Revue Ivoirienne des Sciences Historiques

N° 2 DÉCEMBRE 2017

Revue d'Histoire, d'Art et d'Archéologie de l'Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa- Côte d'Ivoire

ISSN 2520-9310

Site: www.histoire-univdaloa.net

Courriel : revuerish.univdaloa@gmail.com

Adresse : Bp150 Daloa (Côte d'Ivoire)

Photo de couverture : le *Gloko*, pagne traditionnel bété fait d'écorce d'arbre battu, à l'aide d'une massue.

REVUE IVOIRIENNE DES SCIENCES HISTORIQUES

(RISH)

Revue d'Histoire, d'Art et d'Archéologie de l'Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa

Revue électronique

ISSN 2520-9310

Administration de la revue

Directeur de publication

ALLOU Kouamé Réné, Professeur des Universités, Professeur titulaire d'histoire africaine, Université Félix Houphouët-Boigny.

Directeur de rédaction
YAO-BI GNAGORAN Ernest, Maître de conférences d'histoire religieuse, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan- Cocody ;

Directeur de rédaction adjoint
KOUADIO Guessan,

Secrétariat de rédaction
Dr. Jean- Baptiste SEKA
Dr. Angela OSSORO
Dr. Adoffi Ange BARNABE

Trésorier
Dr. ETTIEN Comoé Fulbert

Comité scientifique

Pr. KONÉ Issiaka, Professeur des Universités, Professeur titulaire, Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa ;

Pr. MOEGLIN Jean Marie, Professeur des Universités, Professeur titulaire d'histoire médiévale, École Pratique des Hautes Études, Université Paris Sorbonne ;

Pr PAVIOT Jacques, Professeur des Universités, Professeur titulaire d'histoire médiévale, Université de Paris -Est Créteil ;

Pr. EKANZA Simon Pierre, Professeur des Universités, Professeur titulaire d'histoire ;

Pr. OUATTARA Tiona Ferdinand, Directeur de recherches d'histoire africaine, Institut d'Histoire d'Art et d'Archéologie Africains d'Abidjan ;

Pr. GOMGNINBOU Moustapha, Directeur de recherches, Université de Ouagadougou (Burkina – Faso)

Pr. LATTE Euge Jean Michel, Professeur des Universités, Professeur titulaire d'histoire économique, Université Alassane Ouattara, Bouaké;

Pr. ALLOU Kouamé Réné, Professeur des Universités, Professeur titulaire d'histoire africaine, Université Félix Houphouët-Boigny ;

Pr. KOUAME Aka, Professeur des Universités, Professeur titulaire d'histoire moderne, Université Félix Houphouët-Boigny.

Pr. KOUASSI Yao, Professeur des Universités, Professeur titulaire d'histoire des relations internationales, Université Félix Houphouët-Boigny ;

Pr. SETTIÉ Louis Édouard, Professeur des Universités, Professeur titulaire d'histoire économique, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan- Cocody ;

Pr. YAO-BI GNAGORAN Ernest, Maître de conférences d'histoire religieuse, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan- Cocody.

Pr. PARE Moussa, Maître de conférences d'histoire médiévale, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan- Cocody ;

Pr. KOUADIO Guessan, Maître de conférences d'histoire contemporaine, Université Félix Houphouët-Boigny

Comité de lecture scientifique

Pr. Allou Kouamé René
Pr. GOMGNINBOU Moustapha
Pr. KOUAMÉ Aka
Pr. KOUASSI Yao
Pr LATTE Euge Jean Michel,
Pr. MOEGLIN Jean Marie,
Pr. PAVIOT Jacques,
Pr. Yao BI Gnangoran

Recommandation aux auteurs

L'article à soumettre à la revue doit être inédit et n'avoir pas été publié nulle part ailleurs (ni en ligne, ni sur papier). Tout texte proposé doit donc être inédit et impérativement transmis ou envoyé au secrétariat et/ou au rédacteur en chef de la revue. Il sera soumis au comité de lecture pour avis. Le texte ne doit pas comporter des emprunts de quelque nature que ce soit qui seraient susceptibles d'engager la responsabilité du département.

Les thématiques sont variées et essentiellement constituées d'articles. Peuvent être publiés les articles :

- Qui ont fait préalablement objet d'une pré-expertise par le comité de rédaction. Cela suppose que l'article répond à l'appel à contribution ;
- Dont la rigueur scientifique est suffisante (maitrise et pertinence du thème, de la problématique, la méthodologie, la qualité de la langue et le respect des normes de rédaction) ;
- Dont l'exactitude des informations, l'originalité du contenu et la vérification de l'absence du plagiat ont été évaluées ;
- Qui reçoivent au moins trois (3) avis favorables. Toutefois, en cas de divergences d'avis, le comité de lecture sollicite d'autres avis.
- Les articles sont transmis à des instructeurs sous le sceau de l'anonymat. Lorsqu'un article est refusé, la direction de la revue en informe l'auteur et lui transmet le manuscrit dans les deux mois qui suivent ainsi que les rapports d'évaluation. Pour un article accepté sous réserve de certaines corrections, l'auteur doit tenir compte des remarques des instructeurs et doit impérativement le modifier dans le délai prescrit. La seconde mouture est vérifiée par un membre du comité de lecture. Une fois validée, la version finale de l'article est transmise à son auteur pour approbation.

Afin de traiter de la meilleure façon les articles envoyés à notre revue, quelques règles sont à suivre par les auteurs dans la présentation et les formats des fichiers. Ces préconisations (recommandations) permettent de gagner du temps sur la mise en forme et la correction des textes.

Règles de base de présentation

Les textes à soumettre doivent être fournis sous Word, au format doc ou rtf, en pièce jointe à un courriel. La dimension maximale du fichier : entre 30 000 et 60 000 signes (espaces résumés, corps du texte et bibliographie compris). L'auteur doit proposer un résumé de l'article en français et en anglais (respectivement 600 signes maximum) et cinq « mots-clés ». Il doit mentionner son nom et prénom, son titre académique ou professionnel.

Typographie

Pour le corps du texte, la série de caractère à adopter est la police « Arial Narrow », style « Normal », taille 12.

L'italique est réservée aux mots, locutions et citations empruntés aux langues anciennes ou autre que le français (ex. : *ad valorem, a priori*, *de facto*, *brain storming, Kru boy, Sikefwe*) et aux titres d'ouvrages (ex. : Jean Noel Loucou publie *La Côte d'Ivoire coloniale 1893-1960.*

Les citations courtes sont intégrées au texte et placées entre guillemets (choisir les guillemets « à la française »). Les citations longues (plus de trois lignes) sont à indiquer dans le corps du texte par un retrait avec tabulation 1,25 et le texte mis en taille 11, entre guillemets. Toute suppression ou coupure dans une citation doit être signalée par des crochets. Toute citation doit faire l'objet d'une note en précisant la source. Les majuscules sont accentuées.

Références et citations

Les références et citations sont intégrées au texte citant, selon les cas, des façons suivantes : (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur, année de publication, pages citées) ; Exemples :
-Faisant une mise au point sur des questions de méthodes S.P. Ekanza (2015, p. 7), note que « l'histoire est une pratique professionnelle »

-Malgré sa brièveté, la colonisation est caractérisée par des changements importants, souvent brutaux qui affectèrent les populations africaines, leurs structures et leurs institutions politiques, économiques, sociales et culturelles. Ces changements ont des conséquences qui pèsent encore aussi bien sur les anciens pays colonisateurs que sur les ex- pays colonisés. C'est pourquoi l'histoire de la colonisation oscille entre deux tendances : l'apologie du système colonial et sa condamnation (J.N Loucou, 2012, p.5).

Les envois dans le texte se présentent en notes en bas de page en numérotation continue.
Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

Les illustrations

Les illustrations (cartes, photos, schémas, tableaux, graphiques) doivent être présentées en numérotation continue) en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre concis, placé au-dessus de l'élément d'illustration (centré). La source est indiquée (centrée) au-dessous de l'élément (taille 10). Il est important que ces éléments d'illustration soient d'abord annoncés, ensuite insérés, et enfin commentés dans le corps du texte.

Références bibliographiques

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :

NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, titre, lieu de publication, éditeur, les pages (p.) des articles pour une revue.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2nde éd.).

Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Par exemple:

AMEGBO Joseph ; LIGIER Françoise, 1976, *Ossei TUTU, fondateur de la Confédération ashanti, XVIIe siècle,* Abidjan ; Dakar, NEA, Paris, ABC, 112 p.

CANGAH Guy ; EKANZA Simon- pierre, 1978, *La côte d'Ivoire par les textes. De l'aube de la colonisation à nos jours*, Abidjan ; Dakar, NEA ,237 p.

MIAKA Oureto, 1982, « Quelques réflexions sur l'usage de la monnaie en Afrique noire à la place du troc traditionnel », *Annales de l'Université d'Abidjan*, série K (sciences économiques), tome V, pp. 59-68.

SCHNAPER Bernard, 1961, *La politique et le commerce français dans le Golfe de Guinée de 1838 à 1871*, Paris, La Haye, Mouton et Co, 286p.

SURET-CANALE Jean, 1977, *Afrique Noire Occidentale et Centrale, L'ère coloniale (1900-1945),* Paris, Éditions Sociales, 636 p.

ZINSOU-DERLIN Lionel, 1976, « La banque de l'Afrique occidentale dans la crise », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 63, n° 232-233, « L'Afrique et la crise de 1930 (1924-1938) pp.506-518.

Pour les ressources électroniques et les travaux en ligne ajouter l'adresse électronique (URL) et la date de consultation.

Soumissions d'articles : contact
Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa, Côte d'Ivoire
revuerish.univdaloa@gmail.com
(+225) 57 19 57 80

SOMMAIRE

1-KOUASSI Yao, De la prévention des guerres civiles en Afrique : quelques pistes de réflexion…..8-20

2-Hermann AMON, Gallien, Claude le gothique, Aurélien et l'empereur idéal dans les *Caesares* d'Aurelius Victor…….21-33

3-OSSORO Angela Ephrem, Imaginaire, images et représentations : construction identitaire de l'Asie à travers une analyse du vocabulaire des sources latines, jusqu'au XIVe siècle……34-43

4-BANGALI N'GORAN Gédéon, Le renouvellement de la pensée politique en Côte-d'Ivoire, du régime colonial au système de pensée unique……44-56

5-OUSMANOU ADAMA, Islam, ethnicity and power under the Ahidjo regime from 1958 to 1982 ……...57-70

6-HIEN SOURBAR Justin Wenceslas, Les politiques coloniales de gestion des parcs à karité en Haute-Volta : de la protection intégrale à la politique contrastée (1919 -1960) ……71-79

7- N'GUESSAN Kouamé Christophe, Le tabac en Côte d'Ivoire : naissance et évolution d'une filière agroalimentaire (1940-1960) ……80-88

8-TANO KASSI Pascal, Une décennie Prodigieuse pour le secteur forestier Ivoirien (1960-1969) : regard critique sur un développement vicié / A Prodigious decade for the Ivorian forestry sector (1960-1969) : a critical view on a flawed development……89-103

9- KOFFI KANGA, DATRO OKOBE Noël, Les tissus traditionnels d'Afrique occidentale entre originalité et stagnation (XVIe - fin XXe siècle) ……..104-114

10- ZADOU Didier Armand, Kra Valérie KOFFI, Jean-Baptiste SEKA, Jonathan SERI, Sonia DJOUKOURI, Venceslas KOUAKOU, Jonas IBO
Une socioanthropologie de la sédentarisation des Dioula à Daloa (Centre-ouest Côte d'Ivoire)..115-122

11- BOLOU Gbitry Abel, L'économie de fouille à la décharge d'Akouédo (Cocody- Abidjan) …123-131

12-François KOUAKOU YAO, OUNEBO Marc Gniondjibohoui, Jean-Claude N'GUIA,
Les obstacles à la lutte contre la drogue en Côte d'Ivoire :
une combinaison de facteurs institutionnels, structurels et organisationnels……132- 144

13-Kouassi Ernest YAO, Le profil socio-démographique des animateurs du transport lagunaire par pinasses et par pirogues à Abidjan (Côte d'Ivoire)……145-162

14-Zananhi Florian Joël TCHEHI, Gogui Albert DIGBO, KOUASSI Pekao,
Résilience, production agricole et commercialisation pour une autosuffisance alimentaire dans le Sud- ouest ivoirien……..163-182

15- Bamba Abdoulaye,
l'Union du fleuve Mano : l'impossible intégration économique ? : 1973-2008……183- 193

De la prévention des guerres civiles en Afrique : quelques pistes de réflexion

KOUASSI Yao

Professeur Titulaire d'histoire (Relations internationales contemporaines)
Département d'Histoire
Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody-Abidjan

Résumé

Les guerres civiles que connait l'Afrique ne sont pas le résultat de la fatalité. Il est donc possible de les prévenir en agissant sur les causes identifiées. Par exemple, en instaurant la bonne gouvernance au niveau institutionnel, économique et sécuritaire. De même, les Africains doivent penser à renouveler la classe politique dont l'irresponsabilité a favorisé le déclenchement de certains conflits. L'organisation d'une société civile forte et bien organisée de même que le renforcement des capacités des organisations, régionales peuvent aider à gérer et à prévenir également les guerres civiles.

Mots-clés : Guerres civiles- Prévention- Bonne gouvernance-Société civile- Organisation régionale

Abstract

Civil wars that knows Africa are not the result of fate. It is therefore possible to prevent acting on the identified causes. For example, by establishing good governance at the institutional, economic and security terms. Similarly, Africans must think about renewing the political class whose irresponsibility promote the release of certain conflicts. The organization of a strong and well-organized civil society as well as capacity building, regional can help manage and also to prevent civil war.

Keywords: Civil Wars- Prevention- Good governance- Civil society- Regional Organization

Introduction

Le continent africain a pris langue avec la guerre civile en août 1955 quand les rebelles « Anya-Anya » du Sud Soudan recoururent aux armes, à la veille de la proclamation de l'indépendance, pour protester contre la domination des Arabo musulmans du Nord Soudan.[1] De cette date jusqu'à la victoire de la coalition « Séléka », la rébellion armée centrafricaine qui a eu raison du régime du président François BOZIZE en mars 2013, le continent africain a connu près de 30 guerres civiles qui ont fait, environ, 25000000 de morts[2], des millions de réfugiés, de déplacés, de blessés et d'handicapés, sans compter les destructions. La récurrence du phénomène guerre civile donne le sentiment que l'Afrique est victime d'une fatalité devant laquelle on ne peut que se résigner.

Pourtant, des études scientifiques[3] de la guerre ont montré que la fatalité n'a pas sa place dans le

[1] Sur la guerre civile de près de cinquante ans qui a opposé le Nord soudan arabo-musulman au Sud Soudan, lire Marc LAVERGNE, *Le Soudan contemporain*, Paris, Karthala-CEMOC, 1999, 838 p ; BRASPENNING, T, « Géoscopie de la deuxième guerre du Soudan, 1983-2002 », *Stratégies Africaines*, nº 80, 4//2000, p.p 123-149. GAPRAS, J, « Le Soudan à l'épreuve de la rébellion sudiste », in *Le Monde Diplomatique*, juin 1989, p 11.

[2] Estimations de l'auteur, Source : KOUASSI Yao, *Les Guerres civiles en Afrique 1955-2002*, Abidjan, Université de Cocody, UFR SHS, Département d'histoire, Doctorat d'État d'histoire contemporaine Tome III, Chapitre « Les conséquences des guerres civiles », p1257.

[3] Lire à ce sujet, Gaston BOUTHOUL, *Le phénomène guerre*, Paris, Ed Payot, 1962 ; *La guerre*, Paris, Ed PUF, 1969, 125p ; *Traité de polémologie, sociologie des guerres*, Paris, Payot, 1951, 550p et Carl Von CLAUSEWITZ, *De la guerre*, Paris, Ed de Minuit, 1959, 759p.

processus de formation d'une guerre civile. Ce sont des causes objectives, rationnelles qui créent les conditions de déclenchement d'un conflit armé à l'intérieur d'un Etat. On peut donc affirmer, sans l'ombre d'un doute, qu'il est possible d'agir sur les causes de la guerre civile afin d'en atténuer la fréquence et la multiplication.

Mais, entendons-nous bien. Penser un instant qu'on peut « éradiquer » la guerre du continent africain est une utopie. Il y aura toujours des motifs de guerre pourvu que les intérêts des groupes sociaux, des individus, des Etats ou des régions entrent en conflit et soient exacerbés par un certain nombre de facteurs aggravants jusqu'au point de non-retour pour qu'il y ait conflit armé. L'objet de cet article n'est donc pas de proposer des recettes miracles qui débarrasseraient l'Afrique de la « peste » que constituent les guerres civiles.

L'analyse porte plutôt sur quelques pistes de réflexion dont l'étude approfondie par les acteurs, les décideurs et la société civile peut contribuer à brider la violence à l'intérieur des États africains. Sont examinés successivement, la question de la réforme de l'État africain (I) et les solutions en dehors de l'État, à savoir, le renouvellement de la classe politique et le renforcement des capacités d'action des organisations régionales et sous régionales africaines (II).

I-Réforme de l'État africain : renforcement de la démocratie et promotion de la bonne gouvernance

En étudiant les facteurs à l'origine du déclenchement et de la multiplication des guerres civiles en Afrique, il a été largement souligné, la responsabilité de l'Etat postcolonial africain qui se présente comme un contre-modèle pour l'unité et le développement des pays africains[4] et un facteur structurel de conflictualité. Il s'impose donc, comme tâche urgente, la réforme de l'Etat africain en vue de sa modernisation sur les plans politico-institutionnel, économique et sécuritaire.

I.1-La bonne gouvernance politico-institutionnelle

Concernant le premier point, il s'agit, pour les pays africains, de créer un environnement démocratique accordant une large place au respect des libertés et à l'épanouissement politique et culturel des citoyens, des « Nations » et des Régions. Le refus de la démocratie par l'État africain avant ou après 1990, a conduit à des tragédies sans nom. De même, la privatisation de « l'Etat » par un individu (en l'occurrence le chef de l'Etat) un groupe social, (l'Armée) un parti politique et l'instrumentalisation de l'État au moyen de la religion, de la région ou de l'ethnie ont favorisé des comportements anti-démocratiques à l'origine d'affrontements violents. Obnubilés par la volonté de conserver à tout prix, le pouvoir d'État, perçu comme une rente, les auteurs et les bénéficiaires[5] de ces

[4] Sur les facteurs à l'origine du déclenchement des guerres civiles en Afrique, se reporter à l'article de KOUASSI Yao, « Le processus de formation des guerres civiles en Afrique », in Alain TIREFORT (s/d), *Actes du Colloque Guerres et Paix en Afrique et à Madagascar XIXe et XXe siècles,* décembre 2002, publié par *Enquêtes et documents, Revue du Centre de Recherche en Histoire internationale et Atlantique,* no 33, 2e semestre 2006, pp 167-185.
Sur les causes des guerres civiles en Afrique, lire BALENCIE Jean-Marc, De La GRANGE Arnaud et RUFIN Jean-Christophe, *Mondes rebelles, Guerres civiles et violences politiques*, Paris, Ed Michalon, 1999, pp 231-236 ; KOUASSI Yao, «Les conflits en Afrique de l'Ouest, une approche historique », *Dialogue et Paix, Revue de la Fondation Félix Houphouët-Boigny*, No 3, 2012-2013, pp 9-28 ; POURTIER Roland & al, *Géopolitique de l'Afrique et du Moyen-Orient*, Paris, Ed Nathan, 2006, Chapitre 7, « Conflits et Guerres », pp97-110 ; HUGON, Philippe, *Géopolitique de l'Afrique*, Ed Sedes, 2007, Chapitre I, 3e partie, « La paix et la sécurité », pp129-147 ; BARRY, Mamadou Aliou, *Guerres et trafics d'armes en Afrique, Approche géostratégique*, Paris, Ed L'Harmattan,405p; COLLIER Paul & al, *Briser la spirale des conflits, Guerre civile et politique de développement,* Ed Nouveaux Horizons/DE BOECK, 2005, PARTIE 2, « Qu'est-ce qui alimente les guerres civiles ? », pp 71-146.

[5] Jean-François BAYART, *l'État en Afrique la politique du ventre*, Paris, Fayard, cité par ZORGBIBE Charles, *Paix et guerres en Afrique, Tome II, Les chemins de l'Union Africaine,* p 129, résume assez bien la conception africaine de l'État en écrivant « qu'en Afrique, on n'attend rien de l'État : on essaie plutôt de capturer l'État, instrument de prédation qui prélève et redistribue… ». Pour protéger ce bien providentiel, le ou les groupes qui ont capturé l'État n'hésitent pas à recourir à l'ethnie, à la religion, à la région et à la violence, c'est-à-dire à la guerre pour se maintenir au pouvoir et combattre ceux qui leur veulent

politiques sectaires n'hésitent pas à recourir à la violence envers ceux qui critiquent le gouvernement et à la fraude électorale en vue de protéger « le bien commun » qu'est le pouvoir d'Etat. C'est cette conception de l'État qui favorise les discriminations, l'exclusion et la marginalisation de populations et de régions entières du processus de développement.

Pour un État qui se veut moderne et en phase avec les aspirations du peuple, les mécanismes d'alternance politique, l'élaboration de constitutions consensuelles légitimées par le suffrage universel, l'organisation d'élections transparentes et crédibles, expression de la volonté populaire, sont absolument nécessaires dans la création d'un environnement moins conflictuel. On pourrait, dans la même optique, accorder plus d'intérêt au régime parlementaire[6] qu'au régime présidentiel qui, en Afrique, concentre trop de pouvoirs dans les mains d'un seul individu. Sur ce plan, l'Afrique n'a pas connu d'évolution fondamentale parce que si les « pères de la Nation », les rédempteurs, présidents de la République, « président à vie », Chef de l'État, chef du Gouvernement, chef suprême des Armées, secrétaire général du parti ont disparu, n'empêche que les constitutions démocratiques actuelles accordent de très larges pouvoirs au « président élu » qui reste « au-dessus » de l'État.

Une gouvernance démocratique est possible avec une justice moins aux ordres, la mise en place d'un Parlement qui joue son rôle et tempère les excès de l'Exécutif. La réforme de l'État africain exige également que soit engagée une profonde réflexion sur la toute-puissance de l'Etat-nation, un des principaux facteurs de déclenchement des guerres civiles. Il n'est pas interdit de penser que la voie d'un fédéralisme bien encadré[7], le renforcement de l'intégration régionale et une plus grande ouverture sur le reste du monde par le biais de la mondialisation (elle favorise l'interdépendance à plusieurs niveaux) peuvent, s'ils sont bien gérés, diluer l'État-nation dans un ensemble plus vaste. Une telle évolution pourrait conduire à l'affaiblir et à le rendre moins puissant qu'auparavant.

Contrairement à une opinion largement répandue, la gouvernance démocratique est possible en Afrique. La bonne gouvernance n'est donc pas une chimère. La preuve, l'expérience démocratique en cours sur le continent depuis 1990 montre bien que construire un État sur des bases démocratiques est

---

du « mal » : il s'agit bien entendu de l'opposition démocratique ou armée, laquelle une fois au pouvoir, capture à son tour l'État en installant amis et compagnons de route qui l'ont aidé à se hisser au pouvoir. À son tour, elle va traire la « vache » (l'État) jusqu'à ce qu'elle soit chassée du pouvoir…

[6] Cette proposition, si elle paraît séduisante au premier abord doit, pour sa mise en œuvre, faire l'objet d'une analyse approfondie car les exemples du Congo-Brazzaville, du Niger et de Madagascar au début des années 90 incitent à la prudence. Dans les cas de Madagascar et du Niger, les premiers ministres, bien que nommés par le président de la République ne lui devaient rien en termes de légitimité, puisque c'est le leader du parti vainqueur des élections qui était appelé à former le Gouvernement. Médiocrement instruits des règles de fonctionnement des principes du parlementarisme et prisonniers d'une surenchère politicienne irresponsable, les premiers ministres se sont comportés comme les égaux du président de la République, n'hésitant pas à l'humilier quand ils le jugeaient nécessaire. Quant aux présidents, ils se comportaient comme les seuls détenteurs du pouvoir exécutif. Comme conséquences, de nombreux bras de fer puérils opposèrent les deux têtes de l'Exécutif. A Madagascar, un référendum majoritaire décida que désormais, le premier ministre soit désigné et nommé par le président de la République afin de mettre fin au bicéphalisme. Au Niger, le pays était au bord de la guerre civile quand un coup d'État militaire mit fin aux bras de fer et ramena, au moyen d'une nouvelle constitution le Niger au régime présidentiel. Au Congo-Brazzaville, le président Pascal LISSOUBA qui avait perdu la majorité au Parlement dissout l'Assemblée nationale et convoque de nouvelles élections pour espérer retrouver une nouvelle majorité. L'opposition vit dans cette décision, une « déclaration de guerre » qui fut à l'origine de graves troubles politiques et de la première guerre civile congolaise en 1992-1993. Avec à la clé, 3000 morts. Le régime parlementaire peut être expérimenté à condition d'être bien encadré par une classe politique responsable. Sur les bras de fer politiques au sommet de l'État, le lecteur peut consulter l'analyse de SEAL Alioune, « Le bicéphalisme du pouvoir exécutif dans les régimes politiques d'Afrique noire : crises et mutations », in *Penant,* no 825, 1997, pp 287-309.

[7] L'expérience a montré que la gestion des États africains, à partir d'un seul centre, se fait au détriment des périphéries, les régions les plus éloignées de la capitale. La création d'États régionaux dans le cadre d'un fédéralisme bien pensé permettra au Centre d'être plus proche des populations. Cette proposition, pour séduisante qu'elle soit, n'a jamais fait florès en Afrique parce que le pouvoir central et une large opinion pensent que le fédéralisme pourrait augmenter les risques de sécession !

possible[8]. On soulignera que dans les pays africains où le processus démocratique s'est relativement bien déroulé, sans « accrocs » majeurs, il a été démontré que l'État de droit en construction a permis d'atténuer les rivalités politiques stupides à l'origine d'affrontements violents. L'Afrique du sud, le Bénin, le Botswana, le Ghana[9], le Cap-Vert, le Malawi, la Tanzanie et le Sénégal ont montré l'exemple dans ce domaine.

Le second point est une invitation à la réflexion sur les moyens d'éviter la sécession, une des formes les plus récurrentes de la guerre civile en Afrique. En effet, pendant longtemps, l'État africain a nié les droits des minorités. Leurs revendications étaient qualifiées de « sectaires » et dénoncées comme des attitudes allant à l'encontre de l'unité nationale. Pour toute réponse, l'État réaffirma « l'indivisibilité de la République », réprima énergiquement leurs auteurs et marginalisa des régions entières ; cette politique précipita le déclenchement de la lutte pour la sécession de ces régions.

La dégradation des relations entre État et régions, État et peuple vient de ce que l'État africain est gouverné à partir d'un seul Centre, de manière autoritaire. Une telle gouvernance fait obstacle à l'épanouissement culturel, économique de régions et de populations qui ne doivent leur avenir qu'à la bonne humeur du Centre, objet de toutes les convoitises et de luttes politiques acharnées entre les forces politiques. Prévenir les sécessions exige donc que soient repensées les relations États/région dans le sens d'une plus grande autonomie aux régions (la politique de création des conseils généraux, départementaux, des communes rurales qui est une forme de partage du pouvoir, si elle est bien encadrée, peut répondre en partie à cette exigence).

Une telle politique, outre le fait qu'elle atténue la forte pression-attraction qu'exerce le Centre sur la « périphérie », peut créer une saine émulation entre régions d'abord, et modifier la relation État/région ensuite. Elle aurait également l'avantage de préserver les identités culturelles dont la diversité, si elle est bien gérée, peut constituer un facteur d'unité et non de divisions. Des pays de forte immigration comme l'Argentine, le Canada, l'Australie, l'Allemagne, le Brésil, le Mexique et bien d'autres, ont su préserver leur unité en reconnaissant des droits aux régions et aux peuples dans un savant équilibre des pouvoirs entre leurs droits et la constitution fédérale symbolisé, le plus souvent, par la création d'une Chambre des régions au Parlement. Une telle politique pourrait atténuer, à défaut de les supprimer, les velléités séparatistes dues le plus souvent à la naissance d'un sentiment d'exclusion nourri par la mauvaise gouvernance politique, économique et sécuritaire.

Au cas où il y a manifestement impossibilité de s'entendre pour continuer de cohabiter comme la colonisation l'a imposée avec la création de ces entités politiques artificielles que sont les État africains, il faudrait entreprendre des négociations politiques pour un «divorce à l'amiable » comme entre l'Ethiopie et l'Erythrée en 1992-1993, la Tchéquie et la Slovaquie[10] en Europe centrale dans les années 90, le

---

[8] Sur le processus démocratique en Afrique, se reporter à : AFIZE Adamon, *Le renouveau démocratique au Bénin : la conférence nationale des forces vives et la période de transition,* Paris, Ed l'Harmattan, 1995, 223p. ; AKINDES Francis Augustin, *Les transitions démocratiques à l'épreuve des faits : réflexions à partir des expériences des pays d'Afrique francophones,* Paris, Agence internationale de la francophonie, 2000, pp241-263. DALLOZ Jean-Pascal, et QUANTIN Patrick, *Les transitions démocratiques africaines ; défis et contraintes (1990-1994),* Paris, l'Harmattan, 1997, 314p ; GUEYE Senou, *Du bon usage de la démocratie en Afrique*, Dakar, Les Nouvelles éditions africaines du Sénégal, 2003, 248p ; ZAHER Farès, *Afrique et démocratie, espoir et illusion,* Paris, Ed l'Harmattan, 1992, 192p.

[9] Comme les autres pays cités, il ne viendrait à l'idée de personne aujourd'hui dans ces pays africains de recourir à la lutte armée ou au coup d'Etat militaire pour accéder au pouvoir, dans la mesure où la liberté d'expression existe et l'alternance politique fonctionne dans des conditions de transparence acceptables pour tous. Ce sont des « modèles » en matière de processus démocratique, dans la mesure où la plupart des transitions démocratiques en Afrique se déroulent dans des conditions chaotiques.

[10] Concernant ces exemples, il est bon de préciser que si dans le cas de la Tchéquie et de la Slovaquie, le divorce est intervenu sans violence, il n'en a pas été de même pour l'Erythrée et l'Ethiopie, et le Nord et le Sud Soudan; Pour l'Erythrée et l'Ethiopie, c'est après 30 ans de guerre qui se sont achevées par la victoire des guérillas érythréennes et de l'opposition armée au régime du colonel MENGUISTU Haïlé Mariam qu'Addis-Abeba et Asmara ont décidé, d'un commun accord, de se séparer.

Soudan islamique et le Sud Soudan animiste et chrétien au moyen d'un référendum d'auto détermination. Si la bonne gouvernance politique est un facteur « stratégique » dans la prévention des guerres civiles, il en est de même de la gouvernance économique.

I.2- La bonne gouvernance économique

La bonne gouvernance politique doit s'accompagner également de la bonne gouvernance économique. La fièvre prédatrice qui tenait lieu de système de gestion des ressources nationales, l'endettement excessif, les politiques pharaoniques d'équipements, la corruption institutionnalisée et les détournements de deniers publics ont plongé les pays africains dans la misère, la pauvreté, l'analphabétisme et le sous- développement. L'ensemble de ces facteurs explique le déclenchement de nombreuses guerres civiles en Afrique.

L'État doit donc repenser le développement en accordant un grand intérêt aux politiques permettant au plus grand nombre d'avoir accès aux services sociaux de base que doit offrir un État à ses populations. La santé, l'éducation et la formation, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement doivent être des priorités pour les gouvernements africains, s'ils ne veulent pas que des cohortes d'affamés, de chômeurs, de sans emploi, de jeunes ruraux, d'illettrés, en un mot des laissés pour comptes hostiles à " l'État ne les déstabilisent au moyen des armes !

Une meilleure répartition des ressources nationales et une gestion plus équilibrée des projets de développement éviteraient la marginalisation de régions entières et la « fabrication » de milliers de jeunes chômeurs[11] prêts à intégrer la première milice. La naissance des motifs d'hostilité à l'endroit de l'État pourrait s'en trouver atténuer. Cela pourrait même prévenir l'embrasement social et les éventuelles velléités sécessionnistes.

Car, comme le souligne la Banque mondiale[12], la guerre civile est la conséquence de l'échec des politiques de développement. Il en découle que toute stratégie de prévention des guerres civiles doit prendre en compte la relance de la croissance économique, l'investissement dans les secteurs productifs, la formation des ressources humaines, l'introduction de réformes structurelles tendant à modifier la gouvernance économique (amélioration de l'environnement des affaires), et la recherche de l'équilibre social. Une telle politique ne serait vraiment efficace que, si elle est accompagnée, d'une politique volontariste en matière de lutte contre la corruption et l'impunité en ce qui concerne les crimes économiques (détournements des deniers publics, évasion fiscale, surévaluation des projets, blanchiment d'argent). Il apparait donc que le développement est un moyen efficace de prévention des guerres civiles[13] tout comme la sécurité.

C'est la même voie qu'ont emprunté le Soudan islamique et le Sud Soudan qui ont constaté après 50 ans de guerres (1955-1972/1983-2005) que la cohabitation était impossible. Un référendum d'auto détermination a officialisé la séparation dont le principe a été arrêté lors de la signature des accords de 2005. Ces deux cas sont les exceptions qui confirment la règle parce la plupart des sécessions n'ont jamais été couronnées de succès en Afrique.. Sur les velléités de sécessions en Afrique, lire AQUARONE MC, *Les frontières du refus, six séparatismes africains,* Paris, Ed, Centre National de la Recherche Scientifique(CNRS), 1987, 137p.

[11] Selon l'heureuse formule de Roland POURTIER, Op Cit, p116-117, l'Afrique est le « continent de la jeunesse » avec 45% de moins de 15 ans. Le peu d'intérêt accordé aux politiques à même de proposer, des emplois aux jeunes afin de faciliter leur insertion dans la vie sociale explique le succès rencontré par les entrepreneurs politiques auprès des jeunes ayant perdu tout espoir de se réaliser. Très souvent, les jeunes qui vivent dans la précarité, croient trouver la solution de leurs problèmes dans l'émigration ou l'intégration dans la première milice avec le statut d'enfant soldat. Dans un tel environnement, il ne faut pas s'étonner de voir les jeunes sans emploi devenir d'importants acteurs de la guerre civile en Afrique puisque la Société ne leur propose rien d'autre que la violence.

[12] Cf Paul COLLIER &al, *Briser la spirale des conflits, Guerre civile et politique de développement,* Op Cit, « Mesures économiques prioritaires pour relancer la croissance », pp 186-190.

[13] Sur cette question, lire GABA Laurent, *l'État de droit, la démocratie et développement en Afrique subsaharienne,* Paris, Ed l'Harmattan, 2000, 320p. ; Yao ANAN, *Démocratie et développement en Afrique de l'Ouest : mythe ou réalité,* Dakar,

I.3- La bonne gouvernance sécuritaire[14]

Aucun développement n'est possible dans un environnement instable, chaotique où le sentiment d'insécurité est omniprésent. Un des meilleurs alliés du développement est, dit-on, la sécurité. Or, en Afrique, il n'existe rien de tel puisque l'État utilise abusivement son monopole sécuritaire pour terroriser, brimer, opposants et citoyens et consolider le pouvoir politique. Les forces de sécurité et de défense s'illustrent comme de simples forces « d'insécurité et de désordre » travaillant contre les intérêts du citoyen et de la Nation. Cette situation tire ses origines de l'instrumentalisation des forces de défense et de sécurité par le politique[15].

L'armée, conçue par l'État postcolonial africain comme une affaire familiale, tribale, régionale ou privée a un lointain rapport avec une institution républicaine au service de la collectivité. Sa mission principale semble être la répression et le soutien aveugle à un individu, à un régime, à un parti politique, une ethnie ou une région.[16]

Elle ne peut donc pas, apparaître, comme un facteur de cohésion nationale. Dans la perspective d'une modernisation de l'État et de la mise en œuvre d'une gouvernance sécuritaire républicaine, une redéfinition de la composition de l'armée et de ses missions s'impose comme une exigence majeure. Elle peut s'appréhender à trois niveaux :

a- De la composition des Forces Armées

Le recrutement opéré sur des bases ethnique, religieuse ou régionale et qui a conduit à la monopolisation de l'armée par un groupe donné doit être banni par le pouvoir politique. Désormais, le recrutement doit se faire sur des bases démocratiques (critères d'équité, de transparence, d'égalité) et apparaitre comme le gage d'une armée républicaine et de la sécurité pour tous. La connaissance des principes du Droit humanitaire, des Droits de l'homme et de la culture de la paix doit être impérative pour les membres des forces de sécurité dont les missions sont redéfinies en fonction des nouvelles menaces sécuritaires internes et externes.

CODESRIA, 2005, 202p ; MAPPA Sophia, *Développer par la démocratie : injonctions occidentales ou exigences planétaires* ? Paris, Karthala, 1995.

[14] Pour approfondir la réflexion sur Armée et processus démocratique, CABANS André, et MARTIN Michel Louis, « Armées et pouvoir dans les nouvelles constitutions d'Afrique francophone », *Revue juridique et politique-indépendance et coopération*, vol, 52, no 3,1998, pp 266-277 ; DUPUY Emmanuel,, « La démocratie en Afrique au bout des baïonnettes », *Revue juridique et politique des Etats francophones*, no 4/2005, pp 415-443. ; GBEDAN Mathias, « Rôle des forces armées dans le processus démocratique », in *Afrique et Développement,* no 9, mars 1996, p 30 *;* KOUASSI Yao, « Les coups d'Etat militaires en Afrique noire », in *TRIBUNE,* Revue en Ligne de DEFENSE NATIONALE, no 464, Janvier 2014, pp 1-6, www.defnat.fr-janvier 2014.

[15] Au moins trois armées africaines ont joué un rôle de premier plan dans le déclenchement de la guerre civile en usant de la violence et en refusant de reconnaitre les résultats d'élections démocratiques. C'est le cas de l'armée libérienne sous Samuel DOE (1980-1989) qui s'était fait remarquer par un usage excessif de la violence contre les citoyens et les groupes ethniques non–Kranh. Le déclenchement de la guerre civile qui a duré de 1989 à 1997 doit beaucoup à cette politique de terreur élaborée par le pouvoir politique et mise en œuvre par l'Armée. En Algérie, le refus par l'Armée de reconnaitre la victoire du Front Islamique du Salut (FIS) aux élections législatives de janvier 1992 est à l'origine directe de la création des Groupes Islamiques Armés (GIA) et du déclenchement de la guerre civile(1992-2000) ; enfin, au Burundi, le refus de l'armée de reconnaitre le changement de régime incarné par le président élu, Melchior N'DADAYE (Hutu) a entrainé un sanglant coup d'État qui a embrasé le pays de 1993 à 2000. Ces trois guerres civiles ont fait plus de 500000 morts et occasionné des milliards de francs de destruction. Ce n'est pas dans un tel environnement qu'un pays peut se développer ! Toute politique de prévention des guerres civiles doit donc réfléchir à la place et au rôle des forces armées dans la vie du citoyen, de la Nation et du processus démocratique.

[16] Les armées rwandaises et burundaises conçues et façonnées par le fait ethnique sont des exemples-types d'instrumentalisation des forces armées au service d'un peuple et d'un régime (Hutu pour le Rwanda et Tutsi pour le Burundi). Lire à ce sujet, Jean-Pierre PABANEL, *Les coups d'État militaire en Afrique noire*, Paris, Ed l'Harmattan, 1984, pp 101-104 pour le Burundi et 155 à 157 pour le Rwanda et Mustapha BENCHENANE, *Les armées africaines,* Paris, Publisud, 1983, 222p.

Les forces de défense doivent se borner à remplir la mission de défense de l'intégrité du territoire qui leur incombe et n'intervenir sur le plan interne qu'en cas de « troubles intérieurs graves ». Les forces de sécurité retourneraient elles à leur mission de sécurisation des biens et des personnes. L'esprit républicain, l'impartialité et la neutralité vis-à-vis du jeu politique sont les principes devant guider le comportement de l'armée. Elle doit rester une institution au service de l'ordre, de la sécurité, de la stabilité et non de la répression organisée par le pouvoir politique pour protéger ses intérêts.

b- Sur le plan transnational

La multiplication des guerres civiles qui débordent le plus souvent sur les pays voisins et l'apparition de nouvelles menaces (trafics et criminalité transfrontalière, afflux de réfugiés, terrorisme, piraterie maritime, trafics d'enfants, cybercriminalité, narco trafic) exige, que soit repensée, la question de la sécurité dans le cadre d'une politique de sécurité collective à l'échelle régionale.(Soulignons que les politiques de réformes du secteur de la sécurité mises en œuvre dans de nombreux pays africains, notamment ceux qui sortent d'une guerre civile répondent en partie aux exigences de modernisation des secteurs de la défense et de la sécurité.)

L'armée peut être amenée à fournir des soldats dans le cadre d'une force d'intervention rapide, d'une mission d'interposition, de maintien de la paix ou d'une force militaro-humanitaire dans une zone de conflit proche ou lointaine. La problématique de la sécurité débordant l'espace national, l'armée doit être préparée à assumer de nouvelles missions dans le cadre d'une formation professionnalisée de haut niveau. Mais cela ne peut être possible que dans le cadre d'une coopération militaire réformée.

C'est une exigence, car par le passé, le soutien aveugle[17] accordé du temps de la « guerre froide » par les grandes puissances à des « hommes forts » dirigeant des régimes civils ou militaires dictatoriaux a précipité la guerre civile ou l'a entretenue pendant de longues années. Ce type de coopération a donc favorisé la répression et le désordre. Pour éviter que l'aide militaire étrangère ne soit un facteur d'insécurité, il faut en appeler à l'avènement d'un nouvel axe de coopération dont les principes seraient:

- aide logistique des grandes puissances aux armées africaines. L'objectif serait d'aider l'armée à assurer ses missions nationales, régionales ou transnationales ;

- élaboration de modules de formation pour une professionnalisation plus poussée des armées africaines. Une telle formation devra être dispensée dans un cadre régional avec l'organisation de manœuvres militaires si possibles.

- gel de la coopération militaire par une grande puissance si la démocratie et une armée républicaine n'existent pas dans le pays bénéficiaire, car continuer une telle coopération serait encourager le président démocratiquement élu à précipiter le pays dans la guerre civile. Si la réforme de l'État est indispensable à la prévention des guerres civiles, il est possible d'envisager d'autres solutions en dehors de l'État(II).

[17] Le régime de Samuel DOE au Libéria dans les années 80 est un exemple-type de ce genre de soutien et de ses conséquences. Malgré les graves violations des droits d l'Homme dont son régime s'est rendu coupable, les Etats Unis ont soutenu à coup de millions de dollars d'aide civile et militaire, le régime corrompu et criminel de Samuel Doe pendant une dizaine d'années en raison de liens historiques et de considérations géostratégiques de l'ère de la guerre froide. Sur ce soutien aveugle, lire BAKAYOKO Niagalé-Pénone, *Afrique :les stratégies françaises et américaines,* Paris, IRD/ l'Harmattan, 2004, 631 p. Le maréchal MOBUTU qui a été soutenu pendant trois décennies (1965-1996) par l'Occident est un autre exemple-type de coopération qui a précipité un pays dans la guerre civile.

II- Les solutions en dehors de l'État : renouvellement de la classe politique et renforcement des capacités des organisations régionales

II.1-Le renouvellement de la classe politique et la création d'une société civile forte

En dehors de l'État dont on a souligné l'impératif de la modernisation, la question du renouvellement de la classe politique (a) et la création d'une société civile forte (b) doivent également préoccuper tous ceux qui travaillent à la prévention des conflits et des crises en Afrique.

a- Pour une classe politique responsable

S'agissant du premier point, soulignons que la médiocrité du personnel politique ayant eu en charge la gestion de l'État africain et l'animation de la vie politique a contribué, d'une certaine façon, à créer les conditions d'un environnement favorable aux guerres civiles.

En effet, les pratiques mafieuses, prédatrices, népotiques, les carences intellectuelles (inconscience et irresponsabilité), et l'ignorance du contenu des concepts comme politique, État, Nation, République de la part de cette soi-disant « classe politique », ont conduit à l'instrumentalisation de l'ethnie, de la religion pour obtenir une certaine légitimité "politique". Comment a-t-on pu penser que parce que le pouvoir politique a été exercé par un des siens à un moment donné de la vie de l'État, ce pouvoir revenait de « droit » à une région ou à une ethnie ? Comment les membres du parti au pouvoir ont pu accompagner le président de la République dans la mise en œuvre de politiques d'exclusion et de discrimination sans pouvoir l'amener à changer de cap ? Comment ces politiciens ont-ils pu s'égarer dans des bras de fer puérils qui ont détruit leur pays, rien que pour affirmer leur leadership au lieu de s'opposer sur des projets de société ? Comment expliquer l'irresponsabilité de guérillas et de partis politiques d'opposition ayant combattu les dérives dictatoriales du précédent régime et qui ont fait pire, une fois au pouvoir ? Pourquoi, enfin, cette propension à recourir à l'instrumentalisation ethnique, régionale ou religieuse tant pour accéder au pouvoir que pour s'y maintenir ? De là sont nés les clivages entre les «Nations» et les citoyens.

Exploités de façon malsaine par des "politiciens" obscurantistes, ces comportements n'ont eu pour seules conséquences que d'exacerber les tensions entre peuples jusqu'au point de non- retour. Pour des peuples à majorité analphabètes et à la faible conscience politique, la classe politique par son incompétence et son irresponsabilité constituent un facteur de conflictualité. La question du renouvellement de la classe politique est donc une exigence si les pays africains sont déterminés à créer un État de droit compétent et responsable.

Le profil des politiques chargés d'animer la vie politique nationale doit imposer comme critère pour faire partie de l'élite politique, l'appropriation par ces derniers, des notions « d'intérêt national », de « politique » principes et valeurs républicains. La création de ce « politicien nouveau » se fera par le biais de modules de formation (Séminaires, Ateliers, Table-ronde, Journées de réflexion) organisés spécialement à l'intention des militants des partis politiques et de leurs « leaders », des députés et des ministres sur les thèmes des principes de la politique, de l'éthique, de la démocratie, des valeurs républicaines et de la responsabilité de l'homme en politique. Une telle formation ferait le plus grand bien à cette « classe politique » dont les insuffisances ont contribué à créer et exacerber les tensions politiques à des degrés inimaginables.

Si une telle perspective devenait réalité, l'Afrique tournerait définitivement le dos à ces comportements « primitifs » qui lui ont fait tant de mal. Même en cas de succès, on doit se rendre à l'évidence que le renouvellement de la classe politique à lui seul ne suffirait pas à prévenir la guerre civile d'où la nécessité d'organiser des contre-pouvoirs efficaces face à l'État tout puissant.

b- La création d'une société civile forte

La création d'une société civile forte est une suggestion qui doit être analysée avec la plus grande attention**.** Comme les libéraux républicains[18] l'ont soutenu, l'existence de contre-pouvoir efficaces comme une société civile critique à même de sanctionner le gouvernement, dissuade ce dernier de recourir trop rapidement à la guerre (par ailleurs impopulaire) pour résoudre les différends sur le plan international.

En appliquant cette théorie au contexte national, on peut soutenir qu'une société civile forte, structurée qui s'entend comme un ensemble formé par des agents de la vie publique aussi différents que les syndicats, les organisations de défense des droits de l'homme, les associations culturelles, les autorités religieuses, les intellectuels, peut jouer un rôle de premier plan dans la prévention des conflits internes.

En effet, il est évident que la société civile qui a pris conscience de sa force et de ses responsabilités peut, grâce à une posture de veille vigilante, exercer une influence dans la prévention et la résolution des différends en dénonçant les excès de l'État et de la classe politique. Elle peut l'amener, par des critiques constructives, à être plus ouvert à la négociation en vue de prévenir les conflits.

De même, elle peut aider l'Etat à renouer les fils du dialogue avec les acteurs politiques et sociaux en cas de blocage pouvant menacer la paix sociale. Elle peut, si elle est consciente que son impartialité, sa neutralité stricte sont sa meilleure protection et le gage d'une certaine crédibilité[19] vis-à-vis de l'opinion, alerter celle-ci sur les dangers à mettre en œuvre certaines politiques (au niveau de l'État) ou à tenir certains discours pouvant entamer la cohésion sociale (opposition).

En un mot, l'action d'une société civile bien organisée et consciente de ses responsabilités doit contribuer à consolider la démocratie et à prévenir les conflits. En dépassant le cadre national, on peut envisager l'action des organisations régionales et sous régionales en faveur de la paix comme complémentaire des efforts déployés au plan national.

II. 2- Le renforcement des capacités des organisations régionales

Les difficultés de gestion des conflits armés par les organisations sous régionales (a) ont contraint ces dernières à s'investir dans la mise en place de mécanismes spécifiques de prévention des conflits armés (b).

a- De la gestion des conflits armés par les organisations régionales

Quand les nationaux d'un pays donné ne peuvent s'entendre pour éviter la guerre, le recours à une médiation extérieure s'impose. Dans ce cas, on a besoin d'un pays tiers, d'une organisation régionale ou sous régionale ou d'un médiateur mandaté par une organisation régionale pour aider à la résolution du conflit. Ces dernières années, des organisations régionales africaines comme la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ou l'Union Africaine(UA) ont acquis une grande expérience dans la gestion et la résolution des conflits armés. Traditionnellement, dès qu'une guerre civile éclate dans un pays membre, les organisations régionales réagissent immédiatement pour empêcher une extension du

[18] Sur les aspects de la théorie libérale relative à la prévention des conflits, lire Diane ETHIER, *Introduction aux relations internationales*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2006, pp 34-39 ; Frédéric CHARILLON et Amélie BLOM *Théories et concepts des relations internationales,* Paris, Hachette, 2001, pp 30-43. Charles-Philipe DAVID, *La Guerre et la paix, approches contemporaines de la sécurité et de la paix*, Paris, Presses de Sciences Po, 2e édition revue et augmentée, 2006, pp 298-302.

[19] Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas, parce que les jeunes sociétés civiles africaines en raison de la faiblesse des moyens financiers, des ressources humaines et du manque de sérieux de ses dirigeants, plus préoccupés par leur trajectoire personnelle que par la défense des intérêts des populations sont des « proies faciles » tant pour l'État que pour les partis politiques dont elles sont souvent les « caisses de résonance ».

conflit qui serait préjudiciable pour la sous-région.

En règle générale, la politique de gestion des conflits armés obéit au schéma suivant :

- Lancement d'un appel au cessez-le-feu aux parties en conflit émanant du président en exercice ou du secrétaire général de l'organisation ;

- Envoi d'un émissaire du président en exercice pour prendre contact avec les belligérants (en règle générale, cet émissaire est le ministre des Affaires étrangères du pays qui assure la présidence en exercice de l'organisation) ;

- Convocation d'une session extraordinaire des organes de l'institution régionale ou sous régionale comme le Conseil des ministres des affaires étrangères ou de la conférence des chefs d'État de l'organisation sur le conflit en cours. Généralement, cette session extraordinaire est sanctionnée par un communiqué final indiquant la position de l'organisation sur le conflit en cours. Il propose un plan de paix classique dont le contenu est le suivant :

  - Signature dans les meilleurs délais d'un cessez-le-feu ;
  - Règlement du différend par la voie négociée avec le rappel des principes de l'organisation sur le règlement pacifique des différends ;
  - Ouverture de négociations de paix sous l'égide de l'organisation.

Pour sa mise en œuvre, l'organisation met sur pieds, un Comité ad hoc (Groupe de contact, Comité de sages, Comité de médiation ou Panel de haut niveau) désigne un médiateur qui peut être le président en exercice de l'organisation, le président d'un des États membres ou enfin une personnalité respectée possédant une expérience politique avérée (exemple un ancien chef d'État) et menace de sanctions les belligérants qui entraveraient les efforts en faveur d'une sortie de crise rapide. Ces efforts peuvent être accompagnés par le déploiement de forces militaires d'interposition, d'imposition (Ecomog au Libéria, en Sierra Léone, et forces de l'Union Africaine en Somalie) ou de supervision de la paix (en Guinée-Bissau, en Côte d'Ivoire, forces de l'Union africaine au Burundi, au Darfour et en Somalie).

Ces initiatives ont connu des échecs et des succès. Une de ces expériences de gestion et de résolution des conflits ayant connu un relatif succès est sans conteste, l'ECOMOG au Libéria entre 1989 et 1997.

En effet, devant les atrocités de la guerre civile qui menaçait déstabiliser toute la sous région ouest africaine, et percevant la nécessité du déploiement d'une composante militaire pour soutenir et accompagner les efforts de règlement du conflit libérien, la communauté des économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), créée une force de maintien de la paix, Ecowas ceasefire monotoring group (ECOMOG) ou Groupe de contrôle de la CEDEAO chargé du contrôle et de la mise en œuvre du cessez-le-feu. Le Nigéria fournit l'essentiel des effectifs qui atteignit 20000 soldats en 1994 ! Après avoir négocié quinze accords de paix entre les acteurs de la scène insurrectionnelle libérienne entre 1989 et 1996, supervisé les opérations de démobilisation, de désarmement des anciens combattants et organisé les élections générales de juillet 1997, la CEDEAO et l'ECOMOG ramènent une paix relative au Libéria.

C'est à cette occasion qu'apparurent au grand jour, des problèmes qui empêchent les organisations régionales ou sous régionales d'agir efficacement dans le domaine de la gestion et de la prévention des conflits armés. Il s'agit, à la fois, des problèmes financiers et logistiques qui indiquent que le déploiement d'une force militaire est onéreux. A titre d'exemple, l'ECOMOG a coûté 300000 dollars par jour, rien qu'en nourriture sans compter l'entretien du détachement en Sierra Léone ! Alors que le budget global de la CEDEAO pour 1995 est de 7 millions de dollars, les dépenses de l'ECOMOG se sont élevées à 19 millions de dollars. Ce montant ne prend pas en compte les frais relatifs aux livraisons de pétrole ou à l'usure du matériel. Ces difficultés ne sont pas l'apanage d'une seule organisation puisque la plus importante de toutes, à savoir l'Union Africaine connait des problèmes similaires.

En effet, l'Union ne peut compter sur des budgets suffisants depuis sa création en 2002. Elle disposait pour 2003 de 31 millions de dollars et de 43 millions pour 2004. Le président de la Commission

de l'UA, Alpha Oumar KONARE a demandé pour 2005, un effort financier exceptionnel de 517 millions de dollars. Ses attentes ont été déçues puisque l'UA n'a pu mobiliser que 158,2 millions de dollars dont 40% pour les seules dépenses de fonctionnement ! Le reliquat ne peut même pas couvrir une seule opération de maintien de la paix.

Un autre exemple concernant l'Union Africaine est tout aussi édifiant. Il s'agit de la mission militaire africaine de maintien de la paix déployée au Burundi en 2002. Elle a coûté la bagatelle de 123 millions d'euros dont 29 millions seulement ont été couverts par l'UA. Incapable de supporter de telles dépenses, l'UA demande à l'organisation des Nations Unies de prendre la relève. Avec de tels handicaps qui obèrent leurs capacités de réaction pour la gestion, le règlement et la prévention des conflits armés, il est urgent de renforcer les capacités de ces organisations sur les plans logistiques, financiers et des ressources humaines pour en faire des structures à même de gérer des conflits et crises sans aide extérieure. Comment envisager concrètement leur rôle dans un tel contexte ?

b- Les organisations régionales : quel rôle dans la prévention des conflits ?

Au regard des problèmes exposés plus haut et des responsabilités en matière de sécurité, de défense et de stabilité des États membres, il incombe à ces organisations, de travailler plus efficacement à la prévention des conflits en faisant la promotion des principes de la bonne gouvernance, de la démocratie, du respect des droits de l'homme, du règlement pacifique des différends, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, du refus de recourir à des moyens anticonstitutionnels pour accéder au pouvoir. Le respect de ces valeurs et principes défendus par l'instance régionale doit se présenter comme un ensemble de conditionnalités pour un État membre désireux de participer pleinement et entièrement aux travaux de ces organisations ; car en étant laxiste sur l'application des principes démocratiques figurant en lettres d'or dans leurs chartes constitutives, ces organisations encouragent d'une certaine façon, les tripatouillages des constitutions, des lois électorales et partant les élections truquées qui constituent, dans beaucoup de cas, un terreau fertile pour la formation des crises politiques et des guerres civiles en Afrique. Ces propositions ne sont pas une vue de l'esprit dans la mesure où la Communauté économique européenne (CEE) a démontré qu'un organisme d'intégration pouvait travailler efficacement à la prévention des conflits en faisant la promotion d'un certain nombre de valeurs sur le plan politique.

En effet, pour cette institution qui était très à cheval sur les principes démocratiques, il n'était pas question d'accepter comme possibles candidats à la CEE, l'Espagne, la Grèce et le Portugal tant que ces pays vivaient respectivement sous les dictatures du général FRANCO, de la junte militaire grecque dirigée par le colonel Georges PAPADOPOULOS et Marcello CAETANO. C'est après la disparition du général FRANCO en Espagne et les deux coups d'État militaires de 1974 et 1975 au Portugal et en Grèce que ces pays ont institué des régimes démocratiques qui les ont rendus acceptables aux yeux de la CEE.

A l'instar de la CEE, l'Union Africaine, la CEDEAO, la Communauté Économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) etc… peuvent jouer le rôle de plateforme pour la prévention des conflits en se donnant les moyens de faire appliquer par les États membres, les engagements pris par ces derniers dans les nombreux protocoles et chartes relatifs à l'État de droit, la bonne gouvernance, la démocratie, l'organisation d'élections transparentes et le rejet des coups d'État et rébellions armées comme moyens d'accession au pouvoir. Enfin, il revient également à ces organisations, si elles se dotent de moyens financiers conséquents, de travailler plus efficacement à la prévention des conflits armés.

En effet, les principales organisations régionales et sous régionales africaines disposent toutes d'un mécanisme de prévention des conflits armés car, dans leur entendement, la meilleure manière de gérer les conflits est d'en empêcher la formation. Ce sont, pour la CEDEAO, le centre d'observation et de contrôle d'alerte précoce (COCAP), pour la CEMAC, le système d'alerte avancée pour l'Afrique centrale (MARAC) et le système d'alerte précoce (SAR) pour l'UA. La mission qui leur a été confiée est de collecter, analyser les informations provenant des États membres en vue de prévenir, désamorcer une grave crise politique et sociale pouvant dégénérer en un conflit violent. Depuis leur mise en place,

l'opinion africaine s'interroge sur leur efficacité puisque l'ensemble des ces systèmes n'a pu prévenir ni coup d'État militaire (exemple du coup d'État du capitaine Amadou SANOGO au Mali en 2013) ni rébellion armée,(exemple de la rébellion SELEKA qui a renversé le général François BOZIZE en Centrafrique en 2013, ni conflits postélectoraux (exemple de la Côte d'Ivoire entre décembre 2010 et avril 2011) ni révoltes populaires en Afrique du Nord, notamment en Égypte, en Lybie et en Tunisie ou au Burkina Faso!

Conclusion

Comme l'analyse l'a montrée, il est possible d'agir concrètement pour prévenir les guerres civiles car, elles ne relèvent pas de la fatalité. Les Africains qui sont, en grande partie, responsables des tragédies qui leur arrivent doivent en prendre conscience et travailler sérieusement à la prévention des conflits armés. La réflexion doit porter en premier lieu sur le type d'État à même de conduire les pays africains vers la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'Homme et le développement. C'est une exigence dans la mesure où il est admis que l'État postcolonial africain est le premier facteur structurel de conflictualité.

En second lieu, la réflexion doit s'orienter vers l'identification des facteurs qui, en dehors de l'État, concourent également à la formation des guerres civiles.

Enfin, la coopération politique et militaire avec les grandes puissances doit être également repensée, car en l'absence de garde-fous, elle conduit à des dérives regrettables de la part de ceux qui en sont les bénéficiaires. Ces modestes propositions sont-elles à même de protéger l'Afrique de la guerre civile et de ses conséquences ? Il est difficile de répondre à cette interrogation tant les paramètres entrant en jeu dans la formation d'une guerre civile sont nombreux, variés et complexes. Il appartient donc aux décideurs africains, à la classe politique et à la société civile d'approfondir la question de la prévention des guerres civiles afin de voir, dans quelle mesure la réflexion théorique peut jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration de stratégies visant à « éradiquer » le phénomène guerre civile.

Bibliographie sommaire

1- Ouvrages

BANGOURA Dominique.2002, *Les armées africaines : 1960-1990*, Paris : CHEAM, 190 p.

BANGOURA Dominique, (dir.), 2003, *L'Union africaine face aux enjeux la paix, de sécurité et de défense*, Paris : éd. l'Harmattan, 253 p.

BARRY Mamadou Aliou., 1997, *La prévention des conflits en Afrique de l'Ouest*, Paris : éd. Karthala, 208 p.

DAVID Charles-Philipe, 2006, *La guerre et la paix : approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie,* Paris : éd. Presses de Sciences Pô, 2e éd, 463 p.

DOOB Léonard, *La résolution des conflits,* Bordeaux, Nouveaux Horizons/Age de l'Homme, 1984, 335 p.

EHUENI MANZAN Innocent, 2013, *Les accords politiques dans la résolution des conflits armés internes,* Paris : éd l'Harmattan, 786 p.

NDIAYE Papa Samba., 2013, *Les organisations internationales africaines et le maintien de la paix*, Paris : éd. l'Harmattan,

TSHIKALA K. Biaya, 1999, *Acteurs et médiations dans la résolution des conflits en Afrique,* Dakar, CODESRIA, 137 p.

ZARTMAN, William, 2000, *La résolution des conflits en Afrique*, Paris : éd l'Harmattan, 272p.

2- Articles

AYISSI Anatole., 2001, « Société civile et résolution des conflits en Afrique : responsabilité et responsabilisation du continent », in ANGO Paul Ela, *La prévention des conflits en Afrique centrale, Prospective pour une culture de la paix,* Paris, Karthala, pp 177-188.

BAGAYOKO-PENONE Niagalé,2004, « Le rôle de la CEDEAO dans la gestion des conflits en Afrique de l'Ouest », in COULON Joycelyn (dir), *Guide du maintien de la paix,* Québec, Athéna Editions, pp -125-145.

CHOULA Yves Alexandre. 2002, « l'Union africaine et la gestion des conflits », *Perspectives africaines*, Hiver pp 287-306.

KOUASSI Yao., 2002, « Le processus de formation des guerres civiles en Afrique », in TIREFORT Alain, (s/d), Actes du Colloque Guerres et Paix en Afrique et à Madagascar XIXe-XXe, *Enquêtes et Documents, Revue du Centre de recherche en Histoire internationale et Atlantique,* No 33, 2e semestre 2006, pp 167-185.

Gallien, Claude le gothique, Aurélien et l'empereur idéaldans les *Caesares* d'Aurelius Victor*

Hermann Amon,
Professeur Auxiliaire
Département d'Études Anciennes et de Science des Religions
Université d'Ottawa

Résumé

Cet article a pour objectif de présenter la vision de l'empereur idéal pour le IIIe siècle à partir d'une analyse comparative des biographies des empereurs Gallien, Claude le gothique et Aurélien dans les *Caesares* d'Aurelius Victor.

Mots- clés : Aurelius Victor -Vertus impériales -Crise du troisième siècle- Gallien- Claude le gothique- Aurélien.

Abstract

This article aims to present the vision of the ideal emperor for the third century based on a comparative analysis of the biographies of the emperors Gallienus, Claudius gothicus and Aurelian in the *Caesares* of Aurelius Victor.

Keywords: Aurelius Victor- imperial virtues-Third century crisis- Gallienus- Claudius gothicus -Aurelian.

Introduction

Dans son traité sur la *Clémence*, Sénèque la met en exergue comme une qualité essentielle des empereurs en ces termes :

> « La clémence est donc comme je le disais, une exigence naturelle pour tous les hommes, mais elle convient d'autant plus pour les empereurs qu'elle a ici davantage à épargner et qu'elle s'exerce sur un domaine plus vaste. La cruauté de l'homme privé fait peu de victimes : celle du prince sévit comme une guerre.»[20]

En effet, les qualités de l'empereur idéal occupent une place centrale dans l'historiographie impériale[21]. Plusieurs auteurs romains particulièrement ceux de langue grecque tels : Dion Cassius, Dion Chrysostome, Hérodien ou encore le Pseudo Aelius Aristide ont esquissé dans leurs ouvrages l'archétype

* Sauf indication contraire, toutes les références chronologiques sont ap J-C.

20 Sénèque, *De Clementia*, I, V, 2. L'ouvrage écrit en 55 ap J-C. était destiné à guider et accompagner le jeune empereur dans l'exercice d'un pouvoir stable et durable. Voir à ce propos le prologue de chacun des livres : Sénèque, *De Clementia*, I, 1, et II, 1-2.

21 Andrew Wallace –Hadrill, 1981, p. 298-323 ; S. A. Stertz 1977, p. 433-439; R. Seager I984, p. 129-65; Marry Whitby 1998; Martin Percival Charlesworth, I937, p. 105-133; Jesse Rufus Fears, I98I, p. 827-948; C. J. Classen, 1991, p. 17-39; Carlos F. Noreña 2001, p. 146-168; Anne Gangloff 2009, p. 3-38; Matthew Roller 2001, p. 64-126; Earl Donald 1967, 167 p.

de l'empereur idéal[22]. Il se résume en la possession par le "bon" empereur des vertus impériales[23]. En effet, ces vertus impériales sont un ensemble d'attributs divins qui, octroyés par les dieux à l'empereur, soulignent le caractère exceptionnel de sa personne[24] et garantissent la stabilité de son autorité. En outre, elles contribuent à sa propagande idéologique puisqu'elles lui permettent de projeter une image sacro-sainte auprès de l'opinion publique à travers notamment les monnaies, les inscriptions et les décrets[25].

Au nombre de ces vertus impériales figurent la *Virtus, la Clementia, la Iustitia et la pietas*[26] qui sont les quatre vertus inscrites sur le bouclier d'or offert par le Sénat à l'empereur Auguste en reconnaissance de son exceptionnelle action dans la pacification de l'empire et dans le rétablissement des institutions[27]. À côté d'elles s'ajoute un nombre non exhaustif de personnifications et de qualités divines tirées non seulement du vocabulaire philosophique grec, mais également de l'environnement politique et religieux romain[28]. Ces vertus impériales n'ont jamais été inscrites dans un canon comme l'avait suggéré Martin Charlesworth[29]. Elles sont bien au contraire, le reflet de la constante évolution de l'idéologie impériale qui elle-même dépend du contexte politique et militaire de l'empire[30]. Aussi, puisqu'elles participent à la propagande politique, l'empereur pouvait en fonction des circonstances politiques et militaires choisir de mettre l'emphase sur l'une ou l'autre des vertus qu'il considérait comme importantes dans la diffusion de sa propagande idéologique[31]. C'est ce qu'on fait si bien les différents empereurs à travers la variété des

---

[22]Sur Dion Cassius voir ses éloges de l'empereur Trajan, Dion Cassius, LXVIII, 7 et les études de Fergus Millar 1964, 239 p. ; Lukas De Blois 1998, p. 3405 ; M.-L Freyburger-Galland 1997, 264 p. Sur Hérodien voir ses éloges de Marc Aurèle, Hérodien, I, 3-4 et les études d'Adam M Kemezis, 2014, 340 p ; Lukas De Blois 2003, p. 148-153 ; 1998, p. 3415 ; Sur Aelius Aristide se référer à William V Harris, 2008, 322 p ; James Henry Oliver 1980, p. 871-1003. Sur Suétone voir Jacques Gascou 1984, 874p; Andrew Wallace-Hadrill, 1983, 216p; Eugen Cizek, 1993, p. 27-32. Sur Dion Chrysostome se référer à Anne Gangloff, 2009, p. 3-38.

[23] Martin Percival Charlesworth, I937, p. 105-133; Lukas De Blois, 1994, p. 166.

[24] Martin Percival Charlesworth, 1937, p. 105-133; Maud Pfaff-Reydellet 2003, p. 80-100.

[25] David Stone Potter 1999, p. 7I; Jesse Rufus. Fears I98I, p. 910; Barbara Lichocka, 1974, 125 p; Carlos F. Noreña, 2001, p. 146-168; Erika Manders, Mapping the representation of roman imperial power in times of crisis, p. 275-290.

[26] Res Gestae Divi Augusti, 34, 2: «Quo pro merito meo senatus consulto Augustus appellatus sum et laureis postes aedium mearum vestiti publice coronaque civica super ianuam meam fixa est et clupeus aureus in curia Iulia positus, quem mihi senatum populumque Romanum dare virtutis clementiaeque et iustitiae et pietatis caussa testatum est per eius clupei inscriptionem» « Pour marquer sa reconnaissance envers moi, le sénat me décerna par décret le titre d'Augustus, les montants de la porte de ma maison furent habillés de lauriers par décision officielle et une couronne civique fut accrochée au-dessus de ma porte. Un bouclier d'or fut placé dans la Curia Julia ; le sénat et le peuple romain me l'ont donné en raison de mon courage, de ma clémence, de ma justice et de ma piété », c'est ce qu'atteste l'inscription de ce bouclier.

[27] Jesse Rufus. Fears, I98I, p. 885.

[28] Lukas De Blois, 1994, p. 166; Andrew Wallace -Hadrill 1981, p. 309; Anne Gangloff, 2009, p. 25.

[29] Carlos F. Noreña, 2001, p. 152; Martin Percival Charlesworth 1937, p. 105-133.

[30] Andrew Wallace-Hadrill 1981, p. 307; Carlos F. Noreña 2001, p. 152-153. C'est ce que souligne David Stone Potter: « *If [these virtues] cannot be shown to derive from some preset canon, then it follows that they were selected for advertisement because they sent a specific message about what it was that a specific emperor wanted his subjects to think about him.* » David Stone Potter 1999, p. 71.

[31] C. J. Classen 1991, p. 38-39.

thèmes de leur monnayage[32]. Par ailleurs, au-delà de l'image projetée par l'empereur à travers ses moyens de communication officiels s'ajoute une seconde image tout aussi subjective, celle-là transmise par les auteurs contemporains ou non de leur règne. C'est cette seconde image qui est au centre de notre analyse.

Au IIIe siècle, l'empereur idéal est défini selon les auteurs anciens par ses excellentes vertus morales, sa bonne collaboration avec le Sénat et surtout par sa capacité à mettre fin guerres aux frontières. L'objectif de cet article est de valider cette hypothèse sur la base de l'analyse comparative des biographies des empereurs Gallien, Claude le gothique et Aurélien dans les *Caesares* d'Aurelius Victor[33]. En effet, malgré certaines erreurs factuelles de son récit, ses commentaires moralisants et sa négligence de la chronologie[34], le *Liber de Caesaribus* d'Aurelius Victor demeure une source importante pour la compréhension de la période charnière du IIIe siècle de l'empire[35].

Originaire d'Afrique, Aurelius Victor serait né autour de 320[36]. Après avoir commencé sa carrière à Rome, il est identifié parmi le personnel administratif qui accueille l'empereur Julien lors de son entrée en Pannonie en 361[37]. Il sera nommé gouverneur de cette province avant d'accéder à la préfecture de la ville en 389 sous le règne de l'empereur Théodose[38]. Écrit entre 358 et 360, le *Liber de Caesaribus* décrit au-delà de la biographie des empereurs, l'évolution de la vie politique romaine et fournit de précieux détails sur la construction idéologique des empereurs. Dans cette perspective, les vertus impériales et les caractères de l'empereur idéal, mais également du mauvais empereur occupent une place essentielle dans son récit puisqu'elles conditionnent et facilitent les succès ou les échecs ultérieurs des princes et la prospérité ou la ruine de l'État. C'est ce qu'il confirme de manière intelligible :

> « *adhuc virtutibus principum res attolli facile vel afflictas, easque firmiores praeceps vitiis dari.* »
> « Aussi, que les vertus des princes relèvent facilement les empires même abattus, tandis que leurs vices précipitent la ruine des États les plus solidement affermis. » [39]

En outre, les biographies des empereurs Gallien, Claude le gothique et Aurélien lui permettent de se faire le porte-voix de l'aristocratie sénatoriale du IVe et du Ve siècle[40] et de proposer la figure archétypale de l'*optimus* et du *pessimus princeps* pour le IIIe siècle en décrivant non seulement le bon exemple à suivre, mais également le mauvais exemple à rejeter. Il ne s'agira donc pas de faire une analyse détaillée des différents règnes encore moins une analyse globale du IIIe siècle de l'empire, mais plutôt à partir d'une analyse thématique et comparative des biographies des empereurs concernés, de présenter les qualités qui caractérisent le bon empereur et les défauts du mauvais empereur pour la période allant de 253 à 275 et largement pour le IIIe siècle. Nous discuterons dans une première partie des qualités morales et dans une seconde les qualités politiques et militaires de l'empereur idéal.

---

[32] Christine Pérez, 1989, 528p.

[33] Sextus Aurelius Victor*, Liber de Caesaribus*, 1975, 213 p ; H W Bird 1984, 175 p; Chester G. Starr, 1956, p. 574-586.

[34] H W Bird 1984, p. 18-23. En ce qui concerne les erreurs factuelles d'Aurelius Victor, il faut se référer entre autres à son récit du règne de Pertinax. Aurelius Victor, *Liber de Caesaribus*, XVII, 10.

[35] Xavier Loriot, Daniel Nony, 1997, 303 p

[36] H W Bird, 1994, p. 8.

[37] H W Bird, 1994, p. 9.

[38] Pierre Dufraigne, 1975, p. 14.

[39] Aurelius Victor, *Liber de Caesaribus*, XXXV, 14.

[40] Pierre Dufraigne, Aurelius Victor, *Liber de Caesaribus*, Introduction

I- Les qualités morales de l'empereur idéal

Les vertus morales du prince occupent une place importante des biographies d'Aurelius Victor puisqu'elles lui permettent d'exposer sa vision et de l'empereur idéal tout en définissant les éléments qui servent de fondation à l'excellence de l'activité politique et militaire du bon empereur. De plus, au-delà de leur importance dans l'exercice de l'activité politique, elles mettent en lumière l'exemplarité du caractère de l'empereur. Ainsi, Claude le gothique est décrit comme étant un homme travailleur, juste et dévoué à l'État :

> « *viri laborum patientis aequique ac prorsus dediti reipublicae,* »[41]. « [Claude] était un homme dur à la fatigue, juste et totalement dévouée à l'État. »

Eutrope et l'Histoire Auguste abondent dans le même sens pour souligner les bonnes dispositions morales de Claude[42]. L'Histoire Auguste va jusqu'à faire de lui l'égal des meilleurs empereurs romains :

> « In quo Traiani virtus, Antonini pietas, Augusti moderatio et magnorum principum bona sic fuerunt»[43]
> «En lui se manifestaient la valeur de Trajan, la piété d'Antonin, la modération d'Auguste et les qualités des grands princes»

Aurelius Victor poursuit la présentation des vertus morales de Claude en ajoutant : « *Quippe ut longo interuallo Deciorum morem renouauerit »*. « Lui qui longtemps après la mort des *Decii* fit revivre leur caractère ». La référence aux *Decii* c'est-à-dire à Dèce et à ses fils Hostilien et Volusien[44] est révélatrice des valeurs morales que doit porter le bon empereur selon Victor. En effet, l'empereur Dèce s'était résolument engagé dans la protection des frontières de l'empire face aux attaques germaniques[45]. En outre, il avait fondé sa stratégie militaire sur un raffermissement du culte des divinités tutélaires romaines[46]. Ce parallèle entre Claude le gothique et les *Decii* est significatif puisqu'il souligne que la fidélité à l'État et aux divinités romaines est une vertu morale essentielle pour l'empereur idéal. La crise militaire aux frontières exigeait de l'empereur un engagement sans failles pour l'État et ses symboles en vue d'assurer la victoire aux armes romaines contre les ennemis extérieurs de l'empire.

Ailleurs, Victor souligne le souci et l'engagement de Claude pour la protection des habitants de l'empire[47]. Il s'agit d'une autre qualité morale qui renvoie à la compassion de l'empereur pour ses concitoyens[48]. Dans le même ordre d'idée, Aurélien est qualifié après sa mort de grand homme pour son austérité et pour l'intégrité de son caractère :

> « *Tantum ille vir severitate atque incorruptis artibus potuit* »[49]. « Le grand homme que fut [Aurélien], par son austérité et par l'intégrité de son caractère. »

Pour Aurelius Victor, cette *severitas* d'Aurélien ne doit pas être rattachée au terme *crudelitas*, mais plutôt à une haine de la corruption[50]. En effet, à la différence d'Eutrope et l'Histoire Auguste qui critiquent

---

[41] Aurelius Victor, *Liber de Caesaribus*, XXXIV, 1.

[42] Eutrope, IX, 8; SHA, *Vita Divus Claudius*, I, 2.

[43] SHA, *Vita Divus Claudius*, I, 3.

[44] Xavier Loriot, 1990, p. 43-55. Dèce fut empereur de 249 à 251 après son coup d'État contre Philippe l'Arabe.

[45] Aurelius Victor, *Liber de Caesaribus*, XXIX, 4.

[46] James Boykin Rives, 1999, p. 135-154; John R. Knipfing 1923, p. 34S-390.

[47] Aurelius Victor, *Liber de Caesaribus*, XXXIV, 6.

[48] Voir à ce propos Ammien Marcelin, XXX, 8, 14, XXV, 3, 18.

[49] Aurelius Victor, *Liber de Caesaribus*, XXXV, 12.

[50] L'austérité d'Aurélien est perçue différemment par les autres sources. Eutrope est très critique, il est qualifié de violent et cruel : « *vir in bello potens, animi tamen immodici, et ad crudelitatem propensioris* »

la dureté d'Aurélien, Victor assimile cette *severitas* à une rigueur et une droiture morale et une certaine exigence de pureté 51. C'est justement cette intégrité morale d'Aurélien qui se manifeste par les actions de moralisation de la vie publique qu'il engage sous son règne[52]. Il avait mis fin à la révolte des monétaires et à l'activité des informateurs et délateurs qu'étaient les *quadruplatores*[53]. En effet, ces derniers recevaient le quart des biens des accusés[54].

Aurelius Victor amplifie les qualités d'Aurélien lorsqu'il met en exergue sa générosité et le présente comme le protecteur des démunis. Aurélien dont le règne est reconnu pour être l'un des plus social de la période[55], avait effectué plusieurs distributions de vivres à la plèbe et avait réorganisé la consommation de la viande de porc[56]. Le système qu'il mit en place à cet effet était encore en vigueur au IVe siècle[57]. La générosité de l'empereur est fondamentale dans la propagande impériale puisqu'elle réfère à la notion de *liberalitas*[58]*.* Cette vertu de *liberalitas* met en exergue la bienveillance, la sollicitude impériale et l'obligation morale des empereurs à fournir à leurs sujets les ressources nécessaires à leur survie. Remontant à la République, elle a été promue par l'empereur Auguste et à sa suite par plusieurs empereurs[59]. Elle était un thème important des monnaies de Trajan, Antonin le pieux, Septime Sévère ou encore Gordien III[60].

Pour les auteurs anciens, la présentation des vertus de l'empereur idéal ne peut se faire sans l'explicitation du mauvais exemple à rejeter. Ainsi, chez Aurelius Victor, comme chez Eutrope et l'Histoire Auguste qui auraient eu recourt à une source commune[61]*,* les personnalités de Claude le gothique et d'Aurélien sont mises en opposition à Gallien, le contre-exemple de l'empereur idéal. En effet, Gallien est présenté comme le mauvais empereur par excellence. On retrouve d'ailleurs dans leurs récits des règnes de Claude le gothique et Aurélien, de constantes références au règne de Gallien pour démontrer et mettre en lumière ce contraste[62].

---

[51] Eutrope, IX, 14. L'Histoire Auguste abonde dans le même sens en fournissant plusieurs exemples de la *crudelitas* d'Aurélien. SHA, *Vita Aureliani*, VII, 4 ; VIII, 5 ; XXXVI, 3 ; XXXIX, 8-9, Valérie Allard, 2006, p. 181-182.

[52] Aurelius Victor, *Liber de Caesaribus*, XXXV, 7 ; Michel Molin 2006, p. 185-211.

[53] Aurelius Victor, *Liber de Caesaribus*, XXXV, 6, 11; SHA, *Vita Aureliani*, XXXIX, 3-4.

[54] Yann Rivière, 1997, p. 577-631.

[55] Eugen Cizek, 1994, 310p.

[56] Aurelius Victor, *Liber de Caesaribus*, XXXV, 7 ; SHA, *Vita Aureliani*, XXXV, 2; XLVIII, 1-2.

[57] Epitome de Caesaribus, XXXV, 6.

[58] Carlos F. Noreña, 2001, p. 160-161.

[59] Carlos F. Noreña, 2001, p. 160-161 ; Paul Veyne 1976, ch. 4 ; Hans Kloft, 1970, 220 p. Selon Suétone, Néron déclarait au début de son règne qu'il gouvernerait selon les préceptes de l'empereur Auguste en respectant les vertus de *Liberalitas*, *clementia*, and *comitas :* « *Atque ut certiorem adhuc indolem ostenderet, ex Augusti praescripto imperatu- rum se professus, neque liberalitatis neque clem- entiae, ne comitatis quidem exhibendae ullam occasionem amisit »* Suétone, Néron, X, 1.

[60] J. Rufus Fears, 1982, p. 903.

[61] Ces trois auteurs auraient utilisé une source commune : la *Kaisergeschichte.* L'hypothèse de l'existence de cette source commune a été émise par Alexander Enman, et a pour origine la similitude de leur récit. Cette hypothèse discutée par certains spécialistes, dont Pierre Dufraigne, est aujourd'hui admise par la communauté scientifique. Voir à ce propos : Pierre Dufraigne traduction de Aurelius Victor, *Liber de Caesaribus*, XXV-XXXV ; Richard W. Burgess 1995, p. 111–128 ; H.W. Bird, 1984, p. 6-37 ; Timothy David Barnes, 1978, 135 p ; 1968/1969, p. 22-23.

[62] Eutrope, IX, 8, 1; SHA, *Vita Divus Claudius,* VII-IX.

> *« Neque enin fas erat eum tacere principem qui tantam generis sui prolem reliquit, qui bellum gothicum sua uirtute confecit, qui manum publicis cladibus uictor inposuit, qui Gallienum, prodigiosum imperatorem, etiamsi non auctor consilii fuit, tamen ipse imperaturus bono generis humani* »[63]
> « Il eut été du reste impie de passer sous silence un prince qui a laissé une telle descendance de sa famille, qui a achevé la guerre contre les Goths grâce à sa valeur, qui a mis victorieusement un terme aux malheurs publics, qui, pour ce qui concerne Gallien, empereur monstrueux, encore que l'initiative du complot ne lui soit pas revenue l'a cependant chassé du gouvernail de l'État à la veille d'assumer lui-même le pouvoir suprême pour le bonheur du genre humain. »

Ce parti pris négatif vis-à-vis de Gallien a bien entendu pour origine leur affiliation sénatoriale. Aussi, dans la longue biographie qu'Aurelius Victor lui consacre, il le qualifie tout d'abord d'efféminé[64]. L'auteur de l'*Histoire Auguste* utilise le terme synonyme de "mollesse"[65]. Plus loin, il ajoute que son règne était inférieur à celui des femmes en le comparant à Zénobie[66] qui avait pris la tête de la sécession palmyrénienne avec son fils Waballah[67]. En effet, cette caractéristique n'est pas nouvelle dans le langage politique romain puisqu'elle est constamment utilisée pour railler et ternir l'image d'un adversaire politique[68]. Elle symbolise non seulement la lâcheté et la couardise, mais aussi renvoie à certains traits de caractères sexuels féminins[69] donc inférieurs par essence. D'ailleurs, c'est le qualificatif par excellence des mauvais empereurs[70]. Aurelius Victor poursuit l'exposition du contre-exemple lorsqu'il dénonce l'insouciance et la frivolité du caractère de Gallien qui se livre aux plaisirs en compagnie de son épouse et d'une princesse étrangère :

> « *Ita quasi ventis undique saevientibus parvis maxima ima summis orbe toto miscebantur. Simulque Romam pestilentia grassabatur, quae saepe curis gravioribus atque animi desperatione oritur. Inter haec ipse popinas ganeasque obiens lenonum ac vinariorum amicitiis haerebat, expositus Saloninae coniugi atque amori flagitioso filiae Attali Germanorum regis, Pipae nomine* »[71].

---

[63] SHA, *Vita Divus Claudius*, I, 3.

[64] Aurelius Victor, *Liber de Caesaribus*, XXXII, 4.

[65] SHA, *Vita Gallieni Duo*, III, 1. « Tandis que l'État était ébranlé dans le monde tout entier, lorsque Odénat apprit que Macrianus avait été tué avec son fils, qu'Auréolus régnait, que Gallien réagissait mollement, il se hâta pour capturer le second fils de Macrianus et son armée. »

[66] SHA, *Vita Gallieni Duo*, XIV, 1

[67] Udo Hartmann, 2001, 537p; Dodgeon, Michael H; Lieu, Samuel N. C, 2002, 460p; Richard Stoneman, 1995, 280p.

[68] Se référer à la seconde Philippiques de Cicéron dans laquelle il accuse Antoine d'être efféminé et débauché. Sur cette question, voir Catharine Edwards 2002, p. 64-65 ; A. Corbeill 1996, p. 129.

[69] Il s'agit ici de traits de caractère lié à la sexualité. L'efféminé est caractérisé par son homosexualité passive. Elle est aussi synonyme de lubricité exacerbée comme chez Néron, Suétone, *Vita Neronis*, XXVIII,1 ; SHA, *Vita Antoninus Heliogabalus*, V.

[70] Lorsque Galba fit défection avec les Espagnes, Néron « s'évanouit et fut longtemps le cœur abattu, sans voix et presque mort pendant ce temps-là [...], mais il n'oublia néanmoins rien de son habitude de luxe et de paresse et ne s'en défit pas » ; « *(conlapsus animoque male facto diu sine uoce et prope intermortuus [...] nec eo setius quicquam ex consuetudine luxus atque desidiae omisit et inminuit* » Suétone, *Vita Neronis*, XLII, 1- 2. L'Histoire Auguste évoque encore la mollesse de Gallien quand elle le compare à Postumus ou Zénobie. SHA, *Vita Triginta Tyranni*, III, 3-5 ; XXX, 16.

[71] Aurelius Victor, *Liber de Caesaribus*, XXXIII, 4-7.

> « Ainsi l'on eût dit que la tempête se déchainait de toutes parts, et que, dans le monde entier, petitesse et grandeur, abaissement et élévation étaient mêlés et confondus. Rome était assaillie par de la peste, qui souvent surgit lors de graves inquiétudes. Au milieu de tant de fléaux, Gallien, l'empereur, hantait les tavernes et les lieux de débauche, s'attachait aux souteneurs et aux ivrognes, s'abandonnant à sa femme Salonine ou Pipa, la fille d'Attale, roi des Germains ».

En plus de l'insouciance, le *pessimus princeps* se caractérise son absence de *moderatio*[72]. Il s'agit explicitement ici du manque de contrôle sur ses désirs et ses passions. Ce dernier se trouve ainsi plus préoccupé à assouvir ses plaisirs qu'ils soient sexuels ou alimentaires plutôt qu'à accomplir son devoir envers l'État. Gallien par son insouciance et la lubricité de son caractère se range dans cette catégorie. Il préfère assouvir ses plaisirs plutôt que répondre à la peste qui frappe Rome. Cette insouciance de Gallien est largement élaborée par l'Histoire Auguste, lorsqu'elle évoque entre autres l'inaction de Gallien après la capture de son père Valérien et la multiplication des coups d'État sous son règne[73].

> « *Capto Valeriano (enimvero unde incipienda est Gallieni vita, nisi ab eo praecipue malo, quo eius vita depressa est?), nutante re publica, cum Odaenathus iam orientis cepisset imperium, Gallienus comperta patris captivitate gauderet, vagabantur ubique exercitus, murmurabant omnibus in provinciis duces, erat omnium ingens maeror, quod Valerianus imperator Romanus in Perside serviliter teneretur. sed erat etiam maior omnium maestitia quod Gallienus nanctus imperium ut pater fato sic ipse moribus rem publicam perdiderat*»[74]
> «Après la capture de Valérien--- où commencer en effet la biographie de Gallien sinon à partir de ce drame qui pesa fâcheusement sur sa vie?--- l'État connut une grave crise : Odenath s'était déjà emparé du pouvoir en Orient, tandis que Gallien se réjouissait en apprenant la captivité de son père; les armées erraient à l'aventure, les généraux ---- maugréaient, chacun s'attristait de savoir ---- un empereur ---- romain ignominieusement retenu prisonnier en Perse --- et plus encore de voir que Gallien avait conduit l'État à sa perte.»

Il démontre ainsi une absence de *gravitas* que les conditions dans lesquels se trouvaient l'empire à travers la capture de son père par les Perses et les attaques aux frontières exigeaient[75].

Aurelius Victor dresse le portrait moral du bon empereur qui s'inscrit dans la tradition biographique romaine. Ainsi, le bon empereur est généreux, pieux, juste, il fait ainsi preuve de *moderatio* c'est-à-dire de contrôle au niveau de ses mœurs. En d'autres termes, il protège ses concitoyens en leur fournissant l'assistance matérielle nécessaire à l'exemple d'Aurélien. Il reste fidèle à l'état romain et à ses traditions à l'exemple de Claude. En agissant ainsi, il obtient l'assistance des dieux pour la victoire militaire contre les ennemis de l'empire. Au IIIe siècle, cette corrélation entre qualités morales et succès militaires est encore plus déterminante dans le contexte de la permanence des guerres aux frontières de l'empire. En revanche, le mauvais empereur comme Gallien se caractérise par la légèreté de ses mœurs et son insouciance face à la gravité des enjeux liés à sa fonction impériale. Guidé par l'assouvissement de ses plaisirs et abandonné par les dieux à cause de son infidélité, il n'arrive plus à se consacrer à la protection de ses concitoyens et reste inactif devant la dislocation de l'empire[76].

---

[72] La *Moderatio* est une vertu importante pour le bon empereur. Il faut voir à ce propos les commentaires des Anciens au sujet de la *Moderatio* de Tibère : Suétone, *Tibère*, XXXII, 2 ; Tacite, Annales, II, 36 ; III, 50 ; A. Nakagawa 2002, p.226-228. Cette absence de *Moderatio* se manifeste par l'exubérance du caractère de l'empereur. Voir à ce propos la description de l'Histoire Auguste d'Elagabal, SHA, *Vita Antoninus Heliogabalus*, V.

[73] SHA, *Vita Gallieni Duo*, I, 1-5 ; IX, 2-3.

[74] SHA, Vita Gallieni Duo, I, 1-2.

[75] SHA, *Vita Gallieni Duo*, IV, 3.

[76] Léon Homo, 1913, p. 1-22.

II-Les qualités militaires et politiques de l'empereur idéal

Les qualités morales du prince sont indissociables de ses qualités militaires et politiques. Il faut entendre par qualités militaires et politiques, la capacité pour l'empereur de conduire les troupes à la victoire mais aussi sa capacité à maintenir une excellente relation avec les forces politiques dans le but de garantir un régime stable et durable. Les bonnes relations avec le Sénat sont cruciales à cet égard. Ici encore, Aurelius Victor dresse le portrait de l'empereur idéal à travers la description de l'exemple et du contre-exemple. Ainsi, là où Claude le gothique accède au pouvoir avec le soutien du Sénat[77]; Gallien le mauvais exemple, écarte les sénateurs de la gestion de l'armée et des fonctions militaires[78].

> « *Et patres quidem praeter commune Romani malum orbis stimulabat proprii ordinis contumelia, quia primus ipse metu socordiae suae, ne imperium ad optimos nobilium transferretur, senatum militia vetuit et adire exercitum* »[79]
> « Les sénateurs, outre les maux communs au monde romain, étaient ulcérés de l'affront subit par leur ordre. En effet, Gallien, le premier redoutant sa propre incurie et craignant de voir le pouvoir être transféré aux plus illustres de la noblesse, leur interdit le service militaire, et même l'accès de l'armée. »

Cette mise à l'écart qui avait selon Aurelius Victor pour objectif de réduire les coups d'État, fut très mal perçue par les *Patres*[80]. Pour preuve, certains de ses proches furent victimes de représailles de la part du Sénat après sa mort[81]. Gallien lui-même ne fut divinisé par le Sénat que sur insistance de Claude et des soldats[82].

Sur le plan strictement militaire, le bon empereur n'est pas seulement celui qui marche à la tête des soldats, mais aussi, et surtout celui qui remporte des victoires grâce à sa bravoure et à son intelligence stratégique. Dans cette perspective, Claude le gothique est présenté par Aurelius Victor comme un stratège militaire puisqu'il a remporté plusieurs victoires contre les Germains sans aucun dommage pour l'armée :

> « *Ita nullo exercitus detrimento fusi barbari summotique, postquam imperator uitam rei publicae dono dedit*»[83]. « Ainsi sans aucun dommage pour l'armée, les barbares furent mis en déroute et chassés de l'empire, quand l'empereur eut fait don de sa vie à l'État »

Victor fait référence aux victoires de 269 de Claude obtenues contre les Goths à Naissus et contre les Alamans sur les rives du lac de Garde[84]. Ce sont d'ailleurs ces victoires qui lui valurent le titre de *Gothicus Maximus*[85]. Claude fut plus tard emporté par la maladie à Sirmium en été 270[86].

Toujours dans la dynamique du bon et du mauvais exemple, le contraste entre Claude le gothique et Aurélien avec Gallien s'accentue dans le récit de Victor. Quand Aurélien construit une enceinte pour

---

[77] Aurelius Victor, *Liber de Caesaribus*, XXXIV, 4. L'Histoire Auguste va plus loin en indiquant que Claude le gothique : « qu'il exerça le pouvoir en suivant les vœux du Sénat », SHA, *Vita Divi Claudii*, II, 8.

[78] Aurelius Victor, *Liber de Caesaribus*, XXXIII, 33-34 ; Yan Le Bohec 2004, p. 123-132 ; Pierre Cosme 2007, p. 97-109.

[79] Aurelius Victor, *Liber de Caesaribus*, XXXIII, 33-35.

[80] Michel Christol, 1986, p. 45-50; Aurelius Victor, Liber de Caesaribus, XXXIII, 33-35.

[81] Aurelius Victor, *Liber de Caesaribus*, XXXIII, 31; Eutrope, IX, 22; H. W. Bird, 1971, p. 252-254

[82] Aurelius Victor, Liber de Caesaribus, XXXIII, 33-35.

[83] Aurelius Victor, *Liber de Caesaribus*, XXXIV, 5.

[84] Michel Christol, 2006, p. 163.

[85] Michel Christol, 2006, p. 163 ; Émilienne Demougeot, 1969, p. 425-428.

[86] Michel Christol, 2006, p. 163.

protéger Rome et ses habitants[87], Gallien trompe l'opinion publique et fait croire que tout l'empire est en paix ; souvent même, il célèbre des jeux et des fêtes triomphales pour mieux confirmer la réalité de ses mensonges [88] . Aurelius Victor fait référence aux *decennalia* de Gallien célébrées en 262 pour commémorer son arrivée au pouvoir avec son père Valérien[89].

> « *At Romae Gallienus pacata omnia ignaris publici mali improbe suadebat, crebro etiam, uti rebus ex voluntate gestis solet, ludos ac festa triumphorum, quo promptius simulata confirmarentur, exercens*.»[90]
>
> « À Rome cependant, Gallien faisait croire faussement à ceux qui ignoraient les malheurs publics, que tout l'empire était en paix ; souvent même, selon l'usage de ceux dont le seul but est de tromper, il faisait célébrer des jeux et des fêtes triomphales, pour mieux confirmer la réalité de ses mensonges. »

Aurelius Victor fait peu mention des succès militaires de Gallien mais insiste particulièrement sur la faiblesse de son caractère. Ainsi Gallien, submergé par ses passions, n'arrive pas à renforcer la protection de l'empire même après ses victoires contre Ingenuus et Régalien[91]. Il en résulte plusieurs coups d'État et les sécessions de la Gaule et de Palmyre:

> «*His prospere ac supra vota cedentibus more hominum secundis solutior rem Romanam quasi naufragio dedit*. »[92]
> « Après de tels succès, qui allaient au-delà de ses espérances, amollies, comme cela est naturel aux hommes, par la prospérité, il laissa pour ainsi dire sombrer la puissance romaine»

Aurélien est en revanche respecté des soldats[93] et montré en exemple pour ses succès militaires contre les Perses :

> « *Ceterum Aurelianus successit tanto vehementior confestim, quasi belli reliquiae superessent, in Persas progressus est* »[94].
> « Aurélien dont une réussite aussi grande avait stimulé l'ardeur martiale, pour en finir, en quelque sorte, avec les restes de la guerre, marche aussitôt contre les Perses ».

Aurelius Victor évoque ici le succès de la reconquête de Palmyre en été 272 et une brève campagne contre les Perses en hiver 272-273[95] à l'issue de laquelle Aurélien reçut les titres de *Persicus Maximus* et de *Particus Maximus*[96]. Plus loin, il renchérit sur l'intelligence stratégique d'Aurélien lorsqu'il évoque son action dans la fin de la sécession gauloise au printemps 274. En effet, avant même le début des

---

[87] Aurelius Victor, *Liber de Caesaribus*, XXXV, 7.

[88] Léon Homo, 1913, p. pp. 1-22.

[89] SHA, *Vita Gallieni Duo*, VII, 4.

[90] Aurelius Victor, *Liber de Caesaribus*, XXXIII, 15-16.

[91] Jenö Fitz, 1966, 72 p

[92] Aurelius Victor, *Liber de Caesaribus*, XXXIII, 3-6 ; L'Histoire Auguste met en parallèle l'insouciance de Gallien et la sécession gauloise : SHA, *Vita Gallieni Duo*, IV, 3-4. Gallien abandonne l'État. SHA, *Vita Gallieni Duo*, XIV, 5.

[93] Aurelius Victor, *Liber de Caesaribus*, XXXIII, 21.

[94] Aurelius Victor, *Liber de Caesaribus*, XXXV, 1.

[95] Aurélien aurait à l'issue de la reconquête de Palmyre effectué une brève campagne contre les Perses. L'ampleur de cette campagne reste suspecte. Il semblerait que la propagande du régime l'aurait amplifié pour justifier les titres de *Persicus Maximus* et de *Particus Maximus*. Voir à ce propos Dietmar Kienast 1990, p. 232.

[96] Dietmar Kienast 1990, p. 231-232.

engagements, les empereurs gaulois Tétricus I et son fils signèrent leur reddition et se livrèrent à Aurélien. Ce dernier devenait ainsi le restaurateur de l'unité romaine après plusieurs décennies de sécession.

> « *Simul, Germanis Gallia dimotis, Tetrici, de quo supra memoravimus, caesae legiones proditore ipso duce. Namque Tetricus, cum Faustini praesidis dolo, corruptis militibus plerumque peteretur, Aureliani per litteras praesidium imploraverat eique adventanti producta ad speciem acie inter pugnam se dedit.* [5] *Ita, uti rectore nullo solet, turbati ordines oppressi sunt* »[97]
>
> « En même temps, après avoir chassé les Germains de Gaule, il tailla en pièces les légions de Tétricus, dont nous avons parlé plus haut, grâce à la trahison de leur chef lui-même. En effet, Tetricus, souvent en butte aux intrigues du gouverneur Faustinus qui avait corrompu ses soldats, avait, par une lettre, imploré l'aide d'Aurélien, et, quand, l'empereur vint à sa rencontre, il fit pour faire illusion, avancer sa ligne de bataille, puis se livra au milieu du combat. Ainsi, comme cela se produit habituellement quand il n'y a plus de commandement, le désordre se mit dans les rangs et l'armée fut écrasée ».

Pour Aurelius Victor, les succès militaires de Claude le gothique et d'Aurélien confirment leurs qualités morales discutées dans la précédente section. En revanche, la défaillance de l'État romain sous Gallien n'a pour autre origine que sa faiblesse morale.

Conclusion

L'empereur idéal se distingue par ses vertus lesquelles soulignent le caractère exceptionnel de sa personne et légitiment son autorité. Deux groupes de qualités ou vertus sont essentiels dans la définition de l'empereur idéal pour le IIIe siècle selon Aurelius Victor. Il s'agit des qualités morales qui servent de fondation aux qualités militaires et politiques. Sur la base des trois biographies analysées dans les *Caesares*, l'empereur idéal se caractérise par la sobriété de ses mœurs, son sens de la justice, par sa fidélité aux symboles et traditions de l'État romain, sa générosité et son engagement pour la protection de Rome et ses habitants. De plus, ce dernier se singularise par ses compétences militaires et par son respect de l'autorité du Sénat. Pour Aurelius Victor, qui s'inscrit dans la longue tradition des auteurs d'affiliation sénatoriale, les vertus morales de l'empereur garantissent ses succès militaires dans la période de crise politique et militaire du IIIe siècle. Par conséquent, le redressement de la situation politique amorcée sous Claude le gothique et amplifiée sous Aurélien est non seulement le résultat de leurs qualités morales et militaires, mais également de leur respect de l'autorité du Sénat. En revanche, la décadence romaine sous Gallien est directement reliée à son absence de vertus et à sa défiance de l'autorité sénatoriale à travers leur retrait des fonctions de commandements dans l'armée. Il s'agit bien évidemment d'une définition partiale de l'empereur idéal mais qui participe dans une certaine mesure à une construction non officielle de la propagande idéologique impériale.

Sources et bibliographie

I-Textes anciens

1. Ammien Marcellin, *Histoires*, Texte établi et traduit par Marie-Anne Marié, Paris, Les Belles Lettres, 1984.
2. Eutrope, *Abrégé d'Histoire Romaine*, Texte traduit et établi par Joseph Hellegouarc'h, Paris, Les Belles Lettres, 1999, 274 p.

[97] Aurelius Victor, *Liber de Caesaribus*, XXXV, 3-6.

3. *Histoire Auguste*, Texte traduit et commenté par André Chastagnol, Paris, Robert Laffont, 1994, 1244p.
4. Hérodien, *Histoire des empereurs romains de Marc-Aurèle à Gordien III*, Texte traduit et commenté par Denis Roques, Paris, Les Belles Lettres, 1990, 313 p.
5. Sextus Aurelius Victor, *Le Livre des Césars*, Texte traduit et commenté par Pierre Dufraigne, Paris, Les Belles Lettres, 1975, 213 p.
6. *Liber de Caesaribus of Sextus Aurelius Victor*, Translated with an introduction and commentary by H. w. Bird, Liverpool University Press, 1994, 228p.

II-Études modernes

1- Allard V, 2006, « Aurélien, restitor orbis et triomphateur », *La Crise de l'Empire Romain de Marc Aurèle à Constantin*, dir. Marie Henriette Quet, Paris, PUPS, p. 149-173.
2- Allard V, 2006, « La *crudelitas* d'Aurélien », *La Crise de l'Empire Romain de Marc Aurèle à Constantin*, dir. Marie Henriette Quet, Paris, PUPS, p. 173-185.
3- Andrew Wallace –Hadrill, 1981, «The Emperor and His Virtues», *Historia*, 30, 3, p. 298-323.
4- B.F. Harris, 1991, «Dio of Prusa », ANRW, II, 33.5, p. 3853-3881.
5- Barbara Lichocka, 1974, *Justitia sur les monnaies impe□riales romaines*, E□ditions scientifiques de Pologne, 125p.
6- Barnes TD, 1968/1969, « the Lost Kasergeschichte », BHAC, Bonn, p. 22-23.
7- Barnes TD, 1978, «The Sources of the Historia Augusta», *Collection Latomus v. 155*, Bruxelles, Latomus, 135 p.
8- Bird H W, 1971, «Aurelius Victor and the Accession of Claudius II», *Classical Journal*, Vol. 66, No. 3, p. 252-254.
9- Bird H W, 1978, «Sextus Aurelius Victor: Some Fourth Century Issues», *Classical Journal*, Vol. 73, No. 3pp. 223-237.
10- Bird H W, 1984, "Sextus Aurelius Victor: a historiographical study", ARCA, classical and medieval texts, papers and monographs, 14, 175 p.
11- Burgess R W, 1995, « On the Date of the Kaisergeschichte », *Classical Philology*, 90, p. 111–128.
12- Charlesworth MP, I937, «The virtues of a Roman emperor: propaganda and the creation of belief», PBA 23, p. 105-133.
13- Chester G. Starr, 1956, «Aurelius Victor: Historian of Empire», American Historical Review, Vol. 61, No. 3, p. 574-586.
14- Christine Pérez, 1989, Monnaie du pouvoir, pouvoir de la monnaie : Une pratique discursive originale : le discours figuratif monétaire (1er siècle avant J-C - 4 après J-C), Belles Lettres, 528p.
15- Christol M, 1986, Essai sur l'évolution des carrières sénatoriales dans la seconde moitié du troisième siècle, 1986, 354 p.
16- Christol M, 2006, *L'Empire romain du IIIe Siècle : Histoire Politique*, Paris, Errance, 288 p.
17- Classen C. J,1991, « *Virtutes Imperatoriae*», ArCtos 25, p. 17-39.
18- Corbeill A. 1996, *Controlling Laughter: Political Humor in the Late Roman Republic*, Princeton, Princeton University Press, p. 129 sq
19- Cosme P. 2007, « À propos de l'Édit de Gallien », *Crises and the Roman Empire*, Brill, Leiden,
20- De Blois L, 2003, « The Perception of Roman Imperial Authority in Herodian's Work », The Representation and Perception of Roman Imperial Power: Proceedings of Third Workshop of the International Network Impact of Empire (Roman Empire, c. 200 BC-AD 476), Rome, March 20-23, 2002, L. De Blois, P. Erdkamp, O. Hekster, G. De Kleijn et S. Mols (eds), Leiden, Brill, p. 148-153.

21- De Blois L., 1998, « Emperor and Empire in the Works of Greek-speaking Authors of the Third Century AD », ANRW II, 34, 4, p. 3391-3443.
22- Demougeot E. 1969, La Formation de l'Europe et les Invasions Barbares, Tome 1, Des origines germaniques à l'avènement de Dioclétien, 615 p.
23- Dodgeon, Michael H; Lieu, Samuel N. C, 2002, The Roman Eastern Frontier and the Persian Wars AD 226-363: A Documentary History, 460p.
24- Donald E C, 1967, The Moral and Political Tradition of Rome. Ithaca, Thames & Hudson, N.YT
25- Edwards C, 2002, The Politics of Immorality in Ancient Rome, Cambridge University Press, 244 p.
26- Fears Jesse Rufus I98I, « The cult of virtues and Roman imperial ideology», ANRW XI, 17.2, p. 827-948.
27- Fitz Jenö, 1966, Ingenuus et Régalien. Bruxelles, Latomus, 1966, 72 p
28- Freyburger-Galland M.-L. 1997, Aspects du vocabulaire politique et institutionnel de Dion Cassius, Paris, De Boccard, 264 p.
29- Gagé J. 1932, « Un thème de de l'art impérial romain : La victoire d'Auguste », Mélanges d'archéologie et d'histoire, tome 49, p. 61-92.
30- Gangloff A, 2011, « Le princeps et le bon roi selon Homère », dans S. Benoist, A. Daguet-Gagey, C. Hoët-van Cauwenberghe (éd.), Figures d'empire, fragments de mémoire. Pouvoirs et identités dans le monde romain impérial (IIe siècle avant notre ère-VIe siècle de notre ère), Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion (collection « Archaiologia »), p. 105-122.
31- Gangloff A. 2009, « Le sophiste Dion de Prusse, le bon roi et l'empereur », *Revue historique*, vol. 649, no. 1, p. 3-38.
32- Harris W V. 2008, Aelius Aristides between Greece, Rome, and the gods, Leiden, Columbia studies in the classical tradition, 33, Brill, 322 p.
33- Hekster O. J. 2007, « Fighting for Rome: The Emperor as a Military Leader », in The Impact of the Roman Army (200 BC-AD 476): Economic, Social, Political, Religious and Cultural Aspects, L. De Blois et E. Lo Cascio (eds), Leiden, Brill, p. 91- 105.
34- Homo L, 1913, L'empereur Gallien et la crise de l'empire romain au IIIe siècle, Revue Historique, T. 113, Fasc. 1, pp. 1-22.
35- James Boykin Rives, 1999 « The Decree of Decius and the Religion of Empire », JRS, Vol. 89, p. 135-154.
36- Kemezis AM, 2014, Greek narratives of the Roman Empire under the Severans: Cassius Dio, Philostratus and Herodian, Cambridge; New York: Cambridge University Press, 340 p.
37- Kienast Dietmar, 1990, Römische Kasertabelle: Gundzüge einer römischen, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 368 p.
38- Kloft H. 1970, Liberalitas Principis, Herkunft und Bede- utung: Studien zur Prinzipatsideologie, Böhlau, 220 p.
39- Knipfing JR, 1923, « The Libelli of the Decian Persecution», The Harvard Theological Review, 16, p. 346-347.
40- Le Bohec Y, 2004, « Gallien et l'encadrement de l'armée », REMA, 1, 2004, P. 123-132.
41- Loriot X 1990, « Un sénateur illyrien élevé à la pourpre : Trajan Dèce » dans Les Empereurs illyriens, Actes du Colloque de Strasbourg (11-13 oct. 1990), éd. Frézouls et Hélène Jouffroy, p. 43-55.
42- Manders E. 2007, Mapping the representation of roman imperial power in times of crisis, Crises and the Roman Empire, Brill, Leiden, p. 275-290.
43- Markhowski H. 1936, « De quattuor virtutibus Augusti in clupeo aureo ei dato scriptis », Eos 37,
44- Mary Whitby (ed.), I998, The Propaganda of Power. The Role of Panegyric in Late Antiquity. On imperial virtues in general, Leyde, Brill, 378 p.

45- Matthew R, 2001, «Ethics for the Principate: Seneca, Stoicism, and Traditional Roman Morality. », Constructing Autocracy: Aristocrats and Emperors in Julio-Claudian Rome, Princeton, NJ, p. 64-126.
46- Matthew Roller, 2001, Constructing autocracy: aristocrats and emperors in Julio-Claudian Rome, Princeton University Press, p. 64-126
47- Millar F, 1964, A study of Cassius Dio, Oxford, Oxford University Press, 239 p.
48- Molin M, 2006, « *Severitas*, une valeur politique en échec au IIIe siècle », La Crise de l'Empire Romain de Marc Aurèle à Constantin, dir. Marie Henriette Quet, Paris, PUPS, p. 185-211.
49- Nakagawa A. 2002, «L'imperatore Tiberio e la virtù della moderatio», Acme, 55, 3, p.226-228.
50- Noreña C F, 2001, «The Communication of the Emperor's Virtues», JRS, 91, p. 146-168.
51- Oliver JH, 1980, «The ruling power: a study of the Roman Empire in the second century after Christ through the Roman oration of Aelius Aristides», Philadelphia: American Philosophical Society, p. 871-1003.
52- Pfaff-Reydellet M, 2003, « Les vertus impériales et leur rôle dans la divination du prince selon Wissowa », Archiv für Religionsgeschichte, 5, 1, p. 80-100.
53- Potter D. S, 1999, « Political theory in the *senatus consultum Pisonianum*», AJP I 20, p. 65-88.
54- Rivière Yann, 1997, « Les quadruplatores : la répression du jeu, de l'usure et de quelques autres délits sous la République romaine », Mélanges de l'École française de Rome. Antiquité, tome 109, n°2, p. 577-631.
55- Seager R. I984, «Some imperial virtues in the Latin prose panegyrics: the demands of propaganda and the dynamics of literary composition», Papers of the Liverpool Latin Seminar 4, 129-165
56- Stertz S. A., 1977, « Marcus Aurelius as Ideal Emperor in Late-Antique Greek Thought », CW 70,
57- Stoneman Richard, 1995, Palmyra and Its Empire: Zenobia's Revolt against Rome, 280p.

Imaginaire, images et représentations : construction identitaire de l'Asie à travers une analyse du vocabulaire des sources latines, jusqu'au XIVe siècle

OSSORO Angela Ephrem
Historien du Moyen Âge
Enseignant-chercheur
Université Jean Lorougnon Guédé Daloa
ossoroangela@gmail.com

Résumé

À la lecture des premières sources narratives latines des découvertes, il est peu de dire que l'Europe prend toute la mesure de cette Asie, naguère reléguée à la lisière de la "civilisation normative". L'évolution historique sur les connaissances concrètes ne paraît pas avoir remanié, pour autant, les représentations sur ce monde méconnu. Généralement, les termes du discours dans la transmission des faits, participent du processus de construction du « lointain » car, comme stipule François Laplantine « (…) lorsque l'on cherche à montrer aux autres ce que l'on a vu et regardé, c'est avec des mots, avec des noms. »[98]. Si l'écriture sert à sauver de l'oubli, le choix du vocable dans le récit de voyage est-il un acte anodin ?

Cet article propose donc de montrer comment le choix des vocables dans les sources narratives a pu influencer les Occidentaux du Moyen Âge dans la construction des identités et l'identification de l'Asie méconnue.

Mots- clés : Histoire – Représentations – Construction des Identités – Image – Occident – Asie.

Abstract

When reading the first Latin narrative sources of discoveries, it's an understatement to say that Europe gets the whole size of that Asia formerly limited to the edge of « normative civilization ». The historical development about the real knowledge seems not to have reshuffled the views related to that unknown world as much. Generally speaking, the speech terms in the storytelling contribute to the construction process of the « Far World » because as quotes Francois Laplantine « (…) when one seeks to show to the others what he saw and watched, it is with words, with names… »[99]. The issue is ,if writing helps save from oblivion, is the choice of some word sets in turn made innocently ? This article aims at showing how the choice of some words in narrative sources might have influenced the Middle Age Westerners in the identity building and identification of the unknown Asia.

Keywords: History – Views – Identity – Building – Image – West – Asia.

Introduction

La crise contemporaine des migrants venus d'Orient, d'Afrique du Nord ou Subsaharienne, déferlant sur les côtes européennes, puis s'amassant aux frontières des États-nation, soulève des inquiétudes au sein des sociétés européennes. La crainte de perdre sa spécificité culturelle semble prendre le pas sur le sens de l'accueil de migrants, et même sur une quelconque notion d'humanisme, dont certains pays

[98] François Laplantine, *La description ethnographique*, Paris : éd. Armand Colin, 2006, (éd. Nathan, 1996), p. 29.
[99] Translation is mine.

avaient fait leur tradition. À tort ou à raison, le regard sur l'étranger se présente comme une problématique multiséculaire.

La question de l'identité, depuis l'Antiquité déjà, avait focalisé l'attention des auteurs Anciens, avant celle des voyageurs européens, dès la fin de la deuxième moitié du XIIIe siècle, à travers la mobilisation des récits sur les mondes extra-européens. Si pour les gens l'appartenance à une même communauté culturelle implique le partage d'un ensemble d'éléments fondateurs propres, la crédibilité de ce particularisme ne saurait, pour autant, se soustraire au regard inquisiteur du visiteur. Dans un Moyen Âge marqué par des communautés de croyances et de cultures, l'image de l'Autre qui n'est, *a posteriori*, pas le produit de notre société, nous épouvante ou nous émerveille. Dans le contexte des contacts directs, l'Asie méconnue n'a jamais été autant soumise à la description des Occidentaux, entre les XIIIe et XIVe siècles.

Tout au long de l'histoire des voyages de contacts, le discours et le choix des termes de vocabulaire dans les textes narratifs ont représenté les caractères géographiques des territoires et déterminé les identités anthropologiques des confins[100]. Ainsi, à des peuples plus ou moins méconnus des marges, il a été associé des traits de caractère représentatifs.

De quoi procèdent les allusions faites des images pour désigner l'Asie méconnue ? Quelles sont les raisons de la réminiscence des mythes et de l'imaginaire dans les récits de voyage du Moyen Âge ? Le choix des termes du vocabulaire est-il anodin ? Autrement, les vocables participent-ils d'une rhétorique de la construction identitaire ?

À partir d'une étude du vocabulaire de récits de voyages des XIIIe et XIVe siècles, je voudrais montrer comment les Occidentaux représentent l'autre. D'autre part, je chercherai à établir le standard de construction de l'identité des confins méconnus, des territoires et des gens, à travers l'univers mental de l'homme médiéval.

I. La notion de civilisation et la construction des identités des peuples d'Asie

Le terme « civilisation », dans sa définition actuelle, ne nous est familier qu'à partir de la Renaissance et a connu de nombreuses mutations depuis[101]. Cependant, il nous est donné d'apprécier chez les auteurs Anciens, grecs, l'idée d'appartenance à la communauté qu'ils se faisaient d'eux-mêmes par opposition aux peuples qu'ils pouvaient identifier comme étant d'origine « Barbare ». Si le sentiment d'appartenance à une même communauté de langue peut être considéré comme un marqueur identitaire, l'origine géographique se révèle tout autant un facteur de différenciation. D'autre part, les auteurs médiévaux semblent distinguer l'Autre dans les références bibliques d'éponymie[102]. Dans cette dualité entre l'Occident et l'Asie, le jeu des formes qui compose l'univers mental des gens du Moyen Âge garde toute sa place. En se munissant de la rigueur historique, nous voulons compte du contexte de la présentation de l'Asie chez des voyageurs latins. Pour se faire, nous nous sommes appuyé aussi bien sur une étude du discours que sur le choix du vocable dans les textes narratifs.

[100] De fait, avant le XIIIe siècle, les connaissances ethnographiques de l'Asie méconnue se sont construites par l'apport d'images et de légendes empruntés à la littéraire antique.

[101] Sur la notion de civilisation voir : Norbert Elias, *La civilisation des mœurs*, 1973 ; Jean-François Bert, « Eléments pour une histoire de la notion de civilisation. La contribution de Norbert Elias », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2010/2, n°106, p. 71-80 ; Robert Elias, *La civilisation des mœurs,* traduit partiellement par Pierre Kamnitzer, Éditions Calmann-Lévy, 1973

[102] Dans les Ecritures, la généalogie, dans *Genèse 10* fait de Sem, l'Ancêtre supposé des Sémites ; Cham, l'Ancêtre supposé des Cananéens et de plusieurs autres peuples ; Japhet, l'Ancêtre supposé des Indo-Européens.

I.1.L'idée de civilisation et d'identité à travers la construction discursive des représentations dans les textes latins

L'idée d'identité peut s'apprécier de l'ensemble des pratiques, des usages[103] et la conscience affirmée d'appartenir à une société donnée. Si le mot « civilisation » est un néologisme[104] méconnu par des auteurs du Moyen Âge, l'appréciation que ces derniers se sont fait de leur particularité culturelle[105] et leurs pratiques quotidiennes par rapport aux *Autres*[106] est nette. Depuis l'Antiquité, des textes d'auteurs grecs et romains livrent le sentiment de ce qui pourrait s'apparenter à la conscience d'appartenir à une communauté propre et différente. Par exemple, Hérodote[107] s'est montré comme l'inspirateur de la géographique humaine, en apportant des renseignements sur les coutumes des groupes humains voisins des Grecs, les non-Grecs devenu le ou les Barbares[108]. On peut déjà affirmer que le regard d'Hérodote sur l'idée d'appartenance à une région donnée et la prise en compte d'un ailleurs est plutôt affirmée :

> Quant à la nation hellénique, depuis son origine elle a toujours parlé la même langue ; du moins cela me parait ainsi. Faible, séparée des Pélasges, et tout à fait petite dans son commencement, elle est devenue aussi considérable que plusieurs autres nations, principalement depuis qu'un grand nombre de peuples barbares se sont incorporés avec elle; et c'est, indépendamment des autres raisons, ce qui, à mon avis, a empêché l'agrandissement des Pélasges, qui étaient barbares.[109]

En utilisant ici l'épithète « barbares », le "père" de l'histoire ne pensait pas faire de jugement de valeur, comme fait remarquer Jacques Lacarrière[110]. Le regard d'Hérodote, comme celui des Grecs en général, sur les peuples non-Grecs marque justement la vision qu'il pouvait se faire des spécificités culturelles propres à chacun. En considérant ce que Jacques Lacarrière appelle le problème de la « galette »[111], nous nous rendons compte de la stratification, par cercle concentrique, entre des peuples donnés.

Si le terme « barbare », avant les temps modernes, peut valoir une connotation péjorative, il ne demeure pas moins que les gens de l'Antiquité, puis ceux du Moyen Âge pouvaient avoir une idée nette

---

[103] En Europe du Moyen, par exemple, le partage en commun d'une même langue a peut déterminer dans une certaine mesure l'appartenance à une communauté de culture, le latin. Pour un appondissent sur le sujet, je voudrais suggérer la réflexion de Charaudeau, Patrick. « Langue, discours et identité culturelle », *Ela. Études de linguistique appliquée*, vol. 123-124, no. 3, 2001, pp. 341-348.

[104] L'expression n'est vulgarisée qu'à partir de la deuxième moitié du XVIIIe siècle, voir Fernand Braudel, *Grammaire des civilisations*, éd. Flammarion, Paris, 2013, p. 43.

[105] Les termes « civilisation » et « culture » sont des expressions proches par leur conceptualisation, même s'il existe une réelle distinction entre les deux notions. Selon la définition, jugée canonique, donnée par Edward B. Tylor, en 1871, la culture est « la totalité des connaissances, des croyances, des arts, des valeurs, lois, coutumes et de toutes les autres capacités et habitudes acquises par l'homme en tant que membre de la société ». Voir, Introduction, *La culture : de l'universel au particulier : la recherche de l'origine, la nature de la culture, la construction des identités,* coordonné par Nicolas Journet, Auxerre : Ed. Sciences Humaines, 2002, p. 1.

[106] Dans le contexte des contacts à partir du XIIIe siècle l'Autre doit être pris comme l'Etranger. L'Occidental étant dans sa position d'observateur décrivant les sociétés visitées.

[107] Bien que les écrits de cet auteur grec du Ve siècle av. J. C ait été connu des Occidentaux que durant le Bas Moyen Âge, sa vision sur les spécificités régionales ne peut qu'être celle des gens du Moyen Âge. Comme peut le montrer Carlrichard Brühl à travers son ouvrage*, Naissance de deux peuples, Français et Allemand (IXe-XIe siècle)*, trad. Par G. Duchet-Suchaux, édition française établie par O. Guyotjeannin, Paris, Fayard, 1995, 396 p., les Français et les Allemands, du temps des Carolingiens, ont dû se séparer progressivement par des frontières géographiques. Mais, la montée du sentiment national en reste nul doute l'un des éléments fondateurs.

[108] Ce discours réducteurs sur les peuples voisins des Grecs a fait l'objet d'un bel article de la part de Darbo-Peschanski Catherine, « Les barbares à l'épreuve du Temps (Hérodote, Thucydide, Xénophon) » In: *Mètis. Anthropologie des mondes grecs anciens*, vol. 4, n°2, 1989. pp. 233-250.

[109] Hérodote, *Histoire*, Livre I, [1-58] LVIII.

[110] « On sait que les Perses considèrent toute l'Asie et les peuples barbares comme leur domaine propre, et l'Europe – en particulier le monde grec – comme une terre étrangère. », Jacques Lacarrière, *En cheminant avec Hérodote*, Paris : éd. Fayard/Pluriel, 2011, p. 26.

[111] *Ibidem*, p. 13.

de leur appartenance à une communauté propre[112]. Les particularités entre le monde connu et l'Ailleurs sont clairement mises en avant, à travers des considérations culturelles, cultuelles et géographiques. De la vision européenne sur l'œcoumène, les limites extrêmes du monde habité seraient séparées géographiquement d'avec les marges peuplées par des créatures surnaturelles ou monstrueuses. De fait, cette considération attribue à un espace déterminé des individus aux caractères spécifiques. Par exemple, la mentalité des gens du Moyen Âge tient pour vrai, la « barrière de Gog et Magog », muraille légendaire identifié à la chaîne du Taurus, qui aurait été créé par Alexandre le Grand à l'effet d'emprisonner des peuples barbares, sensé anéantir l'œkoumène, au moment du Jugement dernier[113]. Ici, le regroupement dans un même système de pensée d'un personnage historique et d'une information légendaire biblique met en évidence le fondement de la construction de l'identité de l'*Ailleurs* et de *l'Autre*. Et même si les connaissances, par les contacts directs de certains voyageurs, mettent en doute cette vision, l'héritage antique garde toute son influence dans la littérature de voyage sur les confins.

La diversité des éponymies laisse toutefois apparaître une certaine homonymie à l'image des « Scythes », « Assyriens », « Bactriens », « Indiens », « Ariens », « Caspiens », « Arabes » et « Ethiopiens », les « Barbares » désignent un peuple ou une ethnie :

> Les Assyriens marchaient coiffés de casques de bronze, casques tressés suivant une mode barbare difficile à décrire ; (…). Les Grecs les appelaient Syriens, les Barbares leur avaient donné le nom d'Assyriens[114].

Des métaphores intègrent le discours descriptif des peuples avoisinants. Si le monde antique utilise la terminologie « Barbare », c'est assurément pour exprimer la composition ethnique traditionnelle des peuples de leur époque, comme il désignerait les Grecs puis terme repris par les Romains et enfin, les Barbares au moment des invasions des peuples venant d'Europe du Nord et d'Asie[115]. C'est donc d'évidence que les homonomies « barbare » et « Barbare » ne représentent pas les mêmes réalités métaphoriques, dans l'entendement d'Hérodote. Par contre, l'emploi du terme « Barbare » n'indique pas moins, dans la construction mentale des gens de cette époque, une certaine distanciation entre les Grecs et les non-Grecs, peuples qui n'ont pas la κοινὴ διάλεκτος c'est-à-dire la langue grecque et par extension, tout ce qui est grec. C'est une mise en exergue affirmée qui, au-delà d'exprimer une supériorité subjective, représente un ensemble ethnique plus vaste. Si dans l'Antiquité, le terme « Barbare » désigne plus une réalité péjorative, son emploi à partir du XIII^{e} siècle se veut un vocable plus appréciatif. Le terme perd sa connotation distinctive d'étranger, pour une conceptualisation socio-historique, dans laquelle il voit une approche ethnique voire identitaire. Ainsi, le Barbare appartiendrait à cette entité qui se démarque dans son caractère anthropologique par la spécificité de ses mœurs et la nature même de sa société. Tout comme les Barbares qui font l'objet de représentations abondantes, nombre d'éponymies trouvent dans la littérature latine des représentations sociales et anthropologiques.

Au-delà du fait que le terme Barbare désignerait une réalité beaucoup moins péjorative dans son approche, l'homme médiéval a tout de même une vision moins sympathique des populations du lointain voire des marges. Bien de noms génériques ont été associés aux peuples des confins. Dans ce qui relève très souvent d'une construction identitaire, les représentations occupent une place considérable. Les interprétations mythologiques, les identifications éponymes de personnages ou de peuples mystérieux, les perceptions des territoires méconnus aux paysages jugés tourmentés alimentent les perceptions de l'étranger. Et, tous les siècles sont sujets à des avatars sur la question du monde extérieur.

---

[112] *Infra*, p. 5

[113] S. E. Anderson (A. M.), *Alexander's Gate, Gog and Magog and the inclosed nations.* In: *Échos d'Orient*, tome 32, n°170, 1933. pp. 255-256.

[114] Hérodote*, Histoires,* VII, 63

[115] Bruno Rochette, « Grecs, Romains et Barbares. À la recherche de l'identité et linguistique des Grecs et des Romains », in *Revue belge de philosophie et d'histoire,* Année 1997*,* volume 75, Numéro 1, p. 37.

I.2 La construction des identités par la mythologie, l'éponymie ou la géographie

Dans la construction de la pensée mentale du Moyen Âge, la mythologie, l'éponymie et "les incidences géographiques" participent du même patrimoine culturel. Les récits de voyage mettent d'ailleurs en exergue toute cette influence des représentations sur les mentalités collectives.

Il est aisé de se rendre compte de l'effet de distorsion des terminologies sur le processus de construction des identités ethniques né des contextes des découvertes ou de l'altérité[116]. La conception des gens du Moyen Âge classique sur des peuples et des territoires d'Asie et d'Éthiopie a longtemps été admise à partir d'informations légendaires ou de visions allégoriques des Écritures. Ainsi, de nombreuses ethnies et peuples ont été constitués à travers des "avatars" concrets de représentations des personnages bibliques pour certains. Ils sont considérés, quelques fois, comme des descendants de personnages ou de peuples mythiques. Nombre d'auteurs européens ont cru reconnaître dans les Mongols de l'Asie centrale les peuples de l'antéchrist, « les peuples de Gog et Magog ». Ces peuples dont les Écritures rendent responsables de la fin apocalyptique de l'humanité, et illustrés dans une enluminure du *Beatus de Fancundus,* déjà au XI^e^ siècle. La légende et l'imaginaire qui laisse place au contact directe, à partir du XIII^e^ siècle, marque longuement, d'après Bernard Fraysse[117], le système d'interprétation de l'environnement et les compositions identitaires. De fait, la situation géographique qui fait parfois naître l'insolite est le lieu de gestation des groupes ethniques en marge des normes. Jean de Plan Carpin et Guillaume de Rubrouck qui voyagent dans la Mongolie, entre 1245 et 1247 pour le premier, et 1253-1255 pour le dernier, communiquent sur l'émotion qui les étreints en ces moment-là. La découverte par Guillaume de Rubrouck des territoires asiatiques s'accompagne non seulement d'un choc visuel mais également d'un bouleversement culturel :

> Trois jours après avoir quitté Soldaia, nous rencontrâmes les Tartares. Lorsque j'entrai parmi eux, il me sembla véritablement que j'entrai en un autre monde.[118]
>
> Lorsque nous entrâmes parmi ces barbares, il me sembla comme je l'ai dit plus haut, que j'entrais dans un autre monde[119].

Si la rencontre avec les Tartares est prise avec beaucoup d'appréhension, c'est certainement en raison des informations légendaires recueillies à leur sujet. Nonobstant cette image surfaite de leur supposé lien avec le peuple de Magog, il est vrai que la description de leur aspect physique pourrait alimenter les supputations sur la nature même de "leur monde" et le caractère de leur société. Dans ce cas présent, le terme « barbare » semble indiquer une réalité autre qu'une connotation "ethnique" d'un peuple qui habiterait *« un autre monde »*. D'un point de vue rationnel, il n'est pas étonnant que Jean de Plan Carpin retienne chez ces Tartares la nature différente de leur environnement, mais aussi leur aspect physique c'est-à-dire différent du type européen et donc du caractère morphologique auquel il appartiendrait. De toute évidence, l'environnement géographique présente un facteur déstabilisant pour ce visiteur. A tout le moins, l'effroi du dépaysement est à la fois géographique et anthropologique. L'espace géographique asiatique présente des traits de caractère distinctifs, tout comme certains peuples qui paraissent l'habiter.

---

[116] Les récits de voyageurs ont en ce sens faits l'objet de nombreuses études lexicographiques à l'effet de rétablir les interprétations malencontreuses nées des transcriptions des manuscrits par des copistes. De fait, d'un auteur à un autre, la transmission d'un texte latin à un langage vernaculaire pouvait travestir l'orthographe d'un terme, du coup le sens même du celui-ci. Par exemple, les textes de Marco Polo ont connu pas moins de 55 manuscrits. Les historiens qui se sont proposé d'étudier les textes ne sont toujours unanimes sur les interprétations données à certaines interpolations.

[117] Voir Bernard Fraysse, « La saisie des représentations pour comprendre la construction des identités », in *Revue des Scienses de l'éducation*, vol. 26, n°3, 2000, pp. 651-667.

[118] Guillaume de Rubrouck, *Voyage dans l'Empire mongole, 1253-1255*, Paris : éd. Imprimerie nationale, (1993, 1997), 2007, p. 78.

[119] *Ibidem*, p. 96.

Ici, l'on pourrait se poser la problématique de la territorialisation des créatures. L'acception du missionnaire européen sur ce « monde » n'est pas sans lien avec le peuple Tartare dans le sens où les deux réalités se recoupent sur l'étrangeté même de leur nature. Les Tartares n'évoquent pas, dans le regard de Guillaume de Rubrouck, qu'un peuple ordinaire, une simple ethnicité. Ils donnent lieu à un ensemble hétérogène de représentations dans lequel le territoire et la nature anthropologique sont unis par le même dénominateur ; l'anormalité. Il est peu de dire que l'anormalité s'est de tout temps retrouvée comme un élément de représentation sur le monde méconnu.

Le monde de l'Asie se voit décrit, très souvent, sous un angle partiellement objectif ; la raison tient dans la force des images et l'imaginaire qui influencent les Occidentaux du Moyen Âge. L'émotion de la découverte d'un territoire jugé hostile, par les réminiscences des Anciens, et la possibilité de la rencontre d'avec des êtres improbables sont permanentes. Mais nous pourrions tout aussi nous questionner sur le processus duquel découlerait le principe du schéma narratif des découvertes au Moyen Âge. Moins qu'une rencontre concrète, les récits ont pour vocation d'exprimer, à la fois, « une expérience de l'Autre » et « une rêverie du lointain » : la représentation du pittoresque. Il est donc difficile de ne pas voir chez le voyageur un processus démonstratif des constatations identitaires locales. D'où le constat de la récurrence d'éléments du langage particuliers.

II. La construction des identités : une influence par les termes du récit de voyage

La focalisation des voyageurs latins sur des faits et les pratiques de la vie quotidienne désigne le point de vue adopté par les narrateurs, eux-mêmes. La récurrence ou l'insistance sur les images par ces derniers semble influencer le regard du contemporain. Mais, plus encore, détermine la vision que portent les auteurs latins successifs.

II.1. Le poids des termes du vocabulaire dans la transmission des visions sur l'Asie

Les connaissances concrètes sur les sociétés et cultures de populations d'Asie méconnue, nous sont rapportées, dès le XIII^{e} siècle, par les apports successifs de voyageurs latins. La transmission des sensibilités et des images rapportées sont révélatrices de l'approche intellectuelle et émotionnelle que pouvait avoir les Occidentaux sur les sociétés de ces régions-là. Vu que nos auteurs Occidentaux mettaient par écrit leur récit seulement une fois rentrée en leur pays, les jugements sur les environnements visités, les hommes rencontrés, les pratiques et les faits vus n'ont rien de spontanés. Une étude systématique du vocabulaire laisse paraître la récurrence de certains termes du discours. Le vocabulaire est relatif soit aux pratiques religieuses soit aux caractères du pays soit aux caractères anthropologiques des autochtones.

Les voyageurs latins successifs qui se rendent dans les territoires méconnus vont emprunter des termes, probablement dans le souci d'identifier voire de légitimer les phénomènes convenus par les prédécesseurs. Mais, c'est aussi pour se conformer à une certaine pensée européenne dont Isidore de Séville représente le plus illustre artisan, à partir du VI^{e} siècle. Depuis les missionnaires, Frères Ascelin de Crémone, André de Longjumeau, Jean de Plan Carpin, Guillaume de Rubrouck, en passant par les marchands, notamment Marco Polo, et même par le voyage fictif de Jean de Mandeville, des termes marquent par leur occurrence l'identité des sociétés de l'Asie méconnue visitée. Les termes « Tartares », « Sarrazins », « Idoles », « Idolâtres » ou « Simulacres » restent dans la littérature du récit de voyage de forts marqueurs identitaires. L'intérêt de ces vocables est de ramener les groupes humains et les sociétés culturelles à une appartenance identitaire.

Le contact direct de Jean de Plan Carpin d'avec les « Tartares », entre 1242 et 1245, dans la Mongolie, est marqué par la formulation d'expressions évocatrices du ressentiment du missionnaire latin.

La réputation de l'homme de ces régions de steppe l'avait précédé en Europe dès en 1240[120]. Pour Guillaume de Rubrouck, le propos le plus convenable pour parler d'eux serait celui de « barbare[121] ». Le Tartare est avant tout un genre humain diffèrent de l'homme occidental, au moins par son apparence physique auquel certains visiteurs rajoutent une image de dépréciation. Ces « gens-là »[122], stipule Jean de Plan Carpin, comme pour les dissocier de la qualité d'homme de convenance policé, focalise toute la méfiance que pouvait en avoir l'Européen :

> L'aspect des individus diffère de celui des autres hommes. Entre les yeux, en effet, et entre les pommettes, ils ont plus d'écartement que les autres hommes. (…), ils ont le nez plat et petit, ils ont les yeux petits et les paupières tirés jusqu'aux sourcils.[123]

Bien que le genre anthropomorphe de ce peuple ne soit mis en doute, la particularité atypique de leur physique appelle aux questionnements de l'appartenance à un univers commun. Mais, cet élément du langage « ces gens-là » est usité déjà dans le discours littéraire depuis l'Antiquité, par exemple, chez Diodore de Sicile, dans son *Bibliothèque historique*[124], pour désigner les Scythes. Pour Jean de Mandeville, « ce sont des gens sales et mauvais »[125]. On pourrait trouver l'explication de la lapalissade de Mandeville à travers les propos de Simon de Saint-Quentin qui, traduisant le caractère des Tartares, stipule que *« les Tartares, (…), sortirent de chez eux pour la destruction des peuples. »*[126]. Jean de Plan Carpin n'en dit pas moins, au sujet d'une certaine philosophie de vie des Mongols :

> En revanche, tuer les gens, envahir les territoires d'autrui, prendre le bien d'autrui de toutes les manières injustes, forniquer, insulter les gens, agir contre les défenses et les commandements de Dieu, cela n'est point péché pour eux.[127]

D'autre part, nous pouvons dire que le caractère du Tartare ou Mongol réside, à bien des égards, dans l'imagerie populaire construite autour de ce peuple. Guillaume de Rubrouck, par exemple, met l'accent sur l'attitude désobligeante dont pouvaient faire preuve les autochtones :

> Il est vrai qu'ils ne prennent rien de force, mais ils sont très importuns et demandent impudemment ce qu'ils voient : si on leur donne, c'est en pure perte, car ils sont ingrats. (…). Ainsi nous prîmes congé d'eux et il me semble tout à fait que je venais d'échapper à des démons.[128]

Si Jean de Plan Carpin fait référence aux « Idoles » dans l'activité cultuelle des Tartares, c'est pour désigner les statuettes et autres représentations de divinités ancestrales et agraires qui composent le système religieux des peuples altaïques : le Chamanisme[129]. Ces peuples, comme le montre *Histoire secrète des Mongols*[130], pouvaient alors avoir l'intuition d'un Dieu Céleste (*Tengri*). Mais, pour Jean de Plan Carpin, toutes ces pratiques montrent bien la spécificité de la vie religieux des Mongols qui, en d'autres lieux, auraient fait cas d'hérésie et s'exposeraient ainsi à la répression de l'inquisition :

---

120 À partir de 1240, les troupes mongoles du Khanat de Qiptchaq (Horde d'or) attaquent les territoires de l'Europe de l'Est, notamment la ville de Kiev. Ils s'avancent à l'intérieur des territoires, en envahissant coup sur coup, la ville de Liegnitz et celle de Sajo, en 1241.

121 Guillaume de Rubrouck, *Voyage dans l'Empire mongol, 1253-1255*, Paris : Imprimerie nationale, 2007, p. 96.

122 Jean de Plan Carpin, *Histoire des Mongols*, 41 p.

123 *Ibidem*, p. 32.

124 Voir Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, II, XLIII : *« C'est sur les Scythes à leur tour, qui habitent le pays limitrophe que nous allons faire un exposé. Ces gens-là, à l'origine, n'occupaient qu'un petit territoire, mais ultérieurement, devenus peu à peu puissants, (…). »*

125 Jean de Mandeville, *Voyage autour de la terre*, chap. XIV, p. 98.

126 *Au-delà de la Perse et de l'Arménie, L'Orient latin et la découverte de l'Asie intérieure : Quelques textes inégalement connus aux origines de l'alliance entre Francs et Mongols (1145-1262)*, par Jean RICHARD, Turnhout (Belgique) : Brepols, 2005, p. 82.

127 Jean de Plan Carpin, *op.cit*., p. 40.

128 Guillaume de Rubrouck, *op.cit*., p. 97.

129 Le chamanisme est considéré comme un phénomène religieux et non comme une religion dont la finalité serait le salut.

130 [ANONYME], *Histoire secrète des Mongols (Mongghol-un ni'uca tobciyan) : Chronique mongole du XIII^e siècle,* traduit du Mongol, présenté et annoté par Marie-Dominique Even et Rodica Pop, Paris : éd. Gallimard, 1994, 349 p.

> Ils font grand cas des prédictions, présages, pratiques de magie et de sorcellerie, incantations, et comme les démons leur répondent, ils croient que Dieu leur parle. (…). Et ils ont mis pour ainsi dire toute leur confiance dans de pareilles choses.[131]

Le terme « idolâtre », abondamment utilisé par Guillaume de Rubrouck, Marco Polo, Jean de Mandeville ou Odoric de Pordenone, révère une connotation péjorative. En effet, le vocable est d'usage chez les auteurs latins pour différencier les peuples d'Asie d'Extrême-Orient et Méridionale des Chrétiens nestoriens et des Sarrazins qui cohabitent tous à l'intérieur de ce même ensemble continental. Il désigne les adeptes du Bouddhisme, du Lamaïsme et de l'Hindouisme. Mais, Jean de Mandeville systématise sa réflexion du phénomène religieux et la pratique du sacré chez ces gens :

> Les uns odorent des simulacres, d'autres des idoles. Il y a une différence entre simulacre et les idoles. Les simulacres sont des représentations faites à l'image de choses naturelles, à la ressemblance d'hommes, de femmes, de bêtes ou d'autres choses de la nature. L'idole est une représentation due à la folle volonté de l'homme et qu'on ne peut trouver parmi les choses naturelles, (…). Mais ils savent bien, disent-ils, que ce ne sont pas des dieux, car il y a un Dieu de nature qui fit toutes choses et est aux cieux.[132]

Déjà, aux XIII^{e} et XIV^{e} siècles, les voyageurs latins mettent en parallèle les attributs identitaires entre les Occidentaux et Orientaux. Majoritairement, les autochtones sont identifiés à travers des champs lexicaux décrivant aussi bien leurs comportements que leurs impiétés. Ainsi, sont-ils considérés de « Simulacres », « Idolâtres », « Infidèles », « impudents », « belliqueux », etc.

Tableau 1.
Le champ lexical de l'étranger : vocables et idées associées aux étrangers

Comportements	Impiétés
Barbares Fornicateurs Belliqueux	Simulacres Idolâtres Infidèles

II.2. Les images et l'imaginaire dans la perception identitaire de l'Autre

Les récits de voyage contiennent inéluctablement des expressions linguistiques des émotions. Des groupes de mots et des terminologies tendent à représenter voire construire l'identité de l'Autre et son environnement propre. Ainsi, le discours sur les caractéristiques géophysiques, les réalités anthropologiques et les particularités anthropomorphes participe-t-il de cette construction. La récurrence des terminologies, et des visions renforcent l'idée d'une grille de lecture entretenue par les auteurs et voyageurs latins. D'ailleurs, l'intérêt historique des champs de pensée est à rechercher dans les images et comme des tentatives du renforcement de l'imaginaire populaire transmis par les narrateurs.

Pour comprendre la démarche des voyageurs européens, peut-être faudrait-il présenter la vision des Occidentaux dans le contexte général de l'écriture de la littérature latins, à la fin du Moyen Âge. En effet, l'habitude prise par les auteurs à cette époque est de caractériser les peuples par des formules de dépréciation toutes prêtes[133]. Et si l'objectif de la présence en Asie de voyageurs occidentaux répondait

[131] Jean de Plan Carpin, *op.cit.,* p. 40
[132] Jean de Mandeville, *op.cit*., p. 126.
[133] Laurence Moal, *L'étranger en Bretagne au Moyen Âge, présence, attitudes, perceptions*, Rennes : Ed. Presses Universitaires de Rennes, 2008, p. 130.

au besoin de mieux renseigner les Occidentaux sur la nature des sociétés des confins[134], l'interprétation du caractère des peuples croisés reste un souci permanent.

Dans le contexte de conjoncture politico-religieux et sociale des Croisades, les discours sur les sociétés méconnues de l'Asie avaient certainement pour objectif de rassurer le peuple de Dieu. Le principe de la rencontre avec le monde des confins se présente, dans le milieu du XIIIe, comme un impératif de sécurité. Mais, dans ce climat général, il faudrait considérer la mentalité des gens de cette époque sur l'idée de l'anéantissement du monde biblique. La géographie chrétienne influence le regard profane vers une considération religieuse des marges. Ainsi, de la fixation sur l'image légendaire du Mongol des steppiques, il faudrait comprendre le rapprochement systématique qu'on voudrait en faire avec les peuples barbares nomades « Gog et Magog » du livre de l'Apocalypse, évoqué dans les prophéties d'Ézéchiel (38-39). Le bestiaire médiéval, dont les Sciapodes, les Cynocéphales, les Cyclopes, les Panotéens et autres Blemmiens composent la rubrique des hommes monstrueux et exotiques est révélateur de l'état psychologique des gens du Moyen Âge sur l'Asie méconnue. Les monstruosités ne sont pas qu'une simple figuration du symbolisme littéraire latin. Elles ont une interprétation génétique et esthétique, selon que l'on considère la soi-disant harmonie de l'univers, défendue par saint Augustin. De fait, toute cette monstruosité est une folie de l'imagination. Le monstre est tout simplement une manifestation de désordre[135].

Mais, au-delà des images allégoriques et populaires, le discours des découvertes pose la question des valeurs des organisations politiques et des modèles de productions culturelles des sociétés extra-européennes. L'une des identités fortes de l'Occident reste le Christianisme attaché à l'Église de Rome. De manière générale, le voyageur s'inscrit dans une perceptive de comparaison entre le modèle de la société d'Occident et celui des sociétés autochtones. Si l'aspect des populations et les spécificités géographiques occupent une attention dans le récit des voyageurs, l'orientation religieuse des autochtones constituent, comme de nos jours, une clé de la différenciation culturelle.

Conclusion

Jusqu'au XIVe siècle, l'imaginaire et les représentations forge l'idée que les gens de l'Occident se font de l'Autre. Dans l'appréciation qu'ils pouvaient se faire d'un groupe humain ou de territoires lointains, le sentiment ou les considérations sur le méconnu sont se faits à partir de discours et de termes du vocabulaire plus ou moins relatifs. Il ne s'agit pas de faire le procès d'un regard réprobateur d'un observateur en immersion sur un monde étranger dans ses manifestions. C'est plutôt le regard sur une dualité de la rencontre d'une civilisation avec une autre qui semble exotique. Comme nous l'avons précédemment, le regard des auteurs et voyageurs en Asie peut paraître impartiale. Cependant, le discours et l'usage du vocabulaire sur les réalités d'Asie est fonction de la mentalité héritée du patrimoine culturel. On peut voir que la littérature latine des contacts, entres les XIIIe et XIVe siècles, en même temps qu'elle rend compte de concret, se fait l'écho du discours des auteurs Anciens. Mais, les pratiques, les mœurs et le jeu des formes qui ne fassent pas parti des normes en Occident sont autant de raisons qui déstabilisent les auteurs et voyageurs européens.

---

[134] Les voyages en Asie méconnue des premiers voyageurs latins, entre 1245 et 1255, sont faits sous les instigations du pape Innocent IV et du roi Louis IX, dit saint Louis. Ces voyageurs latins, religieux pour la plupart, expriment d'ailleurs l'importance de la mission qui leur ait confiée par leur mandant. Ce sont, sans être exhaustif, André de Longjumeau, Ascelin de Crémone, Simon de Saint-Quentin, Jean de Plan Carpin et Guillaume de Rubrouck. Jean de Plan Carpin mentionne de fait dans le prologue de son *Histoire des Mongols*: « Comme nous allions, sur ordre du Siège Apostolique, chez les Tartares et les autres nations de l'Orient, (…), afin de pouvoir accomplir la volonté de Dieu selon l'ordre du seigneur Pape, (…), et au moins véritablement instruits des intentions et des desseins de ces gens-là, d'être en mesure de les révéler au chrétiens, (…) ». Voir *Histoire des Mogols*, *op.cit*., p. 23-24. Guillaume de Rubrouck indique pour sa part après coup, ce qui suit : « (…) vous m'aviez dit, quand je vous ai quitté, d'écrire pour vous tout ce que je verrais parmi les Tartares et m'amez enjoint de ne pas craindre de vous écrire longuement ; j'accomplis ce que vous m'avez ordonné, avec crainte et humilité, car je n'ai pas de mots qu'il faudrait pour m'adresser à une si grande Majesté. », Voir *Voyage dans l'Empire mongol, 1253-1255*, *op.cit*., p. 71.

[135] Claude Kappler, *Monstres, Démon et Merveilles à la fin du Moyen Âge*, Paris : Payot, 1980, p. 216-217.

Sources et bibliographie

Sources

Au-delà de la Perse et de l'Arménie, L'Orient latin et la découverte de l'Asie intérieure : Quelques textes inégalement connus aux origines de l'alliance entre Francs et Mongols (1145-1262), par Richard Jean, Turnhout (Belgique) : éd. Brepols, 2005, 218 p.
HERODOTE, Histoire, tome 1, Paris : éd. Les Belles Lettres, 2003, 396 p.
GUILLAUME DE RUBROUCK, *Voyage dans l'Empire mongole, 1253-1255*, Paris : éd. Imprimerie nationale, (1993, 1997), 2007, 300 p.
JEAN DE PLAN CARPIN, *Histoire des Mongols*, Traduit et annoté Jean Bacquet et par Louis Hambis, Paris : éd. Adrien Maisonneuve, (VIe), 1965, 206 p.
JEAN DE MANDEVILLE, *Voyage autour de la terre*, Traduit et commenté par Christiane Deluz, 2e tirage, Paris : Les Belles Lettres, 301 p.

Bibliographie

BESNARDEAU Wilfrid, *Représentations littéraires de l'étranger au XIIe siècle, Des chansons de geste aux premières mises en romans*, Paris : éd. Honoré Champion, 2007, 872 p.
BRAUDEL Fernand, *Grammaire des civilisations*, Paris : éd. Flammarion, 2013, 752 p.
BRÜHL Carlrichard, *Naissance de deux peuples, Français et Allemand (IXe-XIe siècle)*, trad. par G. Duchet-Suchaux, édition française établie par O. Guyotjeannin, éd. Fayard, Paris, 1995, 396 p.
FRAYSSE Bernard, « La saisie des représentations pour comprendre la construction des identités », in *Revue des Sciences de l'éducation*, vol. 26, n°3, 2000, pp. 651-676.
JOURNET Nicolas (s/c), *La culture : de l'universel au particulier : la recherche de l'origine, la nature de la culture, la construction des identités*, éd. Sciences Humaines, Auxerre, 2002, 370 p.
LACARRIÈRE Jacques, *En cheminant avec Hérodote*, éd. Fayard/Pluriel, Paris, 2011, 344 p.

LAPLANTINE François, *La description ethnographique*, éd. Armand Colin, Paris, 2006, (éd. Nathan, 1996), 128 p.
MIQUEL André, *Du Monde et de l'étranger : Orient, an 1000 (Essais)*, éd. Actes Sud, Arles, 2001, 113 p.
MOAL Laurence, *L'étranger en Bretagne au Moyen Âge, présence, attitudes, perceptions*, éd. Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2008, 437 p.
ROCHETTE Bruno, « Grecs, Romains et Barbares. À la recherche de l'identité et linguistique des Grecs et des Romains », in *Revue belge de philosophie et d'histoire,* Année 1997*,* volume 75, Numéro 1, p. 37-57.

Le renouvellement de la pensée politique en Côte-d'Ivoire, du régime colonial au système de pensée unique

BANGALI N'GORAN Gédéon
Département d'histoire
Université Jean Lorougnon Guédé Daloa

Résumé

La pensée politique, durant la période 1893-1990, a inspiré, sous divers régimes, différentes formes de gouvernance et d'engagements politiques en Côte-d'Ivoire. L'un de ses grands traits à relever, c'est qu'elle n'a eu de cesse de changer dans la forme et dans le fond suivant la vision politique des gouvernants ou les contingences dictées par chaque époque. De sorte que l'introduction de nouvelles idées ou l'abolition d'anciennes imprime à la pensée politique une dynamique évolutive dont les grandes phases sont perceptibles à travers ses trois formes successives : La pensée politique du colonisateur français, la pensée politique du Parti Démocratique de Côte-d'Ivoire (PDCI) et la pensée unique. La problématique qui oriente la présente réflexion est de démontrer en quoi consiste le renouvellement de la pensée politique en Côte-d'Ivoire du régime colonial à la rupture du système de pensée unique. En nous appuyant sur les discours officiels, les travaux de recherche déjà publiés et les sources d'archives, nous sommes parvenus à établir les grandes étapes de l'évolution de la pensée politique en Côte-d'Ivoire et d'en donner les spécificités.

Mots- clés : Pensée politique – colonisation – parti unique – Côte-Ivoire – PDCI

Abstract

Political doctrine, during the period 1893-1990, inspired under various regimes different forms of governance and political engagement in Ivory Coast. One of its great traits to be noted is that it has constantly changed in form and substance according to the political vision of the rulers or contingencies dictated by each era. So that the introduction of new ideas or the abolition of old ones, imparts to this political thought its three successive forms: the political Thought of the French colonizer, the political thought of the democratic party of Côte-d'Ivoire and the Unique thought. The problematic that guides the present reflection is to demonstrate what is the renewal of political thought or doctrine in Côte-d'Ivoire from colonial rule to the end of the single system of thought. Drawing on the political discourses, the works already published and the sources of archives, we have succeeded in establishing the main stages of the evolution of political thought en Côte-d'Ivoire and in giving specificities to them.

Keywords: Political thought – colonization – unique party – Côte-d'Ivoire – PDCI

Introduction

La pensée politique se définit comme l'ensemble des idées et principes directeurs qui dominent le débat national, qui déterminent les choix de gouvernance ou qui en assurent la dynamique contestataire, à une période donnée. D'inspiration plurielle, elle est à la fois portée par les gouvernants, l'opposition politique et la société civile sous différentes déclinaisons, même si dans la période étudiée, le monopole des canaux de communication semble limité l'initiative de cette pensée politique aux gouvernants. Elle représente un objet d'histoire dans la mesure où cette pensée politique est soumise à un cycle d'évolution épisodique au gré des conjonctures. De 1893 à 1990, le renouvellement constant des idées politiques, a

produit différentes formes de gouvernance et d'engagements politiques en Côte-d'Ivoire. Par rapport à des contextes bien déterminés, sa teneur a varié selon qu'il s'agissait de la doctrine coloniale française, du projet politique des leaders nationaux ou du régime à pensée unique. Les grandes crises comme la seconde guerre mondiale et la crise de la dette de 1982 ont joué un rôle d'accélérateur d'histoire dans la mesure où elles ont occasionné soit une rupture soit une mutation profonde de ces idées politiques. L'analyse du processus de renouvellement de la pensée politique répond au besoin de restituer le mouvement historique de la Côte-d'Ivoire dans sa quête d'une gouvernance efficace et adaptée à chaque époque.

Pour énoncer cette identité plurielle et dynamique, le colloque scientifique de Yamoussoukro des 17, 18 et 19 février 2014 s'est donné pour axe de réflexion : « la pensée politique de Félix Houphouët Boigny »[136]. En effet, tout comme on peut percevoir une "pensée politique d'Houphouët Boigny" à travers son engagement en faveur du « progrès pour tous » et de la paix, on peut aussi décliner la pensée politique d'Henri K. Bédié, directement inspirée par celle de son illustre prédécesseur, à travers « le progrès pour tous et le bonheur pour chacun », ou encore déceler la "pensée politique de Laurent Gbagbo" structurée autour du programme dit de « la refondation ». De même, on peut restituer une "pensée politique du Comité National de Salut Public" à travers sa politique dite de « mains propres », ou encore établir une "pensée politique du multipartisme" à travers le slogan du « pluralisme apaisé ». Autrement dit, des acteurs politiques, tout comme des périodes historiques, selon le contexte, ont contribué à l'introduction de nouvelles idées ou à l'abolition d'anciens principes politiques régulant la vie de l'Etat. Dès lors, dans l'objectif d'en dresser une cartographie chronologique précise, il importe de se demander : En quoi consistent les différentes phases de la pensée politique en Côte-d'Ivoire de 1893 à 1990 ? Comment s'est fait le renouvellement des idées politiques durant cette période ? Et quels en sont les principaux acteurs et grands principes ? Pour répondre à cette problématique, nous recourons principalement aux discours publics, ouvrages spécifiques, articles scientifiques et aux sources d'archives. Et notre argumentaire s'articule autour de trois parties qui sont relatives premièrement à la pensée politique des colonisateurs français (1893-1946), deuxièmement aux pensées politiques du PDCI (1946-1959) et (1960-1982) et troisièmement à la rupture de la pensée unique (1982-1990).

I-La pensée politique des colonisateurs français

Les idées directrices qui déterminent la doctrine coloniale de la France, en ce qui concerne les conquêtes post-américaines, trouvent leur origine documentée dans le débat parlementaire du 28 au 30 juillet 1885 sur le vote de crédit pour la poursuite des conquêtes coloniales. Ses grandes lignes se déclinent en deux conceptions du colonialisme : la colonisation impérialiste ou capitaliste, et la colonisation dite démocratique. Au sujet de la colonisation impérialiste, J. Bruhat écrit qu'à la fin du XIXème siècle et au début du XXème siècle, un nouveau colonialisme apparait, plus systématique, qui met en avant la notion d'empire[137]. Cette vision capitaliste de l'entreprise coloniale est expansionniste et structurée autour de trois grands thèmes, à savoir : Le progrès (ou la civilisation), le capitalisme et la grandeur de la nation. Le second courant, c'est la colonisation dite démocratique. A la différence de la première qui est résolument hégémonique et axée sur l'exploitation économique, celle-ci se prévaut de valeurs plus sociales et humanitaires. La colonisation dite démocratique propose, non seulement que la présence coloniale soit provisoire, mais aussi qu'elle soit mise à profit pour préparer les peuples dominés à assumer leur prochaine autonomie. La tutelle provisoire doit donc servir à mettre l'accent sur l'éducation, l'application des droits et des libertés sociales métropolitains dans les colonies, de sorte à les faire évoluer progressivement vers le *self-government*. Ces deux visions coloniales ont existé en Côte

[136] FONDATION FELIX HOUPHOUET BOIGNY : « Rapport général du colloque international : La pensée politique du président Félix Houphouët Boigny », Yamoussoukro, 2014, 31 p.

[137] J, Bruhat : « colonialisme et anticolonialisme » in http://www.universalis.fr/encyclopedie/colonialisme-et-anticolonialisme/, consulté le 18-04-2014

d'Ivoire, de 1881 à 1944 pour la colonisation capitaliste et de 1945 à l'indépendance pour la colonisation dite démocratique.

I.1- Colonisation capitaliste et doctrine de l'assimilation

a- L'outillage économique, un moyen d'exercice de la colonisation capitaliste

La colonie de Côte-d'Ivoire est soumise, de sa constitution à son indépendance politique, à deux grandes périodes idéologiques de la pensée coloniale française, très officiellement séparées par l'intermède vichyste et les recommandations de la conférence de Brazzaville. La première grande période part de 1881, date de la création de la première plantation de café à Elima par Arthur Verdier, et se referme en 1944, date de la conférence de Brazzaville et de la constitution du Syndicat Agricole Africain. Ces bornes chronologiques renferment une vision de la colonisation axée sur l'outillage économique et l'introduction progressive de l'économie de traite. La prédominance des enjeux de mise en valeur économique fait de cette période primitive l'ère de la colonisation capitaliste.

L'outillage économique de la Côte-d'Ivoire, et par extension de l'AOF, s'exécute en deux grandes phases : La phase ordinaire, de la fin du XIXème siècle à la fin de la première guerre mondiale, et la phase d'urgence qui débute en 1920. La phase ordinaire de l'outillage économique débute en colonie ivoirienne par l'initiation de grands travaux structurants dont l'objectif à terme est d'intégrer l'économie du territoire au marché international. Le premier grand chantier à relever, c'est la mise en service du Wharf de Grand-Bassam le 1er juillet 1901. Dans la perspective de réaliser une ligne d'acheminement rapide des matières premières de l'hinterland vers le wharf et le littoral, la première étape des travaux de construction d'une ligne ferroviaire Abidjan- Niger est lancée en 1903. Le chemin de fer atteint Agboville en 1907, puis Bouaké en 1912 (M. Touré ; T.O. Fadayomi, 1993, p.5). Mais en 1923, le Wharf représentant le seul moyen de connexion avec le marché international est détruit par une tempête (C. Cissé, 2013, p.97). Il est alors remplacé par un second, inauguré en 1927 à Port-Bouët. Les travaux de construction du port qu'on peut qualifier de tardives débutent en 1938. Pour raccorder les cercles à la dorsale ferroviaire, un réseau complémentaire de routes et pistes empierrées est progressivement construit par la main d'œuvre prestataire.

La fin de ces premiers chantiers d'outillage économique consacre le passage de l'économie de cueillette à l'économie de plantation. En effet, la décennie 1920 marque l'introduction des cultures obligatoires qui remplacent les anciens produits de cueillette. Un cap est franchi, l'économie de cueillette décline progressivement pendant que la montée en puissance des produits de traite comme le cacao et le café fait entrer la colonie dans l'ère de l'économie de plantation[138]. Pour le cacao, on atteint les 1000 tonnes en 1920, 20.000 en 1930 et en 1938, 53.000 tonnes (A. Kanaté, 2013, p.21). Cette politique agricole évolue vers une diversification de la production avec l'introduction de la culture du coton en 1912[139], et du palmier à huile à travers la création de la station expérimentale de la Mé en 1922 (A. Houard ; L. Castelli ; I.V. Lavergne, 1927, p.93). On est en présence d'une politique économique coordonnée en vue de faire de la colonie ivoirienne, une pourvoyeuse de matière première au service de l'industrie métropolitaine[140]. Par ailleurs, cette intensification des initiatives économiques de la décennie 1920 à 1944, qui correspond à la phase d'urgence de l'outillage économique, touche aussi le secteur d'exploitation des ressources forestières qui entre en essor avec le boom du réseau routier. En effet, jusqu'au lancement de la phase d'urgence de l'outillage économique qui accentue la construction de

[138] ANCI, 1QQ58, colonie de Côte-d'Ivoire, service des douanes : Mouvement commercial de la Cote d'ivoire, rapport et tableaux généraux des exportations et importations, 1921

[139] ANCI, 1RR77, circulaires et instructions relatives à la culture irriguée du riz et du coton en Côte-d'Ivoire, 1912

[140] ANCI, 1QQ12, colonie de Côte-d'Ivoire, cabinet du gouverneur : Correspondances relatives aux moyens à mettre en œuvre pour développer les productions coloniales en vue d'approvisionner la métropole, 1917-1918

routes empierrées « on ne peut aller chercher même les bois d'ébénisterie à plus de deux kilomètres des rivières ou du chemin de fer, de sorte que la zone à exploiter se limite, en somme, à un étroit ruban au bord des lagunes et de chaque côté des rivières qui débouchent à la mer »[141]. Tous ces indicateurs économiques, quoique non exhaustifs, montrent la prédominance de l'exploitation capitaliste dans la colonisation française en Côte-d'Ivoire durant cette première période étudiée.

b- La doctrine assimilationniste

La doctrine de l'assimilation conçoit les territoires d'outre-mer, conquis par l'expansion coloniale, comme le prolongement de la métropole. Avec laquelle ils forment un seul ensemble théoriquement intégré autour d'un même régime politique, et d'un même statut juridique des habitants. En d'autres termes, pour les juristes de l'assimilation comme Arthur Girault (dont l'œuvre maîtresse *Principes de colonisation et de législation coloniale* connaît cinq éditions de 1894 à 1927), les colonies ne sont que «des départements plus éloignés que les autres, voilà tout» (J. Fremigacci, 1993).

Partant de cette définition simpliste, pour mieux comprendre le mode d'application de ce concept en AOF et son rôle durant l'ère de la colonisation capitaliste, il importe de le scinder en deux sous-aspects. En effet, l'assimilation comporte un volet économique et politique, et un autre purement social. Jean Fremigacci explique qu'à propos de « ses aspects politiques et économiques, l'assimilation revêt un caractère d'oppression qui n'a rien à voir avec le sens social, progressiste, que le vocable suggère. Et le sens profond de la doctrine est d'abord celui-là : il s'agit d'imposer outre-mer un ordre politique et juridique qui garantit la prééminence des intérêts de la métropole souveraine ».

Si ce volet aux relents hégémoniques de l'assimilation est accepté et légitimé comme doctrine guidant la gouvernance coloniale, le volet social qui suppose la naturalisation en masse et l'octroi du suffrage universel aux sujets coloniaux est qualifié de pernicieux par les anti-assimilationnistes. Pour eux, une telle conception porte en elle la destruction de l'identité française et de la domination politique métropolitaine, dans la mesure où elles se trouveraient minoritaires face à la proportion écrasante des peuples colonisés. Malgré les oppositions et critiques formulées entre autres par Jules Harmand[142] ou par le ministre des colonies Albert Sarraut[143], l'assimilation s'impose durant toute la période couvrant la colonisation capitaliste. L'explication en est que, au lieu de conduire à l'abandon pur et simple de cette doctrine, la réponse a consisté à « la bloquer dans ses aspects positifs et libéraux, le système n'en retenant que sa dimension de technique de domination » (J. Fremigacci, 1993).

Ces conditions d'application de la doctrine ravisent l'opinion publique française conduite et influencée par le « parti colonial » qui contestait l'assimilation au début des années 1920, craignant qu'elle soit un « cheval de Troie » conduisant à l'éviction de la métropole affaiblie à l'issue de la première guerre mondiale par ses assimilés ultra marins. Au contraire, en bloquant ses aspects libéraux et progressifs, elle se révèle un moyen de légitimation du processus de pillage et de drainage des ressources au profit de la reconstruction de la métropole, dans la mesure où les richesses de ces territoires sont assimilées au patrimoine de la France, pas leurs habitants. Et cette assimilation sélective qui consiste à franciser les richesses des colonies tout en déniant la citoyenneté française aux habitants, dans la colonie ivoirienne, tout comme dans tous les territoires de l'AOF, à l'exception du cadre des quatre communes, trouve son application dans la mise en place de la « politique indigène ». Se basant sur l'inégalité civilisationnelle entre indigènes et métropolitains, les législateurs français construisent un cadre juridique et règlementaire adapté aux colonisés. De fait, il constitue donc dans les marges de la citoyenneté française une sujétion

[141] OFFICE COLONIAL, s.d : Guide du commerce et de la colonisation de la Côte-d'Ivoire, Paris, Galerie d'Orléans, p.177, GALLICA BNF, Office colonial, s.d : Guide du commerce et de la colonisation de la Côte-d'Ivoire, Paris, Galerie d'Orléans, p.177, [en ligne], consulté le 24 avril 2014, http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5784464f.r=ivoire+rapport.langEN

[142] Dans son livre *Domination et colonisation* publié en 1910.

[143] Il édite à ce sujet en 1923 un ouvrage intitulé l*a mise en valeur des colonies françaises*.

indigène caractérisée par le code de l'indigénat, le système du travail forcé et de l'impôt de capitation. C'est en cela que la doctrine de l'assimilation dévoyée légitime une gouvernance autoritaire qui renforce la colonisation capitaliste et son processus d'accaparement des ressources de 1900 à 1944. Toutefois, à la fin de la seconde guerre mondiale, la réforme coloniale impulsée par la conférence de Brazzaville entraine un changement de paradigme.

I.2- Colonisation dite democratique et doctrine de l'association

a- Les débuts difficiles de la colonisation dite démocratique

La seconde guerre mondiale joue un rôle d'accélérateur d'histoire dans la mesure où elle introduit une transformation fondamentale de la pensée politique coloniale. Si la période 1893-1944 est marquée par la prééminence de l'aspect économique et l'affirmation sans contestation de la domination française, la période allant de 1944 à 1959 se singularise par la réorientation de la gouvernance coloniale vers une relative revalorisation des droits sociaux en Côte-D'ivoire. Ce changement de paradigme est insufflé par « l'esprit de Brazzaville ». Même si les recommandations de la conférence de Brazzaville[144] n'engagent pas impérativement les participants, pas même les gouverneurs à la bonne diligence de qui est laissée l'application éventuelle et progressive des propositions, certains comme André Latrille, gouverneur de la Cote d'Ivoire[145] en assurent un bon relais au niveau local.

Il s'applique à les traduire immédiatement dans les faits et s'en inspire au quotidien « soit pour tenir la balance égale entre les colons et les colonisés, soit pour accorder à ces derniers la protection nécessaire de l'administration » (P. Kipré, 1989, p.38). En cela, il fait figure d'exception dans la mesure où dans la plupart des colonies et du système colonial les recommandations de Brazzaville sont objet d'un reniement pour raison de convenance. En mars 1945, Gaston Monnerville alors président de la commission des colonies au sein de l'assemblée consultative provisoire d'Alger fait le constat de l'ostracisme au niveau des instances politiques en ces termes : « On sent une hostilité sourde s'opposant à l'application des principes énoncés lors de la conférence de Brazzaville » (P. Kipré, 1989).

À cette résistance dans les sphères métropolitaines, il faut adjoindre l'opposition du colonat ivoirien à l'application des nouvelles réformes (L. Gbagbo, 1982, p.64-65). Conduit par Jean Rose, le président de l'association des colons de Côte-d'Ivoire, une fronde conservatrice se dresse contre les engagements d'André Latrille à « *orienter l'administration de ce territoire dans un sens libéral* » (B. Fall, 1993, p.276). Cette atmosphère de défiance mérite d'être soulignée pour dissiper toute équivoque tendant à laisser croire que la mutation de valeur de la gouvernance coloniale en Côte-d'Ivoire s'est faite mécaniquement à partir de la conférence de Brazzaville. Cette conférence, a par ailleurs eu très peu d'écho en AOF resté vichyste sous l'administration de Pierre François Boisson. En colonie de Côte-d'Ivoire, en dehors du gouverneur Latrille toute l'administration et le colonat étaient restés attachés aux usages du passé, et donc rétifs à ce vent de changement. De sorte que cette colonie « d'exploitation » où prospérait un colonialisme des plus primaire s'érige en place forte de la résistance du parti colonial. Georges Chaffard le souligne en ces termes :

> « Le colonat français (…) est demeuré vichyste de cœur et d'esprit ; les missions catholiques aussi, tout le personnel du régiment Boisson, de l'administrateur de brousse au secrétaire général, est demeuré en place et reçoit le nouveau gouverneur comme un intrus (…). Il se

[144] Suivant les quatre principaux thèmes de la conférence, des propositions ou recommandations sont arrêtées : Premièrement, sur la réorganisation politique et administrative de l'empire colonial ; deuxièmement, sur la représentation des colonies au plus haut niveau des instances délibératives ou consultatives ; troisièmement, au plan économique, sur l'amorce de l'industrialisation des colonies suite à l'expérience de l'occupation allemande ; et quatrièmement au plan social, sur la promotions de libertés individuelles et associatives (P. Kipré, 1989, p.36-37).

[145] De 1943 à 1945 et de 1946 à 1947

> heurte aux éléments européens comme gaulliste et comme administrateur intègre » (G. Chaffard, 1965, p. 196)

Confronté à ce climat de défiance, l'administrateur gaulliste trouve finalement dans les recommandations de Brazzaville la légitimité, voire une base légale à la promotion de la colonisation dite démocratique et libérale. Mais son engagement, balloté par l'activisme de Jean Rose et le lobby colonialiste, n'a pu aboutir au recul de l'ultra-conservatisme qu'avec le concours de l'élite africaine locale qui s'est appropriée les principales avancées de Brazzaville. En effet, dès le 10 juillet 1944, Houphouët Boigny, chef de canton Akouè et grand propriétaire terrien, sur sollicitation de Gabriel Dadié et de Joseph Anoma, saisit l'opportunité du décret instituant la liberté syndicale pour créer un Syndicat Agricole Africain (SAA) dont l'action est de lutter contre les pratiques discriminatoires au niveau prix d'achat des produits agricoles (F, Houphouët-Boigny, 1994, p.88-89).

La seconde mesure de la conférence de Brazzaville, à savoir l'ordonnance du 22 aout 1945 organisant des élections législatives dans les colonies d'Afrique noire est également accueillies avec engouement en colonie ivoirienne. Elu par le collège africain à la première assemblée constituante, Félix Houphouët-Boigny entame une carrière politique et parlementaire qui symbolise à suffisance la haute implication de l'élite locale à traduire dans le vécu les concessions et principes de la colonisation dite démocratique. Pour positionner sa nouvelle carrière et l'élan politique local dans le cadre d'un parti de masse, les membres fondateurs du SAA, réunis du 26 au 30 avril 1946 en assemblée générale à Treichville, votent la transformation du syndicat agricole en parti politique, le Parti Démocratique de Côte-d'Ivoire (PDCI) (A. Ellenbogen, 2003, p.41). Un peu plus de deux semaines avant, le 11 avril 1946, sur initiative des parlementaires africains, est votée la loi supprimant le travail forcé et les lois de réquisition de la main d'œuvre. Le 7 mai de la même année suit le vote de la loi supprimant l'indigénat et accordant la citoyenneté française aux colonisés (O. Gueye, 2011, p.179).

Ce processus de réforme se prolonge après 1946 de sorte que durant les décennies 1940 et 1950, la pensée politique coloniale en vigueur demeure une déclinaison de la colonisation démocratique. Malgré cette tendance révisionniste de la législation sociale dans les colonies, les lois métropolitaines n'y ont jamais été appliquées ipso facto dans la mesure où le contexte colonial posait un constat tangible : l'identité et la réalité coloniale étaient spécifiques, et donc différentes de celle de la métropole. Le discours de l'assimilation, rejetée d'ailleurs par l'élite africaine, doit donc faire sa mue, d'où l'émergence de la doctrine de l'association.

b- La doctrine de l'association

La doctrine de l'association est par excellence la coopération des différences. Si l'assimilation concevait les colonies comme un prolongement juridique de la métropole, avec laquelle elles devaient former un tout indivisible, l'association concède sa différence culturelle et économique au domaine colonial et prône un pacte de ses institutions politiques avec la France. Toutefois, cette association devait se faire suivant une somme de principes que se chargent d'édicter les constitutions de l'union française d'octobre 1946 et de la communauté française du 04 octobre 1958.

Ces deux constitutions de la quatrième et de la cinquième république font du président français la clé de voute de l'exécutif fédéral. Ce qui revient à réaffirmer la suprématie politique de la métropole sur les institutions des ex-colonies même si le préambule de la constitution de 1946 énonce que « la France forme avec les pays d'outre-mer une union fondée sur l'égalité des droits et des devoirs sans distinction de races ni de religions ». De plus, comme second grand principe : « Les nouveaux droits à octroyer aux populations outre-mer doivent tendre, à terme, vers une certaine autonomie mais ils ne concernent pas les instruments de la souveraineté : défense, sécurité intérieure, diplomatie, monnaie, affaires économiques impériales » (F. Turpin, 2008). Ainsi, la thèse fédérative qui prend appui sur l'association est finalement noyée par la crainte chez les dirigeants français d'assister à une désagrégation de l'empire colonial. Cette conception de l'avenir des rapports entre la France et ses colonies tiraillée entre désir de

réforme et tentation du conservatisme est contrebalancée à partir de 1945, par la vision politique portée des leaders du Rassemblement Démocratique Africain (RDA), dont Félix Houphouët-Boigny.

II-Les pensées politiques du PDCI-RDA

a- Sous le régime colonial de 1946 à 1959

Le premier support doctrinal connu du RDA, l'organe de coalition régionale à laquelle est affiliée le PDCI, c'est une déclaration de principes politiques rédigée par F. Houphouët Boigny et Gabriel d'Arbousier en septembre1946. Le document, connu sous l'appellation de "manifeste du RDA 1946", développe trois grands principes politiques qui fondent l'engagement du RDA et donc du PDCI, sa section ivoirienne. Le premier, c'est la condamnation de la lutte réactionnaire des milieux capitalistes favorables au renouveau de la colonisation impérialiste et assimilatrice qui monte en puissance dans les colonies à la fin de la seconde guerre mondiale. En effet, face aux changements entrainés par les recommandations de la conférence de Brazzaville et le vote de la constitution de l'union française, une contre-offensive est lancée par les conservateurs français. Cela, à travers une campagne médiatique menée par la revue *Marchés coloniaux* et le journal *L'époque*, les états généraux de la colonisation de Douala à Paris, et un lobbying politique du Mouvement Républicain Populaire (MRP) (G. Lisette, 1983, p26-28).

Pour venir à bout de cette réaction, le manifeste de 1946 propose deux types de réponses qui représentent les deux autres principes promus par ce document. La réponse idéologique, qui représente le deuxième principe du manifeste, c'est l'affirmation ferme de l'adhésion totale des peuples africains à l'union française qui selon le libellé du texte assurait « *les conditions libérales, démocratiques et humaines qui permettront le libre développement des possibilités originales du génie africain* » (I. Thioub, 1981-1982). La réponse pragmatique à la réaction coloniale représentant le troisième principe, c'est la constitution d'un grand rassemblement politique africain à même de coordonner l'action des élites et des masses en faveur de l'union française.

Le mois suivant la publication de ce manifeste, en octobre 1946, nait à Bamako, le Rassemblement Démocratique Africain. Il s'affirme, dans sa doctrine, anticolonial et d'assise populaire. Pour réaliser ses objectifs de mouvement de masse, le RDA s'attache un réseau de sections territoriales. Au niveau de la colonie ivoirienne, territoire d'origine et fief politique de son président, ce rôle échoit naturellement au PDCI, qui devient PDCI-RDA. Le parti politique d'Houphouët Boigny, par les résultats de ses candidats aux élections de 1946, 1956 et 1958, s'impose comme la principale formation au niveau local. Aussi, étudier la pensée de la classe politique ivoirienne de 1946 à 1959, c'est, en priorité, analyser les idées défendues par ce parti. A propos de cette pensée, il y a cependant une équivoque à lever : c'est qu'on ne saurait parler de doctrine homogène méthodiquement élaborée et scrupuleusement observée par les organes du parti durant tout le temps du régime colonial. Les faits démontrent « *l'existence de deux périodes bien distinctes de l'histoire du PDCI (…). La coupure se situe à la charnière des années 1949-1950. De part et d'autre de cette charnière, le sigle PDCI a incontestablement recouvert deux réalités très différentes* » (M. Amondji, 1984).

Durant la première période de 1946 à 1950, la pensée politique portée par le parti est centré sur trois grandes idées directrices qui lui garantissent le soutien majoritaire de la population ivoirienne : l'anticolonialisme militant, le rassemblement populaire national et la réforme économique. Héritière, de par ses ressources humaines, des idées du SAA, le PDCI fait de la défense des revendications économiques une stratégie de mobilisation. Aussi, étant le produit du syncrétisme idéologique entre le SAA et les Groupes d'Étude Communiste (GEC) (M. Amondji, 1984), son engagement anticolonial est-il fortement influencé par la rhétorique communiste anti impérialiste. C'est d'ailleurs la raison principale des oppositions que lui vouent ses principaux adversaires politiques, le parti progressiste de Kacou Aoulou et Kouamé Benzème, et le bloc démocratique éburnéen d'Etienne Djaument. Ces formations politiques bâtissent leur engagement sur la contradiction du discours et de la pensée politique du PDCI-RDA. Leur

programme, pour l'essentiel, consiste à relayer sur la scène politique le conformisme colonial de sorte que leur programme politique se décline comme l'antithèse de celui du PDCI, le contradicteur de ce conformisme. A titre illustratif, à l'origine de cette opposition, relevons qu'en 1946 lorsque nait le PDCI, Kouamé Benzème et Kacou Aoulou transforment aussi leur syndicat agricole, rival du SAA, en parti progressiste de la Cote d'Ivoire (A. Ellenbogen, 2003). Dans la continuité de cette rivalité, on retrouve, lors du procès des responsables du PDCI, arrêtés suite aux incidents du 6 février 1946 à Treichville, Kacou Aoulou dans le rôle d'accusateur. Ce dernier, bien qu'impliqué dans cette émeute, se constitue partie civile (K. L. Koffi, 2013, p.64). Nous rattachons ce fait à son parti car durant tout le procès, plusieurs responsables du PPCI comparaissent en qualité de partie civile pour rendre des témoignages à charge[146].

Quant à Etienne Djaument, ancien sénateur et membre du bureau politique du PDCI, il entre en dissidence avec ce parti, officiellement pour sa « soumission » au communisme[147]. Il déclare à l'endroit d'Houphouët Boigny et des membres du PDCI :

> « *Je sais que tu es pour les communistes, puisqu'à Paris, ils t'appellent le Thorez africain. Je sais que ce surnom te plait à un haut point. Continue. Quant à moi, ma position est prise autour du programme initial du PDCI, débarrasser le pays des agents de trouble et de rébellion que vous êtes, tes amis et toi. Souviens-toi de la gravité des ordres que tu as reçus des communistes. Leur exécution risque de créer la guerre civile en Côte-d'Ivoire. Mon opposition ouverte, sans équivoque, t'empêchera de nuire à nos compatriotes* » (L. Gbagbo, 1983, p16).

Ce raisonnement est repris en partie par le manifeste de l'Entente Des Indépendants de Côte-d'Ivoire (EDICI), et l'idéologie de l'Union des Indépendants de Côte-d'Ivoire (UICI), qui se positionne dans le paysage politique comme des alternatives au PDCI-RDA.

Capitalisant à son profit cette rivalité, durant sa campagne de répression "anti PDCI-RDA", l'administration Laurent Péchoux, instrumentalise toutes ces organisations comme clientèle politique au service de la cause coloniale. La campagne de répression politique est marquée par une violence qui cause au total 52 morts, des centaines de blessés et près de 3000 arrestations en Côte-d'Ivoire (G. D. Tounkara, 2008, p.153). En raison de cette expérience trouble, et de l'ostracisme qui frappe le PDCI, son leader Félix Houphouët Boigny fait le choix tactique du desapparentement du groupe parlementaire africain d'avec le parti communiste français en 1950. Ce revirement marque le début de l'uniformisation de la pensée prévalant sur la scène politique ivoirienne.

Le ralliement du leader du PDCI aux idées qui jusque-là étaient portées par le "front anti-PDCI" entraine la faillite politique de toutes ces formations instrumentalisées contre elle par l'administration, et dont l'existence reposait sur trois grands principes, à s'avoir : l'attachement ferme aux valeurs de la France, à l'union française et le rejet de toute idée d'indépendance ; la collaboration avec le colonat pour la mise en valeur des richesses du territoire ; et l'anticommunisme primaire. Or, après un lobbying à Paris auprès des autorités du parti au pouvoir, Félix Houphouët Boigny parvient, en Côte-d'Ivoire à convaincre de son ralliement à ces mêmes valeurs. Commentant lui-même ce changement de ligne politique, il déclare lors de son discours au stade Géo André le 6 octobre 1956 : « *nous avons fait triompher à Bamako la thèse de la collaboration avec la nation française sur la thèse de l'autonomie* » (L. Gbagbo, 1983, p.18). Ce revirement signe l'arrêt de mort du front anti PDCI.

L'administration coloniale qui manipulait entre 1946 et 1951 les listes électorales au profit de ces formations politiques révise ses méthodes, brisant ainsi le clientélisme politique dont ils profitaient (J.

[146] Il s'agit entre autres de Paul Zokou, Albert Zadi, Tiékoura Bakayoko, Félix Regninam et Antonin Dioulo

[147] En réalité, lors des nominations des sénateurs au conseil de la république en 1948, Houphouët Boigny a préféré porter son choix sur un candidat autre que M. Djaument qui était pourtant titulaire du poste depuis 1947. Il a reçu cela comme un affront.

Baulin, 1982, p.172). Dès lors, commence un processus de fusion volontaire de ces organisations dans le PDCI. La vision politique du PDCI nouveau s'impose définitivement et totalement comme principale pensée politique de la scène nationale après les élections législatives du 31 mai 1957[148]. Tous les soixante sièges à pourvoir de la nouvelle assemblée territoriale sont raflés par les candidats du PDCI-RDA.

Les élections de septembre 1958 qui marquent l'avènement au pouvoir d'Etat de la classe politique locale comportent une image qui augure du règne sans partage du leader du PDCI-RDA sur la scène nationale. Il s'agit de ce que l'on pourrait appeler "l'affaire Adam Camille". En effet, durant les élections référendaires de 1958, le Parti du Rassemblement Africain de maitre Assi Camille Adam[149], est empêché de faire campagne pour le "non". Ce dernier, après la victoire du "oui" à 99,99%, est expulsé *manu militari* du territoire ivoirien, accompagné sous escorte jusqu'à la frontière guinéenne. Cet incident révèle deux éclairages prémonitoires de ce que deviendra la scène politique nationale. Le premier, c'est qu'il est une préfiguration de la domination sans partage de la pensée politique de Félix Houphouët Boigny et de son parti. Car dans sa perception psychologique, les résultats du referendum sont liés à sa cote personnelle de popularité et symbolise sa représentativité[150]. Ce chiffre ferait donc de lui le seul qui compte, d'où l'opportunité d'éjecter les dissidents à sa pensée politique hors de la scène ivoirienne. Le second enseignement, c'est que cet incident préfigure les méthodes illégales et anti-démocratiques dont se servira le nouveau grand leader pour maintenir un verrou et faire échouer toute tentative de renouvellement de la pensée politique nationale.

b- Sous le régime de la pensée unique de 1960 à 1982

Propulsé sur l'échelon le plus haut de la hiérarchie politique nationale, Félix Houphouët Boigny, dès sa première année de pleins pouvoirs en 1959, entreprend une restructuration des fondements de la pensée politique nationale. Cette manœuvre s'analyse en diverses actions répressives au service de sa conquête hégémonique de l'espace politique national entre 1959 et 1982. On peut qualifier cela de processus d'institutionnalisation de la pensée unique. L'interprétation faite par certains chercheurs des événements intervenus durant cette tranche chronologique voudrait que le démantèlement des symboles du pluralisme soit le fait du PDCI.

Au nombre des tenants de cette thèse, Laurent Gaba, qui reprenant une analyse de Laurent GBAGBO, soutient que « *le PDCI, parti majoritaire, s'est attelé à empêcher discrètement le fonctionnement de tout autre parti concurrent, pour finir par agir ouvertement à partir de 1959, en raison de la prétendue nécessité d'un parti unique pour préserver l'unité nationale et le développement économique du pays* » (L. Gaba, 2000, p.158). Cette appréciation faisant du PDCI le sujet de cette manœuvre procède d'une analyse, certes, fondée mais partielle et abrégée. Pour la raison que, le PDCI a été lui-même la première victime de la discipline imposée par la pensée unique d'Houphouët Boigny. Pour s'en rendre compte il faut arriver à établir la nuance entre un régime de parti unique et un régime de parti unique "à pensée unique".

La notion de parti unique ne signifie pas forcément absence de pluralisme d'opinions dans la mesure où au sein d'un même parti peut coexister dans le débat démocratique interne une diversité de courants (G. Schubert, 2006). Les instances comme le congrès servent à modérer cette diversité interne. Mais lorsque, comme dans le cas ivoirien, le parti unique est marqué par une pensée unique, tout le mécanisme démocratique interne est phagocyté au profit de la prééminence de l'opinion du principal leader. Les

[148] Election des membres de la nouvelle assemblée territoriale instituée par la loi cadre

[149] Secrétaire général de la section ivoirienne du PRA

[150] Lors de sa conférence tenue le 26 mai 1959, Jean-Claude Froelich, directeur des études du CHEAM, autour du thème : « Psychologie des leaders africains » analyse la victoire du oui à 99,99 comme non une victoire du PDCI, ni du RDA mais un oui des masses à la personne de Houphouët Boigny. Il dit : « *Dans le cas d'Houphouët, elles* [les masses], *ce n'est pas dans sa politique propre qu'elles ont confiance, c'est en lui* ».

opinions périphériques sont dissoutes, d'une manière ou d'une autre. Les purges internes de 1959 et 1963 en sont une illustration. J.-B. Mockey et les autres prisonniers politiques évincés du PDCI durant les deux vagues de répression le sont en raison de leur vision idéologique de la coopération avec la France qui entrait en contradiction avec celle d'Houphouët Boigny. En effet, à ce propos, en analysant les circonstances de la première mise en quarantaine de J-B Mockey, Marcel Amondji écrit que :

> « *la disgrâce de Mockey fut connue le 8 septembre, à peine une semaine après la fin du congrès extraordinaire du RDA au cours duquel, en sa qualité de secrétaire général du PDCI, il avait fait sensation en prononçant un discours qui était une attaque en règle contre la conception des rapports de la Cote d'Ivoire et de la France* »[151].

Le lien établi par Marcel Amondji est perceptible quand on compare ce discours de Jean-Baptiste Mockey à celui d'Houphouët prononcé à Adzopé le 24 mai 1959, soit trois mois avant. Pour Félix Houphouët-Boigny « *C'est à Paris, c'est auprès de nos collègues métropolitains que, pendant des décades et des décades, nous trouverons cette solution heureuse pour le développement harmonieux de notre pays* » (F. M. Grah, 2003, p.32). La réponse de Jean-Baptiste Mockey est le contre-pied de cette pensée politique. Il déclare : « *nous pensons que le temps, que le moment est venu de donner une orientation claire et précise [aux Etats de la communauté française]: orientation dans nos jeunes Etats d'abord, orientation à Paris ensuite. (…) Construisons d'abord nos jeunes Etats. Donnons-leur une assise économique, seule capable de supporter le social. Formons nos cadres (…)* »[152]. L'incompatibilité de pensée sur un aspect fondamental de la politique du gouvernement ivoirien coûte à J-B Mockey son poste de ministre de l'intérieur et de secrétaire général du PDCI. Les sanctions sont toutes arrêtées dans le secret du cabinet d'Houphouët et évidemment sans consulter les instances du parti de sorte que le PDCI sort des purges totalement assujetties à la discipline imposée par son principal fondateur.

De cette période à 1982, la répression maintient un verrou sur les possibilités de renouvellement de la pensée politique en Côte-D'ivoire. Au-delà du PDCI et de ses leaders périphériques "mis au coin", le déterminant qui favorise ce verrouillage des idées politiques, c'est la censure de fait de la constitution ivoirienne. En effet, dans le cas ivoirien de la pensée unique, la hiérarchisation des sources d'émanation des principes politiques, si on s'en tient aux pratiques et non à la théorie, l'application de la constitution est soumise à la lecture qu'en fait le leader national. Pendant que la constitution ivoirienne du 03 novembre 1960 consacre le pluralisme politique, en son article 7, la liberté d'expression et la liberté syndicale comme principes fondamentaux de la démocratie républicaine, l'idéologie de construction nationale anti-conflit défendue par Félix Houphouët-Boigny, décrète, de fait, le gel de ces principes (I. Touré, 1987). Alors que la constitution autorisait la compétition politique et la pluralité de pensée, le verrou imposé par cette idéologie de construction demeure jusqu'à la décennie 1980.

III-Rupture du verrou de la pensée unique (1982-1990)

Les effets conjugués des accords de "libre échange" entre certains pays africains et l'Europe[153], des deux chocs pétroliers (1975-1979) et de la crise de la dette (1982) plongent les Etats de l'Afrique subsaharienne dans la crise. Au niveau ivoirien cette situation délétère est aiguisée par la chute progressive des cours mondiaux du binôme café-cacao de 1978 à 1982 (G. M. Aké Ngbo ; P. Kipré, 2012, p.118). Cette crise profonde entraine deux grandes mutations dans les rapports entre élite politique et populations. La première relève de la transformation de l'Etat-providence, promu par la pensée unique, en Etat-prédateur du fait des réformes économiques exigées par le bloc des créanciers internationaux. Par le moyen des programmes de privatisation[154], des politiques de compression budgétaire et

[151] M, AMONDJI : « Les dessous du prétendu complot du chat noir » *in* le blog de Marcel AmondJi, 16 mars 2014
[152] M, AMONDJI : op cit
[153] Yaoundé I, 1963 et Yaoundé II, 1969
[154] Sur les 36 entreprises du secteur des sociétés d'Etat, seulement 7 sont maintenues en tant que tel, Cf. (AZAM, J-P ; MORRISSON, C, 1994)

d'élargissement de l'assiette fiscale, le gouvernement d'Houphouët Boigny inaugure une forme d'accaparement accélérée des privilèges économiques du citoyen qu'on peut interpréter comme une forme de prédation des revenus. Pour dénoncer cette nouvelle gouvernance économique, le SYNARES, dans son rapport de mars 1990 écrit que « *l'ajustement structurel a pris la forme d'un arsenal particulièrement lourd* »[155]. La bulle du miracle ivoirien qui protégeait et représentait l'excuse de la pensée unique venait d'éclater. Ce premier changement entraine un autre qui lui-même favorise l'émergence d'idées politiques alternatives. Il s'agit de la rupture du pacte national tacite faisant de la pensée politique et de la personne d'Houphouët Boigny les garants exclusifs de la destinée nationale. On peut parler à ce sujet de crise de confiance dans la mesure où ayant été, de l'indépendance à 1980, l'acteur principal de la politique nationale, la faillite économique est perçue comme un échec de "ses" choix et de "son" système. Cette nouvelle perception collective consacre le début de la déchéance du leader national dont l'image, des décennies durant, avait été lustrée par les performances économiques et la propagande d'Etat. La crise de confiance ouvre un fossé entre le système de pensée unique et le désir grandissant de changement. Elle est alors exploitée par de nouvelles voix contestataires qui se posent en alternative. Contrairement aux initiatives antérieures étouffées par la répression, cette nouvelle tentative de renouvellement de la pensée politique, portée par le FPI[156], résiste à la répression de février 1982 et 1983, en raison de l'écho favorable que ses idées trouvent au sein d'une partie de la population. Cette assise sociale, et donc la légitimité des voix contestataires, se nourrit du « *mécontentement latent [de certains ivoiriens] après les mesures d'austérité annoncées qui n'attendaient qu'une étincelle pour s'exprimer* » (J.P. Azam ; C. Morrisson, 1994, p.58). Ce changement a rendu, *ipso facto*, caduque tout effet inhibiteur de la répression classique d'un tel mouvement. Malgré les intimidations, la théorie du « *complot Kadhafi* » et l'exil volontaire du leader du FPI, le verrou de la pensée unique est brisé par les mobilisations de 1989-1990 qui représentent le point culminant du processus de maturation des contradictions apparues après 1982.

En lien avec ces deux premières grandes mutations, l'ultime explication de la chute du système de pensée unique, c'est l'irruption dans le débat politique national d'un nouveau pôle de régulation du rapport de forces socio-politique, à savoir les directives de Bretton Woods. Le FMI et la Banque Mondiale imposent, comme clause des accords bilatéraux avec le gouvernement de Côte-d'Ivoire, la prise en compte des aspirations démocratiques naissantes afin de préserver la paix sociale (S. Bessis, 1994, p.14). Désormais contestée par la nouvelle opposition et supplantée en autorité par les recommandations de nouveaux régulateurs internationaux, la pensée unique perd définitivement l'exclusivité et le monopole de la scène publique lors des élections de 1990[157].

Conclusion

En définitive, la pensée politique, plus qu'une doctrine représente le moteur de la gouvernance et de la compétition politique. Du régime colonial à l'époque du parti unique, le mouvement de l'histoire démontre son aspect déterminant dans les choix de gouvernance. De l'esprit des actes législatifs à la détermination des rapports du gouvernement avec les partenaires sociaux, économiques intérieurs et extérieurs, la pensée politique guide la destinée du pays. Aussi, étant le déterminant de la vie collective, doit-elle être le produit, non d'un leadership autocentré mais de la consultation participative de plusieurs pensées et réflexions périphériques. Le mécanisme démocratique et les pactes consensuels en assurent une formulation participative. La crise profonde de l'Etat ivoirien appelle à une gouvernance axée sur une pensée politique participative et non exclusive.

---

[155] Syndicat National de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur : « Autopsie de l'économie ivoirienne », Abidjan, Mars 1990, p.17.

[156] Le Front Populaire Ivoirien, mais aussi les 24 autres micro-partis déclarés en 1990

[157] Ayant conservé de 1958 à 1985, son score électoral de plus de 99%, il perd pour la première fois, en 1990, selon l'estimation du ministère de l'intérieur, 18% des suffrages à mettre au profit de la nouvelle classe politique conduite par Laurent GBAGBO.

Sources et bibliographie

Sources

ANCI, 1QQ12, colonie de Côte-d'Ivoire, cabinet du gouverneur : Correspondances relatives aux moyens à mettre en œuvre pour développer les productions coloniales en vue d'approvisionner la métropole, 1917-1918

ANCI, 1QQ58, colonie de Côte-d'Ivoire, service des douanes : Mouvement commercial de la Cote d'ivoire, rapport et tableaux généraux des exportations et importations, 1921.

ANCI, 1RR77, circulaires et instructions relatives à la culture irriguée du riz et du coton en Côte-d'Ivoire, 1912

GALLICA BNF, Office colonial, s.d : Guide du commerce et de la colonisation de la Côte-d'Ivoire, Paris, Galerie d'Orléans, p.177, [en ligne], consulté le 24 avril 2014, http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5784464f.r=ivoire+rapport.langEN

Ouvrages

AKE N'GBO Gilbert Marie ; KIPRE Pierre, 2012, *Agriculture et sécurité alimentaire en Afrique de l'ouest: bilan et perspectives*, Paris, L'Harmattan, 301 p.

AZAM Jean-Paul ; MORRISSON Christian, 1994, *La faisabilité politique de l'ajustement en Côte-D'ivoire et au Maroc*, Paris, OCDE publishing, 129 p.

BAULIN, Jacques, 1982, La politique intérieure de la Cote d'Ivoire, Paris, Eurofor presse.

CHAFFARD Georges, 1965, *Les carnets secrets de la colonisatio*n, Paris, Calmann-Lévy, 346 pages.

CISSE Chikouna, 2013, *Migration et mise en valeur de la basse Cote d'Ivoire (1920-1960*), Paris, l'Harmattan, 314 p.

ELLENBOGEN Alice, 2003, *Succession d'Houphouët Boigny, entre tribalisme et démocratie*, Paris, l'Harmattan, 180 p.

FALL Babacar, 1993, *Le Travail forcé en Afrique Occidentale française (1900-1946),* Paris, Karthala, 346 p.

FER Yannick ; MALOGNE-FER Gwendoline, 2009, *Anthropologie du christianisme en Océanie*, Paris, L'Harmattan, 193p.

FONDATION FELIX HOUPHOUET BOIGNY, 2014, *Rapport général du colloque international : La pensée politique du président Félix Houphouët Boigny,* Yamoussoukro, 31 p.

GABA Laurent, 2000, L'état de droit, la démocratie et le développement économique en Afrique, Paris, l'Harmattan, 400 p.

GBAGBO Laurent, 1982, *La Côte-d'Ivoire, économie et société à la veille de l'indépendance 1940-1960,* Paris, l'Harmattan, 212 p.

GBAGBO Laurent, 1983, Côte-d'Ivoire, pour une alternative démocratique, Paris, l'Harmattan, 180 p.

GIRAULT Arthur, 1943, *Principes de colonisation et de législation coloniales*, Paris, Recueil Sirey,202 p.

GRAH Mel Frédéric, 2003, *Félix Houphouët-Boigny: L'épreuve du pouvoir* (1960-1980), Paris, KARTHALA Editions, 632 p.

GUEYE Omar, 2011, Sénégal : Histoire du mouvement syndical, la marche vers le code du travail, Paris, l'Harmattan, 388 p.

HARMAND François-Jules, 1919, Colonisation et domination, Paris, Flammarion, 370 p.

HOUARD Antony Oscar ; CASTELLI Louis ; LAVERGNE Ivan Marie, 1927, *Contribution à l'étude du palmier à huile en Afrique Occidentale Française*, Paris, Larose.

HOUPHOUËT-BOIGNY Félix, 1994, *Mes premiers combats*, Paris, édition n°1, 126 pages.

KOFFI Koffi Lazare, 2013, *La France contre la Côte-d'Ivoire : l'Affaire du Sanwi, du malentendu politico-juridique à la tentative de sécession*, Paris, l'Harmattan, 286 pages.

KANATE Abou, 2013, *Radiographie du droit foncier en Côte-d'Ivoire*, Paris, l'Harmattan, 209 pages.

LAGANA Marc, 1990, *Le parti colonial français, élément d'histoire*, Québec, PUQ, 200 pages.

LISETTE Gabriel, 1983, Le combat du rassemblement démocratique africain, Paris, Présence africaine, 398 pages.

NGOMA-BIND Phambu, 2013, *La pensée politique africaine contemporaine*, Paris, l'Harmattan, 402 p.
SARRAUT Albert, 1923, *La mise en valeur des colonies françaises,* Paris, Payot.

THIOUB Ibrahima**,** 1981-1982, Le rassemblement démocratique africain et la lutte anticoloniale 1946 à 1958, Dakar, mémoire de maitrise Histoire, Université Cheick Anta Diop de Dakar, 85 p.
TOUNKARA Gary Daouda, 2008, *Migrants soudanais/maliens et conscience ivoirienne : les étrangers en Côte-d'Ivoire* (1903-1980), Paris, l'Harmattan, 344 p.
TOURE Moriba; OYEYEMI FADAYOMI Theophilus. (1993), *Migrations et urbanisation au sud du Sahara: quels impacts sur les politiques de population et de développement*?, Paris, KARTHALA Editions, 334 p.

Articles scientifiques

AMONDJI Marcel, 1984, « Le parti démocratique de la Côte-d'Ivoire, de l'association librement consentie à l'adhésion obligatoire », Peuples noirs peuples africains, №41-42, pp46-59.
BESSIS Sophie, 1994, « Crise et mutations en Afrique noire », Problèmes politiques et sociaux, Numéro 733, 64 pages.
BRUHAT Jean, « colonialisme et anticolonialisme », Encyclopaedia Universalis [en ligne], consulté le 22 octobre 2017, URL : http://www.universalis.fr/encyclopedie/colonialisme-et-anticolonialisme/.
FREMIGACCI Jean, 1993, « L'Etat colonial français, du discours mythique aux réalités (1880-1940) », Matériaux pour l'histoire de notre temps, 1993, N. 32-33, pp. 27-35.
SCHUBERT Günter, 2003, « La démocratie peut-elle coexister avec le Parti unique ? », Perspectives chinoises [En ligne], 75 | mis en ligne le 12 juillet 2006, consulté le 24 avril 2014. URL : http://perspectiveschinoises.revues.org/56
SEMIDEI Manuela, 1968, « Les socialistes français et le problème colonial entre les deux guerres (1919-1939) », *Revue française de science politique*, Volume 18 - Numéro 6, pp. 1115 à 1154
TOURE Ismaël, 1987, « *L'UGTCI et le développement harmonieux : un syndicalisme anti-conflit ?* », Kasa bya kasa, n°8, janvier-juin 1987, pp. 17-50
TURPIN Frédéric, 2008, « 1958, la communauté franco-africaine : un projet de puissance entre héritages de la IVè République et conceptions gaulliennes », *Revue d'histoire OUTRE-MERS,* vol.95, pp.45-58.

Islam, ethnicity and power under the Ahidjo regime from 1958 to 1982

OUSMANOU ADAMA
PhD African Studies Centre,
Basel University

Abstract

The introduction of Islam in the southern region of Lake Chad in the early 18th century profoundly modified interethnic relationships and was a determinant factor in the struggle for power in the area. The Fulani's way of life, embodied in both Arabic and Islamic civilization was considered as a threat to the successive German and French colonial administrations in the country. Indeed Muslims were fought on the onset, but in the long run, they collaborated with the colonial rulers in the exploitation of northern Cameroon. The instrumentalizing of Islam by the administrators favored the ascent of a Fulani at the helm of the Cameroonian State when it became independent. The hegemony of his own ethnic group grew stronger and crystallized the ethnic identities in a regional struggle for emergence into prominence. Religious factors influenced the ethnic re-composition at that period. The arrival of Paul Biya at the head of the state led to card redistribution, thus enhancing awareness of cultural differences, which had existed before colonization, and partly during it. The reinstitution of multiparty politics exacerbated this animosity among ethnic groups, which reached fever pitches during elections, resulting in the outbreak of interethnic tensions under religious manipulations. In order to show similarities and differences of ethnic and religious policies from one regime to another through a comparative analysis we intend to apprehend this sociopolitical phenomenon in the recent history of Cameroon.

Keywords: Islam, ethnic identity, administration, manipulation, and multiparty politics.

Résumé

L'introduction de l'islam aux abords sud du Lac Tchad au début du XVIIIe et au début du XVIIIe siècle au Nord-Cameroun modifia profondément les relations interethniques et détermina la lutte pour la conquête et le contrôle du pouvoir politique. Considérés au départ comme une menace à la conquête coloniale allemande et française, les musulmans finirent par collaborer avec les colonisateurs dans l'exploitation du territoire. L'instrumentalisation de l'Islam par l'administration coloniale, favorisa la montée des islamo-peuls à la tête de l'État camerounais. Ce qui renforça leur hégémonie dans la région et cristallisa les identités ethniques dans un contexte d'équilibre régional fortement ethnicisé. On assista à la recomposition ethnique à partir des marqueurs religieux. L'avènement du renouveau entraîna la redistribution des cartes qui prit en compte les clivages ethniques qui existaient, mais qui furent renforcés par la colonisation. La restauration du multipartisme donna libre cour aux luttes de positionnement à travers le vote ethnique et la recrudescence des tensions ethniques sous fond de manipulations religieuses. A travers une perspective comparative, la présente étude entend appréhender les similitudes et les divergences des politiques ethno-religieuses des régimes qui se sont succédés au Cameroun.

Mots- clés : islam, identités ethniques, administration, manipulations, multipartisme.

Introduction

The maxim *Islam din wa-dawla* (Islam is religion and state) is often said to describe a distinguishing mark of Islam : the suggestion being that Islam is a religion with a political mission at its core. Both those who repeat the mantra with approving fervor and those who worry about it assert its essential truth and suggest that all Muslims must make it a part of their worldview. Some go so far as to claim that this axiom

calls for a particular form of state structure or political behavior as it was the case in Cameroon under Ahidjo's regime.

Scholars of Islam in West Africa have generally stressed the alleged Universalist influence of Islam, and have neglected its potential for particularism. However, the latter force is very important in order to understand the ethnic overtones Islam has acquired in many societies. Guy Nicolas is one of the few scholars who have paid attention to this phenomenon. He introduced the concept of the ethnicisation of Islam or the "ethnic rooting" of Islam. Although he does not explicitly define this notion, it contains a useful insight : an analytical distinction between religious and ethnic identities. The concept refers to the identification of an ethnic group with Islam to such extend that this world religion becomes a central ethnic marker towards other ethnic groups. This overlap of religious and ethnic identities is, however, never complete.[158]

The multiple layers of control and hierarchy established by colonial powers within Northern Cameroon region ultimately did not undermine the ethnic hierarchy of the pre-colonial period. The French were more than willing to use the pre-existing Fulani structures: Lamidat (Fulani traditional kingdom) for their own benefit. Indeed, French educational and economic policies consolidated Fulani social control; the promotion of the Fulani as a model of civilization reinforced their cultural superiority over the other ethnic groups mainly the kirdi (non Muslim population of Northern Cameroon). The French supported the political power of the Fulani through their connections to the *lamidat*, notwithstanding their attempts to limit the power of the lamido (king). Thus in spite of their important role as members of the Fulani state, and in spite of the occasional support of the French for the demands of these groups, the "non-Fulani" populations of Northern Cameroon continued to be subordinated within two overlapping "colonizations"; French and Fulani. Even in the late 1950s and 1960s, when at the political power in Northern Cameroon began to incorporate new francophone elites and the French began to slowly withdraw from the newly conceived nation of Cameroon, Fulani control of Northern Cameroon continued.

The colonial period played a decisive role in the history of Islam in French speaking Cameroon. It was a particular representation of Islam with a set of determinants. In fact, there is an anti-Islamic dimension inherent and recurrent in French political and administrative approaches in Northern Cameroon. Besides some manifestation of interest and sympathy for the Muslim world, French culture has maintained strong continuity in its negative view and fear of Islam. Writing of the "French secular tradition," Cholvy (1991) says, "It (French colonialism) invites the religious to be silent." And when religion is not silent-which was the case in the conquered Muslim countries-this is perceived as an intolerable attack on the secular religion of "progress."

The politics of Islam revolves mainly around a domestic agenda that is seeking greater access to resources and political influence. Without transforming its economy and politics, we should expect Islam to be firmly wedded to issues around poverty, political competitions, and alternative imaginations of the nation state.

In northern Cameroon, France discovered heterogeneous populations: Muslims whose relations are not always harmonious with the non Muslims: Kirdi people. Muslim politics practiced in this region finds its reason for being in this part of society on the one hand and on the other by the threat that Islam may represent for the French civilizing mission in the country. This policy had not remained frozen in space and time. The French adapted their politics vis-à-vis sympathy of Islam and Muslims by their creative genius and the context. Since the late colonial period, however, a new pattern has emerged : religious and ethnic identity changes are no longer inextricably interwoven ; often, converted people do no longer change their ethnic identity, and continue to strongly participate in their ethnic group of origin.

With decolonization starts for significant changes in power relations. The Muslim affairs section recognizes that Islamization took an irreversible momentum across generations and the means which allow the colonial administration has no longer control over these movements. Thus, once the local

158 - See Nicolas, 1978 : 347-377; and 1981: 170-180

authorities were established in the territories in 1956, the system of Muslim polity instituted by the French collapses. This gave indeed some local variations and adaptations. It is from this period that France in order to contradict the anti Muslim accusations, will facilitate political promotion of Amadou Ahidjo (a Fulani Muslim from Northern Cameroon) to power with a new orientation of Muslim and ethnic politics.

Since President Ahidjo's political support was based in the North, many Cameroonians believe he systematically privileged the region and individuals from this part of the country in his government. Broader state policies contributed to Fulani dominance of the local multi-ethnic communities of the North. The maintenance of Fulani hegemony in Northern Cameroon between the 1960s and the 1980s was initially based on an alliance between the kings and the new French- educated elite in the North, and later on Fulani dominance on a national scale. After independence, the first Cameroonian president Amadou Ahidjo centralized the state, an act which went hand in hand which his professed desire to create a united nation and a single Cameroonian identity. The Fulani were well placed to take advantage of the resources of the central state and to control regional politics in Northern Cameroon. Even the common conception of a "Muslim North" is itself a manifestation of Fulani political dominance.[159]

The purpose of this study is therefore to examine and analyze the historical foundations of political dynamics of religious and ethnic identities in northern Cameroon as stated by Berman: *African ethnicities are not atavistic, primordial survivals of archaic primitive cultures, but rather modern products of African encounter with capitalism and nation-state in the colonial and post-colonial eras* [Berman, Eyoh, Kymlicka, 2004:3]. The manipulation of these identities are here studied in terms of emergence and imposition of political authority and social promotion that have marked Ahidjo's regime and even beyond with particular focus on experiences both under Ahmadou Ahidjo and Paul Biya through a comparative approach. It examines the agencies, and their articulation, and transforming roles, issues of segmentation, conflict, competition, shifting and interlocking political cultures, with more than parochial interests, constitute the side- and high-light of the study.

Ahmadou Ahidjo's Muslim policy

In the context within which Ahidjo ascended to power, Islam or at least his Muslim identity played in his favour. Eclipsed by more fortunate politicians, who were also more skilful in speaking such as Assalé, Soppo, Priso, … (early Cameroonian nationalists) Ahidjo had an advantage that was not to be overlooked, as compared to the Vice-Prime Minister (Andre Marie Mbida). His appointment can be justified by his Muslim identity and his northern origin [Gaillard, 1994:86].
The privilege Islam rendered to Ahidjo as from his very beginnings in politics made him become aware of the need to up hold the Islamic component if he had to firmly embed his authority. In his logic of power, between the secularity of the state and the keen need for support for his governmental action on the basis of the Islamic religion, Ahidjo adopted a contrasting attitude with respect to Islam and the Muslim faith according to the circumstances and context.

Attitude with respect to Islam

The attitude of the Ahidjo regime with respect to Islam was very complex. In a subtle game, a play of functional splitting, Ahidjo's personality was befuddled with the state. "Ahidjo N' gomna" (meaning Ahidjo is the state in Fulani) is the surname given even today by the nostalgic to new born children bearing the name Amadou in northern Cameroon. As head of state, Ahidjo was also president of the national political bureau of the U.C. (Union Camerounaise - Cameroon Union - CU). Because of this, Ahidjo was fondly called *N'gomna*: "the State" by the northerners. Historical precedents awakened Ahidjo's mind on the

[159] - For more details refer to Azrya V., 1976, Dominance and change in North Cameroon: The Fulbe aristocracy, Sage publications, London.

powerful role that Islam played in the rallying of forces behind a political ideal. For this reason, all the political groupings that he sat up were of Islamic confession, and this, because it was deeply impregnated with local realities. In the Friendly Association of the Benue founded in 1948, Ahidjo hoped to regroup all the young modern Muslims in an attempt to counter the overbearing power of the Fulani Aristocracy. By 1956, it developed into the Young Muslims Movement. Vis-à-vis the imposing personality of Lamibe such as Yaya Daïrou of Maroua, none of these associations developed into prominence. Since the Northern Cameroon Lamidats were powerful secular institutions that were firmly ingrained in their milieu, Ahidjo was obliged to compromise with the Lamibe. "It would be a pity for the entire country that the executives, which prove each day their strength, and I think particularly of those of Northern Cameroon that I know well, be engulfed by a wind of reforms which would find its justification only in the abstract desire to renew" (Bayart, 1979:50).

Hence, there was a necessity of the Ahidjo regime to collaborate with the Fulani chiefs. Ahidjo was very aware of the fact that the Fulani aristocracy, hallowed by its popularity with the people, at one time, had defied the French colonial administration. Indeed, the Fulani aristocracy threatened to conglomerate with Chad, a situation that would have been advantageous to France, in as much as such an attachment would enable the setting up of a barrier against the UPC (Cameroon People Union) 'virus'. However the Fulani aristocracy's contemplation of secession to join Nigeria was too real and dangerous to France, in so far as such withdrawal would have played to the favour of Britain. Also by his seductive rounds trip, he indicated without a shred of doubt to the aristocrats that he did not agree with the conclusions of the Cameroon Democrats reached during the Abong-Mbang congress. The marriage between tradition and modernity was not to be excluded. The choice of Ahidjo by France to handle the reins of the destiny of Cameroon after independance should have played toward tempering the zeal of the Muslim secessionists and protected what could be safeguarded of their co-sovereignty (Gaillard, 1994: 60).

Ahidjo as a Muslim, was preferred by the Christians of southern Cameroon contrary to what Defferre and Messmer (former France high commissioners in Cameroon) purported. From the very on set, the French had approved the sense of discipline and submission of the Muslim; hence their choice of Ahidjo fallen under the circumstances of the time. The choice was aided by his reserved attitude as well as his comparatively low intellectual level which did not incite distrust as opposed to the intellectuals of the Southern Cameroon who had already undertaken bloody strikes against colonial administration and by their opinion as well as activities to counter the colonial system that was gradually being installed in Cameroon (Ela, 2003: 6).

Ahidjo, one of the few selected elites from northern Cameroon, ascended to the head of the government while benefiting from an automatic majority. Indeed, he reassured the traditional Fulani milieus as well as the Fulani of western Cameroon who had strongly manifested their intentions to shatter the power of the aristocratic chiefs proclaimed by the Cameroon Democrats during the constitutive congress of their party at the end of January 1958. The Fulani aristocracy had never concealed their disquietude about what to make of the aftermath of independence. They saw in it a precise threat on their regional domination and had clearly manifested that they would opt for an attachment to a neighbouring territory (Nigeria), if the new Cameroonian state did not sufficiently guarantee their autonomy, especially administrative. Ahidjo was better placed to wreck the irredentist tendencies that persisted in the North, and was therefore made to look like as a *nationalist* 'riposte' to these attempts at dislocating the territory (Gaillard, 1994 : 860).

In a context of political plurality and the struggle for influence, all Ahidjo's political rivals had succeeded in cementing solid foundations in their regions of origin and in weaving vote-catching relationships with the local traditional chiefs. Even if these alliances were knotted on ethnic, clan and tribal grounds, Ahidjo had nothing similar to these that was likely to make him a match and to enable him assert himself on the local as well as national levels. Consequently, until 1956, he had succeeded only in institutionalizing to his credit, the alliance of the Garoua Fulani aristocracy and his new elite. To achieve this, he persisted on presenting and reinforcing the idea of the great Northern Cameroon as being an

exceptional region with Islam as binding element. It is the Great North, from Lake Chad to the Adamaoua, land of tradition where diversity, still very much alive, is attenuated by the supervision of great Fulani chiefdoms inherited from Adama, the right-hand man of Ousmane Dan Fodio and above all the cement, at least cultural, of Islam In fact, the main objective of such an alliance is to entertain a subjective belief in the Fulani's common descent... in such a way that this belief is important for the continuation of non-kinship communal relationships, regardless of whether an objective blood relationship exists or not (Nguini, 2000: 4).

Ahidjo then sat out to consolidate his regional back yard on the common grounds of both ethnicity and Islam. He was very aware of the fact that a withdrawal of the support of the Lamidats of Maroua, Ngaoundere and their respective notables, would strip him of all credibility in the eyes of the southern politicians. By rallying the Fulani aristocrats to the Cameroonian Union (C.U), Ahidjo was ensuring the support of the entirety of the masses as the Fulani aristocrats would have come along with them. Doing this for the Fulani would have been without the slightest obstacle in as much as the latter aristocrats wielded an almost feudal authority over their subjects. This explains why Ahidjo found himself with a more tribal than regional CU composition. The requirements demanded by the Lamibe to play Ahidjo's game of forming a great political party, was that the said political grouping should be vowed on defending the interests of the North, that is, of the traditional authorities (Gaillard, 1994: 88). The CU could not therefore avoid tribalism.

In fact, Fulani's intentions were to transform CU to a movement which aim is to defend of the interests of Northerners. The party then assumed the aspect of the traditional and social structure of this region, where the organisation of the society was still of the feudal and pastoral type. The CU should be considered as a variant of an 'indirect' structured political party as it actually enclosed the major characteristics of this type of party (Duverger, 1969: 22).

However, the Cameroonian Union (C.U), militants achieved this goal only through the interface of the Lamibe and not individually. The northern interests were no other than those of the Fulani Lamibe, in general and the Muslim in particular. In this prototype of social contract involving tribal stakes, the Kirdi (generic and pejorative identification name given to Non-Muslim tribes of Northern Cameroon) were naturally debarred from it. A situation that compromised the homogeneous picture of Ahidjo's party but which reinforced the idea of a Muslim party. Likewise, even Ahidjo's parliamentary group was not homogeneous. It was composed of natives of Fort-Foureau, Garoua, Maroua, Mokolo and Ngaoundere with their ethnic specifications, hence annulling the ethnic monolithism idea (Burdeau, 1974: 48). These five northern regions nevertheless constituted the largest conglomerate of the country, welded together by the dominant influence wielded by the Muslims.

In spite of these multiple advantages, and of course, the fractures in the CU's structure at the regional level, Ahidjo was to score a first success by not having his party referred to as 'Northern Cameroon Union'. Gradually, Ahidjo also makes sure that the extension of his party to the other regions of the country was cautiously carried out proceeding in such a way that the southern leaders who supported him were not slighted. By transforming the meeting of the Cameroon Union elected into a constitutive assembly, Ahidjo crushed the sensitivity of the Lamibe – since they learned from the suppression of chiefdoms by Sékou Touré in Guinea - with respect to the potential threat harbored by a modern state for their position. Rallying the traditional chiefs around a structure that surpassed and weakened them in time, was the skilful tactics of the young Prime Minister (Bayart, 1979: 54). The feudal reaction, whose ringleader was Yaya Daïrou, Lamido of Maroua, actively seconded by those of Banyo and Ngaoundere, if it got very close to a rupture, unfortunately came to nothing.

The Fulbe aristocracy was not in any way willing to renounce even the least of their privileges, let alone those that had to do with its authority. Ahidjo, who had never spoken about Fulani aristocracy, addressed them acerbically. 'We are going to create a political party. All existing associations should merge. We have the youths on our side. If you do not join this popular movement, you will be isolated and finally rejected' (Ahidjo, 1958: 25).

All these activities show if it were necessary, that in spite of the initial fuzziness, a kind of philosophy, some sort of power logic ensured the buoyancy of Ahidjo's strategy. His obsession, his political ideal would have been and remained national unity in principles. By warning the Lamibe against immobilist tendencies, he was using, like the French colonial masters did, the weapon of regulation and reduction of the Fulani aristocracy's influence. Ahidjo confounded the Lamibe in their management of traditional authority as well as the issuing abuses. Nothing could henceforth impede Ahidjo's forge toward progress. The procedure for the recognition of the Cameroon Union did not take long to be set in motion [Nkili, 1985 : 827]. How could it have been otherwise when the Chairman of the party was simultaneously Prime Minister and Minister of Interior ?

During the Ngaoundere congress in July 1959, Ahidjo clearly stated his position by proclaiming (…) I hereby urge the traditional chiefs to desist henceforth from the employment of all methods tending to enslave their subjects, whose moral and material well being they are supposed to ensure (Ahidjo, 1959 : 31). A feisty declaration that contrasted sharply with the procrastinating of 1958 ; translating thereby, all the determination of the Prime Minister, who had grown aware henceforward of his might.

Besides, the attitude of the Ahidjo regime vis-à-vis Islam is very complex, a complexity arising from the fact that his aware of historical precedents of the capacity and entire potential of the Fulani aristocracy cemented by Islam was real. Also in his power strategy and given the circumstance and secularism of the State of Cameroon that was acceding to autonomy and independence, he had not only to compensate the social condition of Fulani theocracies for its support in the entire northern region, but also had to impose himself as master over the entire national territory. After independence in 1960 some real signs of Islamisation and *Fulanization* of the state can be noticed.

Ahidjo's symbolic use of Islam is rendered lucid during the visit to Garoua in early 1966 of Amadou Bello, Prime Minister of Nigeria and Sardaouna of Sokoto. The impact of this visit of a religious tinge took on the aspect of the investiture of Ahidjo as commander of the faithful. Why did Ahidjo receive this Augustus guest in Garoua rather than in Yaoundé? The political status of these leaders, without losing its importance, was relegated to the background by the stigmatization of the religious prominence that was given the occasion. The symbolic interpretation reveals Ahidjo's allegiance to and compliance with the *Shehu* considered for the circumstance not as a simple foreign Prime Minister but rather as the caliph of the faithful's commander. The occasion marked the revivification of the umbilical cord of Northern Cameroon, historical province of the Fulani Kingdom of Sokoto. After confiscating the inhibiting traditional power, Ahidjo rounded off, through the same event, by usurping their religious authority. Ahidjo is the state; nevertheless, he also aspired to becoming president in the symbolic domain of religion and acquiring whatever measure of authority therefrom.

Sometimes, the state tends to adopt a confessional model even though the head of state himself did not openly declare the Muslim character of the country. From its birth, Cameroon did not seek a denominational nature, and if Ahidjo used Islam to secure support from the northerners, he brandished instead the argument of national unity to whittle the national sentiment. He did not deem it proper to channel the socialization of the state through Islam as he espoused the secularity of the former colonial state. Still symbolically, to the estimation of the Kirdi, the visit of the Sardaouna was a handing over of the torch of islamization to Ahidjo. As direct great grandson of Ousmane Dan Fodio, Amadou Bello found himself spiritually compelled to pursue, after independence of the country, the work of his grand father. This is what the non Muslim people of Northern Cameroon understood from the message of the Sardaouna of Sokoto in Garoua: "you know there are many of our people who live with us, who do not believe in any religion (...) there are people who are trying hard to convert them into different kinds of religion (alluding to Christianity). But we, the Muslims of the North have not made any provisions (for this), whereas; it is a responsibility bestowed upon us by God to teach Islam to those who do not understand it. This is not a political understanding. It is a duty of all Muslims" (Abba, 1965: 4).

This justifies what Dakolé Daïssala refers to as the policy of islamization of Northern Cameroon (Dakolé, 1993: 65). All that remained to be done was for Ahidjo to find a historical reason, and not the least, for realizing his political projects. It is under these conditions that the citizens came to be compelled

each year during the feast of Ramadan, to present their allegiance to Ahidjo in Garoua. Each meeting was closed with the Do'a (invocations).[160] Reacting against those allegations Garga Haman Adji said: "He (Ahidjo) was with the faithful, but hardly had a policy that could be qualified as Muslim".[161]

Islamic and ethnic identities in a context of social treatment

Historically and politically, the relationship between the State and Islam in Cameroon was very important but inconsistent. The lack of constancy in this relationship resulted from the vicissitudes of Islam in Cameroon as well as from government policy concerning intra-regional and regional equilibrium. The insertion of religious matter in the administrative organization imperatively changed the perception of the odds of the citizens in their social treatment. In Northern Cameroon where ethnic diversity was the actual problem, there was a need to distinguish between the feelings of tribal belonging that characterized the people and manipulation on ethnic and religious grounds in politics. The significant turn that was ushered in by independence rendered this diversity problematic and handicapped national unity, the very guiding principle of Ahidjo's policy. He adapted and integrated this diversity in the State system. How did Ahidjo's regime manage the situation?

Question of sociopolitical promotion

Regional ethnic diversity meant, in the overall, a ham-fisted opposition between the Fulani who were Muslims and the Kirdi ethnic mosaic, mainly Christians, but principally adepts of the local religion. Historically, the Fulani were settled in towns like Ngaoundere, Garoua and Maroua; numerically, they are the minority as compared to the Kirdi collectivity. In almost every case Fulani were Muslims. Nevertheless, the importance of the Fulani in the Cameroon in general and northern region in particular was fundamental. The first president of the Republic and most of the political authorities were Fulani after independence. The other component of the inhabitants was made up of the Kirdi and native of other regions of the country.

The Kirdi constituted the main ethnic component of Northern Cameroon. Mindful of historical precedents, longstanding antagonisms existed between these non Muslims populations and the Fulani. The ascension of a Fulani to the helm of the State provoked a series of consequences at the regional as well as national levels (Taguem, 2001: 81-97). Ahidjo's rise to supreme power ended up unmasking the Islam-Fulani-Kirdi issue that had become essentially political and no longer ethnic or religious. Nevertheless the ethnic matters remained latent. The ethnic sentiment evolved in compliance with the circumstances. At one time it is held liable, like it was the case in the early years of independence (1960-1970), at another, it is shoved to the background. Only one Kirdi, Kakiang Wappi Bernard, was member of the CU's executive bureau over the approximately twenty senior staff of the early days. Amongst them was equally found a representative of the centre, west, and east regions. That is what was considered national representation. The most widespread opinion held: one national representativity sent out "socially junior" of the northern region to win national power (Nkili, 1985: 838). This was explained by the commitment of the Fulani Aristocracy to the transformation of the movement into a political party rooted in the north. Moreover, registration for the party was done through the Lamibe. Ahidjo then appeared as the source of a charismatic power, the man of independence. In his speech, 'national unity' meant something else. But recruiting mostly from his fief, the President of the Republic and Chairman of the Cameroon Union, succeeded in readjusting his affinities, with respect to the extension of his party to other parts of the country.

During this period of multiparty politics when it was crucial to secure the support of a group of reliable political friends in government, as the influence of the Cameroon Union was being extended to other parts of the country, the dominant representation was on the increase in government. In the government of 9

[160] -Interview with Dakolé Daïssala, Yaounde, Ancient minister of PTT (Post and Telecommunication), 21 January 2004.
[161] -Interview with Garga Haman Adji, Ancient minister of Public Affairs, Fulani, Yaoundé 13 January 2004.

May 1960, 9 ministers over 19 belonged to the Cameroon Union. At the end of the reshufflement of 20 June 1961, the relationship moved to 11 over 17, that is, 47% to 65%. At reunification in 1972, the inevitability of representing West Cameroon in the Federal cabinet caused a drop in the power ratio of the CU relative to other representations (Ngayap, 1983: 93).

Gradually, Ahidjo was compelled to secure the support of a trustworthy group. This confidence was not based on ethnicity, but rather on political affinities, a situation that justified the presence in the government of natives of Western Cameroon who sympathized the federalist and even unification project with Eastern Cameroon.

At the regional level, Ahidjo's political as well as personal friends, gave the impression that Islam was becoming *a criteria for ascending the social ranks*. (Taguem, 2001: 88). Ahidjo as Fulani and Muslim, through a political strategy, exerted a stringent control on the territorial administration in the North, through his irremovable governor, the Kotoko Ousmane Mey. Even though Islam was a condition for compensating the Fulani, it was however evident that not all the Muslim dignitaries of the Ahidjo regime were Fulani.

Under the Ahidjo regime, the country was divided into 7 provinces: Ngaoundere, Garoua, Maroua, were part of the Northern Province headed by a governor, Ousmane Mey [Bayart, 1986: 10]. Territorial administration of decree n° 61/DF/15 of 20 October 1961, distributed senior district officers over the national territory in the urban centers and district officers in rural centers.[162] The Governor overruled these various administrators who governed their domains in a patrimonial style that was reminiscent of the methods of Fulani traditional chiefdoms (Burnham, 1994 : 38). The problem actually resided in the recruitment of these administrators. It was irrefutable that Ousmane Mey discriminated in recruitment against the Kirdi, according to the most popular opinion. This could even be verified by the absence of administrators of the latter origin in the region. Territorial administration was entirely in the hands of Fulani/Muslims[163]. However, the Kirdi were not the only administrative pariah.

The Soa Arabs, for instance, who were also Muslims, were not pushed up to the social ranks in the Logone and Shari region. Non islamization was the handicap that was used against the Kirdi. The virtually mono-ethnic choice operated by Ousmane Mey in favor of the Fulani, or at least in favour of the 'Fulanized' elements, did not depend on a policy that could be qualified as 'Muslim' of the Ahidjo regime. As a matter of fact, the Fulani representation was a majority in the government[164]

However, if Islam was the cause of the consequences of this social promotion of the Fulani/Muslim to the detriment of natives of other northern ethnic groups, Ahidjo had the means of inciting and coercing these Kirdi to Islamize so he can absorb them into his government machinery.[165] But since Islam seemed to have been, rightly or wrongly, one of the preliminaries for the social promotion of the Kirdi, how can one then explain the fact that the Fulani encouraged the islamization of the non Muslim people? Since by Islamizing them, their relative high schooling rate, would constitute a potential threat for posts reserved for pure Fulani breeds. This means therefore that islamization was not the goal of Ahidjo's regime, but a latently efficient weapon that he intended to use in consolidating his power. The abuses of Ahidjo's territorial lieutenants were consequently blamed on his person. Islam had the misfortune of being used as a weapon of Fulani political power.[166]

Under these conditions, in the Logone and Shari, it was not possible for Ousmane Mey to reconcile hearts and spirits, given the exceptional means and powers put at his disposal. Instead there was a reinforcement of the Kotoko chiefdom institutions by the local administration. He sat up an administrative and political covering of the division by and for the Kotoko. He had appointed at the head of the Logone and Shari districts, two Kotoko municipal administrative - each officiated for 17 years - as well as two

[162] - ANY, 1 AA 1138.

[163] Interview with Dakolé Daïssala, Toupouri, Yaoundé 21 January 2004.

[164] -Interview with Issa Bakary, former first delegate to gendarmerie, Fulani, Yaounde, 14 January 2004.

[165] -Interview with Issa Bakary and Garga Haman Adji, Fulani, Yaounde, 17 June 2004.

[166] -Interview with Hélé Pierre, Minister of Tourism, Moundang, Yaounde, 15 January 2004.

Kotoko parliamentarians to the National Assembly. Moreover, all the local authorities of the single party were Kotoko[167].

If it is indubitable that each Cameroonian Head of State, in spite of the commingling of his recruits, generally works with any well trained citizen of any origin, there would have been a real will for justice under Ahidjo's regime in the treatment of Fulani/Muslim and the Kirdi. Take for instance, the social promotion of Kirdi and Fulani/Muslim senior staff with the same professional training level. Let us first agree with Gaillard that the absorption of young Cameroonians into service is well carried out [Gaillard, 1994: 107]. 'These youths were sent to France without any discrimination', admited our Kirdi informers - who desired to remain anonymous - and who are today well placed in the government.

At the time, Ahidjo could only work with his kind, in short, those of his milieu. The same tactic obtains today, Biya deals mostly with people from his area (…), Ahidjo's ethnic dosage should not be the subject of any reproof whatsoever. Besides, it was by his decision that young Fulani and Kirdi were sent to I.A.P (Public Administration Institute) of Paris. A whole class was dispatched to that institution. They had the same chances, Fulani like Kirdi. A case in point here is that of Dakolé Daissala, Kada Wabi, Djori Bélé, Sadjo Angokaï, Mamadou Moussa, and Mohamadou Hamadjo.[168]

Let us consider the case of Dakolé Daïssala. Cycle B graduated of I.A.P, Paris in 1966 as civil administrator, he was appointed as assistant to Ngaoundéré. His second post was the Secretariat General of the General Inspectorate of IFAN; he was later appointed Assistant Director in the Ministry of Finance, then Director of Transport and General Manager of SOTUC (National society of intercity transportation). Ahidjo maintained him in this post until his resignation. If we compare the cursus of Dakolé with the one of Garga Haman Adji we can already note the impartiality of the regime from onset through scholarship awarded to these functionaries of the new Cameroonian State. Garga Haman Adji, a Fulani and Muslim, was the first northerner, graduated of E.N.A.M (School of Administration and magistracy) in the early 1969, as senior civil administrator. Under Ahidjo, he successively occupied the posts of Head of Housing Service and Lodging in the Ministry of Finance, then Director of National Security, Assistant Director in the Ministry of Finance (Dakolé's former post), Secretary General in the Ministry of Public Service, and General Manager of SONEL (National Society of Electricity) before ending as State Inspector. If the two former classmates Dakolé and Garga are equal one to the other, Sadjo Angokaï, a young kirdi of 29 years old superseded them considerably. Graduated from the IIAP (International Institute of Public Administration) of Paris in 1965, he was the very first kirdi civil administrator. He was made Federal Inspector for the North, post occupied by Ousmane Mey, Minister of Animal Husbandry, after transiting through the posts of Secretary General of the Federal Inspectorate for the North, with rank and prerogatives of D.O. (District Officer), then District Officer of the Logone and Shari division, Secretary of State for Finance and Land Tenure before ending as Minister of Industrial and Commercial Development. In the light of the foregone, equality of citizens under Ahidjo regime was the status quo.

Our informers admitted to this fact with regards to the graduates of IIAP of Paris. Problems started in ENAM, when it was decided that graduate students should be split into two categories of A and B. There were no discrimination at the beginning. Favoritism started with the creation of the special cycle in ENAM.[169] When Ahidjo's attention was drawn to the issue, he thus explained:

> 'It is not in the interest of this or that region. Come to it, how is it possible in a new country like ours that is building up, that is constructing its unity and in the domains where the administration or the Government is directly responsible, to let jungle law crush the weak, … I ask for the principle of justice, order, and equilibrium be consecrated' (Collectif, 1992: 109-110).

Furthermore, Instead the Cameroonian state turned to a policy of "regional equilibrium" in which top positions of the state government and the party were carefully awarded to individuals from different regions. Ahidjo justified his policy in the following way: Cameroon civilization was founded on equilibrium:

[167] Unpublished source

[168] - Informer demanded to remain anonymous because of the functions he currently occupies.

[169] - Informer demanded to remain anonymous because of the functions he currently occupies.

equilibrium of regions, none of which should be at a disadvantage; equilibrium through social justice in such a way that division based on wealth does not succeed tribal divisions; equilibrium between towns and countryside, agriculture and industry, manual workers and civil servants in such a way that economic development is carried out in a spirit of national solidarity; equilibrium between adults and youth, between past and future, in order to adapt the traditional African values to the order founded on modern technology.[170]

It is the dramatizing, doggedness of theoreticians on national unity that would not allow for the justification of the specificity of the Ahidjo regime, which in my opinion would be appropriate to refer to as *Ahidjoism*. Under these conditions, the relationship of Islam and the State with regards to social development at the regional level was very controversial. But the State, scaled down to and confounded with the person of Ahidjo, it became henceforth a child's game to trim down to unpredictability what was unanimously Muslim. However many Cameroonians believe that Northerners were privileged under Ahidjo's regime, due to their religious and ethnic connection to the president, although some authors analyzing the Cameroonian state have instead pointed out the limited number of Northerners in mid-level bureaucratic positions.[171]

The powerful Northern political bloc which developed during Ahidjo's regime involved more than Fulani individuals, bringing in other Muslims from the rest of Cameroon and other ethnic groups from the North. But Northern Cameroon was conceptualized as an exclusively Muslim Fulani region. The Fulani impressed their language, religion, political culture on the region and those who wished to be involved in the political world had to adopt these characteristics as well.[172]

Certainly, no Fulani claims to be non-Muslim; but Muslims of other tribes, like those of the Soa Arabs, nevertheless, experienced the same lack of senior staff. If the Kirdi complained of being marginalized by the regime, could it not be said that Ahidjo's regime compromised with those who were there, those among the northerners who deserved it? Did they not occupy privileged social and political positions? In any case, the historical equation of the north was allowed rather to degenerate to the hegemony of the bloc in power glued culturally together by the 'Islamic way of life'. Was this sufficient reason to convert the Kirdi to Islam? Were there no other motivations?

Conversion of the Kirdi senior staff to Islam

As stated by Kee Schilder, under Ahidjo's regime, the state systematically favored the Muslims [Schilder, 1992: 144]. Let us consider the opportunistic conversions of Kirdi senior staff and the fate of those of them who were not systematically converted to Islam under the Ahidjo regime. Opportunistic conversions were those of the Kirdi senior staff that took place under the Ahidjo regime because they wanted to carve a place for themselves inside the Garoua court. This was the case of many, because it was considered en vogue to vibrate in harmony with the Garoua court.[173] Yet Ahidjo was not himself an orthodox model of Islam. Neither as Muslim nor as Head of State did he extol islamization? Did he serve as a model? Whether he did or not, by opportunism, the conversion of the Kirdi senior staff to Islam came to pass. In any case, Muslims were nevertheless soothed psychologically and the conversions influenced the islamization by complaisance of still more Kirdi cadres. Adhering to the Muslim confession, even if faith was absent, became therefore a prerequisite to enter the Fulani aristocratic court. *Islam may be seen as a particularly fulbe cultural property* (Lacroix, 1966: 402). The Jihad had annihilated the prestige of Fulani hegemony on the Kirdi ethnic mosaic. Colonization interrupted the war of conquest, but enhanced

170 - Ahmadou Ahidjo, *Presentation of the Third Five-Year Development Plan at the National Federal Assembly* (Yaoundé: Ministry of Planning and Territorial Development, 1971), xviii.

171 - Here once again Fulani ethnicity and Muslim identity are conflated. Azarya assumes ethnic and regional (Northern) identity can be identified through Muslim name in his analysis of the members of Ahidjo's government

172 - Azarya, *Aristocrats Facing Change*, 127, 216-217.

173 - Informer demanded to remain anonymous because of the functions he currently occupies.

Fulani traditional authority by involving the latter in the exploitation campaigns carried out in Kirdi territory. Ahidjo's rise to the supreme magistracy, propped by Fulani aristocracy and seconded by a class of marabouts, gave the Kirdi the impression of a transformation of the islamization method.

This new form of islamization was due to a plausible confusion by Kirdi leaders between being Fulani and Muslim. By converting to Islam, one automatically becomes a Fulani native. On the birth certificates of converted Mundang natives, the 'Mundang' tribe is replaced by that of 'Fulani', giving the impression that becoming Muslim is tantamount to becoming Fulani, while it is common knowledge that Fulani and Muslim are not identical.[174]

The pre-eminence of the Fulani in the political and cultural sphere was reflected in the pressure on other Northern populations to "Fulbeization" right after their Islamization. During Ahidjo's regime it was only through this social and religious conversion that non-Fulani individuals were able to become part of the regional system of power. Access to government jobs and even the ability to get a permit to open a stand in the market was contingent on one's identity as Fulani Muslim.[175]

Non-Fulani chiefs also faced pressure to convert to Islam and take on markers of Fulani identity, even as this put them at odds with their position as leaders of separate ethnic communities. Conversion led to nearly immediate political rewards : Niga Abraham Songo, a Gbaya ethnic origin, was promoted to the presidency of Adamaoua Section of UNC (Cameroon National Union) almost immediately after his conversion to Islam.[176]

Furthermore, according to Baskouda, mindful of the first Fulani colonization of the Kirdi, their mentality has remained that of the colonized, that of subordinates.[177] Facing a strong power, an organized culture (alluding to the social and political organization of the Lamidats after the jihad), the first thing that came to the minds of the Kirdi was submission. After independence every one was subjected to the power of Ahidjo. A situation that did not fail to recall memories of the preceding epoch as well as the aftermath of colonization. Under Ahidjo, the Kirdi excelled in the no-nonsense activity sectors, namely, the Police, Gendarmerie and were general thought of as escorts.[178] Meanwhile, as maintained by the first Delegate General of the Gendarmerie, all the tribes were represented.[179] Ahidjo had even replaced his close guards made up of the Fulani by the Kirdi ones, without the latter converting to Islam beforehand. It should be admitted that Ahidjo was a great patriot. Cameroon being a secular State, he undertook to defend the Republic. Never did he claim to be defending Islam. His community considered him as spiritual leader, but it was the Muslims who conferred this authority on him.[180]

The most opportunistic islamization cases were those of Kakaing Wappi Bernard and Zuah. The former was Kaele canton chief and parliamentarian since 1956. His islamization certainly preceded his social promotion, since he became Muslim in 1955 taking the name Aboubakar. He was the first Kirdi of the CU central committee, elected after the congress of Ngaoundere in 1959. The case of Zuah, Lara canton chief, took place in 1948 under the name of Alhadji Ahmadou, and entitling him to be enthroned as Lamido by the emir of Yola (Shilder, 1994: 163). He then climbed the ranks of the administration, their sons following suite. By becoming Muslim and by extension, Fulani, one could hope to forge a career comparable to that of these Kirdi chiefs. So much was said about their activities amongst their non-Muslim brotherhoods. They went several times on pilgrimage to Mecca and dragged along as they did many of their subjects or vassal canton chiefs into Islam, like chiefs of Moutrouwa, Midjivin, Boboyo and Bizili (Schilder, 1982: 74).

Besides, the political role of some of these high ranking political authorities, so called jokers of the regime like Moussa Yaya Sarkifada and Ousmane Mey, excelled in this theory of one islamization, one

[174] -Interview with Hélé Pierre, Yaounde, 15 January 2004.
[175] - Abba Saïdou, Interview, August 14, 2007; van Santen, "Islam, Gender and Urbanisation ": 413.
[176] - Burnham, *Politics of Cultural Difference*, 94.
[177] - Interview with Jean Batiste Baskouda, Yaounde, 22 January 2004.
[178] - Interview with Jean Baptiste Baskouda, Yaounde, 22 January 2004.
[179] -Interview with Issa Bakary, Yaounde, 17 January 2004.
[180] - Interview with Jean Batiste Baskouda, S.G Ministry of Energy, Zoulgo, Yaoundé, 22 January 2004.

post. The Kirdi were then massively Islamized taking on new names as they became Muslims. They were also 'Fulanized' in the process. "I was myself Vice-Principle of one local High School. To change rank, I was made to understand that I could not become Principle unless I became a Muslim". Moreover, one had to adopt the Fulani life style to be able to eat with these new religious fellows of mine. Without which, it was common place to hear comments like: Kado *kam loutta na mo, malla bo essa na mo* (a Kirdi deserves to be given the remains of the food but not to eat with him).[181]

It was therefore these jokers of the Ahidjo regime, who, in the so called attempt to please Ahidjo, prompted conversions to Islam that frustrated the Kirdi, even if at the end of the day, some converts really found the Muslim faith beneficial.

Apart from these political motivations of Kirdi leaders to Islamization, there were also economic incentives. In their opinion, the social prestige of the *El Hadj* was justified as an advantage conferred upon them by Islam. The Kirdi claimed to have been left out on the local economic scene, in addition to that of the political. 'We are forever assistants', they lamented. Ahidjo distributed emoluments. Fulani industrialists like Pantamy, Fadil, Nassourou and Abba Ousmanou, were household names; the Kirdi had none of the sort. Nevertheless, a close scan of the scene reveals that there were actually some Kirdi leaders who held high social positions as well as political posts without converting themselves to Islam for as long as Ahidjo remained in power.

If pressure were actually put on the Kirdi senior members of staff to convert to Islam and 'naturalize' as Fulani as a prelude to their social promotion, Ahidjo would not have accepted Kirdi collaborators of the Hélé Pierre calibre by his side. The latter was not Muslim before he became Minister under Ahidjo and did not finish up as a Muslim either, by getting touch with the 'national unity' eulogist. Azaou Dogo a Mousgoum ethnic orign parliamentarian remained Christian until his death. Dakolé Daïssala carried out all his duties with his new professional appointments without becoming a Muslim. One can therefore conclude with Garga Haman Adji that allegations towards Ahidjo's regime for impartiality in favour of the Muslim are a non-issue.[182]

The new regime, the "disahidjodization" and the "disfulanization" policies

The succession occurred at the head of the State in November 1982, was followed by peaceful disruptive events leading to the "disahidjoization" and "disfulanization" in the administration. Differences of opinion arise between the outgoing and incoming President. In an interview to Cameroon Tribune, Ahidjo announced that "the UNC president had pre-eminence on the state". Six months later Paul Biya replied: "the President of the Republic is the one who defines the state policy"[183].

In these circumstances, it was high time for the new President to show and prove that he is the master of the country. President Paul Biya did indeed radical shake up of the former regime influence by broadcasting his 18 June 1983 government that kicked out major Ahidjo's irremovable barons. This new government marked the psychological break between the new and former President (Ela 2002: 171).

The failure of the april 6th 1986"coup d'état aiming to overthrow and to assassinate Paul Biya and allegedly hatched by Ahidjo, signaled the end of the Fulani in new government. As part of the regional balance, they were replaced by Kirdi leaders in order to punish the Fulani for their complicity in the plot. The reshuffle of June 18 was the largest since the accession of Paul Biya to the presidency, first by the high number as well as the qualities of the new comers, their ethnic, tribal and regional origins. From that time, there were no doubt any more on the underlying motives. Among the dismissed northerners, there

[181] - Informant requested to remain anonymous because of the functions he is currently occupying.
[182] -Interview with Garga Haman Adji, Yaounde, 13 January 2004.

[183] - *Constitution of the Republic of Cameroon* (English and French versions). 18 January 1996. Accessed 20 August 2016.

were Sadou Daoudou, Hamadou Moustapha. Ayang Luc was appointed as interim prime minister to replace the incumbent Bello Bouba Maigari. Maikano Abdoulaye handed over the Ministry of the Armed Forces to Gilbert Andze Tsoungui. Cameroon was divided into 10 provinces: the Far North, the North, the Adamawa, East, Central, South, West, East, Littoral and West. The creation of new administrative units and divisions led the Northern Province burst into three.

Kirdi overwhelmingly welcomed with joy and enthusiasm the deconstruction of the Fulani hegemony and placed great hope in the change that was taking place. A new era has come. The Kirdi population's collective euphoria was everywhere: "Biya is our messiah" (Dakolé 1994: 98).

The restoration of multiparty politics in Cameroon by the laws of December 1990 led to an explosion of ethnic relations in northern Cameroon. The plurality of candidates for 1992 presidential elections gave rise to more elaborate forms and more motivated ethnocentric claims. Memoranda, political trials denounced the Fulani hegemony, sealed a semblance of regional ethnic solidarity that allowed sounding the alarm of marginalization and even persecution of Northern Cameroon by new regime. But as expected, the regional ethnic demands which the memoranda were the tribune, gave no guarantee as to the redistribution of the national cake within ethnic groups. The authorization of political parties accentuated ethnic rivalries between Muslims and Kirdi. In a regional balance context, ethnic, tribal and regional identities were prerequisites to vote for a potential candidate deemed capable of defending the interests of the resort, its original ethnic group, appears when a competition between two candidates that meet this criterion, reproach any of them to have, by an unholy earlier alliance with people from other regions traditionally rival, betrayed the sacred interests of the ethnic group (Hazoumé, 1972: 21-22). That is why we speak of the ethnic vote, the politicization of ethnicity or racialization of politics for the same objectives: the search for mechanisms of accumulation. Money is the sinews of war, the struggle for positioning of results in popular protests turned into opportunistic clashes amid ethnic manipulation.

Nonetheless citizens and commentators assumed that because there was no longer a Northerner in office, the political position of Northern Cameroonians would decline. Indeed, Northerners did lose a great deal of power in the national government; after a failed coup in 1984, they were effectively excluded from the Cameroonian government. The inability to access resources at the national level undercut the strength of the Fulani ethnic group in their control of the political and social structures of Northern Cameroon. This loss was compounded by demographic changes, by breakdown of certain divisions between the Fulani and other ethnic groups, and by the greater acceptance of alternative (that is non-Muslim) lifestyles. During the process of political liberalizations of the 1990s, several new political parties and cultural associations developed which specifically championed non-Fulani cultures. Indeed in the 1990s, even the links between Fulani identity and Islam began to decompose, although such a process is by no means complete. Northern communities splintered into new, finer ethnic groupings, in contrast to the consolidation around the Fulani ethnic group which had occurred through the process of "Fulbeization" up through the 1970s. This shift did not fully undermine the Fulani control of the region, but did indicate the possibility for a change in the power dynamics of Northern Cameroon.

Conclusion

From the foregone, social treatment and Islamization of the Kirdi leaders were not linked under the Ahidjo regime. The excesses of his lieutenants remained at the level of those Kirdi leaders that allowed themselves to be wheedled. Since it is incumbent upon one to admit with Amselle J. L. and Elikia Mbokolo that the fire and brimstone speeches of 'national unity' were everywhere accompanied by a policy, skillfully presented in a spectacle of ethnic and regionalist dosages [Amselle et Mbokolo, 1985: 19]. Coulon added that under the present conditions of Kirdi, Islam defines an original political culture associated with popular behavour. It shapes and formulates the expectations of those who, for various reasons do not participate in the hegemonic work. Fortified by this acknowledgment, the change of regime resulted, as from 1982, in euphoria from the Kirdi who hoped henceforth to be able to make themselves heard.

Comparatively of Ahidjo and Biya presidencies, we noticed that ethnic and religious politics implicate the state, because the state has became the principal allocator of the values that affect the relative power, status, material welfare and life-chances of ethnic collectivities and their individual constituents. These ethnic and religious policies generate grievances of territorially concentrated people demanding more representation in the central government, more equitable terms of inclusion in the policy often combined with claims for recognition and official support for their distinctive cultural institutions. Without fair card redistribution, the awareness of the cultural differences that existed before colonization and partly during it will continuingly crystallize the ethnic identities in a regional and national struggle for recognition and importance. In a context of democratization the resurgence of ethnic and religious belongings problem within the non-Muslims population of Northern Cameroon has ushered in a new era of inter ethnic relationships leading to ethnic community as an effective means to gain and maintain control of local and national politics and hierarchies.

Selective Bibliography

Amselle, J.L. et M'Bokolo, E., 1985, *Au cœur de l'ethnie*, Paris, la Découverte.

Bayart, J. F., 1989, *L'Etat en Afrique : la politique du ventre*, Paris, Fayard.

Burnham, P., & Last, M., 1994, « From pastoralism to politician: the problem of Fulbe aristocraty », *Cahiers d'Etudes africaines*, 133-135, XXXIV-1-3, pp. 313-357.

Burnham, P., 1999, « L'ethnie, la religion et l'Etat : Le rôle des Peuls dans la vie politique et sociale du Nord-Cameroun *», Journal des Africanistes*, n°61, pp. 73-102.

Coulon, C., 1983, *Les musulmans et le pouvoir en Afrique noire*, Paris, Karthala.

Daïssala, D., 1993, *Libre derrière les barreaux*, Paris, Jaguar.

Ela, P., 2002, *Dossiers noirs sur le Cameroun*, Paris, Pyramide papyrus presse.

Gaillard, P., 1994, *Ahmadou Ahidjo, Patriote et despote, bâtisseur de l'Etat camerounais*, Paris, J.A.L.

Lacroix, J.F., 1966, « L'Islam peul de l'Adamaoua », in I.M. Lewis (ed.), *Islam in Tropical Africa*, London, pp. 206-212.

Mohammadou, E., 1981, « L'implantation des peuls dans l'Adamawa (approche chronologique) », in C. Tardits (ed.), *Contribution de la recherche ethnologique à l'histoire des civilisations du Cameroun*, Paris, CNRS.

Ngayap, P. F., 1983, *Cameroun qui gouverne ? De Ahidjo à Biya, l'héritage et l'enjeu*, Paris, L'Harmattan.

Nkili, R., 1985, *Le pouvoir administratif et politique dans la région nord du Cameroun sous la période française (1919-1960)* ,3 vol.,Thèse de Doctorat d'Etat es lettres (Histoire), Université d'Aix-en -Provence.

Nkili, R., 1977, *Maroua, la ville et sa région des origines à 1919*, Thèse pour le Doctorat de 3ème cycle, Universitaire de Paris IV Sorbonne.

Nnoli, O., 1980, *Ethnics politics in Nigeria*, Enugu, Fourth dimension publishing.

Schilder, K., 1994, *Quest for self esteem: State, Islam and Mundang ethnicity in Northern Cameroon*, Leiden, African studies centre.

Schilder, K., 1991, « Etat et islamisation au Nord-Cameroun (1960-1982) »*, Politique africaine*

Taguem, F. G., 2003, *«* Processus politique, mutation sociale et renouveau islamique au Cameroun », *Rupture,* n° 4, pp. 215-242.

Les politiques coloniales de gestion des parcs à karité en Haute-Volta : de la protection intégrale à la politique contrastée (1919 -1960)

HIEN SOURBAR Justin Wenceslas
Ingénieur de recherche
Centre national de la recherche scientifique et technologique (CNRST)/ Burkina- Faso
Institut des sciences des sociétés (INSS)

Résumé

Créé en 1919, la Haute-Volta connu la domination française jusqu'en 1960. Durant cette longue période, il eut plusieurs politiques dans la gestion des parcs à karité comme l'inventaire, la protection et l'exploitation des produits forestiers ligneux et non ligneux. Avant cette mainmise étrangère les populations exploitaient les parcs à karité pour satisfaire leurs besoins en produits forestiers ligneux et non ligneux. Tout de même, elles étaient soucieuses de leur protection. Passée sous tutelle coloniale, la politique de gestion des parcs à karité était contrastée.
Mots-clés : Politique, Colonisation, Forêt, karité, contraste.

Abstract

Created in 1919, Haute-Volta experienced French domination until 1960. During this long period, it had several policies in the management of shea parks such as inventory, protection and exploitation of woody and non-timber forest products. timber. Before this foreign hand, people are exploiting shea yards to meet their needs for timber and non-timber forest products. All the same, they are concerned about their protection. Passed under colonial tutelage, the management of shea parks was contrasted.
Keywords: Politics, Colonization, Forest, Shea, Contras

Introduction

Dans le but de rendre efficace la politique coloniale d'exploitation des ressources forestières en l'occurrence le karité dans les territoires conquis, l'administration coloniale procéda d'abord à un inventaire forestier. Ensuite, intervinrent les recherches scientifiques coloniales et enfin les politiques de protection et d'exploitation. Dans le présent travail la première action coloniale nous intéresse en priorité. La préservation est l'une des conditions pouvant permettre l'atteinte des objectifs des puissances coloniales en matière d'exploitation des ressources forestières. D'où la nécessité de préserver le karité par diverses méthodes. Cependant la réalisation de certains projets coloniaux nécessitait des déboisements importants. Ces politiques coloniales ont connu de véritables succès dans le domaine forestier. Mais comment peut-on expliquer la politique coloniale contrastée dans la gestion des parcs à karité en Haute-Volta ?

Pour répondre à cette question, nous avons eu recours aux archives coloniales et à une bibliographie composée de quelques ouvrages et articles scientifiques sur la question. Les données de ces documents nous ont permis de bâtir notre réflexion autour de trois axes principaux à savoir les pratiques traditionnelles de protection des arbres en Haute-Volta, la création du service colonial en charge des ressources forestières et le contraste dans les politiques de protection du karité.

I.Quelques pratiques traditionnelles de protection des arbres en Haute-Volta

Avant la colonisation les populations protégeaient les ressources forestières par plusieurs moyens. Nous pouvons citer entre autres l'agroforesterie, l'interdiction de la coupe du bois vert, les feux de brousse...

I.1. L'interdiction des feux de brousse et de la coupe du bois

Le karité joue un rôle important dans les sociétés du Burkina Faso. Les produits forestiers non ligneux du karité, tels que les amandes, ont des valeurs alimentaires, culturelles, esthétiques et thérapeutiques importantes, connues des populations. En raison de cette valeur, les populations protégeaient l'arbre. La coupe du bois vert est interdite pour certaines ressources forestières : « *la cérémonie d'ouverture de la coupe du bois n'autorise en aucun cas la coupe du néré et du karité en raison de leur symbolisme culturel et de leur importance économique* » (D.B. SANOU, 2014, p.68). Les feux de brousse également n'étaient pas autorisés à n'importe quel moment de l'année et partout. Ils avaient pour objectif premier de créer une ceinture de sécurité autour des huttes d'habitation dans un milieu où l'herbe est très haute et contre les fauves, les reptiles ou encore des malfaiteurs. Cependant, les feux précoces étaient autorisés.

I.2. L'agroforesterie

Le karité était une espèce traditionnelle protégée par les populations. Son abondance est aussi liée à l'action des cultivateurs qui avaient toujours épargné le karité et d'autres espèces telles que le néré, le raisinier lors des défrichements. Les populations souvent se rendirent compte du fait que le karité qui évolue dans les champs produit de bons fruits en termes de goût plus que les arbres hors des espaces d'exploitation agricole. Elles avaient appréhendé les stratégies à mettre en place en matière de protection et d'exploitation des arbres utiles (karité, néré). Cela montre que les populations étaient soucieuses de la protection des ressources forestières. La protection des ressources forestières en général et des arbres utiles en particulier faisait partie de leurs préoccupations. Mais, les populations avaient des pratiques contrastées en ce qui concerne l'exploitation des ressources forestières (les feux de brousse, la recherche de bois d'œuvre et de bois de service).

Durant la période précoloniale des efforts ont été consentis par les populations en matière de protection et d'exploitation des ressources forestières. Ces mesures avaient également leurs limites, car la production de certaines œuvres artistiques (tambour, portes des maisons…) passe par l'exploitation du bois vert du karité. Pour des raisons liées à la chasse ou à la cueillette, des superficies entières de forêts disparaissent suite aux feux de brousse sous le regard impuissant des populations. Ces feux de brousse détruisaient également les jeunes pousses des espèces végétales qui poignent dans la brousse. Pourtant, bon nombre de ces espèces, comme le karité ne faisait pas encore l'objet de reboisement. Dans de pareilles circonstances, il était très difficile pour les jeunes pousses d'évoluer dans la brousse. Sous la colonisation quelles étaient les méthodes de protection des ressources forestières ?

II-La création du service colonial en charge des ressources forestières

L'administration coloniale dans le cadre de la protection des ressources forestières en général et du karité en particulier, avait mis en place un service spécialisé, celui des eaux et forêts créé en 1923.

II.1-L'organisation du service des eaux et forêts

Les ressources forestières étaient sous la tutelle du chef de service de l'agriculture de la colonie de Haute-Volta en 1923. La Haute-Volta reconstituée en septembre 1947 fut dirigée au point de vue forestier par le chef du service forestier de la Côte d'Ivoire, jusqu'à l'arrivée d'un chef de service pour les eaux et forêts du territoire de la Haute-Volta. De plus l'absence d'un conseil général élu (les élections se firent en

mai et juin 1948) fit que le service forestier, comme les autres services, n'avait pas de budget au commencement de l'année. Telle était la situation au 13 juin 1948 date d'arrivée à Ouagadougou du chef du service forestier de Haute-Volta[184].
Le service des eaux et forêts de la Haute-Volta était organisé comme suit[185]:
Une direction du service qui fonctionnait avec
-un chef de service ;
-un adjoint, chargé également de la section chasse et pêche ;
-un secrétariat dirigé par un contrôleur chargé du personnel, et des finances ;
-un bureau de contentieux et cartographie dirigé par un contrôleur adjoint ;
-une section de la chasse et de la pêche dirigée par un inspecteur ;
-une section de recherches et enseignement forestier dirigée par le chef de service.
Les trois inspections forestières sont respectivement les inspections du Mossi, de Bobo-Dioulasso, et du Nord à Ouahigouya

a) Inspection du Mossi, dirigée par le chef de service qui comprend les cantonnements suivants :
-cantonnement de Ouagadougou (cercle de Ouagadougou et de Kaya) dirigé par un contrôleur adjoint ;
-cantonnement de la Volta Noire à Koudougou (cercles de Koudougou et Dédougou) dirigé par un contrôleur adjoint ;
-cantonnement de Fada N'Gourma (cercles de Fada N'Gourma et Tenkodogo) sans titulaire ;
-cantonnement de Diapaga (subdivisions de Diapaga et Pama du cercle de Fada N'Gourma) plus spécialement chargé des questions de chasse et de tourisme cynégétique, dirigé par un contrôleur.

b) Inspection de Bobo-Dioulasso, dirigée par un inspecteur et qui comprenait 3 cantonnements.
-cantonnement de Bobo-Dioulasso (cercle de Bobo-Dioulasso) dirigé par un contrôleur ;
-cantonnement de Banfora (cercle de Banfora) dirigé par un contrôleur ;
-cantonnement de Gaoua (cercle de Gaoua) dirigé par un contrôleur adjoint.

c) Inspection du Nord à Ouahigouya (cercles de Ouahigouya et de Dori) dirigée par le chef de service et comprenant un seul cantonnement dirigé par un contrôleur.
La peur d'une quelconque déforestation et la dégradation des ressources forestières ont été l'alibi qui a prévalu à la réglementation de la production forestière et à la commercialisation des produits dérivés, tout au long de cette longue période de gestion forestière. En Afrique Occidentale Française, on pouvait remarquer une distinction entre les « citoyens » et les « sujets » dans la gestion et l'exploitation des ressources forestières. Les « citoyens » pouvaient exprimer leurs droits civils par le vote et avaient des autorisations et des quotas de production pour l'exploitation et la commercialisation des ressources forestières. Ils avaient des droits commerciaux lucratifs. Les « sujets » n'avaient que l'usufruit. Elles exploitaient les ressources forestières pour leur survie[186] (J.Ribot, 2001, p.1). L'objectif d'une telle politique était de protéger les espèces végétales qui avaient une valeur commerciale contre tout épuisement par des utilisateurs, à travers l'attribution de permis et de concessions et la collecte des taxes forestières par l'État[187] (J. Ribot, 2001, p.3).

II.2. La constitution du domaine classé

La création des domaines classés était l'une des politiques coloniales en matière de protection des ressources forestières. Les domaines classés étaient concentrés entre deux inspections : l'inspection du Mossi et celle de Bobo-Dioulasso. L'inspection du Mossi contrôlait 1.627.602 ha et celle de Bobo-Dioulasso 547.241[188]. Les deux inspections avaient bénéficié chacune de la création de domaines

[184]2G48/60, *Haute-Volta, Service des Eaux, Forêts et Chasses, Rapport annuel, 1948*.
[185]2G48/60,*idem*.
[186]RIBOT (J.), 2001, *Historique de la gestion forestière en Afrique de l'Ouest. Où : comment la science ''science'' exclut les paysans*, Dossier n°104, iied, London, p.1.
[187]RIBOT (J.), 2001, *idem*.
[188]2G55/85, *Haute-Volta, Rapport annuel, 1955*.

classés afin de protéger les ressources forestières. Le bilan de cette politique coloniale avait été établi à la fin de l'année 1955.Au 31 décembre 1955, les forêts classées du territoire (y compris les réserves de faune) couvraient une superficie de 2.135.853 hectares soit 7,7% de la superficie de la Haute-Volta (275.000 km2). Cette politique entrant dans le cadre de la protection des ressources naturelles à travers les domaines classés avait contribué d'une manière ou d'une autre à la protection du karité. Il faut noter que les superficies des domaines classés ont connu une évolution remarquable en Haute-Volta. Les données du tableau n°1 illustrent nos propos.

Tableau n°1: Évolution des surfaces des domaines classés

	À la date du 31/12/52	**À la date du 31/12/53**	**À la date du 31/12/54**	**À la date du 31/12/55**
Surface du domaine classé	539.468	1.276.328	1. 510.053	2.135.853
Fraction classée du Territoire	2,15%	4,7%	5,5%	7,7%

Source : 2G55/85, *Haute-Volta, Rapport annuel, 1955.*

L'ensemble des forêts classées (sauf les forêts intégralement protégées) et le domaine protégé (excepté les cercles du Nord) sont soumis régulièrement au feu précoce entre novembre et décembre. C'est une période favorable pour la réussite de l'opération des feux précoces car les herbes ne sont pas totalement sèches et les effets du feu sur les végétaux sont moindres. Dans l'ensemble, cette opération avait souvent permis d'anticiper et de réduire les effets des feux de brousse dans les forêts surtout sur les jeunes pousses. Le karité étant une espèce qui poigne de façon naturelle, cette politique avait probablement permis d'accroître les chances de ces jeunes pousses de grandir. Le concours des gardes de cercle et des gardes forestiers qui rendaient plus ou moins efficaces les politiques de protection des forêts ne peut être occulté. La mise en place de la police forestière avait été aussi une stratégie de protection des forêts utilisée par l'administration coloniale.

III. Le contraste dans les politiques de protection du karité

Les autorités publiques avaient mené des actions vigoureuses dans la protection des ressources forestières en général et du karité en particulier

III.1. La formulation des textes de protection du karité

Déjà en 1900, le Service colonial de l'Agriculture et des Forêts avait promulgué la première loi forestière de l'Afrique occidentale sous tutelle française (J.Ribot, 2001, p.1). En voici le contenu :
« *Article1- La coupe des arbres dits ''karité'' est interdite sur toute la colonie du Haut-Sénégal- Niger. Cette interdiction s'applique non seulement aux particuliers, mais aux services publics de la colonie.*
Art.2.- Exceptionnellement, des arrêtés du lieutenant-gouverneur pourront autoriser la coupe du « karité » aux conditions suivantes :
Cette autorisation sera accordée pour une durée limitée par l'arrêté.
L'arrêté fera connaître l'étendue et les limites du terrain sur lequel le bénéficiaire sera autorisé à couper le karité. Il imposera au titulaire de l'autorisation, l'obligation de procéder à des plantations de la même essence ou de valeur équivalente à celle des bois abattus.
La demande d'autorisation devra faire connaître les motifs de la demande et l'usage auquel seraient destinés les bois à abattre. Ces bois ne pourraient être vendus.
La demande d'autorisation devra être accompagnée d'un rapport favorable de l'administrateur du cercle où seront effectuées les coupes.

Art.3.-Le titulaire de l'autorisation devra se conformer aux prescriptions édictées par le décret forestier du 20 juillet 1900.
Art.4.-Les infractions au présent arrêté seront punies des peines de simple police, sauf en ce qui concerne les indigènes non citoyens français, qui seront passibles des sanctions prévues par le décret du 30 septembre 1887 »[189] (J.Vuillet, 1911, pp.93-94). En plus nous avons l'arrêté du 29 juillet 1906 portant sur la coupe du karité. Cet arrêté stipulait à son article 1« *la coupe des arbres dits ''karité'' est interdite sur toute la colonie du Haut-Sénégal-Niger. Cette interdiction s'applique non seulement aux particuliers, mais aux services publics de la colonie* »[190] (J.Vuillet, 1911, p.93). Dans la série des textes qui ont été élaborés pour la préservation du karité nous avons l'arrêté de 1928, qui laissait voir la fermeté de l'autorité coloniale dans la gestion des ressources forestières de ses colonies.

C'est ainsi quel'arrêté de 1928 interdit en son article 1 *la coupe, l'abattage ou la mutilation des arbres suivants ou d'en empêcher la fructification et l'exploitation normales soit par la destruction des fleurs, soit par tout autre procédé*[191] ; ce sont le karité (*Vitellaria paradoxa*), le kapokier (*Bombax costatum*), le fromager (*Ceibapentandra*), le néré (*Parkiabiglobosa*), le tamarinier (*Tamarindusindica*), le palmier à huile (*Hyphaenethebaica*), le véreck (*Faidherbia albida acacia*), le gonakié (*Acacia senegal*), le rônier (*Borassus akeassii*), la liane gohine (*Saba senegalensis*)[192] (J.Vuillet, 1911, p.93).

L'administration coloniale dans ses politiques de protection de l'environnement avait souvent autorisé d'une manière ou d'une autre une exploitation contrôlée des ressources forestières. Le déboisement effréné auquel avait été soumise la colonie a transformé en savanes clairsemée les riches plaines des territoires de la colonie. La construction des immeubles du chef-lieu, l'aménagement et les réparations de ponts ont entrainé la coupe non seulement d'arbres nécessaires au sol mais encore d'arbres productifs comme le karité[193].

En dehors des exploitations en régie du service forestier, l'exploitation forestière s'effectuait en Haute-Volta par permis de coupe, qui portaient sur des quantités limitées de produits. Ils étaient de deux catégories. Nous avons le permis de coupe ordinaire qui donnait droit au maximum à 5 ou 50 stères de bois ou 20 quintaux de charbon de bois exploitables dans le domaine protégé, en des lieux non définis sur le permis. Cela peut donner lieu à une surexploitation. Le permis de grande coupe était délivré pour des parcelles délimitées sur le terrain soit en forêt classée soit hors forêt classée. A chaque permis était annexé un cahier des charges que l'exploitant s'engageait à respecter. Les permis de grande coupe délivrés portaient seulement sur le bois de chauffe. En 1954, 7 permis de grande coupe furent délivrés portant sur 21.272 stères contre 52.190 stères pour les permis de coupe ordinaire[194]. L'exploitation du bois d'œuvre connut une évolution rapide comme le présente le tableau suivant.

Tableau n°2: État du bois d'œuvre exploités annuellement de 1951 à 1954

Années	1951	1952	1953	1954
Nombre de pieds d'arbre	104	706	1.142	1.516

Source : 2G54/95, *Haute-Volta, Rapport annuel, 1954.*

[189]VUILLET (J.), 1911, *op.cit*, pp.93-94.
[190]VUILLET (J.), 1911, *idem*.
[191]ANFSOM, 2G28/43, *Service économique, Rapport1928*.
[192]VUILLET (J.), 1911, *op.cit*, p.93.
[193]2G32/172, *Haute-Volta, Situation économique, 1932*.
[194]2G54/95, *Haute-Volta, Rapport annuel, 1954.*

Au cours de l'année 1954, plusieurs centaines d'arbres ont été abattus dont : 971 karités, 169 caïlcédrats et 376 autres pieds d'arbres pour toute espèce confondue[195]. L'exploitation des produits forestiers ligneux était sans cesse croissante dans la colonie. Le karité demeurait l'espèce la plus consommée, en dépit des dispositions législatives et de l'implication des autorités traditionnelles. C'est ainsi que les politiques de reboisement en karité furent mises en place.

III.2- Les politiques de reboisement en karité

Dès 1932, des circulaires concernant les reboisements avaient été adressées aux commandants de cercles. Les principaux facteurs du déboisement étaient : la construction des maisons, ponts et ponceaux, la fabrication du charbon de bois, la fourniture de combustibles pour le chemin de fer et surtout les feux de brousse. Le karité n'échappait pas à la hache, surtout dans les régions où les autres essences forestières étaient insuffisantes. Dans le cercle de Tenkodogo par exemple, le karité était utilisé à la réfection des ponts et ponceaux. Face à ce déboisement galopant, l'administration coloniale avait décidé de la mise en œuvre des pépinières de karité afin d'espérer reboiser les zones déboisées. Des instructions avaient été données quant à la multiplication de l'espèce dans une circulaire du 13 juillet 1932[196].

Chaque cercle, suivant ses moyens, s'était mis à l'œuvre. Ces différentes politiques de reboisement étaient ponctuelles. Une somme de 200.000 francs avait été allouée sous la rubrique reforestation du karité qui fut ainsi répartis : 100.000 francs pour la prime de protection du karité et 100.000 pour les travaux de reforestation. Le cercle de Ouagadougou avait reçu 15.000 francs comme prime de protection du karité. Dans la perspective de protéger le karité, une grande campagne avait été lancée en 1949 par le service forestier en liaison avec le service de l'agriculture. Cette campagne appuyée par des dons en espèces, contribuait au maintien du taux de boisement du karité. C'est ainsi que des pépinières avaient été réalisées sur Fonds d'Investissement pour le Développement Économique et Social (FIDES). Cette contribution du FIDES avait permis de réaliser au cours de la période de juillet à septembre 1950 des pépinières de karité d'une superficie de 319 m2 dans l'inspection du Mossi, plus précisément dans la localité de Ouagadougou[197] comme le présente le tableau suivant.

Tableau n°3: Les primes de protection du karité en 1949

Localités	Montants
Ouagadougou	15 000
Koudougou	15 000
Boromo	7 500
Dédougou	12 500
Ouahigouya	15 000
Kaya	7 500
Fada	7 500
Tenkodogo	5 000
Total	**100 000**

Source : 2G49/62, *Haute-Volta, Eaux, forêts et chasses, 1949.*

[195] 2G54/95, *Haute-Volta, op.cit, 1954*.
[196] 2G32/67, *Haute-Volta, Rapport agricole annuel, 1932*.
[197] 2G50/71, *Haute-Volta, Rapport annuel, 1950.*

Dans la colonie de la Haute-Volta, des pépinières avaient été réalisées durant l'année 1949. Plusieurs espèces forestières étaient concernées parmi lesquelles on notait le karité. Les localités de Niangoloko, de Sorobouly et de Ouagadougou furent choisies pour la création des pépinières présentées dans les tableaux suivants.

Pour le 1er semestre de l'année 1949

Tableau n°4: Les pépinières de la lalocalité de Niangoloko

Nombre de planches	Superficies en m2	Essences
74	3.700	Tecks
01	200	Karité

Source : 2G49/62, *Haute-Volta, Service des eaux, forêts et chasses, 1949.*

Tableau n°5: Les pépinières de la localité de Sorobouly

Nombre de planches	Superficies en m2	Essences
60	3.200	Tecks
180	6.400	Karité

Source : 2G49/62, *Haute-Volta, Service des eaux, forêts et chasses, 1949.*

Pour le 2è semestre de l'année 1949

Tableau n°6: Les pépinières de la localité de Niangoloko

Nombre de planches	Superficies en m²	Essences
74	3.700	Tecks
01	200	Karité
01	200	Cassia
40	2.400	Caïlcédrat

Source : 2G49/62, *Haute-Volta, Service des eaux, forêts et chasses, 1949.*

Tableau n°7: Les pépinières de la localité de Sorobouly

Nombre de planches	Superficies m2	Essences
80	3.200	Caïlcédrat
180	8.400	Karité

Source : 2G49/62, *Haute-Volta, Service des eaux, forêts et chasses, 1949.*

Les motifs qui expliquent les choix portés sur ces deux localités étaient liés pour le site de Sorobouly à l'installation de la Société d'Exploitation des Carburants Coloniaux (S.E. CA.CO.) à Boromo[198]. Pour ce qui concerne le choix porté sur la localité de Niangoloko, comme site de pépinière, le lien était établi avec la présence dans ladite localité de l'Institut de Recherches des Huiles et Oléagineux (I.R.H.O.). Des recherches avaient été entreprises sur le karité à Niangoloko, à l'extrême ouest de la Haute-Volta. De son côté, le service forestier encourageait les populations à protéger et à multiplier les arbres à beurre dans les cultures. Nous pouvons dire que l'administration coloniale avait réservé un traitement particulier au karité. On peut constater une augmentation de la superficie des pépinières de karité au niveau des tableaux précités. Pour ce qui concerne les plantations pour l'année 1949, on avait enregistré à Sorobouly 2 ha decaïlcédrat, 2 ha de néré et 24 ha de karité[199].

[198]La Société d'Exploitation des Carburants Coloniaux (S.E. CA.CO.) prévue à l'origine pour extraire du carburant à partir du beurre et des tourteaux d'amandes de karité, s'était finalement consacrée à la seule trituration des amandes. Le début de la fabrication du beurre de karité remontait à 1944.

[199]2G49/62, *Haute-Volta, Service des eaux, forêts et chasses, 1949.*

En 1950, toujours sur fonds FIDES, la colonie avait bénéficié d'une campagne de reboisement de karité et de caïlcédrat d'une superficie de 25 ha à Boromo plus précisément à Sorobouly[200]. La localité de Ouagadougou fut concernée également par les réalisations de pépinières. Les superficies accordées au karité furent raisonnablement vastes. Le tableau suivant illustre nos propos.

Tableau n°8: Les pépinières de la localité de Ouagadougou

Nombre de planches	Superficies m2	Essences
36	1.847	Caïlcédrat
28	400	Neem
49	535	Cassia
7	318	Kapock
6	66	Dalbergia
5	319	Karité

Source : ANS, 2G50/71, *Haute-Volta, Service des eaux et forêts, Rapport annuel, 1950.*

En plus des réalisations sur fonds FIDES, les budgets des sociétés de prévoyance, avaient permis également la réalisation de quelques travaux de pépinières et plantations[201] et de distribuer quelques primes aux agriculteurs ayant conservé un minimum d'essences protégées dans leurs champs.
Le plan quadriennal FIDES 1953-1957 élaboré courant août-septembre 1952 comportait une opération ''karité'' qui prévoyait l'installation à Bobo-Dioulasso d'un ''centre de recherches sur le karité'' dont la direction était confiée au chef de l'inspection forestière de ladite localité.

Le nouvel organisme était chargé de centraliser toutes les études réalisées sur le karité et devait entreprendre des essais et expériences tant sur la multiplication et l'amélioration de cette essence que sur les procédés d'extraction et de purification du beurre de karité. Il devait en outre étudier les débouchés possibles de ce produit et en organiser la commercialisation. Afin de hâter cette réalisation, un crédit de 350.000 francs provenant du fonds commun de prévoyance avait été mis à la disposition du chef de l'inspection forestière de Bobo-Dioulasso.

Ce crédit devait couvrir les dépenses nécessitées par les études préliminaires et les premières installations. Mais à la fin de l'année 1952, l'opération ''karité'' du plan quadriennal n'avait pas été retenue par le bureau du plan à Dakar, l'organisme prévu ayant un objectif très voisin de celui poursuivi par l'I.R.H.O. déjà installé à Niangoloko (cercle de Banfora) à 130 km au sud de Bobo-Dioulasso. Le projet initial avait été abandonné. Les travaux effectués étaient limités à des tournées et à des études sommaires sur le karité. Le karité intéressait bien l'administration coloniale ; ainsi on assista à la diversification des politiques en faveur de ce produit. La plupart des services coloniaux avaient été impliqués.

En 1953, la Haute-Volta n'avait pas enregistré des pépinières. Dans le cadre des recherches forestières, le FIDES avait financé à hauteur de 200.000 F au cours de l'année 1953 et le même montant avait été alloué en 1954 toujours pour la recherche forestière. L'activité du service des pépinières (I.R.H.O.) était limitée à surveiller le karité au même titre que les autres essences protégées. Il était d'ailleurs respecté par les populations[202].
Les deux essences : *Vitellariaparadoxa* et *faidherbiaalbida*, par leur intérêt économique faisaient l'objet d'une protection toute spéciale dans la colonie de Haute-Volta.

[200]2G50/71, *Haute-Volta, Service des eaux et forêts, Rapport annuel, 1950.*
[201]Les travaux avaient été réalisés dans les environs de Koudougou. Cependant, nous ne disposons pas d'informations sur les montants alloués pour les travaux, les superficies des pépinières et les essences ensemencées.
[202]2G53/94, *Haute-Volta, Service des eaux, forêts et chasses, Rapport annuel, 1953* ; 2G54/95, *Haute-Volta, Service des eaux, forêts et chasses, Rapport annuel, 1954*.

Conclusion

Les populations dépendaient énormément du karité pour la satisfaction de leurs besoins dans les domaines énergétique, artistique et thérapeutique qui nécessitaient l'exploitation des produits forestiers ligneux. De telles pratiques occasionnaient la destruction d'un nombre élevé de karité. En plus, l'impact des feux de brousse sur l'environnement n'était pas à écarter. Toutes ces pratiques contribuèrent à réduire considérablement les superficies des forêts et par ricochet le karité en Haute-Volta. Dans le cadre de la protection des ressources forestières en général et du karité en particulier les autorités coloniales s'étaient mobilisées à travers diverses méthodes (les domaines classés, la police forestière, les pépinières, les campagnes de reboisement, les primes accordées aux indigènes et les sanctions encourues en cas d'exploitation des arbres « sacrés »). Plusieurs résultats positifs ont été enregistrés dans la protection des ressources forestières sans oublier les actions contrastées.

Sources et bibliographie

Sources

ANFSOM, 2G28/43, *Service économique, Rapport 1928*.
2G32/67, *Haute-Volta, Rapport agricole annuel, 1932*.
2G32/172, *Haute-Volta, Situation économique, 1932.*
2G48/60, *Haute-Volta, Service des Eaux, Forêts et Chasses, Rapport annuel, 1948*.
2G49/62, *Haute-Volta, Eaux, forêts et chasses, 1949.*
2G50/71, *Haute-Volta, Rapport annuel, 1950*.
2G53/94, *Haute-Volta, Service des eaux, forêts et chasses, Rapport annuel, 1953*
2G54/95, *Haute-Volta, Rapport annuel, 1954.*
2G54/95, *Haute-Volta, Service des eaux, forêts et chasses, Rapport annuel, 1954.*
2G55/85, *Haute-Volta, Rapport annuel, 1955.*

Bibliographie

LYAUTEY P., 1931, *L'empire colonial français*, Paris, Les Editions de France, 540 p.
RIBOT J., 2001, *Historique de la gestion forestière en Afrique de l'Ouest. Ou : comment la science ''science'' exclut les paysans*, Dossier n°104, iied, London, 17 p.
SANOU D.B., 2014, *Politiques environnementales : traditions et coutumes en Afrique noire*, Paris, l'Harmattan, 242 p.
SARRAUT A., 1931, *Grandeur et servitude coloniales*, Paris, Ed. du Sagittaire, 284 p.
VUILLET J., 1901, *Etude du karité considéré comme producteur De Gutta*, Paris, Librairie africaine et coloniale, 36 p.
VUILLET J., 1911, *Le karité et ses produits*, Paris, Emile Larose, 150 p.

Le tabac en Côte d'Ivoire : naissance et évolution d'une filière agroalimentaire (1940-1960)

N'GUESSAN Kouamé Christophe
Université Jean Lorougnon Guédé-Daloa (Côte d'Ivoire)
Département d'Histoire
E-mail : nchristophe2014k@gmail.com

Résumé

Cet article retrace l'évolution de la filière tabac en Côte d'Ivoire entre 1940 et 1960. Produit cultivé par les populations précoloniales pour leur propre consommation, le tabac devient important grâce la firme algérienne JOB et BASTOS, pendant la période coloniale. À partir de 1942 surtout, sa culture est modernisée suite à la distribution et l'ensemencement de plants à haut rendements à l'initiative de la compagnie de transformation de tabac, JOB et BASTOS. Si la production de feuilles de tabac s'accroit, elle demeure insuffisante pour l'industrie de transformation qui continue d'importer une grande partie de sa matière première de l'étranger. Les entreprises JOB et BASTOS fleurons de l'économie coloniale déclinent. La M.T.CI qui devient SITAB prend le relais. C'est l'ouverture d'une nouvelle ère pour la filière tabac, avant l'indépendance du pays en 1960

Mots- clés : Tabac- Culture-Production-Industrie- Économie coloniale.

Abstract

This article traces the evolution of the tobacco industry in Côte d'Ivoire between 1940 and 1960. Produced by pre-colonial populations for their own consumption, tobacco became important thanks to the Algerian firm JOB and BASTOS, during the colonial period. From 1942, its culture was modernized following the distribution and seeding of high-level plants at the initiative of the tobacco processing company, JOB and BASTOS. While the production of tobacco leaves is increasing, it remains insufficient for the processing industry, which continues to import much of its raw material from abroad. The companies JOB and BASTOS flagship of the colonial economy decline. The M.T.CI becomes SITAB takes over. This is the opening of a new era for the tobacco industry, before the country's independence in 1960

Keywords: Tobacco-Culture- Production-Industry- Colonial economy.

Introduction

Une rétrospective des activités économiques, notamment des sociétés de transformation en Côte d'Ivoire coloniale montre une gestation de l'industrie du tabac, qui s'intensifie durant les deux dernières décennies avant l'indépendance. Cette entreprise, après la production de l'huile brute de palme et des sociétés de conserves de tranches et de jus d'ananas était des plus représentatives. C'est une exception. Car, au nom du pacte colonial, les industries ne doivent pas prospérer dans les territoires sous domination. Cet état de fait motive le choix de ce sujet. Aussi, sommes-nous animé par le souci de comprendre les circonstances de l'avènement de la seule industrie de tabac et de montrer son rayonnement et sa contribution à l'économie ivoirienne pendant les années de la colonisation française. Cette dernière motivation trouve son fondement dans la période et l'origine (Algérie – pays africain et magrébin) des capitaux, qui investissaient dans l'industrie du tabac à cette époque.

De plus, mener cette réflexion relative à une activité économique pendant la colonisation, c'est contribuer à étoffer l'historiographie sur les questions coloniales en Côte d'Ivoire, notamment sur l'histoire économique de la Côte d'Ivoire coloniale en général et l'histoire des agroalimentaires en particulier.

À partir de 1940 démarre la vulgarisation des cultures de tabac dans la colonie de Côte d'Ivoire, qui voit naître la première industrie de tabac en 1942 (Ministère du Plan, 1979, p.26). La culture de tabac se répand dès lors aux régions centre et centre-nord de la colonie (Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêts, tome II, p.269). Depuis cette période, les activités liées au tabac produit désormais en Côte d'Ivoire coloniale contribuèrent – grâce à la vente des feuilles et du tabac manufacturé – à l'économie coloniale. Le 7 août 1960, la Côte d'Ivoire devint indépendante. L'avènement de cet évènement marquait la fin de l'ère coloniale et donc de l'économie coloniale que nous nous assignons d'étudier.

Pour mener à bien cette étude, il est opportun de nous demander : Quelles sont les conditions de la naissance et du développement de la manufacture du tabac en Côte d'Ivoire ?

L'objectif de cette étude est de retracer les conditions de la mise en place et de l'évolution de l'industrie du tabac en Côte d'Ivoire entre 1945 et 1960. Soulignons, par ailleurs, que les écrits sur la culture et l'industrialisation du tabac ne sont pas abondantes en soient. Les quelques-uns qui existent, se limitent soit à la production du tabac brut dans la colonie de Côte d'Ivoire, soit à la commercialisation des feuilles de tabac (Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêts tome I et II, Ministère des Finances des Affaires Economiques et du Plan) A côté de ces premières sources, existent les travaux des chercheurs sur l'économie ivoirienne en générale, qui renseignent également sur la commercialisation et l'avènement de l'industrie du tabac en Côte d'Ivoire. Les données récoltées de ces écrits ont été par la suite, interpréter et organiser afin avoir un ensemble cohérent et agencé pour faire ce travail.

Notre étude s'articule autour de deux axes de réflexion, le premier examine le développement de la tabaculture ; le second analyse la production, la commercialisation et l'industrialisation du tabac dans la colonie Côte d'Ivoire.

I.Le développement de la tabaculture dans la colonie de Côte d'Ivoire

Le tabac ou *Nicotianée* tire son nom de Jean NICOT, « considéré comme l'introducteur de cette plante en France » (C. Izard, J. Chouteau et H. Hitier, 1982, p.5). La culture de cette plante est connue des populations vivant en Côte d'Ivoire depuis des générations. Sa culture a cependant évolué avec l'intrusion de la première manufacture de tabac sur le territoire.

I.1.La culture traditionnelle du tabac en Côte d'Ivoire

Le tabac a toujours existé dans la flore ivoirienne. C'est une plante connue de toutes les aires culturelles ivoiriennes bien avant les premiers contacts avec les occidentaux. À cette époque, il était utopique de chercher sur le territoire des plantations rationnelles de tabac du fait de la faible participation du produit dans les échanges avec les autres localités, notamment avec les caravaniers venus des pays sahéliens. Ainsi, la culture du « lakota » – tabac de variété locale – était donc familiale et se limitait à quelques pieds plantés autour des cases et des villages (Ministère du Plan, 1979, p.26). La production n'était pas importante à cette époque. Elle fournissait des feuilles aux paysans justes pour leurs propres consommations et était écoulée par moment sur les marchés locaux. La production n'était pas destinée à l'industrie, qui n'existait d'ailleurs pas sur le territoire à cette époque.

La technique culturale consistait à piquer quelques pieds sur les buttes (Ministère du Plan, 1979, p.26). Mais, il était souvent donné de constater des pieds plantés directement dans le sol. Cette dernière technique est la plus usitée sur le territoire.

Dans la première moitié du XX^{ème} siècle, la culture de tabac pouvait s'observer dans le septentrion ivoirien, dans les régions de Korhogo au Nord et de Bondoukou au Nord-Est (Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêts, tome II, p.269). Mais, à cette époque, le tabac était toujours produit pour la consommation locale et régionale.

Les feuilles de tabac une fois séchées, sont enroulées en petite quantité dans d'autres végétaux également séchés, notamment les feuilles de bananiers, et fumées. Elles peuvent également être consommées dans des pipes sculptées généralement en bois. Ces deux formes de consommation étaient surtout le fait des hommes. Les feuilles une fois séchées pouvaient également être moulues et prisées. Aussi, pouvait-on faire passer la feuille toute fraiche au feu pour la rendre mole. Le produit obtenu est ensuite rendu en une petite boule placée de façon légèrement déclinée dans la bouche entre la lèvre inférieure et la gencive. Ces deux dernières formes de consommation étaient à la fois pratiquées par les hommes que par les populations féminines. Cette manière de consommer le tabac est toujours de mise dans les différentes régions de la Côte d'Ivoire. Le début des années 1940 va voir se développer en Côte d'Ivoire une forme plus moderne de production du tabac avec l'introduction de nouvelles variétés et de nouvelles méthodes culturales.

I.2.L'avènement de la culture moderne de tabac

La rationalisation de la tabaculture en vue de l'exportation du produit n'était pas, au début, encouragée par l'administration coloniale en Côte d'Ivoire, comme dans les autres colonies françaises. La raison est que, dans ce pays (en France), il était produit « (…) des quantités suffisantes de nicotine pour satisfaire les besoins limités de la clientèle » (J. Tronchon, 1935, p.427-446). L'argument français pour ne pas développer la tabaculture dans ses colonies était que seuls les Européens seraient susceptibles d'utiliser ces « jus » fabriqués sur place. Dans ces conditions, l'expérience culturale de tabac entreprise entre 1928 et 1929 en Casamance (Sénégal), ne fut pas entretenue (J. Tronchon, 1935, p.427-446).

La culture rationnalisée de tabac en Côte d'Ivoire a été l'œuvre des investisseurs privés. Elle a véritablement débuté dans la colonie après 1940. En effet, en 1942, la société BASTOS s'installa à la gare de Kan, près de Bouaké, dans le centre de la Côte d'Ivoire (Ministère du Plan, p.26) puis à Man, à l'ouest de la colonie (J. Suret-Canale, 1977, p.296). A partir de 1943, les établissements « JOB et BASTOS »[203] distribuaient des semences de tabac au centre de la colonie dans les localités de Bouaké, Béoumi, Tiébissou et Toumodi ; et au nord, à Mankono, Odienné et Ferkessédougou, délimitant ainsi une zone de culture plus rationnelle (Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêts, tome II, p.269). L'initiative de la firme algérienne « JOB et BASTOS » est suite à une première tentative d'industrialisation de cette plante qu'elle a entreprit dès 1930 à Bouaké (Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêts, tome II, p.269). Cette entreprise avait très tôt compris la nécessité de développer sur place la culture du tabac pour son approvisionnement à moindre coût en feuilles. L'objectif était de faire produire aux populations locales 600 à 1000 tonnes de tabac qu'elle se promettait d'acheter (Ministère du Plan, 1979, p.26).

Le tabac est cultivé en Côte d'Ivoire comme partout ailleurs pour ses feuilles riches en nicotine. Les variétés vulgarisées à cette époque étaient « *Nicotiana Tabacum* » et le « *Rio-Grande* » (Ministère du Plan, 1979, p.26).

Pour la technique culturale, les moniteurs agricoles fixaient la date limite de la transplantation au 15 octobre pour éviter de récolter du tabac qui a mal végété pendant la saison sèche. Il était également recommandé une compacité de 12000 à 14000 plants à l'hectare ; ce qui représente en réalité 20 à 40% de plus qu'à l'ordinaire. Aussi, est-il préconisé des billons à la place des buttes et l'amélioration de l'écimage (Ministère du Plan, 1979, p.26). En ce qui concerne le séchage, il est recommandé de le faire à l'abri du soleil dans un lieu aéré de manière à éviter la moisissure ; mais, le munir de fermeture pour clore les ouvertures afin d'éviter la pénétration des brouillards matinaux (Ministère du Plan, 1979, p.26). Ces recommandations voulues par les moniteurs agricoles différaient de celles des agriculteurs sur

[203] ''JOB et BASTOS'' est une filiale des entreprises algériennes du même nom. Cette entreprise créait dans différentes localités, des stations expérimentales pour la culture du tabac.

certains points. Ces derniers, habitués depuis des générations à certaines méthodes culturales, n'appliquaient pas toujours les nouvelles recommandations.

Le développement du tabac en Côte d'Ivoire comme partout en Afrique Occidentale Française (A.O.F.) était en fait, dû à la situation nouvelle créée par la Deuxième Guerre mondiale. La guerre privait les manufactures locales de sources d'approvisionnement. Le tabac brut contribuait aussi à l'effort de guerre. Il était par la suite transformé pour le ravitaillement des troupes sur les différents fronts. Il fallait donc développer sur place des tabacs sélectionnées en remplacement des tabacs « indigènes », cultivés et vendus sur «(…) les marchés pour la consommation locale » (J. Suret-Canale, 1977, p.226).

La culture de tabac qu'elle soit traditionnelle ou moderne donne lieu à des volumes de production, qui sont encore loin de concurrencer celles des grands pays producteurs. Une partie de ces différentes productions est exportée et le reste est industrialisé sur le territoire.

II.Production, commercialisation et industrialisation du tabac dans la colonie de Côte d'Ivoire coloniale

Le tabac produit en Côte d'Ivoire est fonction de certaines contraintes. Malgré ces contraintes, ce produit participait à l'économie grâce à son écoulement sous forme brut et industrialisée.

II.1. La production du tabac brut dans la colonie de Côte d'Ivoire

La production de tabac dans la colonie a débuté véritablement en 1947. Avant cette date, les autorités coloniales étaient encore à la prise de mesures[204] devant permettre un départ certain de ce secteur (JOCI, 1946, p.8). La production traditionnelle, à base de la variété locale, « (…) est de loin la plus importante (…) » (R. Pomel, 1977, p.20) ; malgré le développement des variétés introduites.
Le tabac produit dans la colonie de Côte d'Ivoire fait partie des produits commercialisés. Cette production même si elle tendait à s'amenuiser à l'approche de l'indépendance donnait lieu à des exportations et donc à des recettes financières. Le tableau N°1 ci-dessous présente la production de tabac brut en Côte d'Ivoire entre 1947 et 1958

.

Tableau N°1 : Productions de tabac dans la colonie de Côte d'Ivoire entre 1947 et 1958 (en tonnes[205])

Années	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958
Productions	760	500	610	730	680	860	210	310	250	100	110	190

Sources : Tableau réalisé à partir des données de Ministère des Finances des Affaires Economiques et du Plan, 1958, *Inventaire économique et social de la Côte d'Ivoire 1947-1956*, *Op. Cit*., p.35 et de Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêts, s.d., *Annuaire rétrospectif des statistiques agricoles et forestières 1900-1983, les produits agricoles destinés à l'industrie et à l'exportation*, tome II, *Op. Cit*., p. 271-272.

L'administration coloniale a véritablement commencé à enregistrer un important volume de production de tabac dans colonie après la Deuxième Guerre mondiale. L'avènement de la culture rationnelle de cette plante ayant coïncidé avec le déroulement de cette guerre, il était difficile de tracer un produit qui ne faisait pas encore partie des produits majeurs rencontrés dans la colonie. Cette

[204] (Voir le décret n° 375 A.E.1- du 4 juillet portant additif à l'arrêté n° 148 A. E. du 16 mars 1946, réglementant la culture et le conditionnement du tabac en Côte d'Ivoire).

[205] Une modification a été opérée sur les chiffres de la ligne production. Il faut, en effet, diviser les chiffres présentés ici par 1.000 pour avoir les chiffres présentés par le document de source.

production était 760 tonnes de tabac brut en 1947. En 1948, ce volume a chuté à 500 tonnes, puis est remonté à 620 tonnes en 1949 pour finalement atteindre 730 tonnes en 1950.

Comme on peut le constater, entre 1948 et 1949, le volume de tabac brut commercialisé s'est, au fur et mesure amenuisé jusqu'à retrouver sensiblement son niveau de 1947 – 30 tonnes en moins – en 1950. Cette baisse du volume de tabac brut commercialisé est due au désintérêt des planteurs à l'égard de ce produit. En fait, les agriculteurs du centre de la colonie de Côte d'Ivoire – zone de production du tabac – s'intéressaient désormais à d'autres cultures nettement plus rémunératrices telles que le café et le cacao (B. Dian, 1982, p.149). Aussi, depuis l'entrée en activité de la Manufacture de Tabac de Côte d'Ivoire (M.T.C.I.), le stock s'est-il au fur et à mesure épuisé jusqu'à de nouvelles productions importantes en 1950. À ces facteurs explicatifs ci-dessus mentionnés il convient d'ajouter le facteur naturel notamment pluviométrique.

En effet, en 1949, la hauteur totale des précipitations dans la colonie de Côte d'Ivoire était de 1957,6 mm contre 2057,8 mm en 1948 et 2361,1 mm en 1950 (G. Gosse et M. Eldin, 1972). À Bouaké, la pluviométrie annuelle en 1950 a tout juste atteint 907 mm (Ministère de l'Agriculture, 1981, p.6). Ainsi, la sécheresse des années 1948, 1949 et même de l'année 1950 – en ce qui concerne la zone de production – a donc ralenti les jeunes pousses de tabac dans leur croissance.

Après 1950, la production de tabac en Côte d'Ivoire est restée à un niveau relativement croissant (680 tonnes en 1951 et 860 tonnes en 1952) du fait de la bonne pluviométrie dans le centre de la colonie, notamment à Bouaké et à Béoumi ; où la quantité de pluie tombée était respectivement de 1.674 mm et 1.206 mm en 1951 (Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêts, tome II, p.269). En 1952, la quantité de pluie tombée a atteint respectivement 1.347 mm et 1.758 mm à Béoumi et à Katiola dans le centre du pays. En ce qui concerne le Nord, également zone de production de tabac, la pluviométrie était de 1.771 mm à Boundiali et 1.715 à Séguéla dans le Nord-ouest (Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêts, tome II, p.269).

Les années 1953, 1954, 1955, 1956, 1957 et 1958 sont des années de vache maigre pour les activités du tabac en Côte d'Ivoire. Au cours de ces années, les productions étaient respectivement de 210 tonnes, 310 tonnes, 250 tonnes et 100 tonnes. La cause de cette situation est la fermeture des entreprises « JOB et BASTOS » en 1951 (Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêts, tome II, p.269). Cette société était le principal débouché de la production locale et aussi le moniteur agricole des tabaculteurs ivoiriens. Sa fermeture cessait du coup son assistance et ses achats de feuilles aux paysans ; ce qui conduisit à l'abandon de nombreuses plantations, faute de débouché pour les récoltes. Entre 1953 et 1956, la production de tabac en Côte d'Ivoire a brutalement chuté à 210 tonnes en 1953, 310 tonnes en 1954, 250 tonnes en 1955 et pire, à 100 tonnes en 1956. La très faible production de 1956 est en partie due à la sécheresse qui sévissait durant cette année dans la première région de production du tabac ; à savoir le centre de la colonie. La pluviométrie en cette année-là, était de 868 mm à Béoumi, 79 mm à Bouaké, 908 mm à Katiola et 967 mm à Mankono (Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêts, tome I, p.69-75).

À partir de 1958, l'industrialisation du tabac reprit timidement en Côte d'Ivoire grâce à l'arrivée de la Manutention de Tabac de Côte d'Ivoire (S. Amin, 1967, p.122). Mais, cette nouvelle situation ne boosta pas pour autant le secteur du fait de la sécheresse qui sévissait dans les zones de production. Dans le centre de la colonie, les volumes de pluies tombées n'excédaient pas les 1.000 mm. À Bouaké, katiola, Dabakala, Daoukro et Dimbokro par exemple, les quantités d'eau tombées étaient respectivement de : 916 mm, 910 mm, 849 mm, 790 mm et 908 mm. Dans le nord de la colonie, la situation n'était pas plus reluisante. La pluviométrie enregistrée à Korhogo était de 857 mm en 1958, 954 mm et 960 mm respectivement à Mankono et Séguéla au cours de la même année (Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêts, tome I, p.69-75).

Malgré ces productions mitigées, la colonie de Côte d'Ivoire exportait du tabac brut. Elle en transformait également.

II.2. Commercialisation et industrialisation du tabac dans la colonie de Côte d'Ivoire

Le tabac produit en Côte d'Ivoire était vendu pour une part à la société « JOB et BASTOS » et exporté pour le reste. Ce commerce rapportait tout de même des devises.

II.2.1. La commercialisation du tabac

La commercialisation du tabac issu des plantations rationnelles existe sur le territoire depuis les années 1946, 1947. Le tableau N°2 ci-dessous présente ces exportations entre 1947 et 1956.

Tableau N°2 : Volumes et valeurs des exportations de tabac brut en Côte d'Ivoire entre 1947 et 1956

Années	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Volumes exportés (en tonnes)	…	…	51	44	120	1	0,1	2	–	2
Valeurs des exportations (en millions F.CFA)	–	–	3,3	4,6	11,7	1	0,2	0,1	–	0,2

Source : Ministère des Finances des Affaires Economiques et du Plan, 1958, *Inventaire économique et social de la Côte d'Ivoire 1947-1956*, *Op. Cit.*, p.90.

La vente du produit brut aux sociétés de tabac comme à l'extérieur s'opérait en fonction de la qualité de celui-ci. Le classement comporte trois catégories établies comme suit:

- Catégorie A – feuilles mesurant plus de 35 cm, de conservation parfaite, de coloration marron uniforme à tissus sains, nourris, sans déchirures ;
- Catégorie B – feuilles de plus de 20 cm, bien conservées, à tissus assez nourris, à coloration allant du jaune foncé à bronzé, déchirures moyennes admises ainsi que bigarrures ;
- Catégorie C – feuilles de longueur minima 15 cm. Tous les tabacs rejetés des catégories A et B pour dépréciations diverses (Ministère du Plan, 1979, p.26).

A l'approche de l'indépendance, les prix pour chaque catégorie étaient de 80 F/kg pour la catégorie A, 60 F/kg pour la catégorie B et 50 F/kg pour la catégorie C (Ministère du Plan, 1979, p.26).

En 1949, sur un volume de 730 tonnes de tabac brut produit en Côte d'Ivoire, seulement 51 tonnes d'une valeur de 3,3 millions F.CFA ont été exportées (Ministère des Finances des Affaires Economiques et du Plan, 1958, p.90) ; soit 6,71% du tabac produit, et environ 0,02% en volume des exportations totales de la colonie qui s'élevaient à 265.067 tonnes au cours de cette année (A. Vitaux et A. Doulourou, 1989, annexe 11). Quant aux gains financiers générés par ces exportations, ils comptaient pour 0,03%[206] en valeur dans les exportations ci-dessus mentionnées (A. Doulourou et A. Vitaux, 1989, annexe 11).

En 1950, le volume des exportations de tabac brut était de 44 tonnes pour une valeur de 4,6 millions F.CFA (Ministère des Finances des Affaires Economiques et du Plan, 1958, p.58). A cette même période, les exportations totales de la colonie de Côte d'Ivoire, ont rapporté 13.766 millions F.CFA pour 295.049 tonnes en volume (A. Vitaux et A. Doulourou, 1989, annexe 11). Ainsi, les exportations de tabac brut représentaient en 1950 environ 0,01% en volume et 0,03% en valeur de toutes les exportations de la colonie de Côte d'Ivoire. Comme on peut le constater, le tabac brut exporté, ne participe que pour une infime portion dans cette intéressante valeur pécuniaire générée par l'ensemble des exportations de la colonie de Côte d'Ivoire. La raison est qu'à cette époque, l'essentielle des exportations ivoiriennes était

[206] La valeur totale de toutes les exportations ivoiriennes en 1949 était de 10.267 millions F.CFA.

constitué d'autres matières premières brutes, notamment le café, le cacao cultivés dans toute la moitié sud de la colonie et le bois.

En 1951, la Côte d'Ivoire a effectué la plus importante exportation de tabac brut sur la période présentée ici ; soit 120 tonnes de tabac brut d'une valeur de 11,7 millions F.CFA. Cette situation est la conséquence immédiate de l'annonce de la fin des activités de « JOB et BASTOS » dans la colonie. Le tabac ne pouvant être industrialisé sur place, la principale société opératrice du secteur a trouvé juste de tirer profit des exportations avant de fermer.

Après la fermeture de « JOB et BASTOS », on ne pouvait véritablement plus parler d'exportation de tabac brut en Côte d'Ivoire, tellement celles-ci étaient faibles. Elles n'excédaient pas 2 tonnes jusqu'en 1956 ; ce qui veut dire que l'essentiel de la production du tabac brut, également en nette régression, s'écoulait sur le marché local.

Outre ces faiblesses de commercialisation ci-dessus mentionnées, il convient de retenir que la production industrielle de tabac en Côte d'Ivoire entre 1945 et 1960 était en elle-même limitée par de nombreux facteurs. Entre autres facteurs, les feuilles de tabac produites en Côte d'Ivoire qui ne participaient que pour une faible proportion (moins de 40%) à la manufacture de ce produit du fait du climat et de la variété (Ministère des Finances des Affaires Economiques et du Plan, 1958, p.11).

La production du tabac devant servir à l'industrie – à se rendre à l'évidence – était fortement contrariée à cette époque. En réalité, cette production brute locale, si elle devait être industrialisée sans mélange, n'interviendrait que pour une faible part (10% environ) dans la satisfaction des besoins nationaux (Anonyme, 1987, p.65). De ce fait, le reste des feuilles utilisées par la manufacture ivoirienne de tabac, devait donc être importé. Ces importations, au début des activités de la Manutention de Tabac de Côte d'Ivoire (M.T.C.I.), en 1956, s'élevaient à 503 tonnes d'une valeur de 56,1 millions F.CFA. De 1957 à 1958, elles étaient respectivement de 134 tonnes et 287 tonnes pour des valeurs respectives de 34,3 millions F.CFA et 31,1 millions F.CFA (Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêts, tome I, p.69-75). Ces différentes importations, étaient plus importantes en 1958 du fait de l'abandon des plantations suite à la fermeture de « JOB et BASTOS » depuis 1951. Le manque de débouchés obligea les cultivateurs ivoiriens à se tourner vers d'autres cultures nettement plus rémunératrices, notamment le café et le cacao. Cette situation contrariait la Manutention de Tabac de Côte d'Ivoire (M.T.C.I.), qui a hérité d'un secteur désorganisé. Cette société ne pouvant plus compter sur la production locale pour ses mélanges, devait donc importer.

Par ailleurs, aux dires de certains auteurs dont S. Amin (1967, p.69), le tabac produit dans la colonie de Côte d'Ivoire avait en 1950, une valeur de 45 millions F.CFA. Au cours de cette même année, le produit intérieur brut (P.I.B.) de la Côte d'Ivoire était de 65 milliards F.CFA (S. Amin, 1967, p.76). La participation du tabac à ce P.I.B. était donc d'environ 0,70%.

Il faut reconnaitre que le gain financier généré par les exportations de tabac brut produit dans la colonie ne reflétait pas toujours la réalité – en termes de valeurs du produit vendu. En effet, les paysans ivoiriens se plaignaient constamment de la classification imposée à eux pour l'achat de leurs produits. Ceux-ci recevaient en réalité le prix de la catégorie B (Ministère du Plan, 1979, p.26). Cette pratique était courante et n'encourageait nullement pas la pratique de cette culture, qui peinait d'ailleurs à s'implanter durablement dans la colonie.

En ce qui concerne le tabac manufacturé, sa commercialisation s'effectuait directement sur le marché local et par certains canaux – chasse gardée de négociants transfrontaliers – dans la sous-région. Le produit ne pouvait être contrôlé, pour ce qui est du volume, qu'au départ de l'usine. La commercialisation et donc la valeur générée par celle-ci échappait au contrôle des autorités de l'époque.

Certes les taxes et autres droits versés aux autorités coloniales par la société opérant dans ce secteur ont contribué aux recettes fiscales de cette époque. Mais, ceux-ci sont des plus difficiles à trouver du fait de l'absence de traces devant émaner d'une part des autorités de cette période et d'autres part du mutisme et du refus de collaborer de la Société Ivoirienne des Tabacs (S.I.TAB.), qui a hérité de ce secteur.

II.2.2. L'industrialisation du tabac en Côte d'Ivoire coloniale

La première tentative d'industrialisation du tabac a eu lieu en 1930, à Bouaké (Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêts, tome II, p.269). Mais cette expérience est restée sans suite. En fait, il était difficile à ce premier coup d'essai de trouver sur place des feuilles telles que celles utilisées par l'industrie moderne. Il fallut donc attendre après 1940 pour voir l'expérience se renouveler dans la colonie.

En effet, c'est au lendemain de 1940 que l'industrialisation du tabac reprit dans la région de Bouaké. En 1945, les établissements « JOB et BASTOS »[207] installèrent une manufacture dans la métropole du centre de la Côte d'Ivoire. Mais, cette nouvelle expérience ne dura que 6 ans (jusqu'en 1951) toujours à cause des difficultés d'approvisionnement et aussi de la concurrence des tabacs manufacturés de goût anglais et américain dont la commercialisation était légale dans la colonie. Cet état de fait limitait – aux dires de Jean Suret- Canale (1977, p.296) – «(…) fortement l'accès du marché intérieur de la production locale de cigarettes populaires ». À côté de ce commerce légal, existait un commerce illégal de tabacs. Ce dernier type de commerce ne cessait de mettre en alerte les autorités coloniales ; ce qui a nécessité d'elles, de nombreux arrêtés[208] devant permettre la saisie puis la mise en vente de cigarettes de contrebande (JOCI, 1947, p.5 et JOCI, 1948, p.210).

Malgré la fermeture des entreprises « JOB et BASTOS », les cultures de tabac étaient maintenues dans la colonie. Le tabac après fermentation et conditionnement était toujours exporté en lots (Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêts, tome II, p.269).

En 1956, une nouvelle manufacture, la Manufacture de Tabac de Côte d'Ivoire (M.T.C.I.) entra en activité et devint plus tard la Société Ivoirienne de Tabac (S.I.TAB.) (S. Amin, 1967, p.122). La S.I.TAB., de par ses activités, ouvre un large débouché à la culture du tabac industriel sur place.

L'approvisionnement en feuilles se fait en majorité à partir des variétés introduites (R. Pomel, 1977, p.20). La variété « lakota », avec son « (…) goût prononcé et désagréable (…) » comme le dit J. Tronchon (1935, pp.427-446) ne faisait pas l'affaire de la Manufacture de Tabac de Côte d'Ivoire (M.T.C.I.). Cette variété s'avère donc inappropriées pour l'industrie. De sorte que jusqu'en 1950, plus de 60% du tabac utilisé par la Manufacture de Tabac de Côte d'Ivoire (M.T.C.I.) était importé (Ministère des Finances des Affaires Economiques et du Plan, 1958, p.11). En fait, ce tabac, pour reprendre les termes de S. Amin (1967, p.69) est « (…) impropre à l'industrie moderne de cigarette (…)» est acheté à une forte proportion par l'industrie locale qui l'utilise dans ses mélanges. Ainsi, la base de la production industrielle en Côte d'Ivoire, à cette époque, était un mélange de « lakota » et de « Marylande-Virgine ».

Par ailleurs, en 1960, la production de la manufacture a atteint 23 millions de paquets (Ministère du Plan, 1979, p.c5a-c5b)

.

Conclusion

La volonté de faire de la Côte d'Ivoire un pays producteur de tabac fut d'abord l'œuvre des investisseurs privés. C'est le groupe algérien « JOB et BASTOS » qui prit cette initiative. La première variété de tabac trouvée sur place ne pouvait guère permettre à ce projet d'arriver à son terme, du fait de son aspect et de son goût impropre à l'industrie moderne. Il fallut introduire de nouvelles variétés plus adaptées à la production de cigarettes, de cigarillos et de cigares. Il fallut aussi instruire les populations locales aux nouvelles techniques culturales. La production impliquant variété locale et variétés introduites participe depuis aux exportations de tabac brut et de tabac industrialisé.

---

[207] ''JOB et BASTOS'' est une filiale des entreprises algériennes du même nom.

[208] Voir l'arrêté n°6163 A.E./C.P.S. du 20 décembre 1947. Voir également l'arrêté n°1558 A.E./C.P.S. du 19 avril 1948, les arrêtés n°2870 A.E./C.P.S. et n°2871 A.E./C.P.S. du 21 juillet 1948, l'arrêté n° 3353 A.E./C.P.S. Ces différents arrêtés ne sont qu'indicatifs. Certains, antérieurs et d'autres postérieurs à ceux ci-dessus cités ont été également pris.

Malgré ces efforts, le tabac produit pendant la période coloniale était confronté à la concurrence loyale et déloyale des tabacs étranger. Ce constat obligea les autorités coloniales, septiques au départ, à s'impliquer par la prise de mesures de répression pour protéger l'industrie naissante, qui à l'approche de l'indépendance connaissait un rayonnement.

Références bibliographiques

AMIN Samir, 1971, *L'Afrique de l'ouest bloquée, l'économie politique de la colonisation 1880-1970,* Paris, les Editions de Minuit, 322p.

AMIN Samir, 1967, *Le développement du capitalisme en Côte d'Ivoire*, Paris, les Editions de Minuit, 336p.

Anonyme, 1987, *L'agroalimentaire dans la stratégie de développement de la Côte d'Ivoire*, s.l., s.e., 109p.

CHOUTEAU Jacques, HITIER Henry et IZARD Camille, 1982, *Le tabac*, Paris, PUF, 128p. (que sais-je).

DIAN Boni, s.d., *Situation actuelle de la culture bananière en Côte d'Ivoire*, Abidjan, Université d'Abidjan, 24p.

DOULOUROU André et VITAUX Alain, 1989, *Histoire des douanes ivoiriennes 1889-1989*, Abidjan, IPNETP, (pagination multiple).

GOSSE Ghislain et ELDIN Michel, 1972, *Données agroclimatiques recueillies à la station O.R.S.T.O.M. d'Adiopodoumé*, centre d'Adipodoumé (Côte d'Ivoire), O.R.S.T.O.M., (non paginé).

Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire (JOCI), 1947, Abidjan, Imprimerie du gouvernement, 488p.

Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire (JOCI), 1948, Abidjan, Imprimerie du gouvernement, 663p.

Ministère de l'Agriculture, 1981, *Statistiques agricoles mémento 1950-1980*, Abidjan, Imprimerie S.A.T.M.A.C.I., 36p.

Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêts, s.d., *Annuaire rétrospective de statistiques agricoles et forestières 1900-1983 ; l'agriculture et la forêt dans l'économie ivoirienne,* s.l., s.e., Tome I, 149p.

Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêts, s.d., *Annuaire Rétrospective de Statistiques Agricoles et forestières 1900-1983* ; *les produits agricoles destinés à l'industrie et à l'exportation,* s.d., s.l., s.e., Tome II, 317 p.

Ministère des Finances des Affaires Economiques et du Plan, 1958, *Inventaire Economique et Social de la Côte d'Ivoire 1947-1956,* France, Paul Dupont, 192p.

Ministère du Plan, IGT – Université d'Abidjan, 1979, *Atlas de Côte d'Ivoire*, s.l., Offset, (pagination multiple).

POMEL René, 1977, *L'agriculture ivoirienne*, Abidjan, D.P.F.M., 38p.

SURET-CANALE Jean, 1977, *L'Afrique noire de la colonisation aux indépendances 1945-1960*, Paris, Editions sociales, Tome I, 430p.

TRONCHON Jean, 1935, « la production du tabac dans les colonies françaises », in *Revue de botanique appliquée et d'agriculture coloniale*, Volume 15, N°166, p.427-446.

Une décennie Prodigieuse pour le secteur forestier Ivoirien (1960-1969) : regard critique sur un développement vicié / A Prodigious decade for the Ivorian forestry sector (1960-1969): a critical view on a flawed development

TANO KASSI Pascal
Enseignant-chercheur
Université Félix Houphouët - Boigny (Côte d'Ivoire)
tanokassipascal@gmail.com

Résumé

De 1960 à 1970, le secteur forestier de la Côte d'Ivoire a enregistré d'excellentes performances caractérisées par d'importants volumes de production, une densification du tissu industriel et une progression significative du nombre d'exploitants forestiers. Cependant ces signes de performances cachent des paradoxes d'un développement vicié. Un cadre institutionnel et juridique copié sur le modèle colonial, une filière aux mains des opérateurs étrangers, une production destinée au marché extérieur, etc. sont autant de facteurs qui ont dévoyé le contenu de cette croissance de l'économie forestière dans les années 60.
Mot-clés : Secteur forestier- Performance- Exploitants forestiers – Développement vicié -Cadre institutionnel et juridique.

Abstract

From 1960 to 1970, the forestry sector of C.I recorded superb performances characterized by high volumes of production, a densification of the industrial fabric and a significant increase of the number of forest loggers. However, these performance signs hide ironies of a flawed development. An institutional and legal framework copied from the colonial model, a sector in the hands of foreign operators, a production for foreign markets, etc. are factors that distorted the content of the forestry economy growth in the 1960s.
Keyword: Forestry sector- Performance- Forest loggers- Flawed development- Institutional and legal framework.

Introduction

Les ressources forestières ont toujours été au cœur de l'économie ivoirienne. Après avoir meublé pendant longtemps les relations économiques entre la Côte d'Ivoire et le reste du monde, il lui a fourni également ses premières industries. À la fin de l'ère coloniale, la production ivoirienne de grumes avait atteint des proportions impressionnantes dépassant le seuil d'un million de mètres cubes[209]. Dix ans après l'indépendance, le constat fait état d'un essor prodigieux de ce secteur.

Toutefois, au-delà des statistiques de production, une analyse approfondie des différents paramètres du progrès du secteur forestier à cette époque fait apparaitre les réalités d'une croissance viciée, vidée de sa substance. Persistance des normes coloniales dans la politique forestière du pays, prépondérance des acteurs étrangers dans la filière, production orientée vers l'extérieur, etc. sont entre autres facteurs qui ont perverti cette croissance de l'économie forestière dans les années 60.

[209] Le volume de bois produits par la Côte d'Ivoire en 1960 était exactement de 1 003 000 m^3, cf. : Ministère de l'agriculture et des eaux et forêts, Annuaire rétrospectif de statistiques agricoles et forestières 1900-1983, TI, *L'agriculture et la forêt dans l'économie ivoirienne,* S.éd., p.146.

Comment l'essor de la filière bois dans la première décennie de l'indépendance a-t-il été perverti par certains paramètres de ses fondements ? En quoi ce développement du secteur forestier constitue-t-il un cas de croissance sans richesse ? Quelle approche critique faut-il mener afin de déceler tous ces paradoxes ?

Ce travail vise à dépasser les positions triomphalistes qui ont tendance à magnifier le progrès enregistré par ce secteur stratégique de l'économie ivoirienne afin de poser un regard plus critique sur cette croissance de la filière bois dans les années 60. Notre démarche est d'appliquer cette approche critique à tous les paramètres ayant boosté le développement du secteur forestier à cette époque pour comprendre leur compatibilité avec les besoins d'un jeune État comme la Côte d'Ivoire. Cette démarche est structurée autour de deux centres d'intérêt ; l'analyse d'une part des fondements de l'essor du secteur forestier dans les années 60 et, d'autre part, des éléments indicatifs de cette croissance.

I.Prédominance des normes coloniales dans la gestion des ressources forestières

L'essor du secteur forestier dans les années 60 n'était pas le fait du hasard. Il est le résultat d'actions politiques construites ayant des fondements institutionnels, juridiques et matériels. Cependant, en analysant ces dispositions juridiques et institutionnelles mises en place par l'État de Côte d'Ivoire au début de l'indépendance, on note qu'il s'agissait d'une reproduction du modèle colonial.

I.1. Un cadre juridique calqué sur le modèle colonial

Le cadre juridique de la gestion de la forêt était structuré fondamentalement par le code forestier[210] et ses décrets et arrêtés d'application.

I.1-1. Le code forestier, une reprise du décret de 1935

Le code forestier est le socle sur lequel s'est constituée toute la réglementation forestière de la Côte d'Ivoire moderne. Cette réforme intervient cinq ans après l'indépendance. En effet, adopté par l'Assemblée nationale et promulgué par Félix Houphouët Boigny, premier président de la République de Côte d'Ivoire, la loi n°65-425 du 20 décembre 1965 portant code forestier a été modifiée par celle du 7 mars 1966 portant loi de finances pour la gestion de l'exercice 1966[211]. En clair, le domaine forestier ivoirien, durant le premier quinquennat de l'indépendance du pays, continuait d'être régi par le décret colonial du 14 juillet 1935[212]. Or, ce texte avait été adopté à l'époque pour préserver et fructifier les intérêts du système colonial. Pourtant l'État de Côte d'Ivoire n'avait pas jugé urgent de le reformer immédiatement après l'indépendance.

Qui pis est, lorsqu'en 1965, cette lacune fut corrigée par l'adoption du code forestier, on note que le nouveau texte n'était qu'une copie densifiée du texte colonial. En effet, le code forestier de 1965 est un texte dense structuré en sept (7) titres. Le titre I apporte certaines précisions sous forme de définitions. Ainsi, sont considérées comme forêts les formations végétales dont les fruits exclusifs ou principaux sont les bois d'ébénisterie, d'industrie et de service, les bois de chauffage et à charbon et qui, accessoirement, peuvent produire d'autres matières telles que bambous, écorces, latex, résines, gommes, graines et fruits[213].

En son article 4, le texte précise les différents domaines forestiers juridiquement reconnus. Il s'agit du domaine forestier de l'État et du domaine forestier des particuliers et des collectivités. Plus tard, un décret[214] de 1978 fixant les modalités de gestion du domaine forestier de l'État subdivise celui-ci en deux

[210] *JOCI* n°3 du 13 janvier 1966, Loi n°65-425 du 20 décembre 1965 portant code forestier, p.38.
[211] Loi n°65-425 du 20 décembre 1965 portant code forestier et modifiée par celle du 7 mars 1966 portant loi de finances pour l'exercice 1966[211].
[212] *JOCI* du 3 août 1935, Décret du 4 juillet 1935 sur le régime forestier de L'AOF, p.661.
[213] Code forestier, Art. 1er.
[214] *JOCI* n°23 du 25 mai 1978, Décret N° 78-231 du 15 mars 1978 fixant les modalités de gestion du domaine forestier de l'État, p.1032.

entités. D'une part le domaine forestier permanent de l'État qui renferme les forêts classées et les sites écologiques protégés et d'autre part le domaine forestier rural de l'État qui initialement formait une réserve de terres pour l'agriculture et autres activités. Ce décret n'était qu'une reprise plus détaillée des titres II et III du code forestier qui étaient consacrés respectivement au domaine forestier permanent de l'État et au domaine forestier des particuliers et des collectivités. Toutes ces dispositions du code forestier existaient dans le décret de 1935 notamment dans son titre II qui stipule que « *les forêts domaniales sont reparties en deux catégories : forêts classées constituant le domaine forestier classé et les forêts protégées constituant le domaine forestier protégé* »[215].

Quant au titre IV, il est consacré à la réglementation des feux. Ainsi, « *il est interdit d'abandonner un feu non éteint susceptible de se communiquer à la végétation* »[216] et « *de porter ou d'allumer du feu en dehors des habitations et des bâtiments d'exploitation à l'intérieur et à la distance de 500 mètres de forêts domaniales situées en bordure ou dans la zone des savanes* »[217].

Les titres V et VI sont consacrés respectivement aux répressions des infractions et aux infractions et pénalités. Les restrictions concernent plutôt le domaine forestier permanent de l'État qui renferme les forêts classées et les sites écologiques protégés. Il est donc clairement indiqué que « *quiconque, en vue d'une mise en culture ou non, effectue sans autorisation un défrichement portant sur une partie du domaine forestier classé, des périmètres de protection et des reboisements* »[218] est passible d'une peine de deux mois à deux ans d'emprisonnement et d'une amende de 10 mille à 1million de francs. Quant au domaine forestier rural de l'État, il est exempt de toute restriction et mis à la disposition des particuliers et des collectivités pour leurs besoins agricoles et économiques.

Enfin, le titre VII prévoit les modalités d'application de cette loi. Ainsi, les modalités d'application du présent code sont fixées par voie réglementaire notamment en ce qui concerne[219] :

- La procédure de classement et de déclassement des forêts domaniales ;
- Les conditions d'exploitation des forêts domaniales, la procédure d'attribution, de renouvellement ou d'annulation des autorisations d'exploitation ;
- Les modalités de gestion et de constitution des forêts des particuliers et des collectivités et de l'aide qui peut éventuellement leur être apportée par la puissance publique ;
- Les conditions dans lesquelles s'effectuera la remise en état des forêts particulières ou collectives indûment défrichées ;
- Les modalités de représentation de l'administration devant les juridictions répressives et la procédure applicable en matière de transaction ;
- Les modalités de mises à feu autorisées ;
- Les possibilités de transaction sous forme de travaux d'intérêt forestier.

C'est donc sur la base de ces modalités d'application que les autres textes d'application ont été pris sous forme de décrets ou d'arrêtés.

I.1-2. Les principaux textes d'application du code forestier

Depuis l'adoption du code forestier en 1965, plusieurs textes ont été pris pour son application. Toute l'architecture juridique du domaine forestier ivoirien s'est bâtie autour de celui-ci. Jusqu'à la fin des années 60, bon nombre de ses textes d'application furent adoptés. Ils couvrent presque tous les aspects de la gestion de la nature en Côte d'Ivoire. Ainsi, différents textes (décrets, arrêtés ministériels, etc.) furent-ils adoptés durant cette période réglementant la protection et les conditions d'exploitation des ressources forestières, le métier d'exploitant forestier, l'industrie du bois, les structures intervenant dans

[215] Décret du 4 juillet 1935, Titre II.
[216] Code forestier, Art.32.
[217] Code forestier, Art.33.
[218] Code forestier, Art.50, al.2.
[219] Code forestier, Art.61.

le domaine forestier etc. C'est dans ce cadre que s'inscrit la prise de plusieurs décrets en 1966, un an après l'adoption de cette loi.

À titre d'exemple, en mars 1966 un décret[220] pris par le président de la République, en application de l'article 23 du code forestier, protégeait plus d'une quarantaine d'essences précieuses. Ainsi,

> sont interdits la destruction des fruits et semences, l'arrachage, la mutilation et l'endommagement d'une façon quelconque des plants ou des arbres des essences désignées à l'article premier ci-dessus. Toutefois, sur les emplacements des plantations industrielles, l'abattage des arbres des essences dites protégées peut être autorisé si ces arbres, par leur présence, compromettent le développement des cultures. Ces autorisations sont accordées par le directeur des Eaux, Forêts et Chasse ou ses représentants locaux[221].

L'acajou, l'aboudikrou, l'avodiré, le makoré, le sipo, le bété, le dibétou, le framiré etc. sont entre autres les essences protégées au terme de cette loi. Ces essences dites nobles alimentaient, au premier plan, l'économie forestière du pays. Pour préserver l'avenir de ce secteur, la réglementation interdisait formellement leur destruction. En septembre de la même année, un autre décret[222] fixait les procédures de classement et de déclassement des forêts domaniales. Au terme de ce texte, *« le classement et le déclassement des forêts domaniales sont prononcés par arrêtés du ministre délégué à l'agriculture »*[223]. Par ces dispositions règlementaires, plusieurs portions du pays furent soustraites à l'usage des populations pour protéger les ressources ligneuses. Ce décret a été pris concomitamment avec un autre[224], réglementant l'exploitation des bois d'œuvre et d'ébénisterie, de service, de feu et à charbon. Ce texte précisait donc les différentes conditions dans lesquelles peut se pratiquer l'exploitation des ressources ligneuses du pays. Ainsi, en son article 3 il est précisé que

> les exploitants forestiers sont tenus de posséder un marteau particulier, dont l'empreinte certifiée sera déposée au greffe du tribunal dans le ressort duquel se trouve le domicile du demandeur et dans les bureaux de l'Administration forestière à Abidjan. L'emploi de ces marteaux est réglementé par le cahier des charges annexé au présent décret[225].

L'État reproduit, par cette disposition juridique, les armes qui ont servi à l'administration coloniale d'évincer de ce secteur économique du pays la plupart des exploitants locaux car les charges à supporter n'étaient à la portée de ces derniers. En mars 1966 un décret[226] établissant le statut d'exploitant forestier obligeait ce dernier à :

> justifier de la possession d'un matériel d'exploitation et, pour le nouveaux exploitants, à s'engager à effectuer des investissements proportionnels à l'importance de l'exploitation prévue et à fournir les garanties financières suffisantes et être en règle notamment avec les services des Domaines ou du trésor en ce qui concerne le paiement des taxes, redevances amendes ou transactions forestières.[227]

En plus de ces contraintes techniques et financières, l'exploitant doit se soumettre à des procédures administratives tatillonnes décrites à l'article 2 de ce décret pour la demande d'agrément. En 1972 un autre décret[228] modifiait ce premier décret précisément en ce qui concerne la procédure d'attribution

---

[220] *JOCI* n°18 du 14 avril 1966, Décret n°66-122 du 31 mars 1966 déterminant les essences forestières dites Protégées, p.500.

[221] Décret n°66-122 du 31 mars 1966, Art.2.

[222] *JOCI* n°50 du 27 octobre 1966, Décret n°66-428 du 15 septembre 1966 fixant les procédures de classement et de déclassement des forêts domaniales, p.1416.

[223] Décret n°66-428 du 15 septembre 1966, Art.1.

[224] *JOCI* n°49 du 20 octobre 1966 : Décret n°66-421 du 15 septembre 1966 réglementant l'exploitation des bois d'œuvre et d'ébénisterie, de service, de feu et à charbon, p.1373.

[225] Décret n°66-421 du 15 septembre 1966, Art.3.

[226] *JOCI* n°13 du 17 mars 1966 : Décret n°66-50 du 8 mars 1966 réglementant la profession d'exploitant forestier, p.360.

[227] Décret n°66-50 du 8 mars 1966, Art.1.

[228] *JOCI* n°53 du 16 novembre 1972 : Décret n°72-695 du 31 octobre 1972 fixant la procédure d'attribution des agréments d'exploitants forestiers et des permis temporaires d'exploitation, p.1819.

d'agrément. Désormais, ce n'est plus le ministre de l'agriculture qui délivre directement les agréments mais une commission nommée par le président de la République après étude du secrétariat d'État chargé de la Reforestation. Toutes les contraintes techniques, financières et administratives imposées par la nouvelle réglementation sont des prétextes à la fraude et à la corruption. Pour instaurer plus de transparence dans la procédure d'attribution des agréments, l'État a estimé qu'une commission constitue la meilleure garantie. Les détails de cette disposition sont codifiés par l'article 2 de ce décret:

> Après étude par le secrétariat d'État chargé de la Reforestation des demandes d'agrément d'exploitants forestiers et attribution de permis temporaires, établies conformément aux dispositions fixées par le décret n°66-421 du 15 septembre 1966, par le décret n°66-50 du 8 mars 1966 et par les arrêtés d'application, les dossiers sont soumis aux délibérations d'une commission renouvelable tous les deux ans, nommée par le président de la République[229].

Cette commission se compose comme suit :

- **Président** : Le secrétaire d'État chargé de la Reforestation.
- **Membres** : 1 représentant de l'Assemblée nationale ; 1 représentant du Conseil économique et social ; 3 représentants de la profession ; 1 représentant du secrétariat d'État chargé de la Reforestation assure les fonctions de secrétaire de la commission, avec voix délibérative.

Quant aux industries de transformation du bois, c'est le décret du 15 septembre 1966[230] qui en réglemente les conditions de création et de fonctionnement. Ainsi, « *l'installation des industries de transformation du bois en produits semi-finis ou finis, est subordonnée à l'obtention préalable de l'agrément du ministre délégué à l'agriculture qui déterminera la liste des entreprises visées par le présent décret* ».[231] Les conditions exigées pour l'obtention de cet agrément sont précisées par l'article 2 de ce décret. En application de ce texte, deux arrêtés ministériels[232] furent adoptés en 1966 et 1967.

Pour mieux s'assurer le monopole des ressources générées par l'exploitation des richesses forestières, l'État prend une ordonnance en 1966[233] qui fixe les différents prélèvements et le mode opératoire de ceux-ci. C'est l'article 1 de cette ordonnance qui précise ces différentes redevances. Ainsi, les redevances et taxes forestières payées par les exploitants forestiers au titre de revenu du domaine forestier sont les suivantes :

- La taxe d'attribution du permis temporaire d'exploitation est fixée à 50f par hectare.
- Le montant de la taxe de superficie est de 10f par hectare et par an.

Le montant de la taxe d'abattage est fixé par mètre cube de bois utilisable et commercialisable selon les tarifs fixés ci-après

[229] Décret n°72-695 du 31 octobre 1972, Art.2.

[230] *JOCI* n°49 du 20 octobre 1966, Décret n°66-420 du 15 septembre1966 portant réglementation des industries du bois, p.1372.

[231] Décret n°66-420 du 15 septembre1966, Art.1.

[232] *JOCI* n°60 du 29 décembre 1966, Arrêté n°1577 du 5 décembre 1966 fixant les modalités d'application du décret n°66-420 du 15 septembre 1966, portant réglementation des industries du bois ; *JOCI* n°11 du 16 mars 1967, Arrêté n°243 du 1er mars 1967 rectifiant l'arrêté n°1577 du 5 décembre 1966, fixant les modalités d'application du décret n°66-420 du 15 septembre 1966, portant réglementation des industries du bois, p.403.

[233] *JOCI* n°1 du 5 janvier 1967, Ordonnance n°66-626 du 31 décembre 1966 portant fixation du montant des redevances forestières en matière d'exploitation des bois d'œuvre et d'ébénisterie et instituant une taxe de reboisement, p.4.

	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Bois en grumes exposés……..	300f	2 00f	100f
Bois en grumes vendus aux usines locales.	150f	100f	50f

Les bois provenant des permis de coupe sont imposés au double des taux précédents par mètre cube utilisable. L'article 2 détermine les essences qui composent les différentes catégories :

- **Catégorie 1** : Aboudikrou, acajou, assamela, avodiré, bété, bossé, dibetou, lingué, kossipo, makoré, niangon, sipo.
- **Catégorie 2** : Frakré, framiré, iroko, samba, tiama.
- **Catégorie 3** : Abalé, aiélé, ako, azobé, badi, bahia, fromager, ilomba, kotibé, movingui, bois divers.

En 1967 cette ordonnance fut modifiée par la loi[234] n°67-588 du 31 décembre 1967 portant finances pour l'exercice 1968. Pour pallier le risque d'écrémage de la forêt lié à l'exploitation forestière,

> il est créé une taxe dite de reboisement destinée à financer la réalisation de plantations d'essences forestières de valeur. Le taux de cette taxe est fixé à 2% de la valeur mercuriale des grumes exportées, et le produit est versé à un compte spécial du trésor. La taxe est liquidée par l'Administration des Douanes dans les mêmes sûretés que le droit unique de sortie[235].

Dans l'ensemble, à la fin de la première décennie de l'indépendance, la Côte d'Ivoire avait fini de poser l'essentiel des jalons juridiques de la gestion de son patrimoine forestier. Ce corpus de réglementation forestière fut rendu complet par l'adoption de la loi n°65-255 du 4 août 1965 relative à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse. Au lieu de saisir cette occasion pour imprimer sa marque et favoriser l'émergence d'une classe d'acteurs nationaux opérant dans le secteur forestier, l'État a continué à reproduire les mêmes dispositions juridiques qui ont contribué à l'éviction des nationaux de ce secteur économique à l'époque coloniale. De même, comme au temps colonial, l'administration publique continue de régenter la gestion des ressources forestières du pays.

I.2- L'omnipotence de l'administration publique dans la politique forestière

Le secteur forestier, depuis l'époque coloniale, a été régenté par l'administration. Elle inspire, conçoit et exécute les grandes orientations de la gestion des ressources forestières. Les autres acteurs importants comme les populations, les exploitants forestiers, les industriels, etc. ne sont pas associés à la conception de cette politique forestière. Ils subissent bonnement les décisions de l'administration publique. L'accession à l'indépendance en 1960 n'a rien changé à cette pratique. Elle fut d'ailleurs institutionnalisée à travers la création du ministère des eaux et forêts et de la SODEFOR, deux institutions chargées de piloter cette politique forestière.

I.2-1- Le ministère des Eaux et Forêts

C'est en 1974 qu'un ministère de plein exercice, consacré aux eaux et forêts, fut créé. Avant cette date, la gestion des étendues forestières ainsi que toutes les questions sous- jacentes étaient placées sous la tutelle du ministère de l'agriculture. Ainsi, avant 1974, les préoccupations agricoles et forestières étaient traitées par un seul ministère, celui de l'agriculture.

---

[234] *JOCI* n°3 du 16 janvier 1968, p.61.
[235] Ordonnance n°66-626 du 31 décembre 1966, Art.8.

Cependant, il est important de préciser qu'en 1971 deux secrétariats d'État, chargés des questions forestières, furent créés. En effet, la priorité des objectifs de développement forestier dans la politique nationale de développement économique sera conforté par le renforcement des Services forestiers dès 1971 érigés en deux Secrétariats d'État chargés l'un des parcs nationaux, l'autre de la Reforestation, puis en 1974 en un ministère des Eaux et Forêts (Ministère des eaux et forêts, Décembre1988, p.4).

À l'analyse, à la fin des années 60, compte tenu de l'enjeu que représente la forêt dans les stratégies de développement du pays, les autorités avaient pris conscience qu'il fallait détacher et organiser la gestion des ressources naturelles dans un cadre particulier. C'est cette prise de conscience au plus haut sommet de l'État qui se matérialise par la création du Département ministériel des Eaux et Forêts en 1974. Désormais, ce ministère était devenu le premier instrument administratif dont disposait l'État pour la mise en œuvre de sa politique nationale dans le domaine forestier. Il était la cheville ouvrière de la conception et la mise en œuvre de toute la politique forestière de la Côte d'Ivoire comme le précisent ses différentes attributions fixées par un décret pris à la fin des années 80. Il avait pour mission d'assurer, entre autres

> la constitution, la délimitation, la conservation, le renouvellement, l'aménagement et la gestion du patrimoine forestier national ; le maintien de l'intégralité du domaine forestier de l'État et le contrôle de l'exploitation et de l'administration des forêts des collectivités publiques et privées soumises au régime forestier ; l'application des règles de gestion des forêts domaniales en vue de les aménager pour accroître leur potentiel de production de bois et leur efficacité pour la conservation du milieu naturel et la protection des sols et des eaux ; le contrôle de l'exploitation des produits ligneux et leur conformité avec les normes en vigueur ; l'étude, l'organisation et le développement des industries de bois ; le contrôle et le recouvrement des taxes; etc.[236].

Ce ministère, en fonction de la conjoncture, a subi par moment des réaménagements techniques. Ce fut le cas en 1984 où la conjoncture économique aidant, il fut supprimé et fusionné avec celui de l'agriculture pour devenir le ministère de l'agriculture et des Eaux et Forêts. Il recouvra plus tard son autonomie au début des années 90. Mais, en dépit de ces périodes d'instabilité, le plus important est que sa création consacrait une autonomie plus renforcée dans la gestion des ressources forestières du pays. Ensemble avec le ministère des Eaux et Forêts, ils constituent les deux instruments fondamentaux de la mise en œuvre de la politique forestière de la Côte d'Ivoire moderne.

I.2-2- La SODEFOR : création et missions

La création de la SODEFOR est antérieure à celle du ministère des Eaux et Forêts. En effet, « *dès les premières années de l'indépendance, le gouvernement prend des mesures dans le sens de la reconstitution du couvert végétal en créant la Société de Développement des plantations Forestières* » (Ministère de l'agriculture et des ressources animales, 1997, p.189) sous la forme d'une société d'État par le décret n°66-422 du 15 septembre 1966[237]. Le statut de cette société publique a constamment évolué en fonction de ses différentes raisons sociales et des missions successives qui lui ont été confiées. Ainsi, de société d'État à sa création en 1966, devient-elle Établissement public à caractère administratif (EPA) en 1980. Elle a ensuite connu une autre mutation en 1985[238] pour se stabiliser sous sa forme actuelle en 1993 (A. Aggrey, 1er mars 2010, p.36-37).

Si le ministère des Eaux et Forêts avait en charge de définir le cadre général de la politique forestière de la Côte d'Ivoire, la SODEFOR, quant à elle, avait pour mission principale d'assurer la reconstitution

[236] *JOCI* n°44 du 15 octobre 1981, Décret n°81-735 du 2 septembre 1981 fixant les attributions du ministère des eaux et forêts et portant organisation du ministère, p.531-533.

[237] Décret n°66-422 du 15 septembre 1966.

[238] *JOCI* n°10 du 7 mars 1985 : Décret n°85-132 du 20 février 1985 portant transformation de la Société pour le Développement des plantations Forestières (SODEFOR) en Établissement public à caractère industriel et commercial, p.118.

du couvert végétal en perpétuelle dégradation. En dépit des changements successifs opérés tant dans son statut que dans sa dénomination, la mission principale de cette structure n'a pas fondamentalement changé. Elle s'est plutôt enrichie d'autres points en fonction des réalités du moment qui imposent les défis à relever. En réalité, « *durant ces différentes périodes, la mission principales de la SODEFOR était la réalisation des plantations forestières par le reboisement* » (Ministère de l'agriculture et des ressources animales, 1997, p.188).

Concrètement, la SODEFOR, a pour mission de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'enrichissement du patrimoine forestier national, du développement de la production forestière, de valorisation des produits de la forêt, de sauvegarde des zones forestières. Plus particulièrement, elle doit :

- Gérer et équiper les forêts et terres domaniales qui lui sont confiées par l'État ;
- Concevoir et mettre en œuvre les modèles de gestion aptes à permettre l'exécution du plan directeur forestier ;
- Exécuter ou faire exécuter tous travaux relatifs à l'entretien ou à la restauration des domaines forestiers publics ou privés ; etc.

La création du ministère des eaux et forêts et de la SODEFOR consacre l'institutionnalisation de l'omnipotence de l'État dans le domaine forestier. Toute la politique forestière est conçue unilatéralement et de façon verticale à travers ces deux institutions. L'État décide et les autres acteurs sont tenus de se soumettre à ces décisions. Il met aussi en place les mécanismes de veille pour leur application sur le terrain. La conséquence de cette politique unilatérale est le regard distant que porte les populations sur certains aspects cruciaux de la politique forestière notamment les programmes de protection et reconstitution des ressources forestières. Elles ne sentent pas leur responsabilité engagée dans l'exécution d'un programme auquel elles n'ont pas été associées à la conception. L'échec de la plupart des programmes de reboisement entrepris par le SODEFOR, la fraude et la corruption dans cette filière s'expliquent par cette omnipotence de l'État dans ce secteur économique encore dominé par des non nationaux. C'est sur la base de ces fondements pervertis que l'essor du secteur forestier s'est construit dans la première décennie de l'indépendance.

II. La matérialité de l'essor du secteur forestier

Incontestablement la première décennie de l'indépendance a été une période faste pour le secteur forestier. Des indices permettent de matérialiser cet essor prodigieux. Ils sont relatifs à une croissance du nombre d'exploitants, une densification du tissu industriel et une croissance du volume de production. Cependant, avec un regard plus critique, on remarque que les bases perverties de cette croissance l'ont vidées de son contenu.

II.1- Augmentation du nombre d'exploitants forestiers

L'augmentation du nombre d'exploitants forestiers était réelle durant la décennie 1960-1969. En effet, « *le pourcentage des exploitants ivoiriens est passé de 23% en 1960 et 33% en 1966 à 67% en 1970* » (L'économie ivoirienne, 1971, p.36). Cette croissance considérable du nombre d'exploitants, qui a été multiplié par 3,4 en dix ans, a été en partie le résultat de la redistribution des chantiers forestiers par l'administration. Le principe de base de cette opération de redistribution est que l'importance des concessions forestières doit être en rapport avec les investissements réalisés ou en passe de l'être.

Ainsi, la base des calculs a été la suivante (Ministère de l'agriculture, 1970 p.149) :

❖ **En ce qui concerne des exploitants ayant effectué des investissements industriels** :

- Attribution d'un nombre de permis permettant, en fonction de la richesse des chantiers, d'alimenter l'industrie à sa pleine capacité, pendant une durée de dix à quinze ans correspondant au temps nécessaire pour l'amortissement des installations ;

- Attribution d'un nombre de permis permettant, pendant dix ans seulement, d'exporter du bois dans une proportion de 1,5 fois le volume de bois passé à l'usine.

❖ **Pour les exploitants simples** :

- Attribution d'un nombre de permis permettant d'utiliser la capacité maximale de production pendant cinq à dix ans selon le niveau de cette capacité.

En définitive, ce principe et cette base de calcul permirent de retirer un certain nombre de chantiers à des exploitants qui en disposaient en surplus et qui étaient par conséquent sous exploités ; de redistribuer les chantiers supplémentaires aux exploitants forestiers déficitaires et d'attribuer de nouveaux chantiers à de nouveaux exploitants sur des bases plus rationnelles. Les résultats de cette politique ne se firent pas attendre comme l'attestent les données du tableau suivant :

Tableau n°1 : Évolution du nombre d'exploitants forestiers agréés.

	Années	**1960**	**1966**	**1967**	**1970**
Sociétés	Étrangères	54	58	59	68
	Ivoiriennes	3	4	5	36
	Total	57	62	64	104
	% ivoirienne par rapport au total	5,3%	6,5%	7,8%	35%
Exploitants individuels	Étrangers	29	36	40	54
	Ivoiriens	22	42	60	213
	Total	51	78	100	267
	% ivoiriens par rapport au total	43%	53%	60%	80%
Total	Étrangers	83	94	99	122
	Ivoiriens	25	46	65	249
	Total	108	140	164	371
	% ivoiriens par rapport au total	23%	33%	40%	67%

Source : Ministère de l'agriculture, *Op.cit*., p.148.

À l'analyse des données du tableau, deux constats se distinguent, la croissance régulière du nombre d'exploitants forestiers durant toute la décennie 60 d'une part et la prépondérance des exploitants étrangers dans la filière d'autre part.

En ce qui concerne le nombre d'exploitants forestiers, il a été croissant tout au long de la première décennie de l'indépendance. D'un total de 108 exploitants en 1960, il atteint le chiffre de 164 en 1967 soit une augmentation de 17,14% avant de tripler en 1970 avec le chiffre record de 371 exploitants soit une croissance de 165%. C'est la preuve d'un engouement certain. Les opérateurs économiques investissaient de plus en plus dans le secteur forestier qui se positionnait comme l'un des piliers de l'économie ivoirienne.

Dans la même période, cette filière continue d'être aux mains d'acteurs étrangers. Ces acteurs qui exploitent les forêts ivoiriennes sont classifiés en deux catégories : les sociétés et les exploitants forestiers individuels. Les données du tableau indiquent que les sociétés qui exploitent les forêts ivoiriennes à cette époque sont majoritairement d'origine étrangère. En 1960, sur 57 sociétés forestières opérant en Côte d'Ivoire 54 sont d'origine étrangère soit 94,74% contre 3 sociétés ivoiriennes soit 5, 30%. Six ans plus tard, en 1966, la situation n'avait guère évoluée. Sur 62 sociétés forestières, 58 sont d'origine étrangère soit 93, 50% contre 4 ivoiriennes soit 6,50%.

En 1970, sur 104 sociétés forestières, la Côte d'Ivoire en détenait uniquement 36 et les 68 autres proviennent de l'extérieur. Cet écart semble se compenser avec le nombre d'exploitants individuels était

en inférieur à celui des étrangers soit 22 sur un total de 51 représentant 43%, cette tendance s'inverse en 1966. À cette date, le nombre d'exploitants nationaux cumule à 42 contre 36 étrangers soit 53% du chiffre total. En 1970, les exploitants ivoiriens font 80% des exploitants forestiers individuels.

Cette augmentation du nombre d'exploitants forestiers d'origine ivoirienne, à première vue, peut paraître comme le signe d'une prise en main de la filière par les opérateurs économiques ivoiriens. Mais, à l'analyse, il faut relativiser cet optimisme puisque ces derniers n'assuraient à cette période que 20% de la production forestière globale (Ministère de l'agriculture, 1970, p.147).

Ce faible pourcentage du volume de production des acteurs forestiers ivoiriens démontre qu'ils occupaient encore une place marginale dans le secteur malgré leur nombre de plus en plus croissant. La différence est alors qualitative que quantitative. Ces derniers n'avaient pas encore des capitaux et des équipements techniques de pointe susceptibles de leur permettre de faire jeu égal voire dépasser les capacités de production des entreprises étrangères.

Cette situation fait que l'essor du secteur forestier des années 60 n'a pas de valeur ajoutée pour le pays. Les énormes devises produites par cette filière sont systématiquement captées par des acteurs étrangers. En clair, c'est une croissance sans contenu pour les Ivoiriens. La forte croissance de la production forestière ivoirienne a été le deuxième signe de l'essor du secteur forestier dans les années 60.

II.2- Une forte croissance du volume de production

La forte croissance du volume de production de grumes dans la colonie durant la première décennie de l'indépendance est le signe matériel le plus évident de l'essor de la filière bois à cette époque. Les chiffres du tableau ci-dessous attestent bien cette réalité :

Tableau n° 2 : Évolution de la production forestière de la cote d'ivoire de 1960 à 1969.

	Exportations				**Consommation locale**	**Production totale**
Années	**Grumes en m³**	**Sciage en m³**	**Sciage en équivalent m3 grumes**	**Grumes + sciage en m³**	**En m³**	**En m³**
1960	848 000	33 500	67 000	915 000	88 000	1 003 000
1961	1 019 000	39 500	79 000	1 098 000	163 000	1 261 000
1962	1 179 000	49 300	99 000	1 277 000	141 000	1 418 000
1963	1 445 000	57 800	116 000	1 561 000	199 000	1 760 000
1964	1 858 000	96 000	192 000	2 050 000	208 000	2 258 000
1965	1 905 000	153 200	306 400	2 214 000	336 000	2 550 000
1966	1 822 000	182 000	364 000	2 186 000	414 000	2 600 000
1967	2 172 000	183 000	366 000	2 538 000	464 000	3 000 000
1968	2 620 000	189 000	379 000	2 999 750	450 000	3 450 000
1969	3 326 000	182 000	364 000	3 600 800	586 200	4 277 000

Source : Ministère de l'agriculture, *Op. cit.,* p.146.

Déjà en 1960, année d'indépendance de la Côte d'Ivoire, le volume de production de grumes atteignait le seuil d'un million de mètres cubes. Jusqu'à la fin de cette décennie, les volumes de production de bois n'avaient jamais été en deçà de ce seuil.

De 1 003 000 m³ en 1960, la production forestière passait la barre de 2 millions mètres cubes quatre ans plus tard avec un volume de 2 258 000 m³ en 1964 soit une augmentation de 125,12%. Trois ans plus tard c'est-à-dire en 1967, le volume de production de bois franchissait le cap de 3 millions mètres

cubes soit une augmentation de 199,10% par rapport au volume de 1960. À la fin de la décennie en 1969, le seuil de 4 millions mètres cubes était largement franchi avec une production de 4 277 000 m^3 soit une croissance de 326,42%. La forte croissance de la production de bois dans les années 60 en Côte d'Ivoire est une réalité.

Cependant, seule une infime partie de cette production sert à la consommation locale. Par exemple, en 1960 sur une production 1 003 000 m^3, seulement 88 000 m^3 ont servi à la consommation locale soit 8, 77%. En 1965, sur une production totale de 2 550 000 m^3, la consommation interne se chiffrait à 336 000 m^3 soit 13, 17%. À la fin de la décennie 60, la production forestière de la Côte d'Ivoire atteignait le chiffre record de 4 227 000m^3 en 1969. La part de la consommation locale s'élevait à 586 200 m^3 soit 13, 85%. Ces chiffres sont révélateurs d'une réalité : la production forestière de la Côte d'Ivoire à cette époque était une production essentiellement tournée vers l'extérieur. Le marché local en absorbait très peu.

Il s'agit surtout du volume de bois transformés dans des unités de transformation du bois installées dans la colonie. Même si à l'image des grumes, les sciages sortis des usines locales avaient également une tendance ascendante durant toute la décennie, la remarque fondamentale est leur faible proportion par rapport au volume de bois exportés. En 1960, c'est un volume de 33 500 m3 de bois bruts qui furent transformés en sciages dans les usines locales. Cinq ans plus tard, en 1965, ce volume atteignait le chiffre de 153 200 m3 soit une augmentation 78,13%. À la fin des années 60, précisément en 1969, 182 100 m3 de sciages sortirent des usines représentant une croissance de 443,58% du volume de sciages produits en 1960.

Figure 1 : Courbe représentative de la production de grumes de 1960 à 1959

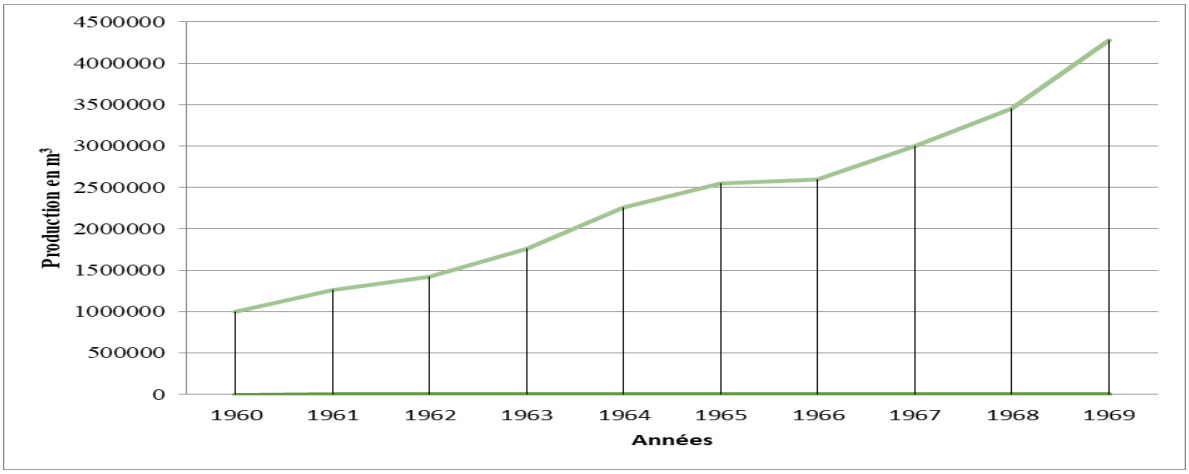

Il est clair que les volumes de bois transformés dans les usines ont connu une croissance régulière durant toute la décennie, mais comparativement aux volumes exportés, ces chiffres demeurent marginaux.

Les bois tropicaux étaient si prisés par les pays importateurs que le nombre ne cessait d'augmenter. Cet élargissement de l'assiette des importateurs du bois ivoirien était un facteur fondamental de stimulation de la production forestière du pays. Dans les faits,

> l'élargissement de la clientèle pour les grumes ivoiriennes se traduit par une diminution de la part des pays de la CEE de 85,6% en 1960 à 82% en 1968 et 61,8 en 1969 (…) et une progression de la part des autres pays de 14,4% en 1960 à 38,2% en 1969 dont notamment 6,6% pour l'Espagne, 4,1% pour le Royaume-Uni, 1% pour le Danemark et 0,8% pour le Maroc et pour l'URSS qui est devenu le 8éme pays client (L'économie ivoirienne, 1971, p.35).

Le tableau ci-après présente les pays importateurs du bois ivoirien dans les années 60.

Tableau n°3: Les exportations de grumes par pays (pourcentage des exportations totales de grumes)

Pays	**1960**	**1965**	**1966**	**1967**	**1968**	**1969**
France	47,6	35,3	29,5	27,2	26,2	18
U.E.BL.	3,3	3,3	5,5	4,6	5,8	3,1
Pays-Bas	9,6	10,8	10,3	9,0	9,2	6,4
R.F.A.	14,8	15,3	15,2	15,8	16,7	11,5
Italie	10,3	15,9	22,1	25,4	24,1	22,8
Total CEE	**85,6**	**80,6**	**82,6**	**82,6**	**82,0**	**61,8**
Danemark	2,3	1,8	1,4	2,0	1,6	1,0
Espagne	0	3,9	3,4	4,4	5,0	6,6
Grèce	0	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5
Israël	0,2	0,7	0,5	0,4	0,6	0,3
Japon	0	0,1	0,2	0,3	0,6	0,4
Maroc	0,4	0,8	0,9	1,1	1,2	0,8
Pologne	0	0,5	0,3	0,3	0,5	0,6
R.U.	1,9	3,8	4,4	3,4	3,8	4,1
Sénégal	0,5	1,8	1,7	1,1	0,7	0,5
URSS	0	0	0	0,5	0,6	0,8
Autres	9,1	5,7	4,2	3,6	2,9	22,6
Total	**14,4**	**19,4**	**17,4**	**17,4**	**18,0**	**38,2**
Total général	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : Ministère de l'agriculture, *Op. cit.,* p.144.

En observant le tableau, l'on constate que les partenaires extérieurs de la Côte d'Ivoire qui s'intéressent aux produits forestiers se recrutaient tant en Europe que sur d'autres continents. En Europe, les importateurs du bois ivoirien étaient principalement les pays de la communauté économique européenne (CEE). Dans cette catégorie se recrutaient des partenaires commerciaux comme la France, les Pays-Bas, la République Fédérale Allemande, l'Italie et l'Union Économique Belgo-luxembourgeoise (U.E.BL.). Ce bloc économique européen constituant le Marché Commun était le premier partenaire de la Côte d'Ivoire dans les exportations du bois. De 85,6% en 1960, sa part dans les exportations ivoiriennes de bois se chiffrait à 80,6 en 1965. Elle remonte légèrement en 1966 à 82,6% avant de chuter en 1969 à 61,8%. Au regard de ces chiffres, le constat est que les importations de bois du Marché Commun avaient évolué en dents de scie à cette époque.

À l'intérieur même du Marché Commun, se remarque une différenciation dans les volumes d'importation par pays. La France, au début des années 60, était le leader de ce bloc en termes d'importation de bois. Cependant, sa part a progressivement chuté jusqu'à la fin de la décennie 60. De 47, 6% ses importations chutent à 29,5% en 1966 et termine par son plus bas niveau en 1969 avec 18% soit une chute de 62,18% par rapport au taux d'importation de 1960. Pendant ce temps, les importations d'un pays comme l'Italie étaient en nette croissance. De 10,3% en 1960, elle relève son taux d'importation à 22,1% en 1966 et finit en 1969 par se hisser au sommet comme leader des pays du Marché Commun avec 22,8%.

En dehors du Marché Commun, de nombreux autres pays de l'Europe, de l'Afrique, de l'Asie, du Moyen Orient venaient s'approvisionner sur le marché ivoirien. Dans cette catégorie, on trouvait des pays comme le Danemark, la Grèce, l'Espagne, la Pologne, le Royaume-Unis pour l'Europe ; le Maroc et l'Israël pour le Proche et le Moyen-Orient ; le Japon et l'URSS pour l'Asie et le Sénégal pour l'Afrique.

En définitive, le constat est que la production forestière de la Côte d'Ivoire est essentiellement tournée vers l'extérieur. Exporté en grande partie en produits bruts sous forme de grumes, le bois ivoirien profite très peu au marché local. Ce qui ne favorise pas le développement d'une filière intégrée avec toutes ses ramifications dans l'économie. Une bonne partie de la valeur ajoutée de cette production échappe de ce fait au pays producteur. Alors que cette forte croissance de la production de bois pouvait servir de levier à industrialisation tout azimut du pays. Certes on note une certaine densification du tissu industriel du

secteur forestier à cette époque, mais comparativement aux volumes de production, cette évolution du tissu industriel reste tout de même décevante.

II.3- Densification du tissu industriel

En accédant à l'indépendance en 1960, la Côte d'Ivoire possédait un potentiel industriel de bois. Avec l'intensification de sa production forestière dans les années 60, ce tissu industriel s'est plus ou moins densifié. Voici un aperçu statistique des entreprises forestières durant la première décennie de l'indépendance :

Tableau n°4 : Nombre d'entreprises forestières en Côte d'Ivoire de 1960 à 1970

Année	1960	1965	1970
Industries de première transformation			
Scieries en activité	23	42	57
Usines de déroulage	03	03	07
Total 1	**25**	**45**	**64**
Industries de deuxième transformation			
Menuiseries, Ébénisteries	10	16	29
Divers (caisserie, parquet, bateaux)	6	9	13
Total 2	**16**	**25**	**42**
Total général	**41**	**70**	**106**

Source : Ministère de l'agriculture, *Op. cit.,* p.151.

En observant les données de ce tableau, le constat est que le tissu industriel du secteur forestier a connu une densification dans les années 60. D'une quarantaine en 1960, le nombre d'usines de transformation du bois se fixe à 70 cinq ans plus tard en 1965 soit une augmentation de 70,73%. En 1970, ce nombre avait presque doublé avec 106 entreprises de transformation du bois en activité soit une augmentation de 158,53% par rapport au chiffre de 1960. C'est donc un réel progrès dans cette branche de l'industrie ivoirienne. Cependant, il faut relativiser ces chiffres puisque plusieurs entreprises intégraient en une seule installation industrielle, différentes branches et niveaux de transformation du bois. Il est donc évident que des industries de première transformation associaient à leurs activités habituelles des unités de transformation de second niveau du bois. Aussi, faut-il indiquer que ces entreprises étaient généralement de petites unités de transformation ayant une faible capacité de production. C'est ce qui explique d'ailleurs qu'elles absorbent une quantité négligeable de la production forestière globale. Quantitativement comme qualitativement, la progression du tissu industriel du secteur forestier n'a pas été à la hauteur de la croissance de la production de bois dans la colonie.

Conclusion

À la lumière des données statistiques et à l'analyse de l'état des branches de la filière bois, la décennie 60 apparait comme une période prodigieuse pour le secteur forestier. Des entreprises d'exploitation aux industries de transformation du bois en passant par les tonnages d'exportation de grumes et de produits forestiers usinés, toutes les données de la filière bois connaissaient une embellie à cette époque. Cependant, ce développement de l'économie forestière a été vicié par un certain nombre de paramètres qui lui ont servi de ferment.

Ainsi, le cadre juridique et institutionnel qui ont encadré cet élan de progrès de l'activité forestière étaient une pâle copie du modèle colonial. La nouvelle réglementation forestière reprenait presqu'à l'identique celle de l'époque coloniale et cela avec toutes les tares qu'elle comportait. Le cadre institutionnel qui donnait une place prépondérante à l'administration publique a été reproduit avec la création du Ministère des eaux et forêts et de la SODEFOR. Ces institutions étatiques étaient

omnipotentes dans la politique forestière du pays de sorte que les autres acteurs étaient exclus des prises de décisions. À l'arrivée, on a certes une croissance du volume de production mais celle-ci profite très peu aux pays parce qu'elle est essentiellement tournée vers l'extérieur. Produit en grande partie par des exploitants étrangers, le bois ivoirien est exporté de manière brute sous forme de grumes. C'est donc une production qui n'a aucune valeur ajoutée pour le pays. Toute la plus-value revient aux pays importateurs. C'est en partie ce qui explique le faible développement du tissu industriel dans ce domaine tant au plan quantitatif qu'au plan qualitatif. Les industries de transformation du bois se résument à quelques scieries, à des unités de déroulage, à des ébénisteries, etc. de très faible capacité de production. Au total, la Côte d'Ivoire a connu une décennie de croissance forestière sans contenu car vicié à la base.

Sources et bibliographie

1- CAMPAGNE BERGEROO B., Mai-juin 1954, « Les industries forestières de la Côte d'Ivoire », *Bois et forêts des Tropiques,* N°35, 19p.
2- *JOCI* n°3 du 13 janvier 1966, Loi n°65-425 du 20 décembre 1965 portant code forestier, p.38.
3- *JOCI* n°18 du 14 avril 1966, Décret n°66-122 du 31 mars 1966 déterminant les essences forestières dites protégées, p.500.
4- *JOCI* n°50 du 27 octobre 1966, Décret n°66-428 du 15 septembre 1966 fixant les procédures de classement et de déclassement des forêts domaniales, p.1416.
5- *JOCI* n°49 du 20 octobre 1966, Décret n°66-420 du 15 septembre1966 portant réglementation des industries du bois, p.1372.
6- *JOCI* n°60 du 29 décembre 1966, Arrêté n°1577 du 5 décembre 1966 fixant les modalités d'application du décret n°66-420 du 15 septembre 1966 portant réglementation des industries du bois, p.403.
7- *JOCI* n°11 du 16 mars 1967, Arrêté n°243 du 1er mars 1967 rectifiant l'arrêté n°1577 du 5 décembre 1966, fixant les modalités d'application du décret n°66-420 du 15 septembre 1966, portant réglementation des industries du bois, p.403.
8- *JOCI* n°1 du 5 janvier 1967, Ordonnance n°66-626 du 31 décembre 1966 portant fixation du montant des redevances forestières en matière d'exploitation des bois d'œuvre et d'ébénisterie et instituant une taxe de reboisement, p.4.
9- *JOCI* n°3 du 16 janvier 1968, Loi n°67-588 du 31 décembre 1967 portant Finances pour l'exercice 1968, p.61.
10- *JOCI* n°53 du 16 novembre 1972, Décret n°72-695 du 31 octobre 1972 fixant la procédure d'attribution des agréments d'exploitants forestiers et des permis temporaires d'exploitation, p.1819.
11- *JOCI* n°23 du 25 mai 1978, Décret n° 78-231 du 15 mars 1978 fixant les modalités de gestion du domaine forestier de l'État, p.1032.
12- *JOCI* n°44 du 15 octobre 1981, Décret n°81-735 du 2 septembre 1981 fixant les attributions du ministère des Eaux et Forêts et portant organisation du ministère, p.531-533.
13- *JOCI* n°10 du 7 mars 1985, Décret n°85-132 du 20 février 1985 portant transformation de la Société pour le Développement des Plantations Forestières (SODEFOR) en Établissement public à caractère industriel et commercial, p.118.
14- Ministère de l'agriculture, *Dix ans de développement agricole 1960-1969, perspectives d'avenir,* S.éd., 153p.
15- Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêts, annuaire rétrospectif de statistiques agricoles et forestières 1900-1983, TI, *L'agriculture et la forêt dans l'économie ivoirienne,* Abidjan, S.éd. 149p.
16- Ministère des Eaux et forêts, Décembre1988, *Plan directeur forestier 1988-2015*, Abidjan, 1ère édition corrigée, 146p.
17- Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales *: Structures agricoles et des ressources animales en Côte d'Ivoire*, Abidjan, Édité par TPC, 319p.

18- Ministère des travaux publics et des transports, Novembre 1972 : *Port autonome d'Abidjan,* S. éd, 13p.
19- « L'économie ivoirienne », 1971, *Numéro spécial du bulletin de l'Afrique noire*, Ediafric, 332p.
20- LOUCOU J.N, 1987, *Mémorial de la Côte d'Ivoire : Du nationalisme à la nation,* Abidjan, TIII, Ed. Ami, 319p.
21- VERDEAUX F., 1997, « La filière bois à travers les âges : une coupe longitudinale dans l'économie politique de la zone forestière ivoirienne », *Horizon documentation Ird,* Paris, Karthala, Orstom, p.265-290.

Les tissus traditionnels d'Afrique occidentale entre originalité et stagnation (XVIe - fin XIXe siècle)

KOFFI KANGA
Attaché de Recherche à l'I.H.A.A.A.
Université Felix Houphouet-Boigny Abidjan
Spécialité : Histoire moderne
Koffi.kangamarc@gmail.com
DATRO OKOBE NOEL
Ensigant- chercheur
Histoire Africaine
Université Alassane Ouattara Bouaké
datronel@aoutlouk.fr

Résumé

L'Afrique de l'ouest est productrice de tissus depuis très longtemps. Les principaux textiles sont : le kente ; le bogolan ; le serrunrabal ; le dan fani ; les pagnes baoulé, les toiles de korhogo et quelques tissus du Niger et du Togo . Les tisserands éprouvent non seulement des difficultés à les produire, mais aussi à les commercialiser. Les raisons de ces difficulés sont entre autres : l'inadaptation des métiers à tisser et le coût élevé des matières premières destinées à leur production, la non implication de l'Etat dans ce secteur, la concurrence déloyale L'introduction des métiers à tisser modernes et adaptés, la formation des jeunes au métier de tissage et l'implication de l'État dans ce secteur, la promotion des tissus traditionnels africains à travers le monde entier, sont quelques solutions envisagées.

Mots-clés : Colorant-Fil-Métier à tisser-Teinture- Toile.

Abstract

West Africa has been producing fabrics for a very long time. The main textiles are: kente, bogolan, serrunrabal, dan fani, baoulé loincloths, korhogo cloths and some fabrics from Niger and Togo. The weavers not only find it difficult to produce them, but also market them. The reasons for these difficulties are among others: the unsuitability of looms and the high cost of raw materials for their production, the non-involvement of the State in this sector, unfair competition. The introduction of modern and adapted looms, the training of young people in weaving and the involvement of the State in this sector, the promotion of traditional African fabrics all over the world, are some solutions considered.

Keywords: Dye-Yarn- Loom-Drapery- Canvas.

Introduction

Les origines précises des textiles tissés africains se perdent dans la nuit des temps. Toutefois, les découvertes archéologiques indiquent les tout-premiers sites de quelques-uns. Il s'agit entre autres des coupons d'étoffes de coton datant du Ve siècle avant J.C, découverts à Méroé [239] (S.Modou Fall,1990,p.10).

En Afrique de l'ouest, précisément la vallée du Sénégal, a été particulièrement active dans la production des tissus de coton.Ceci a commencé dès le début du XIe siècle si l'on en croit El Bekri[240] (R.Boser-Sarivaxevanis,1972,p.137).En outre,plusieurs théories avancent que le cotonnier existe en Afrique occidentale à l'état sauvage depuis longtemps (J.Etienne-Nugue,(s.d),p.147).Ces tissus sont les

[239] Ville du royaume de Couch, au pays du Soudan, au sud de Khartoum.

[240] C'est le pays ouest africain, le plus anciennement islamisé.

fruits de longues traditions ancestrales et expriment l'originalité du savoir-faire des Africain[241]. Mais, quels sont ces tissus traditionnels et les pays producteurs ? À qui sont-ils destinés ? Enfin, quelles sont les difficultés auxquelles ils sont confrontés et quelles sont les tentatives de solutions pour booster leur production ?

Deux dates retiennent notre attention : XVIe et fin XIXe siècles.Le XVIe siècle,c'est la date à laquelle la Côte d'Ivoire a commencé à produire les tissus les plus originaux dans notre zone d'étude,si l'on se refère aux toiles de Korhogo.Quant à la fin du XIXe siècle,il correspond à la période à laquelle les tissus traditionnels ont commencé à connaître des difficultés,liées au peu d'intérêt que les africains accordent à ces tissus[242],à cause de leur coût souvent très élevé et l'intérêt porté aux pagnes modernes et plus particulièrement le wax hollandais.En effet,dès 1893,sous l'impulsion d'un commerçant de Glazgow,E.Brown-Fleming,une partie de la production hollandaise de batiks va être exportée vers l'Afrique,particulièrement en Afrique occidentale(F.Claude et O Wollen Weber,1994 ,p.65).

Pour la rédaction de cet article, nous nous proposons de nous limiter seulement à l'Afrique de l'ouest, particulièrement à sept pays reconnus comme de grands producteurs de textiles traditionnels tissés. Il s'agit du Ghana, Mali, Sénégal, Burkina-Faso, de la Côte d'Ivoire, du Niger et du Togo. Dans le souci de bien élaborer ce travail, nous ferons l'inventaire des tissus traditionnels par pays avant de préciser les difficultés de la branche d'activité et exposer les solutions préconisées.

I-Les principaux tissus traditionnels produits par quelques pays ouest africains

En Afrique occidentale, plusieurs catégories de tissus sont confectionnées dans divers pays. Ce sont tous des produits originaux.

I.1-Le Kente du Ghana actuel

I.1.1-Les origines du kente

La première mention écrite du nom kente (sous la forme ''kentee'') date de 1847 où il est utilisé pour décrire un tissu localisé dans la ville de Popo, au Togo. Il s'agirait d'un tissu Ewé[243].L'autre ethnie, à qui l'on attribue la paternité de ce tissu, est l'Ashanti du Ghana actuel. D'après les Ewé[244] du Ghana, le mot Kente se décomposerait de deux verbes :ke et te qui signifieraient respectivement ''ouvrir'' et ''fermer'' décrivant la montée et l'abaissement des fils de chaîne nécessaires au tissage. Selon la tradition ashanti, le tissu aurait, à l'origine, été fait de raphia, un matériau appelé *assi* (en Ashanti) utilisé pour fabriquer des corbeilles et des matelas dont le nom était autrefois *Kenten* et *Kete*[245].

Une autre étymologie rapporte que kente, aurait été un mot fanti, signifiant corbeille. En voyant les tissus ashanti, les Fanti, qui ne sont pas des tisserands auraient appelé par méconnaissance les tissus ashanti kente, croyant qu'il s'agit de la même chose. Cette dernière version peut être la vraie dans la mesure où ni les Ewé, ni les Ashantis, n'appellent les tissus kente par ce nom dans leur langue respective. Si les premiers les appellent *avo*, les seconds l'appellent *ntoma* ou *ntama*. Alors que les Ewé affirment que le kente est originaire de leur culture. Citant la ville d'Agotimé, les Ahanti prétendent la même chose pour la leur, citant la ville de Bonwire. Toutefois, ce qui semble vrai est que le tissu s'est développé à travers des échanges et influences entre les cultures des deux ethnies. Les traditions Ewé et Ashanti attribuent l'art du tissage à l'observation dans la forêt d'une araignée tissant sa toile.En effet, selon la légende ashanti, « deux amis,partis dans la forêt à la recherche de gibier, auraient surpris une araignée géante(la fameuse *Anansé*) en train de tisser sa toile ».De retour au village,ils ont imité *Anansé* pour

[241] Source : www.voyapeche.com,les tissus sénégalais, consulté le 26 mai 2017.
[242] A l'exception de quelques pays :le Burkina Faso et le Mali
[243] Le nom d'une des principales ethnies à qui la paternité du tissu est attribuée
[244] Une autre ethnie du Togo actuel.
[245] Source : (S.C)ChichI,Les origines du kente d'Afrique de l'ouest,noti.fr,du 2 octobre 2014.Consulté le 3 janvier 2017.

confectionner une étoffe.Ainsi naît le Kente,probablement, au XIIe siècle.Or, des recherches bien poussées ont démontré qu'il est le fait des Peuls via les Abron du royaume de Gyaman, dans l'actuelle Côte d'Ivoire[246] .En toute vraissemblance,la société ashanti du Ghana actuel n'a connu que tard le tissage du coton,précisement vers le XVIIe siècle (M.Coquet,2001,p.28).

I.1.2. Le tissage du kente

Comme tous les tissus africains, le tissage du kente est conditionné par les motifs. Au départ, les Ashanti avaient une préférence pour le jaune, tandis que les Ewé du Togo font la synthèse entre le bleu et le jaune. Actuellement, au Ghana, il existe plus d'une vingtaine de kente qui se distinguent par leurs motifs et leurs couleurs. Le kente est réalisé sur un métier à tisser traditionnel. La technique de production consiste à tisser des fils de coton ou de soie entre eux. Il s'agit en général de fils de plusieurs couleurs. A l'issue de cette première étape de tissage, on obtient de longues bandelettes qui sont cousues les unes près des autres pour obtenir un pagne. Si aujourd'hui, l'utilisation du kente s'est répandue, notons qu'à l'origine, il s'agit d'un tissu royal au caractère sacré, revêtu par les notables akan lors des grandes cérémonies[247].

I.2.-Le bogolan du Mali

Le bogolan est aussi produit en Guinée, au Burkina-Faso, en Côte d'Ivoire. En Afrique de l'ouest, le Mali est le premier pays à l'avoir produit. Le ''bogolan'', profondément enraciné dans ce pays, est une technique traditionnelle de teinture, dérivée du basilan. « Bogolan » signifiant « fait avec de la boue ». Conçu à partir d'un coton blanc tissé et filé à la main[248],le bogolan est issu d'une vieille tradition. Ses cotons sont trempés dans une teinture végétale qui donne une couleur beige voire jaunâtre. Le bogolan est alors mis à sécher au soleil, ensuite de la boue est appliquée sur le tissu[249]. Dans cette technique, les Bambara[250] dessinent un motif avec de la boue riche en fer, sur un fond teint au préalable avec la technique du basilan. C'est cette boue qui, en créant une réaction avec le basilan, donne la couleur noire. Et c'est seul le Mali qui produit les compositions les plus élaborées. Ce tissu a une notoriété qui relève de son introduction dans la couture de mode[251] .D'après Patricia Gérimont (2008, p.15) : « ce tissu décoré avec de l'argile, est devenu, ces vingt dernières années, l'emblème de la spécificité culturelle malienne par un effet de séduction exercé sur un large public occidental ».Ce sont surtout les femmes qui pratiquent cette technique, en suivant les anciennes procédures. Le Ghana et le Mali ne sont pas les seuls pays ouest africains tissant les textiles traditionnels. Le Sénégal le fait aussi.

I.3- Le « Serru rabal » du Sénégal

Les tissus traditionnels sénégalais très nombreux sont les fruits de longues traditions ancestrales. Ils expriment l'originalité, le savoir-faire africain. La matière première utilisée pour les confectionner est le coton. Les artisans se servent de sèves de certains arbres : teck, kolatier (jus de kola) pour les teindre. Ces teintures donnent des couleurs naturelles foncées aux tissus pour accentuer leur beauté et et permettre une meilleure conservation. Toutefois, nous allons mettre l'accent sur un seul : le « Serru

[246]source : (S.C)Chichi,op.cit.
[247] Source :(S.C) Chichi,Ibid.
[248] Cette toile est assez épaisse
[249] Source **:**www.pagneenaccessoires.com/histoire-du-pagne-et-des-imprimes-africains/Consulté le 20 janvier 2017.
[250]Anciennement appelé Bamanan, principale ethnie du Mali.C'est elle qui est la première à fabriquer le bogolan,terme bamanan évoquant une technique utilisant principalement des décoctions de plantes et une terre riche en oxyde de fer.Le mot se décompose en bogo, « argile,boue,terre» et lan,déterminant affixé au nom et aux verbes désignant un instrument ou un processus dirigé vers l'obtention d'un résultat,qui peut se traduire par « fait avec de la terre ».
[251]fr.wikipedia.org/wiki/bogolan,le 10 janvier 2017

rabal »[252] . Mais, quelle est l'histoire du pagne tissé appelé ''Serru njaago''[253] ou ''Serru rabal'' de l'ethnie manjack ou mandiago[254] ?

Comme toujours, la tradition orale, indispensable pour la rationalisation des cultures africaines et qui fixe dans la mémoire collective l'essentiel de ce qui donne identité et sens à la communauté, accorde au tisserand mandiago une place primordiale dans l'épopée du pagne tissé. Cette légende est racontée, à la Radio Télévision Sénégalaise par le tisserand Marcel Gomis, qui, (le 24 août 2007) dit

> Du temps de mes ancêtres, un jeune homme nommé Mempi alla un beau matin, chercher de l'eau au puits de son village. Il y aperçut un génie. Ce dernier y lavait à l'eau claire le pagne qu'il venait de tisser et n'avait pas remarqué la présence du jeune homme. Ainsi, ce dernier avait eu le temps de se cacher. Il vit alors le génie étendre à terre l'étoffe pour qu'elle sèche au soleil, puis s'en alla. Pris de curiosité, Mempi s'empara du pagne et le ramena chez lui · C'est ainsi qu'il découvrit les secrets de l'art du tissage du pagne appelé ''serru rabal'' et le transmit à ses proches.

Ce pagne est composé de bandes de tissus faites à partir de fils de coton tissés sur 2 à 3 mètres de long pour 10 à 30 centimètres de large. Une fois élaborées avec souvent des motifs, les bandes sont cousues entre elles pour former un pagne. Habituellement, il en faut six pour faire un pagne. Il est aussi brodé (J.Damon et O.J. Igue, 2004, p.286).Les pagnes traditionnels sont aussi produits au Burkina-Faso et en Côte d'Ivoire.

I. 4-Les tissus traditionnels du Burkina Faso actuel

Le Burkina-Faso est l'un des grands producteurs de coton en Afrique. La tradition du tissage y est également très ancienne et se superpose à la progression de l'islam en Afrique de l'ouest. La nudité devant être cachée, le tissage est devenu le seul moyen de fabriquer des vêtements. Si le filage est une activité exclusivement féminine, le tissage est réservé aux hommes, même si dans certaines ethnies, les femmes tissent avec des métiers verticaux produisant des bandes beaucoup plus larges que ceux des hommes : 12 à15 centimètres pour les hommes et environ 50 centimètres pour les femmes[255]

I.5-La diversité de pagnes traditionnels en Côte d'Ivoire

En Côte d'Ivoire, ce sont les Soudanais (Manding et Dioula) venus du nord, qui ont installé à Bondoukou et à Kong,des centres importants de tissage et de teinture mentionnés dans la plupart des récits de voyageurs européens des XV^{e} et XVI^{e} siècles (J.Etienne-Nugue,(s.d),p.147) .C'est certainement de ces centres que ces activités vont se répandre dans certaines régions du pays. Les populations autochtones les plus douées (Baoulé et Sénoufo) et les plus productrices ont sans nul doute été formées elles aussi par ces maîtres soudanais. Ici,ce sont les pagnes baoulé et les toiles de Korhogo qui vont faire l'objet de notre étude.

I.5.1-Les tissus baoulé

Les tissérands baoulé,héritiers du royaume ashanti,ont depuis des siècles la réputation d'artisans habiles et ingénieux dans l'art de confectionner des pagnes qu'on mixe aux teintures de l'indigo et à la noix de cola pour en faire ressortir un éclat brun roux.L'état de nudité complète est inconnu dans la région baoulé.Les informations seraient à rechercher dans leur très ancienne patrie primitive,en Côte de l'Or,civilisation féodale[256] très développée où l'existence ancienne d'un costume complet en tissu nous

[252] Source :www.orange-info.sn femme page-n-2 du 10 janvier 2017.
[253] Du nom de l'ethnie qui le confectionne.
[254] Cette ethnie établie au Sénégal est originaire de la Guinée-Bissau.
[255] Source : htt :// .yelen-baara.com,consulté le 16 octobre 2017
[256] Il s'agit de la civilisation ashantie.

paraît très probable.Simultanément,les aborigènes de l'actuel pays baoulé ont continué à utiliser l'écorce et les fibres végétales pour confectionner leurs vêtements rudimentaires(B.Holas,1949,p.439).Quant à l'emploi du métier à tisser,il est attribué à la progression relativement récente des civilisations néo-soudanaises(B.Holas,1949,p.439).Aujourd'hui encore,ce sont sans contexte ces mêmes Baoulé qui apparaissent comme les plus habiles détenteurs de l'art de tisser et de teindre des pagnes de coton.Ces pagnes baoulé sont produits aussi bien à Yamoussoukro, Bouaké qu'à Tiébissou, précisément à Bomizambo .C'est dans ce village qu'on en tisse l'essentiel.

Dans la fabrication des bandes tissées des pagnes, les réserves d'indigo en chaînes forment des motifs géométriques irréguliers. On peut distinguer plus d'une vingtaine de dessins traditionnels avec des noms spécifiques. La plupart de ces motifs servent à la confection des pagnes d'hommes (J. Anquetil, 1977, p.150) .Ce sont de très beaux pagnes de cérémonies avec des symboles brodés de fils de coton de couleurs généralement rouge et vert. Les fils sont très souvent teints en indigo et en kola avec le procédé de réserve. Toutefois, certaines parties de l'étoffe sont ligaturées et le procédé donne une grande variété de motifs (J.Anquetil, 1977, p.47).Le dessin, ainsi que la combinaison des couleurs du tissu, relèvent d'une conception artistique qui s'inspire des préceptes religieux en vigueur .En réalité chaque motif possède une valeur et une signification intrinsèques

La femme porte quant à elle, un vêtement d'une pièce enveloppant les reins[257].Mais, aujourd'hui, les femmes portent un tissu, comprenant un corsage avec ou sans manches et un grand pagne d'une pièce rectangulaire enveloppant la partie inférieure du corps. Ce pagne, drapé autour des reins à l'aide d'une cordelette, descend jusqu'aux chevilles (J. Anquetil, 1977, p.47).Il en existe trois catégories en pays baoulé

-Les pagnes avec des motifs en fil de soie, ayant un aspect luisant.

-Ceux avec des motifs en peau de panthère. Ces pagnes sont très rares. Très peu de tisserands en maîtrisent la technique de production.

-Ceux plus classiques avec des motifs en coton. Il s'agit des tissus aux motifs fins faits avec des lignes verticales[258]. Au total, les pagnes baoulés, sont très prisés pour leur qualité et leurs motifs éclatants. Toutefois, il existe d'autres types de tissus tout aussi prisés. Outre les Baoulé, les peuples du nord de la Côte d'Ivoire sont aussi dépositaires de tissus traditionnels. Mais, nous nous intéresserons à une seule variété.

I. 5.2. Les toiles de Korhogo

Les toiles de Korhogo proviennent du nord de la Côte d'Ivoire, et plus particulièrement, comme leur nom l'indique, de la région de Korhogo. Ces tissus traditionnels qui exposent les symboliques les plus importantes de l'ethnie sénoufo, sont conçus comme les bogolans. Ils sont constitués de bandelettes de coton d'une dizaine de centimètres, cousues ensemble. Les motifs ornementaux sont ensuite peints à l'aide de bâtonnets taillés avec des pigments naturels[259] .Ils sont très souvent peints en noir directement sur le tissu écru à l'aide d'un couteau en bois légèrement recourbé et taillé à l'extrémité. Ces tissus demeurent encore aujourd'hui la base des costumes de travail des paysans[260],parfois agrémentés de rayures fines en fil indigo foncé, couverts de motifs peints en noir représentant souvent des personnages du Poro mêlés à des motifs géométriques[261].Enfin,des costumes-housses recouvrant les danseurs-panthères de certains rites initiatiques (J.Anquetil,1977,p.150).Les tout premiers tisserands sont d'origine malinké.En d'autres termes,ce sont les Malinké et les musulmans qui ont introduit ce tissu à

[257] Dimension: 1 mètre sur 2

[258] Source :www.pagneenaccessoires.com/histoire-du-pagne-et-des-imprimes-africains/Consulté le 20 janvier 2017

[259] Source :www.pagneenaccessoires.com/histoire-du-pagne-et-des-imprimes-africains/le 10 janvier 2017.

[260] Culotte froncée à la taille et tunique avec poche de poitrine.

[261] Ces motifs tirent,en fait,leur origine des costumes très secrètement portés autrefois par des danseurs initiés du Poro.

Korhogo(S.Coulibaly, 1978,p.158).Qu'en est-il des tissus des Songhaï, Djerma,Haoussa et Kanouri du Niger ?

I.6.Les tissus du Niger et du Togo

Les peuples du Niger doivent leur savoir-faire dans ce domaine aux peuls, qui selon Etienne Nugue, l'ont propagé dans leur progression vers la boucle du Niger puis à l'est. La provision de ces tissus à ces peuples commencée au XV^{e} siècle a duré jusqu'au XIX^{e} siècle. Il s'agit des couvertures, des pagnes et bandes de coton tissé appelé faryi(J.Etienne-Nugue et Saley.Mahamane,1987,p.187).Les Togolais fabriquent aussi des tissus .

Les pagnes tissés du Togo sont et demeurent la marque de distinction et de prestige tels le style''Ando'' à rayures longitudinales chez les Ewé,''*tchiribi*'' ou ''*kasamona*" à rayures indigo sombre des *Kotokoli*.La tenue de cérémonie que les hommes portent est une toge très belle en raison de la richesse de sa matière et de son décor.

Les peuples du nord, portent quant à eux de larges chasubles des paysans appelées *troyo* ou d'amples tuniques froncées en lourds cotons tissés, ou encore des camisoles sans manche à empiècement plicé fendues sur les côtés que l'on appelle *bolga (*J. Etienne-Nugue,1992, p.163). Quelles sont les difficultés auxquelles ces tissus ouest africains sont confrontés ?

II. Problèmes des pagnes traditionnels ouest africains

Les tissus traditionnels ouest africains sont confrontés à plusieurs difficultés, parmi lesquelles la vetusté des outils traditionnels et le coût élevé des facteurs de production, la concurrence déloyale.

II.1. Vetusté des outils et coûts élevés des facteurs de production

Les métiers à tisser sont archaïques, vétustes et inadaptés. En effet, ils ne peuvent plus répondre aux normes du travail, parce que ne facilitant pas un tissage rapide. L'étroitesse des bandes tissées sur les métiers masculins pose un problème de rentabilité (C. Fauque et O.W Weber,1994, p.39). Prenons pour exemple la fabrication d'un pagne kente. Malgré l'habileté du tisserand, il lui faut trois jours à trois semaines pour confectionner les dix-huit ou vingt-quatre bandes nécessaires pour le métrage final d'un pagne (C.Fauque et O.W.Weber,1994,p.39) . En outre, les métiers haute lisse très précaires des femmes ne peuvent être transportés à l'abri lors de la saison des pluies, ce qui empêche de travailler pendant toute cette période (C.Fauque et O.W.Weber,1994,p.38).Par ailleurs, le caractère archaïque des métiers à tisser rend le tissage très pénible.Les matières premières servant à la production : les colorants et les fils sont soit inaccessibles, en raison de leur coût trop élevé, soit inadaptés.C'est le cas de celles utilisées pour fabriquer le bogolan,qui,selon Patricia Gérimont(2008,p.15) « dans sa forme actualisée n'est plus assez porté par les populations urbaines du Mali qu'il ne l'était par le passé ». Les tissus ouest africains coûtent souvent trop chers, ce qui ne permet pas à la majorité de la population d'y avoir accès : celui d'un pagne baoulé avoisine quatre-vingt-quatre euros soit environ cinquante-huit mille francs cfa. En outre, un pagne kente coûte entre soixante à quatre-vingt-dix-huit mille francs CFA, soit 150 euros, voire plus[262],le couvre-lit traditionnel tissé du Burkina-faso coûte 320 euros[263].

I.2.Faible implication de l'État et concurrence déloyale des industries manufacturières

À l'exception du Burkina Faso, surtout au temps de Thomas Sankara et du Ghana, l'immense majorité des gouvernements africains ne semble pas mesurer les potentialités économiques que recèle ce secteur (H. Alain, 2002, p.54), parce que considéré comme une activité informelle. En effet, selon

[263] Source :www.africouleur.com.Kente africain-Tissage et vente des kentes africains, consulté le 30 mai 2017.

certains Etats, cette activité n'engrange aucune valeur ajoutée[264], même si certains ''pouvoirs modernes africains'' s'expriment à travers les costumes traditionnels. Mais chose plus grave, les industries modernes lui mènent par moments une concurrence déloyale. Le cas de l'usine Gonfreville, basée à Bouaké, est patent. Pendant un moment elle a dénaturé la qualité du pagne baoulé, en fabricant des pagnes de mêmes motifs que ceux tissés traditionnellement. En plus, ces contrefaçons coûtent dix fois moins chères que les textiles fabriqués par les tisserands de Bouaké, Tiébissou, Bomizambo et Yamoussoukro. Cette concurrence déloyale met en mal les tisserands baoulé[265].Au Mali, le bogolan est aussi concurrencé par le bazin, qui de nos jours est prisé par tous (P. Gérimont,2008, p.16).Au Togo,tous ces pagnes subissent aussi la concurrence des tissus occidentaux.Les femmes comme partout en Afrique, n'arrêtent pas de porter des ensembles en cotonnades imprimées tels que le fancy,le wax,le Java pour ne citer que ceux-ci.Les tisserands africains ne sont pas toujours imaginatifs.

Par ailleurs, si certains tisserands des pagnes traditionnels ouest africains fabriquent des tissus aux multiples motifs, d'autres par contre, manquent souvent d'imagination. Ils fabriquent presque toujours les mêmes motifs et la qualité des pagnes ne varie que très peu comme les tissus des Songhay-Djerma et des Wogo situés à l'ouest du Niger, pourtant spécialisés dans cette technique (J. Etienne-Nugue et S. Mahamane,1987, p.187). Face à de telles difficultés que faut-il faire ? la seule alternative est d'essayer de les résoudre.

III.Solutions pour booster la production et la commercialisation des tissus traditionnels

III.1. Innovation technique et la recherche de nouveaux débouchés

Le succès du secteur textile traditionnel doit forcément s'appuyer sur des innovations introduites dans la fabrication des tissus. Dans ce cas, tout pays qui souhaite promouvoir ce secteur d'activité se doit d'innover en aidant à remplacer les métiers à tisser traditionnels par des métiers plus performants, à l'exemple de ce qui s'est passé au Burkina-Faso depuis les années1980. En effet, dans ce pays, il a été importé de l'Inde des métiers sophistiqués permettant de produire des tissus plus larges et des trames assez fines (J. Damon et O.J. Igue,2004, p.292). Dans la deuxième moitié du XX^{e} siècle, la conception de « métiers améliorés » pour les femmes par les missionnaires a permis au Burkina-Faso d'être classé parmi les grands producteurs de tissus traditionnels en Afrique (J. Damon et O. Igue,2004, p.2291). Par ailleurs, dans ce pays, les fils et les colorants sont désormais industriels.

En réalité, il a toujours existé un marché pour les textiles africains, mais à condition que les efforts accomplis en termes d'innovations continuent à donner de bons résultats. On peut par exemple construire, comme il a été fait à Sokodé, au Togo, région où se concentre 50% des tisserands du Togo,un centre national de tissage où pourraient être testés de nouveaux métiers et mettre au point une charte technologique.Par ailleurs,les Togolais étudient les débouchés possibles pour les marchés africains,il s'agit de l'équipement hôtelier,l'ameublement et la décoration(C.Fauque et O.Wollen Weber,p.37)Mais, pour réussir, l'activité du tissage a besoin du soutien de l'Etat

III.2. Implication de l'État dans la revalorisation et la promotion du textile ouest africain

Pour donner plus de valeur au secteur textile traditionnel, l'Etat doit s'impliquer fortement dans l'activité du tissage. Ceci passe par la formation des jeunes. Pour cette raison, il devient nécessaire de créer des centres ou ateliers de formation dans les principales zones de production du coton comme le centre et le nord de la Côte d'Ivoire. En plus, il doit soutenir les groupements à vocations coopératives,

[264] Ce qui n'est pas vrai, car en Côte d'Ivoire,il représente 12% du P.I.B.

[265] Source :J.P.Oro, « Culture :les tisserands Baoulés en Côte d'ivoire »in Africa news room-Côte d'Ivoire(Africa 24),consulté le 10 janvier 2017 .

en les finançant. En gros, leur donner des moyens nécessaires pour la production et la revalorisation des pagnes traditionnels.

Par ailleurs, pour stimuler la consommation, chaque Etat ouest africain se doit de lancer le slogan « consommer local », à l'instar de ce qui s'est passé au Burkina-Faso pendant la période révolutionnaire. Slogan qui a aidé à revaloriser le textile traditionnel dans ce pays. Car, au cours de cette période, toute la population y compris les hauts cadres ont pris l'habitude de porter des tenues traditionnelles faites de coton(A.Grosfilley,2004,p.209).En outre,dans les années 1980,la volonté du président Thomas Sankara de promouvoir l'émancipation des femmes parallèlement au développement des productions nationales, en particulier celle des tissus locaux, ont entrainé l'essor du tissage féminin et la naissance du faso dan fani qui signifie le « pagne tissé de la patrie ».Fani qui veut dire pagne ,en malinké ;dan :tisser et faso :la patrie ou le territoire(J.Damon et O.J.Igue,2004,p.291).

S'adressant aux femmes,ce président leur a recommandé de produire et de consommer burkinabé,en s'affirmant comme un agent économique de premier plan (T.Sankara,2001,p.31).Selon toujours Thomas Sankara (2001,p.31) « En tant que Burkinabé,bien vivre,c'est bien s'habiller avec les produits burkinabé ».C'est dans ce sens que les tissus locaux ne sont pas exportés mais vendus à la population autochtone(A.Grosfilley,2006,p.208)Ainsi,sous la révolution,l'habit traditionnel est imposé comme tenue de service ,amenant la population à consommer les tissus traditionnels de leur pays.En le faisant le président favorise la consommation des tissus traditionnels et parconséquent encourage les tisserands à produire davantage de tissus..C'est lorsque Thomas Sankara accède au pouvoir,en 1984, qu'il commence à faire la promotion du tissu de son pays,en lui attribuant un nouveau nom :Faso Dan Fani[266]

Au Burkina Faso, selon les données statistiques,5% de la population active travaillent dans le secteur textile traditionnel qui représente la moitié de l'artisanat du pays et emploie 275 000 personnes réparties comme suit :

-Filature de coton : 173 990 personnes.
-Tissage : 78 774 personnes
-Teinture : 4587 personnes (J.Damon et O.J.Igue,2004,p.291)

Retenons que dans chacune de ces branches d'activité, les femmes sont plus nombreuses que les hommes[267].

III.3. Diversification des offres, promotion et conquêtes des marchés internationaux

L'avenir de l'activité textile dépend en grande partie de son intégration aux circuits internationaux de consommation. Cette intégration ne peut se faire qu'avec une bonne stratégie promotionnelle sur la qualité et la beauté des produits. C'est pour cette raison, qu'en puisant dans leur riche patrimoine culturel, les créateurs africains adaptent, dans leurs différents modèles, les techniques ancestrales à des coupes modernes et pratiques. Ainsi, de leurs ateliers, sortent boubous, robes et pantalons coupés dans des étoffes authentiques tels le rabal du Sénégal et surtout le kente du Ghana (H. Alain, 2002,p.54) De ce point de vue toutes les recherches actuelles sur l'élégance africaine ont besoin d'être encouragées.

Dans un ouvrage publié sur la question, Renée Mendy-Ongoundou (2002, p.55) présente les efforts accomplis par certains stylistes africains pour la promotion des textiles traditionnels. Parmi eux,Seydnaly Sydahmed (allias Alphady).Ce nigérien est actuellement le créateur de mode africain le plus connu,faisant de lui, l'un des meilleurs «ambassadeurs » du textile traditionnel africain.Ce grand couturier et modéliste est propriétaire de deux boutiques : l'une à Paris et l'autre à Washington.A la fois président de la Fédération Africaine de Créateur de Mode et du Festival International de la Mode Africaine,Alphady

[266] Source :htt://www.pagnifik.com/faso,consulté le 10/10/2017.

[267] Cette version du genre relative au tissage a commencé autour des années 1956-1957.Les religieuses mossi de l'Immaculée Conception vont mettre à la disposition des femmes des métiers à tisser dits améliorés. L'objectif, accueillir les jeunes filles fuyant le mariage forcé et les former afin qu'elles aient un savoir-faire définitif leur offrant quelques revenus.

est l'initiateur d'une caravane itinérante qui sillonne l'Afrique et les Antilles pour la promotion des talents du continent.En plus,il s'est largement investi pour la reconnaissance d'une mode originale africaine à travers le monde.

Les textiles africains qui ont le plus bénéficié de promotion, sont entre autres le kente, le bogolan et le faso dan fani. Parmi les modélistes et stylistes qui ont privilégié le kente comme matériau, il y a la ghanéenne Nora Benerman, considérée comme l'ambassadrice de ce textile à travers le monde. A celle-ci, s'ajoutent l'ivoirienne Alice Yapo Akichi alias Michèle Yakice et la russo-ghanéenne, Béatrice Anna Arthur, à la fois mannequin et créatrice de modes africaines, dont la principale vocation faire la promotion des textiles ouest africains (J.Damon,et O.J.Igue,2004,p.286 et 290).

Ces dernières années, les créateurs de haute couture se sont emparés ce mouvement et l'ont porté vers le marché de la mode, en collaboration avec les coopératives-ateliers des femmes tisserandes. En avril 2009, un défilé de mode consacré au faso dan fani a eu lieu à Paris (J. Damon et O.J.Igue, 2004,p. 290.).Défilé qui a permis non seulement aux burkinabés qui y sont de connaître davantage ce tissu mais, à certains africains de chercher à l'acquérir. Quel est le rôle joué par les coopératives dans la promotion des tissus traditionnels ouest africains ?

III.4. Organisation et créativité des acteurs de la filière

L'innovation de ce secteur traditionnel suppose également le regroupement des tisserands en coopératives. Ces préoccupations animent des jeunes ghanéens dont certains, organisés en Groupements à Vocations Coopératives, disposent de leur propre boutique d'exposition comme « Accra Art », situé au quartier Osu, à Accra (J. Dumon et O.J. Igue, 2004, p.298). Les artisans ouest africains ont l'obligation d'être imaginatifs.

Il est primordial que les tisserands de l'Afrique de l'ouest quittent le cadre informel du tissage, pour se positionner dans le formel. Pour cette raison, il semble important, par exemple, de sortir la broderie du secteur exclusif du boubou pour l'étendre aux autres produits du textile tels que le linge de table, les rideaux ou l'ameublement. Pour le moment, ce sont quelques tisserands ouest africains et surtout ceux de la Côte d'Ivoire, du Burkina faso et du Mali qui s'orientent dans cette direction (J. Damon et O.J.Igue,2004, p.294).Par ailleurs, les artisans des autres pays doivent leur emboîter le pas. Ces produits pourraient non seulement trouver leur marché sur place, mais alimenter le commerce international pour les mêmes usages.C'est ce qu'a fait le styliste malien Chris Seydou dans les années 1980,en transposant le Bogolan dans l'univers de la mode afin de le faire connaître aux Européens.Permettant ainsi à ce tissu de connaître un succès sans précédent(P.Gérimont,2008,p.15).En outre,ces tisserands africains doivent eux-mêmes faire la promotion de leurs tissus en parcourant par moments toutes les villes et des villages afin de faire connaître aux populations la valeur et la qualité de leurs tissus ou des pagnes qu'ils tissent.Dans la mesure où certains villageois mêmes ne savent pas qu'ils existent encore des tissus traditionnels dans leur pays,à cause de l'inondation des marchés par des pagnes modernes.C'est le cas des peuples de la forêt.C'est à ce seul prix que ces tissus pourront être connus et bien vendus dans la sous-région et même ailleurs.

Conclusion

En définitive, les principaux tissus ouest africains sont entre autres : le kente du Ghana ;le bogolan du Mali ;le serru rabal du Sénégal ;le Faso dan fani du Burkina Faso ; les pagnes baoulé, les toiles de Korhogo de la Côte d'Ivoire,les tissus du Niger et duTogo . Ces tissus traditionnels sont en bute à de nombreuses difficultés qui sont : les problèmes d'écoulement en raison de la qualité et de la cherté du coût de ces tissus, le caractère archaïque et l'inadaptation de certains métiers à tisser et enfin le manque d'intérêt de certains États.

La résolution de tous ces problèmes passe par l'introduction des métiers à tisser modernes, l'approvisionnement des ateliers de tissage en colorants et en fils industriels et une forte implication de l'Etat dans la production de ces tissus qui doit faire en sorte que l'activité du tissage traditionnel soit intégrée aux circuits internationaux de consommation par la promotion de la qualité et la beauté de ces produits. C'est aussi, à travers la promotion par les stylistes et artisans constitués en coopératives et la formation des jeunes tisserands dans les différentes filières de production,qu'on parviendra à donner un coup d'accélérateur à la production en masse de ces tissus et aussi à mettre sur les marchés des tissus de bonne qualité comme l'ont fait certains tisserands du Ghana et du Burkina Faso.

Bibliographie

ANONYME,2005,« Burkina,l'atout coton ».In *Afrique Magasine*,octobre,n°241,p.85.

ANQUETIL Jacques,1999,*Les routes du coton,l'épopée de l'or blanc des origines à nos jours,*Paris,J.C.Lattès.

ANQUETIL Jacques,1975,« Définition et rôle de l'artisanat dans les pays africains».In *Bulletin de liaison pédagogique de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnele*.Paris,n°17,p.15.

ANQUETILJacques,1977, *L'Artisanatcréateur. Afrique noire1 : Sénégal, Mali,Niger,Haute-Volta,Côte d'Ivoire.*Paris,Dessain et Tolra.

ANQUETIL Jacques,1977, *Côte d'Ivoire : L'artisanat créateur.* Paris,A.C

BINGER Louis-Gustave,1982, *Du Niger au golfe de Guinée par le pays de Kong et le Mossi.*Paris,T.1.

BOSER-SARIVAXEVANIS René,1972, *Les tissus de l'Afrique occidentale,* BaslerBaïträge zur Ethnologie, Bd.13,Pharos-Verlag Hansrudolf Sch wabe A.G.Bâle.

BOSER-SARIVAXEVANIS René,1975,« Recherche sur l'Histoire des textiles traditionnels tissés et teints de l'Afrique occidentale ».*Verhandlungen der naturforschenden Gesellschaft in Basel*.86/1,2,Basel,pp.301-341.

COQUET Michel,2001, *Textiles africains*. Paris,Edition Adambiro.

DAMON Jacqueline et IGUE Ogunsola John,2004, *L'Afrique de l'ouest dans la compétition mondiale :quels atouts possibles ?* Paris, Karthala, C.S.A.O.

DUPONCHEL Pauline,1999, « Peinture à la terre, bogolan du Mali »In *Journal des Africanistes.* T.69.fascicule 1.Des objets et leurs musées,pp.223-238

ETIENNE-NUGUE Jocelyne et LAGUET Elisabeth,1987, *Artisans traditionnels au Niger.*Institut Culturel Africain.Dakar.

ETIENNE-NUGUE Jocelyne et LAGUET Elisabeth, (s .d),*Artisanats traditionnels en Afrique noire :Côte d'Ivoire*,I.C.A.,Dakar ;

ETIENNE-NUGUE Jocelyne et SALEY Mahamane ,1987, *Artisanats traditionnels en Afrique Noire :Niger* .Institut Culturel Africain,Dakar.

ETIENNE-NUGUE Jocelyne,1992, Artisanats traditionnels en Afrique noire :Togo,I.C.A,Dakar.

FAUQUE Claude et WOLLEN Weber Otto,1994, *Tissus d'Afrique.*Editions Alternatives.

GERIMONT Patricia,2008, *Teinturières à Bamako, quand la couleur sort de sa réserve*. Paris,Ibis Press.

GROSFILLEY Anne,2005, *L'Afrique des textiles.* Paris, Edisud.

GROSFILLEY Anne,2006,« Le tissage chez les Mossi du Burkina-Faso :dynamisme d'un savoir-faire traditionnel ». In *Afrique Contemporaine*, n° 217, pp.203-215

HERMAN Alain,2002 « La mode : une chance à saisir pour l'Afrique »*in le Courrier n° 194, septembre-octobre,*p.54

HOLAS Bohumil,1949, « Note sur les vêtements et parures baoulé (Côte d'Ivoire) »in *B.I.F.A. N*, T.XI,n° 1 et 2,pp.438-45.

LEVRAT Regine,2009, *Le coton en Afrique occidentale et centrale avant 1950 : un exemple de la politique coloniale de la France.*Paris, Harmattan.

MADOU FALL Sérigne,1989-1990*, Le coton et son industrie au Sénégal : Etude géographique.Etude géographique,*thèse de doctorat de 3e cycle sous la direction scientifique du Pr Cheick Ba.
MENDY-ONGOUNDOU Renée,2002, *Elégances africaines :tissus traditionnels et mode contemporaine*. Paris, Alternatives.
RIVALLAIN Josette,1989,« A propos des pagnes modernes du Musée de l'Homme :techniques et symboliques »In *Journal des Africanistes,*T.1, n°61,pp. 127-130
SANKARA Thomas,2001*, L'émancipation des femmes et la lutte de libération de l'Afrique*.Pathfinder Presse,Toronto.
SINALICoulibaly,1978,*Le paysan de Korhogo(Côte d'Ivoire)*,Abidjan,Dakar,Nouvelles Editions Africaines*.*

Une socioanthropologie de la sédentarisation des Dioula à Daloa (Centre-ouest Côte d'Ivoire)

ZADOU Didié Armand[1,4], Kra Valéry KOFFI[1], Jean-Baptiste SEKA[1], Jonathan SERI [1], Sonia DJOUKOURI[1], Venceslas KOUAKOU[2,4], Jonas IBO[4]

Résumé

Les Dioula ont toujours été reconnus par leur ancrage dans le « dioulaya » ou commerce, leur activité culturelle et originelle. Cette activité a fait l'objet de nombreux périples dans toutes les villes de Côte d'Ivoire, faisant de ces négociants malinkés, de véritable « nomade ». Dans leur élan de nomadisme, Daloa, une ville cosmopolite du Centre-ouest de la Côte d'Ivoire, n'échappe pas à cette communauté. Toutefois, contrairement à leur culture nomade, les Dioula ont développé une certaine sédentarisation et une installation définitive dans cette ville. Cet article vise donc à déterminer les facteurs explicatifs de cette sédentarisation. Pour ce faire, ce travail s'inscrit dans une approche essentiellement qualitative. Cette étude indique la position géographique stratégique de la ville et les privilèges accordés aux Dioula. En outre, elle présente Daloa comme un espace d'opportunités économiques et montre une double connotation culturelle de la sédentarisation des Dioula. Il ressort de cet article que la sédentarisation des Dioula à Daloa est tributaire des facteurs géographiques, sociaux, économiques et culturels en présence.

Mots- clés : Dioula - Commerce - Sédentarisation - Nomade - Daloa.

Abstract

The Dioula have always been recognized by their anchoring in the "dioulaya" or trade, their cultural and original activity. This activity was the subject of many journeys in all cities of Côte d'Ivoire, making these Malinke traders, a true "nomad". In their momentum of nomadism, Daloa, a cosmopolitan city in the center-west of Côte d'Ivoire, does not escape to this community. However, unlike their nomadic culture, the Dioula have developed a certain sedentarization and permanent settlement in this city. This article aims to determine the explanatory factors of this sedentarization. To do this, this work is part of an essentially qualitative approach. This study indicates the strategic geographical position of the city and the privileges granted to Dioula. In addition, it presents Daloa as an economic opportunities area and shows a double cultural connotation of the settling of Dioula. This article shows that the settling of Dioula in Daloa depends on the geographical, social, economic and cultural factors involved.

Keywords: Dioula - Trade - Sedentarization - Nomad - Daloa.

---

1. Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa
2. Université Félix Houphouet- Boigny
3. Université Nangui Abrogoa
4. Centre suisse de recherche scientifique

Introduction

La migration est une question d'actualité dans bon nombre de débats contemporains bien qu'ayant une dimension historique. Plusieurs aspects de cette problématique ont fait l'objet de travaux scientifiques. Marabet (2006), dans l'étude sur le peuplement de la Côte d'Ivoire, montre les différentes vagues migratoires connues dans ce processus. Bonnecase (2001) fait une distinction entre le déplacement à l'échelle nationale qu'il qualifie de migration interne et le déplacement à l'échelle internationale qu'il qualifie de migration externe ou interterritoriale. En outre, se prononçant sur les facteurs entrainants les mobilités à l'échelle nationale, il se penche sur la politique migratoire adoptée par l'administration coloniale.

Cette politique a vu la valorisation des populations migrantes à savoir les populations soudanaises, les Fanti, les Apolloniens, les Agni, les Baoulé et particulièrement les Dioula.

Mieux, Konan (2009) traite d'autres facteurs de migration comme l'amélioration des conditions de vie et l'économie de plantation. Nonobstant tous ces facteurs sus cités, notons que la migration chez les Dioula, trouve son explication dans la culture. Leur migration se faisait pour le « dioulaya » ou le commerce, leur activité originelle (Kouakou, 2015). Harre (1996) ne dira pas le contraire sur les logiques de migration de ces « hommes d'affaire de Côte d'Ivoire » pour le développement des activités commerciales, vers les villes du territoire ivoirien.

Ainsi dit, Daloa est une ville qui n'échappe pas aux Dioula dans leur élan de nomadisme. Cependant fort est de constater que paradoxalement à leur culture nomade d'origine, les Dioula ont développé une certaine sédentarisation et une installation définitive à Daloa. L'objectif global de cette étude est de déterminer les facteurs qui sous-tendent la sédentarisation des Dioula à Daloa. Pour se faire, elle analyse dans un premier temps la position géographique stratégique de la ville et les privilèges accordés aux Dioula. Elle décrit dans un second temps, Daloa comme un espace d'opportunités économiques et montre une double connotation culturelle de la sédentarisation des Dioula. Dans sa réalisation, elle a mobilisé une démarche essentiellement qualitative, utilisant des techniques et outils appropriés.

Cet article présente tour à tour, la position géographique stratégique de la ville et les privilèges accordés aux Dioula. Il présente aussi, Daloa comme un espace d'opportunités économiques et montre une double connotation culturelle de la sédentarisation des Dioula.

I. Méthodologie de l'étude

La présente étude s'est déroulée à Daloa, dans la région du Haut-Sassandra au Centre-ouest de la Côte d'Ivoire (figure 1).

Cette étude a été réalisée à partir d'un échantillon par contraste composé des différentes notabilités des villages originels de la ville de Daloa (Tazibouo, Labia, Gbeuliville et Lobia), des Malinké-dioulas des secteurs du commerce, du transport, de la politique, les opérateurs économiques et sociaux, la chefferie Malinké de Daloa.

Dans sa réalisation, cette étude anthropologique a mobilisé une approche essentiellement qualitative. La production de données a débuté par une recherche documentaire sur la question de la migration, sur les Malinké en général et sur les Dioula en particulier. Des observations directes ont été faites dans un échantillon géographique que sont les quartiers Texas, Dioulabougou, Marais, afin de repérer les indicateurs de la sédentarisation des Dioula à Daloa et aussi les indicateurs de leur insertion économique, politique et sociale dans cette ville. Pour finir, des entretiens semi-directifs individuels ont été réalisés avec des personnes ressources constitutives d'un échantillon par contraste.

Pour l'application des techniques citées ci-dessus, une grille de lecture, une grille d'observation, un appareil photo numérique et un guide d'entretien ont été utilisés comme outils de production de données. Les données ont été soumises à une analyse de contenu afin de déceler les unités de sens et ce, dans des perspectives compréhensive et fonctionnaliste.

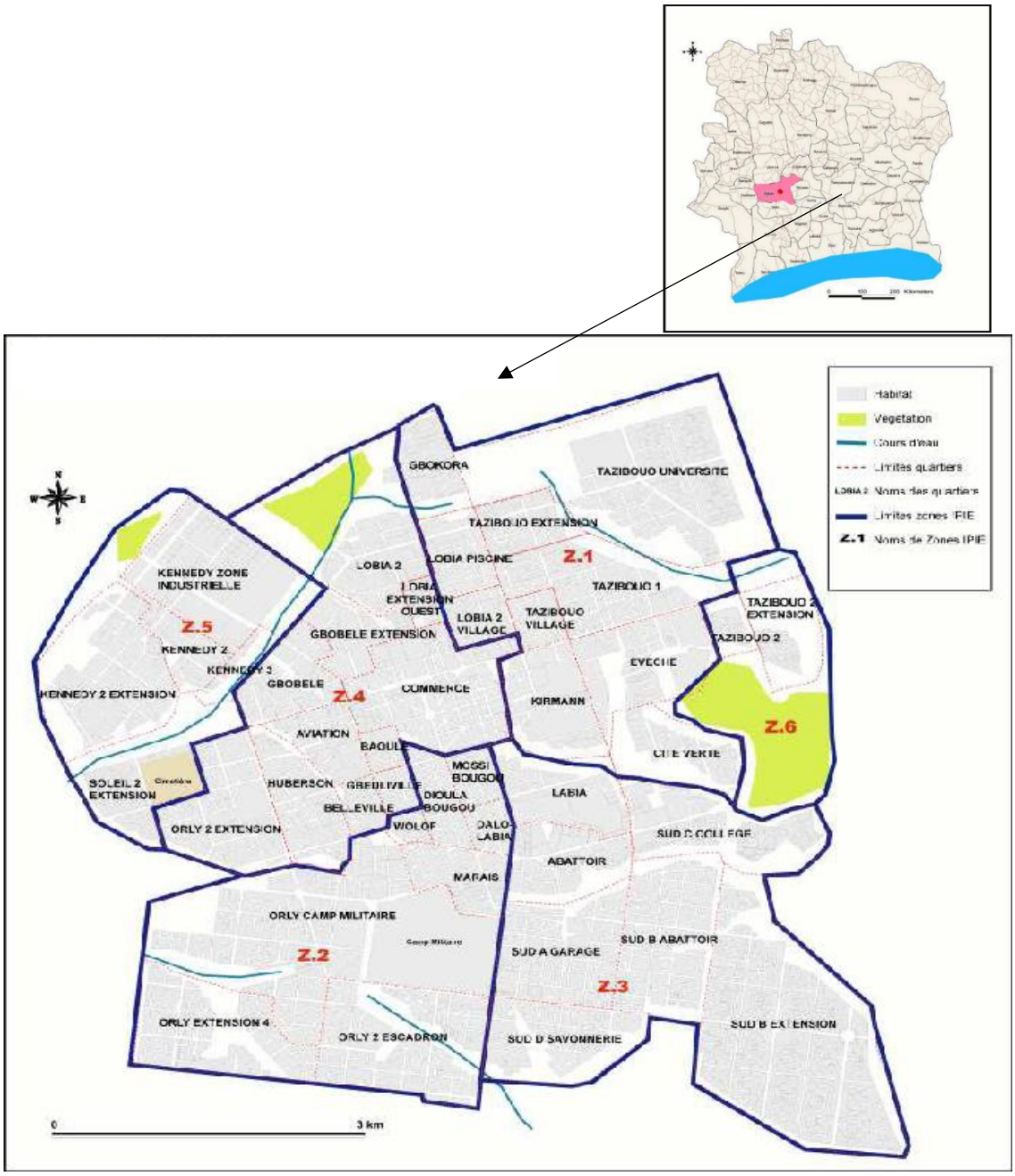

Figure 1 : Champ géographique de l'étude (Source : Mairie de Daloa, 2017)

II. Résultats et discussion

II-1. Position géographique stratégique et fonctions de la ville dans le grand Ouest

L'analyse du contenu des propos des différents acteurs révèle un facteur stimulant la sédentarisation des Dioula à Daloa. Il est question de la situation géographique de la ville et ses différentes valeurs dans la région. En effet son aspect carrefour lui offre un accès à certaines grandes villes du pays comme Man, Vavoua, Bouaflé et Issia. Cette situation géographique offre un accès facile à plusieurs zones agricoles notamment les villages aux entrées Nord, Sud, Est et Ouest de la ville. En outre, cette position qu'occupe la ville de Daloa dans la région du Haut-Sassandra (figure 2), est un pôle stratégique de développement de plusieurs activités économiques. Les Dioula y voient un espace favorable pour le développement de leur activité originelle.

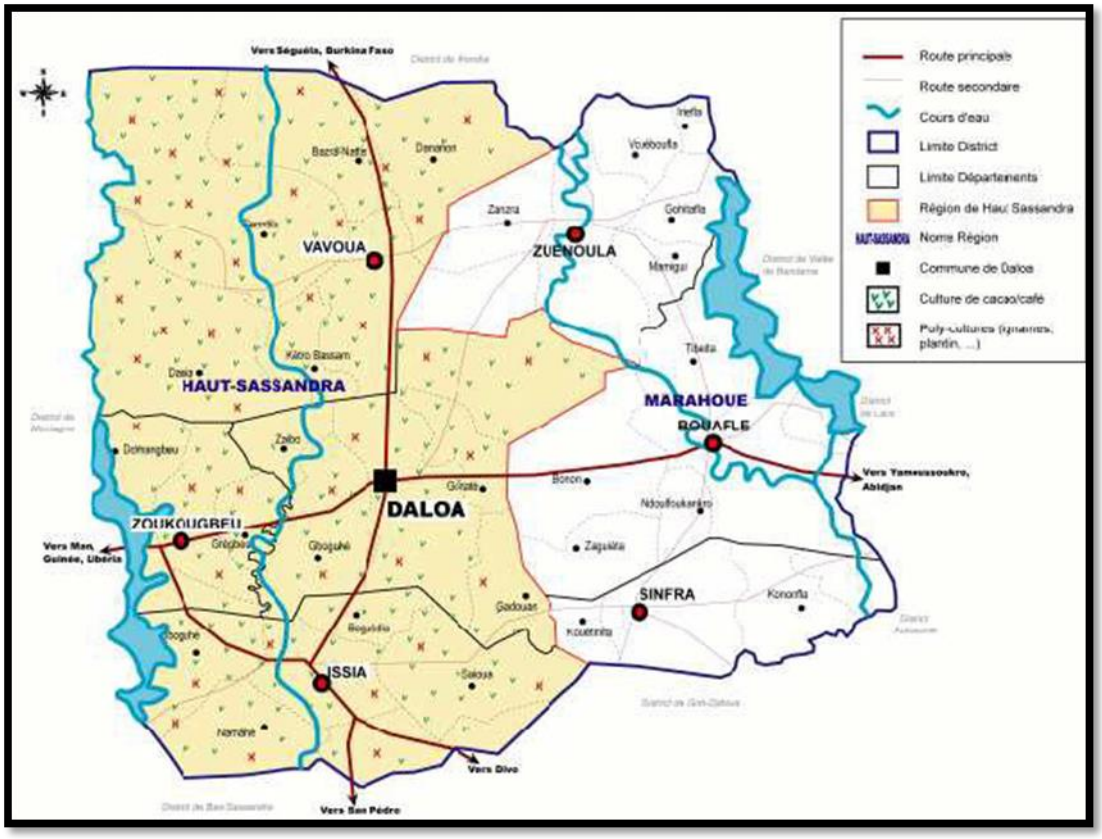

Figure 2 : Position de Daloa dans le Haut-Sassandra (Source : Mairie de Daloa, 2017)

De par sa position, Daloa est une ville qui a plusieurs fonctions. En effet, elle joue un rôle économique, eu égard à la position stratégique qu'elle a occupé depuis lors. Selon le chef du village de Lobia, la ville de Daloa était une véritable capitale économique à l'époque coloniale. Ceci était lié aux noix de cola dont elle était une zone de production. Il dira à cet effet que Daloa était la *« capitale de la cola à cause de la forte production de ce produit dans la zone et à cause de sa qualité ».* La cola étant donc le produit au cœur des échanges commerciaux entre Dioula et autochtones bétés a favorisé l'affluence de ces négociants malinkés, faisant de Daloa, un véritable centre commercial.

Aussi, il est à noter que bien au-delà des valeurs économiques de cette ville, se situe une valeur politique et administrative. A cet effet, le chef renchérit en ces propos : *« Daloa était le centre des six cercles de l'ouest ».* Daloa avait donc une place de choix aux yeux de l'administration coloniale. De cette étude, il ressort que la situation géographique de Daloa a joué un rôle prépondérant dans l'attraction de ces négociants malinkés. Allant de pair, les recherches de Michel Bruneau (2004) ont démontré que les zones les plus convoitées et celles les plus aptes au développement des activités économiques sont celles qu'il a appelé « zone carrefour » ou « ville cosmopolite ». Daloa ne saurait donc s'écarter de cette logique vue son aspect carrefour dans la région du Haut-Sassandra.

II-2. Privilèges accordés aux Dioula par les Bété

Les Dioula venus du nord de la Côte d'Ivoire jouissaient d'un certain avantage de la part de leur tuteur bété dans le mode d'accès à la terre: *« Les Bété leur donnaient des terres volontairement et gratuitement ».* Cela expliquerait mieux leur installation fondée sur des rapports de tutorat. L'arrivée des autres Dioula s'est faite par vagues migratoires successives après l'installation de Lancina Diaby, leur patriarche. *« Il vient, il s'assoit, quand c'est bon il va petit à petit chercher son frère et plus tard, ils créent des quartiers dioulabougou »* a souligné le sous-chef de la communauté malinké de Daloa. Diaby Lacina

deviendra le tuteur de plusieurs autres Malinké-dioulas et même de certains ressortant des pays de la CEDEAO (Mali, Burkina Faso, etc.).

Les explorations pédestres dans les quartiers Texas, Sissoko, Dioulabougou, ont permis de constater la dynamique migratoire des Dioula à Daloa. En effet, ceux-ci sont disposés par famille aux seins des quartiers. Cette organisation témoigne non seulement des rapports de tutorat intercommunautaire entre Bété et Dioula, mais aussi des rapports de tutorat intracommunautaire dioula : *« les Diaby accueillent les Diaby venus du Nord, les Cissé accueillent les Cissé et puis ça continue »* a répondu un chef de famille Malinké. Toutefois, toutes ces idées citées peuvent s'inscrire dans la théorie de répulsion et d'attraction d'Yves Marguerat (1981) qui stipule que ce sont les causes attractives qui emportent dans le contexte de migration en Afrique, « c'est-à-dire que l'on n'est pas obligé de partir de chez lui, mais que l'on a envie d'aller quelque part, parce que quelque chose nous y attire » le peuplement de la ville de Daloa par les Dioula en est un exemple.

II-3. Daloa, espace d'opportunité économique par excellence

Une autre représentation de la ville ressort de l'analyse des données recueillies. Daloa était une zone très riche et convoitée depuis toujours. Elle bénéficie d'une pluviométrie abondante à cause du couvert végétal de la zone contrairement aux régions du Nord de la Côte d'Ivoire. Ces conditions sont favorables à la pratique de l'agriculture : *« Ici, on peut faire le maïs, deux fois dans l'année pourtant au nord ce n'est pas le cas »* a souligné le sous-chef de la communauté Malinké. Sa richesse en faune, principalement en antilope, lui a valu l'attribut de *« cité des antilopes »* aujourd'hui. Toutes ces richesses font de Daloa, une ville qui exerce une attraction sur les Dioula. À en croire le rapport de l'Agence Française de Développement (2013), l'état de l'environnement et des ressources naturelles, essentielles à la survie des espèces terrestres, humaines ou non, influence le besoin de migration vers des lieux plus riches en ressources. Kouakou (2015), citant Jean Claude Arnaud, corrobore cette idée par la thèse qui soutient que le milieu de vie originel des Malinkés est une zone défavorisée. C'est ce qui les pousse donc à migrer vers des zones où l'environnement naturel est plus favorable et ces zones aptes sont celles des zones forestières. Tamsir (1993) renchérit pour dire que les Dioula s'y installent aussi à cause de la noix de cola produite dans ces zones.

Aussi cette ville voit l'affluence de bon nombre de populations qui y viennent dans le but d'acheter des marchandises. Il y a donc un mouvement perpétuel des populations. Daloa est une zone à forte concentration démographique. On y retrouve assez d'activités et de structures d'accueil. C'est une ville importante du point de vue de sa superficie. Tous ces éléments semblent la différencier des villes du Nord de la Côte d'Ivoire. Le transport y trouve, selon les Malinké exerçants dans le transport, une terre fertile où germer.

« Si tu as 2 millions à Daloa, tu peux facilement faire le commerce contrairement à Abidjan, tu ne peux pas faire grande chose avec 2 millions ». Le contraste issu des propos de ce commerçant Malinké ou Dioula, témoignent des avantages que Daloa présente pour le commerce. Daloa est un pôle économique important en ce sens où il constitue un centre d'approvisionnement des populations issues de plusieurs horizons. On comprend mieux, à partir de cette analyse, l'implication des Dioula dans le commerce et dans plusieurs secteurs car celle-ci tire ses fondements dans la culture Malinké acquise depuis le bas âge (figure 3). L'on comprend donc que la sédentarisation des Dioula à Daloa suivrait une logique d'accroissement du revenu dépendamment des atouts de la ville. On voit donc tout comme le révèlent certaines études que la quête de situation économique plus favorable et de sources de revenus constitue l'une des premières variables influençant actuellement les décisions de mobilité des acteurs économiques comme les Dioula et mieux l'installation définitive de ceux-ci (OCDE, 2008 ; IOM, 2009).

Figure 3 et 4 : Un commerçant de motocyclettes et une commerçante ambulante à Daloa. (Source: Seri, 2017)

Le désir de réalisation chez les Dioula, boosté par la culture, fait d'eux, des hommes présents au cœur de tous types d'activités économique. On assiste par conséquent à une redéfinition du Dioula. Selon un opérateur économique Malinké : *« le dioula c'est le têtu, le combatif, le chercheur ; le dioula quitte chez lui pour aller ailleurs. Il fait tout pour gagner de l'argent »*. Daloa est une ville qui offre une large possibilité d'exercer plusieurs types de commerce et aussi plusieurs activités économiques. Les Dioula, étant opportunistes, y trouvent une belle issue.

II.4-Sédentarisation des Dioula à Daloa, une double connotation culturelle

Un autre facteur vient encore justifier l'installation des Dioula à Daloa. C'est la culture. En effet, dans la culture Malinké, la dignité d'un homme provient du fait que celui-ci arrive à se réaliser à l'étranger, *« Chez nous les Malinké, quand un enfant part en basse-côte avec la bénédiction de ses parents, si il revient après au village avec même des millions, si il n'a pas construit là où il est quitté, il n'est pas un fils digne pour la famille. C'est une honte pour le Malinké devant ses parents si ce dernier loue une maison. C'est pourquoi il lutte pour être propriétaire même si il doit partir de là après»*. Cette assertion du chef de la communauté Malinké de Daloa ouvre une piste de compréhension du point de vue culturel sur l'installation des Dioula à Daloa.

Aussi est-il important de noter que l'arrivée des Dioula s'est inscrite dans l'optique du commerce de noix de cola. C'est donc dans cet élan que le tout premier Dioula nommé El Hadj Lacina Diaby fut accueilli par le patriarche Zokou Gbeuli. Cependant, il est important de noter que Diaby était juste de passage à Daloa mais l'hospitalité dont a fait preuve Zokou Gbeuli en lui donnant une terre, a été le départ d'une installation définitive pour ce dernier. Ces données révèlent donc un aspect important de la culture du peuple bété qui est l'hospitalité et l'accueil . Soulignant donc cet aspect de la culture bété, le chef de Tazibouo dit en ces propos : *« le bété aime tellement qu'il fait des libations pour avoir des étrangers chez lui ; il fait des libations pour que l'étranger soit prospère »*. Cette assertion met en exergue une particularité de la culture bété à Daloa. Selon lui cette hospitalité vient valoriser le Bété. C'est ce qu'ils traduisent dans le dialecte locale (Bété) : *« nanh n'yé'nin yéh munh »*.

En réalité, cette hospitalité serait donc le point focal de la sédentarisation des Dioula à Daloa (Seka, 2017). Cela leur a valu leur intégration dans différents secteurs notamment le transport, l'agriculture et le commerce. De toutes ces analyses, il ressort que la sédentarisation des Dioula à Daloa n'est pas fortuite.

Elle obéirait à des logiques culturelles intrinsèques non seulement des autochtones bétés, mais aussi des migrants Dioula.

L'analyse des facteurs de sédentarisation de ces commerçants Malinké à Daloa révèle une connotation culturelle contrairement au cas de ceux de Dimbokro pour qui, selon Kouadio (2015, Op.cit.), cette fixation s'est faite progressivement non seulement à partir de la pacification de la colonie qui a débuté en 1907, mais aussi par la politique coloniale qui contribua fortement à l'épanouissement du commerce.

Conclusion

Au terme de cette étude, retenons que les Dioula sont une catégorie socioprofessionnelle du grand groupe ethnoculturel Malinké. Cette communauté fondamentalement commerçante est reconnue pour la particularité de son activité originelle qu'est le commerce itinérant. Cette activité lui a valu sa dissémination dans toutes les villes de la Côte d'Ivoire et particulièrement celle de Daloa où il s'est agi dans cet article de déterminer les mobiles de fixation de cette élite de commerçant. De la préoccupation relative aux facteurs qui sous-tendent la sédentarisation des Dioula à Daloa, il ressort que ceux-ci se situent à plusieurs niveaux, allant des facteurs naturels et géographiques aux facteurs socioéconomiques et culturels. Notons que Daloa est une ville aux atouts alléchants pour le développement de plusieurs activités économiques à savoir, le commerce, l'agriculture, le transport. Cette perception est conditionnée par les facteurs naturels (forêt dense, fertilité du sol, pluviométrie abondante) et les facteurs géographiques de la ville à savoir son aspect carrefour.

L'analyse des facteurs explicatifs de la sédentarisation des Dioula à Daloa donne de voir plusieurs points intervenant dans le processus de mise en place de ces négociants malinkés dans la localité. Dans un premier temps, la culture Malinké incitant à la réalisation de soi et dérivant de leur activité originelle à savoir le dioulaya. Dans un second temps la culture hospitalière des autochtones bétés déterminant la sédentarisation, l'installation et l'essaimage des Dioula à Daloa. Cette sédentarisation est suivie des effets de reconversion qui les poussent à intégrer d'autres secteurs d'activités que sont l'agriculture, le transport et l'immobilier.

Références bibliographiques

Agence Française de Développement. (2010-2013). *Migrations internes et internationales*. Cadre d'Intervention Transversal, 54 p.

Bonnecase V. *Etranger et la terre en Côte d'Ivoire à l'époque coloniale*. IRD REFO.n^{0}2. Aout 2001,55 p.
Bruneau M. (2004). *Diaspora et espaces transnationaux*. Paris. Anthropos. 409 p.

Harre D. (1996). *Les hommes d'affaires en Côte d'Ivoire*. *L'insertion des Malinké du Kabadougou dans l'économie contemporaine.* In Labazee P. Grégoire E. (dir). Grands commerçants de l'Afrique de l'Ouest, Logiques et pratiques d'un groupe d'homme d'affaire contemporains. Paris. Karthala. ORSTOM. pp.221-262.

IOM (2009). World Migration Report 2008: *Managing Labour Mobility in the Evolving Global Economy*. http://publications.iom.int/bookstore/index.php?main_page=index&cPath=37

Kouadio A.K. (2015). *La diaspora marchande Dioula à Dimbokro aux XIXe et XXe siècles*, Mémoire de Master. Université Félix Houphouët Boigny. Abidjan. 173 p.

Marguerat Y. (1981). *Les migrations en Afrique de l'Ouest*. Abidjan. IRD. 27 p.
Omar M. (2006). *Termes de référence pour une étude sur le profil migratoire de la Côte d'Ivoire,* Contrat Cadre Europeaid. n°2006/131604. 82 p.

Seka J-B. (2017). Les « Dyula de Daloa » : essai d'explication historique d'une intégration économique et d'une cohésion sociale réussies d'une population mandé en pays bété (1905-1939) », in *Actes du Dixième Congrès International de l'Association des Études Mandé* ,« Aux Carrefours des Identités : Cohabitation, Conflit, et Réconciliation en Afrique de l'Ouest et dans les Diasporas».Association des Études Mandé (MANSA) , sous dossier 087,pp. 1- 10.

Tamsir D. N. (1993). *La civilisation Mandingue d'hier à demain*. Ethiopiques. Revue négro africaine de littérature et de philosophie. n º 57-58. pp.3-9.

Yao K. S. (2009). *Migration en Côte d'Ivoire.* OIM. 110 p.

L'économie de fouille à la décharge d'Akouédo (Cocody- Abidjan)

BOLOU Gbitry Abel
Enseignant-Chercheur
Géographe
Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa (Côte d'Ivoire)
gbitry2007@yahoo.fr

Résumé

Le présent article documente le développement d'une activité économique informelle fondée sur la fouille des décharges. Située dans la commune de Cocody, la décharge d'Akouédo est l'unique d'Abidjan, la capitale économique. Elle se présente comme le cadre approprié pour l'analyse de cette « économie de fouille ». L'article s'appuie sur une exploitation documentaire, l'administration d'un questionnaire aux acteurs de l'activité et l'exécution d'entretien semi-structuré avec des responsables en charges du fonctionnement de la décharge. L'approche méthodologique, a permis de comprendre que les couches sociales défavorisées perçoivent cette décharge comme une véritable opportunité financière. Cela est constaté par la commercialisation tous azimuts des matériaux de récupération issus de ce dépotoir. Toutefois, cette activité lucrative n'est pas sans conséquence sur leur santé.
Mots-clés : Décharge-Économie de fouille -Akouédo-Cocody-Côte d'Ivoire.

Abstract

This article deals with the development of an informal economic activity based on landfill excavation. Located in the township of Cocody, the Akouédo dump is the only one in Abidjan, the economic capital. It presents itself as the appropriate framework for the analysis of this "digging economy". The article is based on a documentary exploitation, the administration of a questionnaire to the actors of the activity and execution of semi-structured interview with the officers in charge of the operation of the landfill. The methodological approach has made it possible to understand that poor people perceive this landfill as a real financial opportunity. This is evidenced by the all-round marketing of recovery materials from this dump. However, this lucrative activity is not without consequences on their health.
Keywords: Landfill-Digging economy-Akouédo-Cocody-Côte d'Ivoire.

Introduction

Abidjan, principale métropole économique de l'Afrique de l'Ouest francophone est confrontée à une démographie sans cesse croissante (INS[268], 1998, 2011 et 2014).Cette situation engendre bien de préoccupations dans la gestion efficiente des ordures ménagères. La décharge d'Akouédo, l'unique de la capitale économique, apparaît aujourd'hui dépassée (Yassi, 2013 :12). Au nombre des causes, figurent l'absence de plans d'actions prévisionnelles ou d'anticipation. Dans la plupart des capitales africaines, des actions sont développées pour la mise en œuvre des stratégies d'amélioration de l'insalubrité (Thonart, Diabaté et al, 2005 :5).

En Côte d'Ivoire, malgré les efforts consentis pour accroître les dépenses publiques consacrées à la gestion des ordures ménagères, celle-ci semble ne pas être impactée. Pis, certains réceptacles qui nécessitent une fermeture, sont exploités à des fins lucratives comme c'est le cas de la décharge d'Akouédo. Elle est quotidiennement prise d'assaut par une couche sociale défavorisée à la recherche d'objets recyclables, nonobstant l'interdiction d'accès au site. Cette économie de fouille qui s'organise

[268]Institut National de la Statistique, organisme ivoirien en charge de la production de données statistiques. En 1998, 2011 et 2014, il indiquait que la population d'Abidjan était respectivement de 2,9 ; 4,2 et de 4,4 millions. www.ins.ci

autour de cette décharge ne devrait-elle pas être analysée en vue de contribuer à la compréhension de son mécanisme ? L'objectif de cette étude est d'analyser le développement d'une activité économique informelle fondée sur la fouille des décharges. Spécifiquement, l'attractivité de ce réceptacle est d'abord mise en exergue, ensuite, le fonctionnement de l'activité de fouille est analysé et enfin, les risques hygiéniques et sanitaires qui en découlent sont abordés.

I-Méthode de collecte des données

La présente étude s'est d'abord appuyée sur une exploitation de la littérature relative l'économie informelle ayant comme matière première les déchets des décharges. Cette littérature a également permis de cerner des notions et mécanismes ayant trait à la gestion des ordures, notamment leur valorisation. En outre, des enquêtes ont été menées sur le site de la décharge d'Akouédo. Elles ont débuté par une observation directe pour collecter des informations relatives au cadre physico-environnemental et socio-économique. Pour compléter ce dernier aspect, des recherches ont ciblé les acteurs de la fouille trouvés dans l'enceinte de la décharge durant la période de l'enquête (du 30 novembre 2015 au 30 janvier 2016).

Avec un effectif de 108 personnes, celles-ci ont été interrogées une seule fois selon leur disponibilité ou fréquence sur le site. Ces acteurs de la fouille se répartissent en deux grands groupes. Le premier groupe se compose des fouilleurs d'immondices en quête d'objets à recycler et le second, des acheteurs bord site. Un questionnaire leur a été administré en vue de cerner leurs profils socio-démographiques, l'organisation de leurs activités et les problèmes sanitaires auxquels ils sont exposés. Des entretiens semi-structurés ont été effectués avec 02 responsables de l'ANASUR (Agence Nationale de la Salubrité) du district d'Abidjan. Des entretiens semi-structurés ont également concerné une vingtaine de revendeurs des produits issus de la fouille des ordures dont 5 dans la commune de Cocody et 15 à Adjamé.

Cette répartition a été inspirée par notre pré-enquête réalisée en 2014 dans la ville d'Abidjan. Il ressort de celle-ci que la commune d'Adjamé concentre 3/4 des revendeurs de ces produits recyclés contre 1/4 répartis entre les autres communes de la métropole.

Vu également que les commerçants approchés présentaient un profil socio-économique et démographique semblable, nous avons de façon aléatoire, interviewé une vingtaine de commerçants sur la base des taux de répartition suggérés par la préenquête-ci avant évoquée. Le but était de recueillir des informations sur leurs fournisseurs et l'organisation de leurs activités sur les différents marchés.

II-Résultats

1-La décharge d'Akouédo, une catastrophe écologique attractive

Akouédo, village Ebrié situé à 6 km de Bingerville et 7 Km de Cocody-centre, à l'Est de la ville d'Abidjan abrite depuis 1965 l'unique décharge d'Abidjan d'où l'appellation « décharge d'Akouédo » (carte 1).

Carte 1 : Localisation de la décharge d'Akouédo dans la commune de Cocody

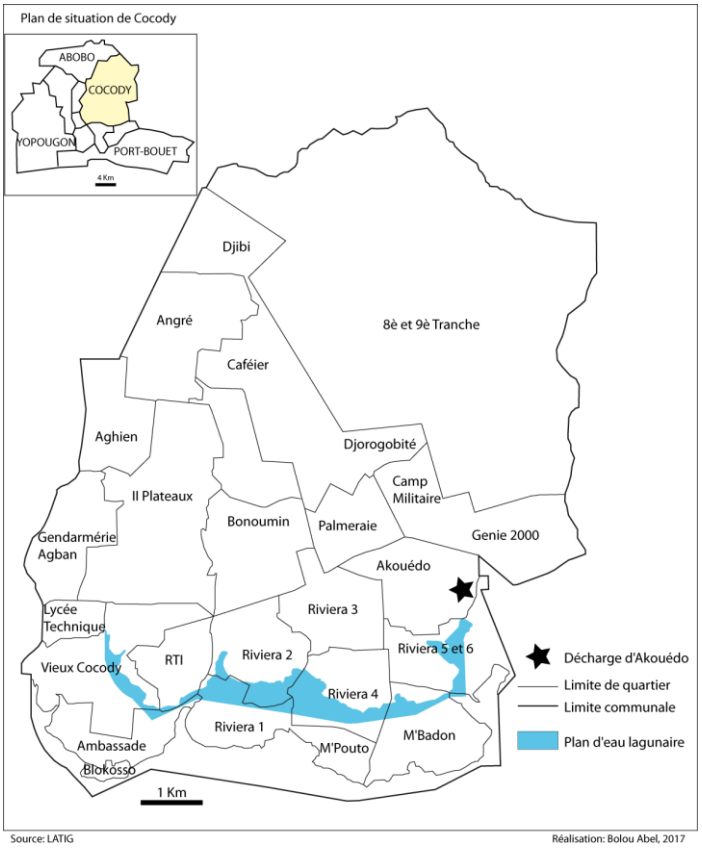

Elle occupe un thalweg dont le drainage naturel se fait vers la lagune Ebrié à moins de 2,1 km, au nord-ouest du village de M'Badon. Ce site s'étend sur une longueur de 2 km du nord au sud et une largeur variant de 200 m dans sa partie nord, 500 m au centre et 100 m à l'extrémité sud avec une superficie totale estimée à 100 ha 01a 95ca soit 1,000101 km^2 (Adjiri et al, 2015, op cit: 982). Ce vaste dépotoir à ciel ouvert reçoit la production quotidienne d'ordures ménagères, évaluée à plus de 2300 tonnes, soit environ 1 kg/hab./jour.

La composition de ces déchets est la suivante : matières putrescibles (44%), cendres et sables (36%), métaux, verres, textiles, les papiers et plastiques (20%) (RGPH, 1998). Il reçoit sans discernement les déchets ménagers, industriels, chimiques, toxiques, inflammables, biomédicaux. Cette décharge empuantit toute la zone sous le vent et les camions de compost répandent leurs odeurs nauséabondes qui s'ajoutent à celles générées par la putréfaction des déchets organiques apportés par les eaux des thalwegs. Malgré ces risques sanitaires, elle ne se désemplie pas de populations riveraines et d'ailleurs à la recherche d'objets de récupération en vue d'une commercialisation.

2-Analyse du fonctionnement de l'économie de la fouille

L'économie de fouille pratiquée à la décharge Akouédo, présente toutes les caractéristiques d'une économie informelle car échappant entièrement aux régulations publiques. C'est un secteur d'activité organisé autour de la fouille des dépôts d'ordures et de la commercialisation de leurs produits. En ce qui concerne la décharge d'Akouédo, alors que son accès est strictement interdit au public, elle enregistre quotidiennement la présence d'acteurs non autorisés à y être. Ce sont, entre autres, les fouilleurs de tas d'immondices, des récupérateurs et des acheteurs d'objets issus des déchets pour les recycler et/ou les vendre. La prise de conscience de l'utilité économique des ordures ménagères par ces personnes majoritairement défavorisées, soit 100% des acteurs enquêtés de 2015 à 2016, explique cet engouement autour de cette activité.

Concernant particulièrement les fouilleurs, c'est-à-dire ceux parcourant la décharge pour procéder à des tris en vue de récupérer des déchets utilement économiques, ils sont de tous les âges, mais majoritairement jeunes comme l'indique la figure ci-après.

Figure 1 : Répartition des fouilleurs de la décharge enquêtés selon leurs âges

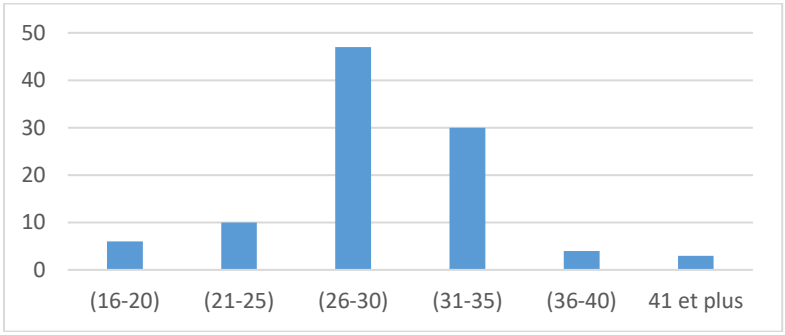

Sources : Nos enquêtes, 2016

Les tranches d'âges de (16-20) et de (21-25) correspondent respectivement à un taux de 6 et 10 %. Ces proportions augmentent nettement avec les tranches d'âges de (26-30) et de (31-35) constituant dans le même ordre 47 et 30%. Cumulativement ces deux tranches constituent 77 % de l'ensemble. Les (36-40) et, 41 ans et plus, sont les moins nombreux avec des taux de 4 et 3 %. Les jeunes adolescents de moins de 20 ans intègrent timidement le secteur de la fouille où au fur et à mesure que l'âge augmente, leur proportion devient très importante, pour ensuite baisser lorsqu'ils tendent vers les 40 ans et plus. C'est donc une population jeune qui pratique cette activité. Cette situation est certainement liée au fait que cette franche de la population est la plus exposée au chômage en Côte d'Ivoire avec 5,3 % selon les critères internationaux et 25 % selon les réalités locales (RCI- Ministère du Plan et du Développement, 2013).

Par ailleurs, 55 % des fouilleurs sont originaires de la CEDEAO (Burkinabés, Maliens et Guinéens), contre 45 % d'Ivoiriens. Plus spécifiquement, ce sont 55 % de Malinké, 27 % de Voltaïque, 7 % d'Akan, 7 % de Mandé Sud et 4 % de Krou, qui représentent la portion constituée par les acteurs ivoiriens. Au regard, de ces statistiques découlant de nos enquêtes, l'activité de fouille à la décharge d'Akouédo est nettement dominée par les populations originaires de la zone de CEDEAO. On constate que 50 % d'entre eux sont sans niveau d'instruction, 40 % ont le niveau primaire et 10 % ont reçu l'instruction coranique. En ce qui concerne les acteurs ivoiriens dans ce secteur, les ressortissants du Nord du pays sont les plus nombreux totalisant 37 % de l'ensemble enquêté.

Cette importante représentativité des originaires du septentrion ivoirien pourrait se comprendre par leur faible niveau d'instruction (38 % d'entre eux sont sans niveau d'instruction, 35 % ont le niveau primaire et 27 % ont reçu l'instruction coranique. Par ailleurs, 67 % des acteurs de la fouille ont passé moins de 5 ans dans cette pratique, 15 % y ont fait au moins 10 ans, quand 13 % d'entre eux disent y avoir passé moins d'un an contrairement à 5 % qui le font il y a au moins 15 ans de cela. Ces données indiquent que la durée moyenne que les acteurs passent dans cette activité de fouille est de 5 ans et la durée maximale est de 15 ans. Ils précisent également travailler à leur propre compte. Dans le même temps, ces fouilleurs-vendeurs résident à 98% dans la commune de Cocody, majoritairement à Akouédo-village et à un degré moindre dans le quartier Faya. Les communes de Bingerville et d'Adjamé se répartissent les 2 % restant. La décharge d'Akouédo est très prisée par les fouilleurs parce qu'elle regorge une variété de déchets sollicités sur les marchés (Tableau I).

Tableau I : Les types de déchets recueillis par les fouilleurs selon leur importance

Types de déchets	Exemples de Formes	Pourcentage (%)
Métaux (ferraille)	Barres d'acier, pièces d'appareils électroménagers, les cannettes, Carcasses d'engins	32
Bouteilles	Plastiques, cassables	40
Latex	Sachets plastiques, Semelles de chaussures	25
Autres	Cartons, pièces électroniques	3

Source : Les enquêtes, 2015 à 2016

Les bouteilles en plastiques ou cassables sont les plus recherchées par les fouilleurs, soit 40 % des objets récupérés. Après, viennent les déchets en métaux ou ferraille. Cette catégorie qui constitue 32% de la prise des fouilleurs enquêtés est composée des rejets de barres d'acier, des cannettes, des carcasses d'engins et des débris d'appareils électroménagers. A côté de ces deux premières catégories, les déchets en latex occupent une place importante avec 25% de l'ensemble. La forme dominante dans ce lot est le sachet plastique, suivi de loin par les semelles de chaussures. D'autres déchets tels que les cartons industriels, les pièces électroniques, sont également collectés à la décharge d'Akouédo dans des proportions encore faibles, soit 3%. Cette variation des proportions tient d'une part à la loi de la demande sur le marché et d'autre part, de la disponibilité des déchets prisés à la décharge (Photo 1)

Photo 1 : Des objets triés et mis en sacs sur le site de la décharge d'Akouédo

(Source : notre cliché, 2016)

Les déchets triés par les fouilleurs sont par la suite conservés dans des sacs d'une capacité variant entre 50 et 120 kg comme l'illustre la (photo 1). Il est à noter que 67% des acteurs, remplissent en moyenne 1 à 5 sacs par jour contre 33% qui affirment en moyenne 6 à 10 sacs. Par ailleurs, 40% des fouilleurs-vendeurs écoulent les objets récupérés dans la commune de Cocody afin d'éviter le paiement de frais de transport de leurs marchandises. Pour 35% d'entre eux, ils commercent dans la commune

d'Adjamé. Quant aux communes de Treichville, Yopougon et Abobo, ce sont respectivement 8,7 % et 10 % des fouilleurs-vendeurs enquêtés qui y vont livrer leurs objets. Enfin, 7 % de ces acteurs, disent vendre les déchets récupérés partout à Abidjan où le marché leur semble favorable. Le tableau II qui suit établit la synthèse du mode d'achat par les vendeurs de ces produits en provenance de la décharge ainsi que de leur vente sur les différents marchés de la ville d'Abidjan.

Tableau II : Mode d'achat et de vente des produits issus de la décharge à ordure d'Akouédo

Types Déchets	**Exemples de Formes et matières**	**Prix d'achat**	**Prix de vente**
Métaux (ferraille)	Barres d'acier, pièces d'appareils électroménagers, les cannettes, Carcasses d'engins	Le Kg à 50 FCFA	Variable
Seaux de peinture	Plastique	1 seau à 500 FCFA	1 seau à 1000 FCFA
Bouteilles	Plastiques, 35-50 cl	3 bouteilles à 25 FCFA	5 bouteilles à 50 FCFA
Bouteilles	Plastiques, 1,5 L	3 bouteilles à 25 FCFA	3 bouteilles à 50 FCFA
Bouteilles	Plastiques, 20 L	1 bouteille à 250-300 FCFA	1 bouteille à 600 FCFA
Bouteilles	Verre	1 bouteille à 25 FCFA	1 bouteille à 50 FCFA
Latex	Sachets plastiques, Semelles de chaussures	Le Kg oscille entre 100 et 200 FCFA selon la demande	Le Kg à 200-400 FCFA
Autres	Cartons	2-3 cartons à 100 FCFA	1 carton déplié et empilé 50-100 FCFA
Autres	Pièces électroniques	-	-

Source : Les enquêtes, 2015 à 2016

Les modalités d'achat et de vente, illustrent l'engouement que suscite cette économie de fouille dans la métropole abidjanaise. Pour les fouilleurs-vendeurs, peu importe la nature des déchets recueillis, 71% déclarent faire un chiffre d'affaire journalier compris entre 2000 et 5000 FCFA, quand 22 % le situe entre 5005 et 15000 FCFA. Enfin, pour les 7% restant, ils disent avoir des revenus journaliers excédant les 15000 FCFA. En dépit de ces recettes qui paraissent substantielles, 74% de ces fouilleurs affirment ne pas être satisfaits d'exercer cette activité. En plus, 20% déclare ne pas s'en plaindre contre 6 % qui reste dubitatif relativement à la satisfaction de cette activité. Ceux qui tirent le maximum de profits demeurent les acheteurs-revendeurs avec un bénéfice journalier oscillant entre 20000 FCFA et 25 000 FCFA. La photo 2, présente un marché de produits recyclés triés dans les réceptacles à ordures.

Photo 2 : Un marché des déchets récupérés et recyclés dans la commune d'Adjamé.	**Photo 3 :** Vente d'objets d'arts fabriqués à partir de ferrailles récupérées à la décharge d'Akouédo

(Source : notre cliché, 2016) **(Source : notre cliché, 2016)**

Les consommateurs de ces déchets recyclés se retrouvent dans toutes les sphères de la société ivoirienne. Ce sont, des particuliers ou des ménages qui utilisent généralement les bouteilles recyclées pour conditionner des produits tels que l'eau de consommation, des jus commercialisés ou des médicaments de type indigénat également commercialisés. De petits industriels s'approvisionnent aussi sur ces marchés, notamment ceux intervenant dans le domaine du cosmétique. Concernant, les déchets-ferrailles, une partie est achetée par les ferronniers locaux, le kilogramme à 50 FCFA, puis sont utilisés pour la fabrication d'objets d'arts, d'ustensiles de cuisines ou de meubles. Une partie de ces déchets-ferrailles est exportée vers des pays demandeurs tels que la Chine.

3-Tolérance inquiétante d'une activité économique à hauts risques hygiéniques

L'économie de fouille continue de se développer certes pour sa lucrativité, mais aussi du fait de la tolérance de l'État vis-à-vis des acteurs. Cette passivité des autorités politiques face à cette activité, commence par le non-respect des mesures d'interdiction d'accès à la décharge d'Akouédo par des personnes qui n'y ont pas droit. Quotidiennement, la décharge est envahie par des personnes venues de l'extérieur en quête de déchets recyclables. D'autres y ont élu domicile (Photo 4 et 5) pour se donner toutes les chances de faire de bonnes collectes.

Photo 4 : Des sacs contenant des déchets encombrant un habitat précaire dans l'enceinte de la décharge d'Akouédo	**Photo 5** : Des personnes résidentes sur le site de la décharge d'Akouédo

(Source : notre cliché, 2016) (Source : notre cliché 2016)

Nonobstant, les risques de santé, aucun de ces acteurs de la fouille ne fait son bilan de santé annuel. Ils prétendent être fatigués (54%) ou souffrir du paludisme (31%). L'auto-médicamentation est beaucoup courante dans ce secteur d'activité. Plusieurs personnes se sont retirées de cette activité de collecte. Il ressort en effet que 15 % de ces retraits sont imputables aux maladies graves ou aux décès. A côté de l'exposition des acteurs à des pathologies, des cas fréquents de blessures par des déchets dangereux (45 %), de brutalité ou de violence entre les acteurs eux-mêmes (55 %) sont relevés dans la pratique de leurs activités.

III-Discussion

La problématique de la gestion des déchets est réelle dans les pays en voie en développement à telle enseigne que des dépotoirs sauvages s'implantent dans des agglomérations. À Abidjan particulièrement, la récurrence du problème a conduit à penser qu'il est apparemment sans solution (Sane., 2002 :11-12). Ces décharges sont devenues des opportunités pécuniaires pour les populations défavorisées.

Le déchet est par principe un rejet, un élément dont on n'a plus besoin et dont on se sépare. Toujours dans cette même perception, il est perçu comme nuisible et répugnant. C'est à juste titre que (Campan, 2007 :251) qui a travaillé sur la Réunion, le présente comme quelque chose de laid, sale, malsain, dangereux, au point où il paraît nécessaire de le dissimuler, de l'enfouir, de le détruire. Cette idée reçue est la même peu importe le pays dans lequel l'on vie et plus particulièrement dans les pays en développement.

C'est pourquoi dans ces milieux de vie, les décharges à ordures ont été implantées à la périphérie des agglomérations pour éviter qu'elles indisposent ou nuisent aux populations. Concernant la décharge à ordures d'Akouédo taxée de sauvage du fait de son exposition à ciel ouvert, sa dangerosité a été avérée avec la pollution chimique et microbiologique de son environnement (Adjiri et al., 2008 : 401-403). Cette pollution est confirmée par Yassi (2013 : 15) qui citant les conclusions de l'étude menée par le Groupe Eoulée relevait que sur 100 hectares de superficie, 80 hectares de terrain sont pollués car entièrement saturés de déchets de toutes sortes.

L'auteur révèle également que les populations riveraines se plaignent de la persistance de mauvaises odeurs, de la présence de rongeurs (rats) et de toutes sortes d'insectes volants (moustiques, cafards, grosses mouches), les exposant à des risques de maladies. Au lieu d'éliminer systématiquement la totalité des déchets, on a choisi d'en valoriser une bonne partie en les transformant pour les réutiliser. En République Démocratique du Congo, une loi a donc vu le jour sur le plan national, le 13 juillet 1992 pour inciter et encadrer le tri des déchets recyclables et susciter un changement de comportement de la part de tous les citoyens (Holenu : 2012 :36). Selon cette politique, seuls les déchets qui ne peuvent être valorisés devraient être admis dans les centres d'enfouissement. En ce qui concerne la décharge Akouédo, cet encadrement réglementaire n'est pas de mise.

Cette situation, donne donc lieu à l'organisation incontrôlée d'une économie de fouille des déchets qui fait vivre une série d'acteurs. L'économie de fouille est fondée sur une valorisation informelle des matières issues des décharges à des fins lucratives. C'est une activité qui est marquante dans les pays en développement. Pour Thonart, Diabaté et al (2005 :11), les circuits de valorisation de base sont importants dans les pays du Sud. Ces acteurs relèvent que nombreux sont les habitués de la décharge qui viennent sélectionner les matières qui peuvent facilement être revendues ou refaçonnées par leurs soins : aluminium, cuivre, fer, textiles, bois, cartons, plastiques et papiers. Le chiffre d'affaires journalier de ces fouilleurs-vendeurs, selon nos enquêtes oscillent pour la plupart entre 2000 et 5000 FCFA. Ce gain leur permet de subvenir aux besoins de leurs familles en attendant qu'ils aient mieux à exercer.

Aujourd'hui, le débat à Abidjan porte de plus en plus sur la reconnaissance, la régularisation et la valorisation de cette activité. C'est donc à juste titre qu'Abdoulhalik F (2011 :6) soutien que les pays en développement disposent d'un savoir-faire certain dans le tri, la remise à neuf et la revente des matières

résiduelles. Cependant, la valorisation de ce savoir-faire ainsi que la promotion des innovations technologiques locales font défaut. Pour elle, cette valorisation et cette promotion sont essentielles et doivent être accompagnées de la mise en place de systèmes de certification et de normalisation des produits et services. L'activité de fouille de la décharge à ordure d'Akouédo n'est pas régulée par les pouvoirs publics. Cette situation expose ainsi les acteurs qui la pratiquent à des risques sanitaires. Cette menace est fondée par le cadre physico-environnemental de cet équipement public en proie à une pollution.

Conclusion

Cet article a cherché à documenter le développement d'une activité économique informelle fondée sur la fouille des décharges. Après analyse des résultats de la présente étude, il est à retenir que la décharge à ordure de la ville d'Abidjan est devenue un véritable centre d'affaire grâce à la commercialisation des objets usagés récupérés à la fouille. Cette économie de fouille est pratiquée par des couches sociales défavorisées malgré les nombreux risques sanitaires que celle-ci comporte. Au constat, cette activité économique nonobstant son caractère informel et périlleux semble bénéficier de l'indifférence des autorités publiques. Cette réflexion est une contribution dans le champ d'investigation de la gestion des ordures à Abidjan. Son mérite est de mettre l'accent sur la portée socio-économique des déchets. Il revient aux pouvoirs publics d'y trouver des pistes pour palier en partie le problème du chômage en s'impliquant dans l'encadrement des acteurs et la régularisation de l'activité.

Références bibliographiques

ABDOULHALIK Faouzia, 2011, « Panorama de la problématique des déchets ménagers » in gestion des déchets ménagers : regards croisés, revue Liaison Énergie-Francophonie, Numéro 90, 4ème trimestre,6-8.

ADJIRI Oi Adjiri, Mafou Combo Kouassi et Konan Kouamé Pascal., 2015, « Impact de la décharge d'Akouédo (Abidjan - Côte d'Ivoire) sur les populations : étude socio-économique et environnementale », Innovative Space of Scientific Research Journals : http://www.ijias.issr-journals.org/ Vol. 13 No. 4 Dec. 2015, pp. 979-989. Consulté le 8 décembre 2016.

ADJIRI Oi Adjiri , GONE Droh Laciné, SORO Nagnin et al. , 2008, "Caracterisation de la pollution chimique et microbiologique de l'environnement de la decharge d'Akouedo (Abidjan, Cote d'Ivoire)", Int. J. Biol. Chem. Sci., n° 2(4), pp. 401-410.

ASSI Yassi Gilbert, 2013, « Akouédo : une décharge hors normes à Abidjan », Revue Des Hautes Terres, n°4, vol.1, 11-21.

CAMPAN Florence, 2007, Le traitement et la gestion des déchets ménagers à la Réunion : Approche Géographique, Thèse de Doctorat de l'Université de Réunion, 420 p.

HOLENU .Magenda, 2012, La gestion des décharges à Kinshasa et l'aménagement durable de l'espace urbain, www.memoireonline.com › Géographie, DEA, Université libre de Kinshasa.

RGPH, 2014,Résultats abrégés du recensement national, INS,Abidjan, République de Côte d'Ivoire,54 p.

SANE Yousouph, 2002, « La gestion des déchets à Abidjan : un problème récurrent, et apparemment sans solution », AGEAM/Ragée, Vol 4, N°1, pp. 13-22.

THONART Philippe, DIABATE Sory Ibrahim (dir) et al, 2005, Guide pratique sur la gestion des déchets ménagers et des sites d'enfouissement technique dans les pays du sud, Canada, OIF-IEPF, Collection 7 points de repère, 146 p.

Les obstacles à la lutte contre la drogue en Côte d'Ivoire : une combinaison de facteurs institutionnels, structurels et organisationnels

François KOUAKOU YAO
UFR Sciences Sociales et Humaines de l'Université Jean Lorougnon Guédé
frankouakou@hotmail.**fr** / frankouakou2@hotmail.com

OUNNEBO GNIONDJIBOHOUI Marc
UFR Sciences Sociales et Humaines de l'Université Jean Lorougnon Guédé
ounnebo@yahoo.fr

Jean-Claude N'GUIA
UFR Sciences Sociales et Humaines de l'Université Jean Lorougnon Guédé
nguiajc@yahoo.fr

Résumé

Le phénomène de la drogue a pris de l'ampleur en Côte d'Ivoire au fil des années avec 17205,252 kg de cannabis saisi et 6160 individus interpelés sur la période 2008-2012. Fort bien de ce constat, différentes structures telles la Direction de la Police des Stupéfiants et des Drogues et la Section Antidrogue de la gendarmerie ont été créé pour le prévenir et pour le réprimer le cas échéant. Toutefois, de nombreuses difficultés viennent entraver cet objectif. Le but de cette étude qui s'est déroulée à Abidjan, à Abengourou et à Daloa est d'identifier les problèmes liés à la lutte contre le trafic et la consommation de drogues dans la société ivoirienne. Différentes techniques de recueil d'informations ont été combinées pour y parvenir. Il s'est agi de l'analyse documentaire, du questionnaire et des entretiens semi-directifs avec les acteurs de la répression et la population civile. Le traitement des informations recueillies permet de tirer cette principale conclusion : une combinaison de facteurs, à la fois institutionnels (loi inadaptée), structurels (corruption des agents) et organisationnels (loi du silence) entrave la lutte. Dès lors, les mesures préconisées se situent dans une approche globale de lutte.

Mots-clés : Drogues-Obstacles-Corruption-Commanditaire-Dealer-Côte d-Ivoire.

Abstract

The drug phenomenon has grown in Côte d'Ivoire over the years with 17205.252 kg of cannabis seized and 6160 individuals arrested in 2008-2012). Very well of this observation, various structures such as the Police Directorate of Narcotics and Drugs and the Anti-Drug Section of the gendarmerie were created to prevent it and to repress it if necessary. However, many difficulties hinder this goal. The purpose of this study, which took place in Abidjan, Abengourou and Daloa, is to identify the problems related to the fight against drug trafficking and consumption in Ivorian society. Different information gathering techniques have been combined to achieve this. It consisted of the documentary analysis, the questionnaire and the semi-directive interviews with the actors of the repression and the civilian population. The treatment of the information collected makes it possible to draw this main conclusion: a combination of factors, both institutional (inadequate law), structural (corruption of agents) and organizational (law of silence) hinders the struggle. Therefore, the recommended measures are part of a global approach to fight.

Keywords: Drugs-Obstacles-Bribery-Sponsor-Dealer-Ivory Coast

I. Introduction

Le trafic et la consommation de drogues sont aujourd'hui des préoccupations pour presque tous les Etats. Les problèmes sociaux, économiques, politiques et sécuritaires qui les sous-tendent nécessitent une mobilisation internationale, régionale, sous-régionale et nationale. De ce fait, se développe des systèmes de plus en plus répressifs avec pour objectif de décourager les éventuels contrevenants. Dans ce contexte de lutte permanente entre les gouvernements pour éradiquer le phénomène drogue à travers ses structures de répressions (Police, Gendarmerie, Douane) et les trafiquants ou les réseaux mafieux, cherchant à faire plus de profits, s'observe depuis des années un développement du marché clandestin de drogues (cannabis, cocaïne, héroïne…) et de substances psychotropes en Côte d'Ivoire (Kouakou ; 2014). Les saisies de drogues et les interpellations effectuées par les structures publiques viennent renforcer le sentiment que la Côte d'Ivoire est passée d'un pays de transit à un pays de production et de consommation de drogues (48,7372 kg d'héroïne et 35,27403 kg de cocaïne sur la période 2008-2012).

Toutefois, pendant que plusieurs corps répressifs ont en leur sein une unité opérationnelle de lutte contre la drogue (la Direction de la Police des Stupéfiants et des Drogues pour le corps de la Police, la Section Anti-Drogue pour le cas de la Gendarmerie, et la brigade des Stupéfiants pour le corps de la Douane) avec des saisies cumulées de 17205,252 kg de cannabis de 2008 à 2012 (Kouakou 2014), le phénomène de la drogue tend à prendre de plus en plus de l'ampleur. Dès lors, un diagnostic des problèmes ou des obstacles qui compromettent la lutte doit être envisagé.

Les questions liées aux drogues (le trafic, la consommation, les moyens d'éradication, les facteurs de développement, les problèmes sous-jacentes, le blanchiment d'argent, la lutte et les difficultés liées à la lutte…) suscitent une mobilisation à différents niveaux des acteurs sociopolitiques et la littérature à cet effet est abondante.

La prohibition, conférant une valeur marchande ajoutée au produit qu'est la drogue, ne fait que renforcer le pouvoir financier et la domination des trafiquants pour agir là où ils le souhaitent. A cet effet et comme le mentionne Berghezan (2012), la lutte ne peut être que problématique. Pour l'auteur, la lutte contre le phénomène de drogues est biaisée voire handicapée depuis bien longtemps par le niveau assez élevé de la corruption qui gangrène le milieu des services de sécurité des Etats en général et ceux de l'Afrique de l'ouest en particulier où des liens entre narcotrafiquants et de hauts officiers des forces armées ont été clairement identifiés.

La drogue et son trafic illicite génèrent d'énormes ressources financières au point où il est même devenu difficile pour un cadre supérieur de l'administration publique de résister à une quelconque proposition. Pour Kroubo (2013), la criminalité transnationale qui a connu un développement vertigineux ces deux dernières décennies menace gravement la sécurité des humains d'autant plus qu'elle entrave le développement social, économique et politique de toute société et surtout des Etats en développement où les techniques et les modes de contrôle accusent encore d'énormes retards.

Les systèmes policiers et judiciaires ont du mal à suivre le rythme imposé par les acteurs du milieu de la drogue. Ainsi, pour palier ce fait et mobiliser les auteurs sous régionaux, La Communauté Economiques des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) travaille de concert avec d'autres organismes sur de nombreux projets en vue de faire face à la situation actuelle en matière de drogue (UNODC, 2009).

Chaque année, les coordonateurs des Comités Interministériels de Lutte Anti-drogue se retrouvent pour débattre des questions de drogues et harmoniser les différentes politiques de lutte en la matière à travers un exposé sur la situation en matière de consommation et de trafic illicite de drogues et de substances psychotropes dans chaque pays membre. L'objectif à travers cette initiative demeure avant tout le renforcement de la coopération sous régionale pour une lutte efficace contre le phénomène de la drogue. Par cette approche, les Etats membres de cette zone sont désormais invités à mener des actions qui prennent en compte le renforcement des services de répression, la coopération nationale et régionale contre la forte croissance du trafic illicite de drogues et du crime organisé ainsi que le renforcement du cadre juridique pour une justice pénale efficace.

D'un autre côté, des auteurs mettent en doute l'efficacité de la justice pénale. Ils estiment que les mesures répressives applicables aux contrevenants de la loi ne produisent pas les effets escomptés. Pour eux, le recours à la répression plutôt que de produire de la dissuasion a des effets criminogènes (Spohn et Holleran ; 2002). Pour ces deux auteurs, les effets de la coercition ont été très souvent contre-productifs. Leur étude qui examine la récidive chez les contrevenants à la législation sur les drogues révèle que les individus incarcérés récidivent plus rapidement que ceux n'ayant aucun lien avec les drogues.

La prison est le lieu où certains amorcent leur consommation et se perfectionnent auprès des caïds. En conclusion, estiment Spohn et Holleran (2002) que le taux de récidive au sein des condamnés pour drogues est trois fois plus élevé que celui des personnes incarcérées pour des motifs autres que les drogues. Dans ce même esprit, YAPO (2001), s'interrogeait déjà sur l'efficacité des sanctions pénales en Côte d'Ivoire contre les usagers de drogues. Pour lui, tant au niveau international que national, l'Etat ivoirien a ratifié les différentes conventions sur les drogues et les substances psychotropes et adopté des mesures visant à la répression du phénomène. Cependant, malgré ces efforts déployés, cette activité illégale prospère et même les acteurs ne sont nullement inquiétés.

Au niveau africain, un rapport de l'Union Africaine (Plan d'action de l'UA contre la drogue ; 2012) dépeint une situation de manque d'informations suffisantes et fiables et d'options de traitement.

Toute cette situation amène Cusson (2000) à ramener le traitement de la question des drogues à l'échelle mondiale. Car, pense-t-il, cela va de paire avec la revente des véhicules automobiles volés, du trafic d'armes, de contrebande, de fabricants de fausses cartes de crédit, de proxénétisme, de pornographie et de blanchiment d'argent. Pour cet auteur, la drogue qui est devenue la principale source de revenu des réseaux mafieux leur confère une inquiétante capacité de corruption. Dès lors, le chemin de la lutte ne peut être que parsemé d'obstacles.

Dans le cas spécifique de la Côte d'Ivoire, Kouakou (2014, 2017) identifiant les facteurs de développement et les problèmes liés à la lutte contre le phénomène drogue met en exergue la situation géographique du pays ainsi que la perméabilité de ses frontières. Pour l'auteur, le trafic illicite de drogues et de substances psychotropes se nourrit de la porosité des frontières ivoiriennes. A l'Est, au Nord et à l'Ouest, les trafiquants profitent de ce fait pour étendre et diversifier leurs activités avec la complicité parfois de certains agents des structures de répression qui s'abstiennent d'appliquer la loi ou l'appliquent de façon incomplète pour que les criminels puissent mener leurs opérations en toute quiétude (Grimal, 1993). Toute chose affirme Ouattara (2015), qui d'une part est à l'origine du boom de la demande de drogues et d'autre part fait qu'Abidjan, la capitale économique ivoirienne ressemble aujourd'hui à la Colombie d'autrefois où la consommation de cannabis et autres drogues n'était pas sévèrement réprimé par les autorités.

Dans tous les cas, le phénomène de vente et de consommation de la drogue à Abidjan persiste et prend des formes nouvelles avec l'apparition des fumoirs[269] (DPSD, 2011 ; Ouattara, 2017).

Divers travaux empiriques ont porté sur la drogue et, dans une certaine mesure sur les difficultés liées à la lutte. Des mesures sont préconisées. Mais l'économie de la drogue continue de se renforcer avec presque partout un marché plus violent, plus fort et plus dangereux.

Dans cette étude, nous faisons une certaine catégorisation des obstacles liés à la lutte anti-drogue de sorte à mieux les appréhender.

De ce fait, il serait plus judicieux de tenter de répondre à une question importante : comment mieux contrôler le marché, faire baisser le crime et protéger la santé de la population par la connaissance et la suppression des entraves à une lutte efficace contre le phénomène drogue en Côte d'Ivoire ?

Notre objectif dans cet article est donc d'identifier à différents niveaux les difficultés de la lutte contre la drogue en Côte d'Ivoire. De façon spécifique, il s'agit d'analyser les normes sociales et institutionnelles, décrire les pratiques des acteurs de la lutte contre les drogues.

[269] Un fumoir est un endroit clos ou ouvert où des individus se retrouvent pour fumer, sniffer, s'injecter ou consommer la drogue de toute autre manière ; la drogue pouvant être achetée sur place

L'hypothèse stipule que: des obstacles institutionnels, structurels et organisationnels expliquent l'échec de la politique de lutte contre la drogue en Côte d'Ivoire.

L'étude s'inscrit dans le modèle de la théorie des opportunités criminelles de COHEN et FELSON (1979). Cette théorie énonce en substance qu'on est en présence d'une opportunité criminelle lorsque trois éléments convergent dans le temps et dans l'espace : un délinquant potentiel, une cible intéressante et l'absence de gardien capable de prévenir ou d'empêcher le passage à l'acte. Le délinquant potentiel est un individu ayant la motivation nécessaire pour passer à l'acte et sa prise de décision est fonction d'une certaine rationalité telle l'évaluation des risques et des bénéfices. La cible intéressante représente une valeur élevée et doit être visible et/ou accessible. Les gardiens sont les personnes ayant de l'influence sur le délinquant (parents et amis), les protecteurs des cibles (vidéosurveillance) et les garants de la sécurité (police, sécurité privé).

II-Méthodologie

Sites et participants à l'enquête

La présente étude qui prend en compte en partie les données de recherche actualisées de 2010 à 2014 dans le cadre de notre Thèse Unique de Doctorat couvre les villes d'Abidjan au sud, d'Abengourou à l'est et de Daloa au centre ouest. Le choix de ces localités, en plus de présenter des caractéristiques différentes de par leur situation géographique se justifie d'une part, par le fait qu'elles constituent toutes les trois des chefs-lieux de région et d'autre part, du fait de l'existence à la fois dans ces localités des structures de la police et de la gendarmerie Anti-drogue.

Ainsi, l'avantage sera de recueillir à la fois les statistiques de saisies et d'interpellation de ces deux structures de lutte. Mais au-delà, la ville d'Abidjan, capitale économique de la Côte d'Ivoire, en plus de disposer d'un port autonome et d'un aéroport international, offre l'avantage d'abriter les directions de toutes les brigades des stupéfiants (la Direction de la Police des Stupéfiants et des Drogues, la Section Anti-drogue de la gendarmerie, la brigade des stupéfiants de la douane) ainsi que la structure coordonnatrice de toutes les activités de lutte contre la drogue (le Comité Interministériel de Lutte Anti-Drogue (CILAD).

Ainsi, pour mieux appréhender l'objet d'étude, nous avons mené nos investigations auprès des acteurs impliqués dans la répression (police, gendarmerie et douanes antidrogues) et la prévention (Comité Interministériel de Lutte Anti-Drogue) du phénomène drogue et de la population civile composée de travailleurs du public et du privé, de transporteurs de commerçants, de jeunes scolarisés et des déscolarisés.

Pour la constitution de l'échantillon, nous avons opté pour la méthode non probabiliste. Cette technique par choix raisonné qui nous permet de choisir l'individu que nous voulons pour remplir notre quota, par rapport à notre objet d'étude se justifie par la sensibilité à certains niveaux des questions liées aux drogues. L'échantillon dont la taille est de 114 individus se compose comme suit :

05 agents du Comité Interministériel de Lutte Anti-Drogue, 15 agents de la police des stupéfiants, 15 agents de la gendarmerie des drogues, 10 agents de la douane des stupéfiants, 09 transporteurs, 15 commerçants, 15 travailleurs du public et du privé, 15 jeunes scolarisés et 15 déscolarisés. Ce qui représente 45 individus des structures de lutte et 69 individus de la population civile

Ces choix sont motivés par le désir de diversifier les sources d'informations

Outils de recueil des données

Pour cette étude nous avons eu recours à l'analyse documentaire et à l'enquête pour le recueil des données. L'analyse documentaire nous a guidé tout au long de nos investigations pour nous imprégner des développements antérieurs de certains auteurs sur le phénomène qui retient notre attention. A cet effet, nous avons consulté des ouvrages scientifiques, des mémoires de fin de formation des élèves et

commissaires de l'école nationale de police, des Thèses de Doctorat et des bulletins d'information interne à certaines structures telle la Direction de la Police des Stupéfiants et des Drogues (DPSD).
Le recours à l'enquête s'est fait spécifiquement à l'aide de l'entretien semi-directif avec d'un côté des entretiens avec les responsables des structures de lutte contre la drogue et de l'autre côté un questionnaire établi que nous avons-nous-mêmes administré directement.

Analyse des données

Pour le traitement des données, nous nous sommes servis de l'analyse quantitative pour les données quantifiables et l'analyse qualitative afin de permettre la perception du sens et la signification que certains des enquêtés accordent à certains faits et surtout ce que représentent la législation sur les stupéfiants et les agents commis à la répression. Par l'analyse de contenu, nous avons pu comprendre et déceler à travers différents discours les raisons de la persistance du phénomène drogue malgré le renforcement de la loi.

III-Résultats

La lutte contre la drogue en Côte d'Ivoire se heurte à des obstacles. Cela est la résultante de plusieurs facteurs tant institutionnels, structurels qu'organisationnels.

Tableau 1 : Répartition des facteurs en fonction du nombre de réponses des participants

	Acteurs de la lutte		Autres individus de la population	Total	
	Effectif		Effectif	Effectif	pourcentage
Facteurs institutionnels		10	12	22	19,30%
Facteurs structurels		21	34	55	48,25%
Facteurs organisationnels		14	23	37	32,45%
Total		45	69	114	100 %

Source : enquête de terrain,

*1-**Obstacles institutionnels***

L'aspect institutionnel renvoie dans la chaîne d'intervention à la supra-organisation de la société qu'est l'Etat à travers le gouvernement de la république. Cet aspect institutionnel s'entend comme les actions ou mesures qui sont uniquement du ressort de l'Etat ou du gouvernement.
En effet, l'Etat de Côte d'Ivoire, de par certaines de ses actions ou inactions contribue à limiter l'efficacité des agents commis à la répression contre le phénomène de la drogue. Au nombre de ces obstacles institutionnels, il ressort le caractère répressive et inadapté de la loi sur les stupéfiants et le manque de moyens alloués aux structures de lutte.

1-1-Caractère uniquement répressif de la loi relative aux substances psychotropes

Le cadre juridique actuel de la lutte contre la drogue est encadré au niveau international et au niveau de chaque Etat par la convention des Nations Unies de 1988 contre le trafic de stupéfiants et de substances psychotropes. Cette convention fait injonction aux Etats, sous réserve de ses principes constitutionnels et des concepts fondamentaux de son système juridique, d'adopter des mesures nécessaires pour conférer le caractère d'infraction pénale conformément à son droit interne, lorsque l'acte a été commis intentionnellement, à la détention et à l'achat de stupéfiants et de substances psychotropes et à la culture de stupéfiants destinés à la consommation personnelle en violation des dispositions de la convention de 1961, de la convention de 1961 telle que modifiée ou de la convention de 1971.

En plus de cet aspect pénal, cette convention de 1988 prend en compte la question des droits de l'homme et le traitement thérapeutique des toxicomanes. Ainsi, les points b, c du paragraphe 4 de l'article 3 font mention de ce qui suit :

b- les parties peuvent prévoir que, comme mesures complémentaires de la condamnation ou de la sanction pénale prononcée pour une infraction établie conformément au paragraphe I du présent article, l'auteur de l'infraction sera soumis à des mesures de traitement, d'éducation, de postcure, de réadaptation ou de réinsertion sociale ;

c- nonobstant des dispositions des alinéas précédents, dans les cas appropriés d'infractions de caractère mineur, les parties peuvent notamment prévoir au lieu d'une condamnation ou d'une sanction pénale, des mesures d'éducation, de réadaptation ou de réinsertion sociale, ainsi que, lorsque l'auteur de l'infraction est un toxicomane, des mesures de traitement et de postcure ;

Cependant, cette demande formelle de la convention des Nations Unies pour la prise en compte du traitement des toxicomanes est totalement éclipsée par le Législateur ivoirien. En effet, la loi ivoirienne n°88-686 du 22 juillet 1988 portant répression du trafic et de l'usage illicite des stupéfiants, des substances psychotropes et des substances vénéneuses ne fait guère mention d'une quelconque alternative à l'incarcération. Les 16 articles dont est composé ce texte de loi ne prennent pas en compte la dimension prévention par la réduction de la demande. Ce constat est confirmé par les articles 8 et 11 qui stipulent :

- « sont punis d'un emprisonnement de 1 à 5 ans et d'une amende de 200000 à 5000000 de francs ceux qui de manière illicite détiennent pour leur usage ou font usage de l'une des drogues, substances, compositions ou plantes classées comme stupéfiants, ou substances psychotropes du tableau B (article 8, loi nº 88-686 du 22 juillet 1988) ».

- « est puni d'un emprisonnement de 1 à 5 ans et d'une amende de 500000 à 5000000 de francs quiconque se trouvant sous l'empire des effets d'une substance classée comme stupéfiant ou psychotrope du tableau B, ou susceptible d'induire une toxicomanie qu'il savait capable de rendre imprudente la conduite d'un véhicule ou d'un bateau, aura conduire ou tenté de conduire ce véhicule ou piloter ce bateau (article 11, loi nº 88-686 du 22 juillet 1988) ».

De ce qui précède, il peut être affirmé que la législation ivoirienne sur la drogue et les substances psychotropes n'a qu'un caractère totalement et uniquement répressif. Tous les individus appréhendés dans le cadre de cette lutte sont par conséquent considérés comme des criminels et subissent la rigueur de la loi pénale. Pour ces derniers, aucune autre mesure n'est prévue et le juge ne peut que prononcer la peine d'emprisonnement et l'amende. Dès lors, les dealers[270] du quartier, l'individu qui fait ses premiers pas dans le trafic illicite, le mineur trafiquant, le cerveau d'un réseau de trafiquants, le baron de la drogue, le consommateur de drogue (quelque soit la raison) et le toxicomane sont tous, en cas d'interpellation, jugés et incarcérés lorsque leur culpabilité est établi.

[270] Terme généralement appliqué aux petits revendeurs de drogues de rue et pour petites quantités. Parfois consommateurs eux-mêmes, ils sont aussi appelés usagers-revendeurs. Ils ont en charge de vendre la drogue en détail dans la rue ou dans un fumoir.

Pourtant, certaines de ces catégories de délinquants pouvaient bénéficier de mesures de traitement, de postcure, et de réinsertion.

> *« L'un des problèmes majeurs, je dirai même le plus grand problème de la lutte contre la drogue en Côte d'Ivoire, c'est notre texte qui est dépassé. Le cadre juridique et législatif n'est pas adapté. Notre texte de loi a un caractère beaucoup trop répressif. Il ne prend pas en compte le volet réduction de la drogue. Il considère le toxicomane comme un délinquant et donc ne prévoit aucune mesure de traitement ou de désintoxication.*
>
> *Cela est même un problème au niveau pénitentiaire. À la MACA (*Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan) *par exemple, le centre de santé qui est sur place n'est pas spécialisé dans la prise en charge des toxicomanes. Le personnel de ce centre ne peut rien faire même s'il a connaissance de cas de toxicomanie. Ainsi, tous ceux qu'on incarcère pour des problèmes de drogues ressortent plus aguerris et parfois ayant fait la connaissance de nouvelles drogues et de nouvelles techniques de passe* »,

fait remarquer l'un des responsables du Comité Interministériel de Lutte Anti-Drogue (CILAD). Cette situation est également soulignée par un Lieutenant de la Section Anti-Drogue de la gendarmerie en ces termes :

> « *le caractère uniquement répressif de notre loi sur la drogue est un véritable obstacle à la lutte. Très souvent, au cours de nos opérations, nous interpellons des individus sous l'effet de la drogue. Mais une fois la dose de leur produit passé, nous ne savons plus quoi faire d'eux. Il n'y a pas de centres de traitement pour les y envoyer et nous n'avons non plus de preuves sous la main pour les garder, donc nous les libérons ».*

Outre ce caractère uniquement répressif de la loi voulu par le législateur, le gouvernement rend cette lutte encore plus difficile par le déficit de moyens alloués aux structures de lutte.

1-2. Déficit de moyens

Le déficit de moyens qui peut être résumé au manque de moyens matériels et financiers aux structures compromet également la lutte.

S'agissant du déficit de moyens matériels, il est à souligner que les structures anti-drogue de la douane, de la gendarmerie et de la police à Abidjan et à l'intérieur du pays visitées ne disposaient d'aucun moyen de mobilité. Les agents louent des véhicules à leur propre frais pour les différentes missions. Aucun chef d'antenne ou de cellule des brigades des stupéfiants ne dispose d'un véhicule de commandement. En plus, lorsque les agents utilisent leur véhicule personnel, la dotation en carburant leur revient également. Toute situation qui handicape davantage la lutte. A cet effet, un MDL chef de la gendarmerie des stupéfiants réagissait en ces termes après une panne de carburant « *C'est ainsi que nous souffrons dans cette histoire de lutte contre la drogue. Il n'y a pas de moyens. Pas de véhicules. Pas de bons d'essence. Pas de primes d'encouragement. Rien. On se débat dans tous les sens pour produire des résultats ».*

Au niveau des unités basées à l'aéroport Félix Houphouët Boigny et au port autonome d'Abidjan, la situation demeure quasi identique.

A l'aéroport, les interpellations se font sur dénonciation du passager à l'arrivée, à l'embarquement ou en transit. Au-delà, les autres interpellations et saisies ne sont que des coups de poker. Il n'existe aucun moyen d'indentification des drogues et stupéfiants dans les bagages, sur l'individu et dans le corps humain (dans les cas où le produit est ingéré).

Au niveau du port Autonome d'Abidjan, l'unité censée intervenir sur le plan d'eau lagunaire et en mer ne dispose d'aucune vedette[271]. La situation est quelque peu palliée par une pirogue de fortune équipée d'un moteur de moindre puissance acquis par contribution financière des agents eux-mêmes. « *Nous ne disposons qu'une pirogue avec un petit moteur Yamaha. Et ce moteur, nous nous sommes cotisés pour l'acheter. Mais, il ne peut pas nous conduire à certains endroits de la lagune où le courant d'eau est*

[271] Lors de notre passage dans cette unité, des patrouilles mixtes avec les vedettes de la marine nationale n'avaient jamais été évoquées.

violent, donc vous comprenez, on ne peut pas intervenir en mer », fait remarquer le premier responsable de l'unité anti-drogue du port.

Evoquant la question du manque de moyens financiers, il faut faire remarquer que cela limite véritablement les actions des structures de répression. L'exploitation de certaines informations ainsi que l'entretien des informateurs demandent que les structures de lutte aient à leur disposition un certain budget. Or, comme le souligne l'un des officiers de la police des stupéfiants : « *ce n'est pas toujours le cas. C'est avec notre argent qu'on entretient les informateurs, et on n'a pas toujours de l'argent sur nous. Alors, comment faire? ».* Et de préciser *: « le manque de moyens financiers constitue un sérieux problème pour la lutte. Le milieu des libanais et des africains du nord tels les Marocains est très fermé. Il n'est pas facile d'infiltrer ce milieu.*

De plus, comme ils sont nantis, ils fréquentent les bars et les boîtes de nuit huppés. Quand c'est pour un séjour d'affaire, ils dorment dans les grands hôtels. L'exploitation d'une information sur ces catégories de personnes nous revient chère en termes de coût. Car, il faut être dans les mêmes hôtels, fréquenter les mêmes boîtes de nuit et consommer. Or, on ne peut pas toujours le faire par manque d'argent. Donc le trafic continue de se développer à leur niveau ».

Le manque de moyens adéquats aux structures de lutte rend difficile les enquêtes policières ainsi que le démantèlement des réseaux de trafiquants de drogues.

2-Obstacles structurels

Les obstacles structurels peuvent être définis comme un ensemble de facteurs ou d'attitudes générées uniquement par les acteurs des structures de répression qui constituent un frein à la lutte antidrogue.

2-1. Corruption des acteurs de la lutte et faible probabilité d'arrestation

La lutte contre la drogue est en partie rendue difficile par la corruption des acteurs de la lutte et de la faible probabilité d'arrestation des trafiquants qui en découle. L'honnêteté et le civisme ont fait place au culte de l'argent facile, au racket et à la corruption à tel enseigne que les quelques rares personnes qui veulent s'y soustraire sont considérées comme des marginaux (Kouakou, 2014).

La corruption dans le milieu des acteurs de la lutte est symbolisée par cette litanie très souvent lâchée et reprise par un agent de la police antidrogue en poste à Abidjan : *« je ne suis pas venu à la brigade des stupéfiants pour sortir perdant !* ». Ainsi, les acteurs de la lutte de par leurs attitudes compromettent la lutte. A divers niveaux, ils sont devenus des auteurs majeurs du développement du phénomène drogue en Côte d'Ivoire. Les discours ci-dessous, qui sont respectivement d'un officier de la Section Anti-drogue de la gendarmerie et d'un officier de la DPSD témoignent de l'effectivité de cette pratique.

> « L'une des difficultés de la lutte contre la drogue, pour ne pas dire la véritable difficulté, c'est la pratique des agents de répression. Ils sont de connivence avec les trafiquants, les propriétaires ou gérants de fumoirs. Certains de nos éléments aident ou vendent des informations aux trafiquants. Nous, au niveau des responsables, on ne l'aperçoit qu'après certaines descentes sur le terrain et c'est à ce moment que nous comprenons l'échec de certaines opérations ».
>
> « Une fois sur information, des éléments de la DPSD ont interpellé un individu qui avait avalé des boulettes de drogue. Au lieu de le conduire à leur base, ils l'ont plutôt conduit dans un hôtel de la place pour lui donner du laxatif pour qu'il évacue les boulettes de drogue qu'ils vont par la suite récupérer pour ensuite aller les vendre eux-mêmes. Les corrompus en notre sein, il y en a. il y avait même un responsable en poste à l'aéroport au nom de qui venait des mallettes de cocaïne ».

L'enrichissement et la réussite matérielle poussent les acteurs de la lutte à adopter différentes postures qui encouragent la poursuite des activités liées aux drogues.

-1ère posture : l'acteur de la lutte est complice du trafiquant de drogue de par l'acceptation d'une somme d'argent en échange de la poursuite des activités de ce dernier ;
-2ème posture : l'acteur de la lutte est vendeur de drogue de par la saisie et la revente des drogues à d'autres trafiquants ;
-3ème posture : l'acteur de la lutte est passeur de drogues de par le transport d'une drogue d'un lieu à un autre voulu et intéressé financièrement par un trafiquant ;
-4ème posture : l'agent de répression est informateur du trafiquant de par la fourniture d'informations au cerveau de certains réseaux ;
-5ème posture : l'acteur de la lutte est protecteur du trafiquant de par la perception d'un pourcentage sur les ventes en vue d'intervention en faveur de ce dernier.
Ces différentes postures ou attitudes de corrompues adoptées par les agents des structures de répression constituent en partie un frein à la lutte contre la drogues et les substances psychotropes.

2-2. Intervention des agents des autres services

L'un des problèmes dans la lutte anti drogue en Côte d'Ivoire demeure l'intervention des agents des autres services de sécurité ou l'intervention des autres frères d'arme. En effet, des agents des forces de défense et de sécurité en service dans d'autres unités se servent de leur étiquette (de policier, gendarme, douanier, eaux et forêts et militaire) pour s'inviter dans la lutte contre le trafic illicite de drogues. Toutefois, leur participation est dans le sens d'encourager cette activité illégale.
Les déclarations suivantes de deux officiers de la gendarmerie anti-drogue respectivement en service au port autonome d'Abidjan et à l'aéroport Félix Houphouët -Boigny confirment cette assertion :

> « Il y a certains agents de la police ou de l'armée qui ne sont pas en poste dans les unités de lutte contre la drogue. Ils sont dans d'autres services, mais, comme ils sont du corps, ils donnent un coup de mains aux trafiquants. Ils sont au volent ou au-devant de certains véhicules contenant de la drogue ou des substances prohibées qui ne seront pas contrôlées par les agents anti-drogue. C'est le cas d'un agent de la police en service à Soubré venu convoyé de la drogue et qui a été malheureusement arrêté à un poste de contrôle à Bonoua »,
>
> « L'un des problèmes de cette lutte qu'il va vouloir résoudre, c'est l'attitude de nos frères d'arme qui montrent aux trafiquants comment s'y prendre pour ne pas qu'on les appréhende. Ce sont eux désormais qui montrent les techniques, les voies à suivre et vont jusqu'à se transformer en passeur ».

Ainsi, attirés par le gain financier, certains agents des forces de l'ordre n'hésitent pas à prêter leur service aux trafiquants. Dans certains cas, soit la marchandise prohibée leur est expédiée directement, soit ils prennent fait et cause pour le trafiquant lorsqu'une saisie est opérée par les agents des services anti-drogue. La situation suivante nous est conté par un des agents antidrogues de l'aéroport :

> *« une fois, nous étions à l'aéroport et nous avons vu des valises sortirent du bureau d'un autre service des douanes sans être passées au scanner, être convoyées par des agents d'une compagnie aérienne vers leur régie. Alors, nous les avons interceptées et les obliger à les faire passer au scanner. On s'est rendu compte qu'il s'agissait de substances psychotropes et donc nous avons bloqué ces valises. Au même moment a surgi le Commandant de brigade du service d'où sont sorties les valises pour nous dire qu'il les intercepte à son tour et qu'il ne nous laissera pas les valises en question ».*

Ces situations susmentionnées témoignent parfaitement de l'attitude de certains agents d'autres structures qui compromet la mission des éléments des structures de lutte contre la drogue.

3-Obstacles organisationnels

Les trafiquants et les réseaux mafieux qui cherchent à passer au travers des mailles des filets des brigades des stupéfiants afin de poursuivre leurs activités criminelles mettent en place une certaine organisation basée sur la multiplication des intermédiaires et l'imposition de la loi du silence.

3-1.Multiplication des intermédiaires

Le marché de la drogue ne se présente pas comme le marché ordinaire et légal. En effet, sur le marché ordinaire, il peut ne pas exister d'intermédiaires entre le grossiste et le vendeur au détail. Ce dernier peut directement passer ses commandes de son fournisseur-grossiste. Par contre sur le marché de la drogue, du producteur au commanditaire en passant par le vendeur au détail et aux consommateurs, plusieurs intermédiaires existent. Cela s'explique par le fait que le commerce de la drogue est une activité clandestine organisée et bien structurée.

A l'organisation pyramidale du système, chaque acteur connaissant sa position joue parfaitement son rôle. La lutte contre cette activité illégale est donc rendue difficile par la présence de nombreux intermédiaires dans la filière. Les acteurs du trafic et de ce marché clandestin installent un réseau de diffusion particulièrement complexe et dense de manière à réduire les risques liés à la nature de leur activité. Il est difficile d'appréhender le cerveau d'un réseau de trafiquants de drogues lors d'une opération de police. Pour l'un des lieutenants de la police antidrogue du Tri Postal :

> « Les trafiquants sont très malins. Du sommet de leur organisation à la base, il y a plusieurs petits trafiquants au milieu. Tout est fait pour ne pas se faire prendre. On ne retrouvera jamais dans le même lieu le fournisseur qui fait office de grossiste ou de demi-grossiste et le petit dealer de la rue. Lors d'une opération, on peut mettre la main sur plusieurs consommateurs dans le même lieu, mais jamais la main sur plusieurs trafiquants à la fois dans le même lieu. Cela est quasiment impossible ».

La multiplication des intermédiaires dans les réseaux de distribution et de consommation de la drogue empêche une visibilité des acteurs qui approvisionnent le marché. Cette invisibilité des barons de la drogue demeure une difficulté majeure quant au démantèlement des différents réseaux nationaux et internationaux. D'où ces interrogations d'un fonctionnaire du Comité Interministériel de Lutte Antidrogue : « *Comment arriver à couper la chaîne d'approvisionnement en drogues ? Comment empêcher que le marché national soit ravitaillé par des criminels qui n'ont ni lois ni conscience ? ».*

3-2. Pratique de la loi du silence

La règle du : « Je ne vois pas, je n'entends pas, je ne parle pas » imposée dans le milieu ou "l'omerta " dans le langage sicilien italien (Kouakou, 2017) permet la survie et le dynamisme du marché de la drogue. Cette recommandation stricte qui est faite à un dealer ou à un revendeur au détail et au consommateur de ne guère dénoncer leurs fournisseurs lorsqu'ils sont appréhendés par les brigades des stupéfiants constitue une difficulté majeure dans la conduite des enquêtes policières.

En effet, la structure pyramidale du marché de la drogue mis en place par les organisateurs met à l'abri le grand trafiquant, le baron ou le cerveau d'un réseau. De ce fait, ce sont les revendeurs ou dealers du quartier qui sont les plus exposés de par leur position au bas de l'échelle. Ces individus sur qui les forces de répression mettent très souvent le grappin, se doivent de garder le silence pour leur vie et pour la survie de leur activité. Ils ne révèlent point d'informations pouvant compromettre leurs fournisseurs et conduire au démantèlement de leurs réseaux de ravitaillement.

Cet absolu silence des individus appréhendés est un obstacle donc à la remontée des filières pour l'arrestation du cerveau du groupe ou des véritables commanditaires.

> « *Nous courrons chaque fois après celui qui est à la tête d'une opération de vente de drogue lorsque nous prenons ses petits. Mais si eux-mêmes (les petits) n'ont pas été traités ou vendus, ils ne se dénoncent pas. Or, on sait aussi que ces jeunes pris dans la rue ne peuvent*

pas organiser le commerce de drogues. Mais comme ils ne disent rien, souvent nous sommes bloqués dans nos enquêtes »

fait remarquer un Adjudant de la Direction de la Police des Stupéfiants et des Drogues. La volonté parfois des acteurs de la répression de combattre le phénomène drogue vient buter contre la loi du silence qui fait office de règle d'or dans le milieu de la drogue.

IV-Discussion et conclusion

Cette étude qui a porté sur les obstacles à la lutte contre la drogue en Côte d'Ivoire par la prise en compte des éléments institutionnels, structurels et organisationnels avait pour objectif d'identifier à différents niveaux les difficultés de la lutte contre le phénomène de la drogue. Au vu des résultats obtenus, cet objectif a été atteint d'autant plus qu'il est possible d'identifier les différents obstacles à la lutte et surtout de les catégoriser. Le caractère répressif et inadapté de la loi, le déficit de moyens, la corruption des acteurs de la lutte, l'intervention des agents des autres services, la multiplication des intermédiaires ainsi que la pratique de la loi du silence constituent autant de facteurs qui entravent la lutte contre la drogue en Côte d'Ivoire. Ce résultat renforce les données des travaux portant sur la problématique de lutte contre les activités liées à la drogue. En effet, l'évolution récente de la géo-économie des drogues a bouleversé les rapports nord-sud.

Les pays du sud ou pays en voie de développement sont toujours les principaux producteurs et exportateurs de la drogue, mais sont également devenus des consommateurs majeurs. Nonobstant les différentes mesures prises tant au niveau international que national avec le renforcement parfois des textes de loi, le marché de la drogue demeure toujours florissant car de nombreux obstacles compromettent la lutte. Certes, il est constaté une insuffisance des moyens juridiques et matériels de lutte. Mais si la drogue trouve un terreau favorable dans certaines contrées, c'est qu'il existe toujours des personnes qui font fonctionner la chaîne du trafic par une reconstitution des filières qui engendre par la même occasion une disponibilité sans cesse de la drogue (Grimal ; 1993).

La corruption qui gangrène le milieu des agents des structures de répression favorise le développement de la drogue. En effet, des agents chargés de réprimer le phénomène se substituent parfois aux trafiquants pour être ainsi des auteurs du commerce de drogue. Face aux ressources financières générées par la drogue, des douaniers, gendarmes et policiers anti-drogue changent parfois de "manteau".

Ils n'hésitent pas à se transformer en informateur, en passeur et en vendeur de drogues. Complices de certains vendeurs et usagers de drogues, ils font échouer certaines opérations de police. Par ailleurs, lorsque des opérations ont lieu, les individus appréhendés ne sont que les petits dealers des quartiers et des consommateurs encore sous l'effet de leur drogue qui, une fois la dose passée se muent dans un mutisme révoltant et seront relâchés par la suite pour manque de preuves. Ce vide juridique laissé par la loi ivoirienne du 22 juillet 1988 sur les substances psychotropes est bien exploité par les adeptes de la drogue (Kouakou, 2014 ; 2017).

S'agissant du manque de matériels pour une lutte efficace, Ouattara (2015) estime que la probabilité de détection des drogues par les agents de lutte lors des contrôles demeure quasiment nulle par le manque de matériels d'analyse et d'identification rapide des drogues. Pour l'auteur, cette difficulté se situe à deux niveaux. La première est due au fait que lorsqu'un individu est appréhendé pour infractions liées aux drogues, il n'existe pas d'appareils ou de laboratoires pour réaliser un test rapide. La seconde difficulté se situe au niveau des fouilles de bagages ou de marchandises. En l'absence de brigade cynophile et d'appareils de détection, la recherche de drogues se fait uniquement de façon manuelle et visuelle. On ne saisit que ce qui est vu. Si ce n'est pas par une dénonciation, il est difficile pour des agents de faire des saisies. Car, ils ne peuvent fouiller des milliers de personnes et des millions de tonnes de marchandises en circulation (Kroubo ; 2013, Ouattara 2015).

Ce fait, en plus de confirmer l'hypothèse de départ, valide également le choix de la théorie des opportunités criminelles de Cohen et Felson (1979). Car, comme le mentionne Cusson (1992) : « …Par

ailleurs, toutes choses étant égales, si la notion d'opportunité, s'entend comme la convergence, à un moment et en un lieu donnés, des circonstances matérielles favorables à l'exécution d'un acte déviant, plus les opportunités sont nombreuses, plus la déviance qu'elles facilitent, sera fréquente ». Ainsi, pouvons-nous faire remarquer que : plus les opportunités offertes par les gouvernants et les acteurs de la répression seront nombreuses, plus le phénomène de drogue s'enracinera dans la société ivoirienne et plus il sera difficile de le combattre.

Pour notre part, nous pensons que si nous voulons concevoir un développement économique et social sur le long terme, avoir une stabilité politique et enrayer la corruption qui gangrène le pays, il faut dès maintenant s'attaquer sans complaisance au problème de la drogue par la manifestation claire d'une volonté politique.

Bibliographie

BACHMANN, C. COPPEL, A. (1989). La drogue dans le monde : hier et aujourd'hui. Paris : Albin Michel.

BERGHEZAN, G. (2012). Panorama du trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest. Rapport de GRIP, chaussée de Louvain

BISSOUMA, S. (2005). L'industrie de la drogue, impact socio-économique. Mémoire de fin de formation des élèves commissaires de police (non publié). Abidjan : Ecole Nationale de Police.

BOLY, B. (2008). Le fonctionnement actuel du CILAD répond-t-il à ses missions ? Mémoire de fin de formation des élèves commissaires de police (non publié). Abidjan : Ecole Nationale de Police.

BOUDON, R., FILLIEULE R. (2012), *Les méthodes en sociologie* : Paris : PUF. Que sais-je ? 13e édition

BROCHU, S. (2009), Drogue et criminalité. Une relation complexe. Montréal : PUM, deuxième édition.

BROUSSARD, P. (1996), « Faux médicaments : enquête sur un trafic criminel » Le Monde. Numéro du 26 octobre.

COHEN, L. FELSON, M (1979). « Social change and crime rate trends: A routine activity approach ». American sociological Reviews, Vol.44, N°4, 588-608.

COPPEL, A. (1995), Les usages de drogues, les profils et les trajectoires. In Lowenstein W., Gourarier, L. Lebeau, B., Hefez, S. (éds). *La méthadone et les traitements de substitution*. Paris : Doin. PP 37- 46.

COPPEL, A. (1996) *Histoire naturelle de la toxicomanie et politique de réduction des risques*. Neuro-psy, vol. 11 n°1. Marseille : interligne. PP 32-37.

CUSSON, M., CORDEAU, G., BOISVERT, R. (1994), « Le crime d'un point de vue de l'analyse stratégique ». In Denis Szabo et Marc Leblanc (éds). Traité de criminologie empirique. Montréal : PUM, pp 91-112. 2e édition.

CUSSON, M. (1998), *Criminologie actuelle*. Paris : PUF, 1re édition, Collection Sociologies.

CUSSON, M. (2008), Comment prévenir ? Les techniques et la méthode de la prévention situationnelle in M. CUSSON, B. DUPONT et F. LEMIEUX (éds). *Traité de sécurité intérieure*. Montréal : PUM. PP 412-428.

DUPREZ, D. ; KOKOREFF, M. (2000) *Les mondes de la drogue. Usages et trafics dans les quartiers.* Paris : Odile Jacob.

FILLIEULE, R. (2001). *Sociologie de la délinquance*. Puf.

GRIMAL J-C. (1993). *L'économie mondiale de la drogue*. Paris : le monde.

GRIMAL J-C. (2000). Drogue, l'autre mondialisation. Paris : Gallimard.

HAUTEFEUILLE, M. (2002). *Drogues à la carte.* Paris : Payot.

KEHO, T. (2000). Les difficultés de l'enquête policières dans la lutte contre les drogues et les stupéfiants (non publié). Mémoire de fin de formation des élèves officiers de police. Abidjan.

KOUAKOU, F. (2013). Situation post crise et développement de la drogue à Abidjan.
Revue africaine de criminologie, ISSN/1819-0650, no 13. PP. 8-21. Abidjan.

KOUAKOU, F. (2014). *Problématique de la lutte contre le trafic illicite de drogues et de substances psychotropes en Côte d'Ivoire*. Thèse de Doctorat Unique, option sociologie criminelle (non publié). Abidjan : Université FHB.

KOUDOU, O. (1997). « Le trafic des stupéfiants de 1980 à1993 en Côte d'Ivoire : une réponse de l'acteur social », psychotropes. *Revue internationale des toxicomanies*, vol n°3, n°3, Paris : Masson. PP. 69-82.
KROUBO, K. (2013). *Le trafic illicite de médicaments à Abidjan*. Thèse de Doctorat unique, option sociologie criminelle (non publié). Abidjan : Université FHB.
Loi n°88-686 du 22 juillet 1988, portant répression du trafic et de l'usage illicite des stupéfiants, des substances psychotropes et des substances vénéneuses.
Mieux combattre la drogue, catalogue de formation. (2003). Centre Régional de Formation à la Lutte contre la Drogue (CRFLD).
Partenariat UNODC, DOMP, UNOWA/ DAP, INTERPOL pour le soutien à la mise en œuvre du plan d'action régional 2008-2011 de la CEDEAO sur le trafic illicite de drogues et la criminalité organisée.
Renforcer les capacités nationales à la coopération transfrontalière pour lutter contre le crime organisé et le trafic de drogues, obstacles à la paix et au développement en Afrique de l'ouest. (2009). UNODC.

Plan National de Lutte Anti-drogue. (2000). Comité Interministériel de Lutte Anti-Drogue (CILAD).

YAPO, A. (2001). La lutte contre la drogue en Côte d'Ivoire : les sanctions pénales sont-elles suffisantes ? Mémoire de fin de formation des élèves officiers de police. Abidjan : Ecole Nationale de Police.

OUATTARA, B. (2015). Problématique de la lutte contre la consommation de drogues dans les fumoirs à Abidjan. Thèse de Doctorat : Option sociologie criminelle (non publiée). Abidjan : Université Félix Houphouët Boigny. Côte d'Ivoire.

OUATTARA, B. & KOUAKOU, F. (2017). Corruption policière et activités de vente de drogues dans les fumoirs à Abidjan. Revue Africaine de Criminologie. N° 20. Editions Universitaires de Côte d'Ivoires.

Le profil socio-démographique des animateurs du transport lagunaire par pinasses et par pirogues à Abidjan (Côte d'Ivoire)

Kouassi Ernest YAO
Enseignant-Chercheur
Géographe
Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa (Côte d'Ivoire)
ernestkoissy@yahoo.fr

Résumé

La croissance de la population de la ville d'Abidjan est remarquable. De 951.216 habitants en 1975 (RGP, 1975), la population d'Abidjan est passée successivement à 1.929.079 habitants en 1988 (RGPH, 1988), puis à 2.877.948 habitants en 1998 (RGPH, 1998) et à 4.395.243 habitants en 2014 (RGPH, 2014). Face à la pression démographique à laquelle s'ajoutent l'indiscipline et l'incivisme des usagers de la route, il devient de plus en plus difficile de se déplacer à Abidjan. Le transport lagunaire est aujourd'hui une alternative pour désengorger les infrastructures routières et répondre au besoin de mobilité des populations abidjanaises. Outre ''les bateaux bus'' des compagnies officielles (Sotra, STL, Citrans), les pinasses et les pirogues sont présentes sur le plan d'eau lagunaire. Le transport lagunaire par pinasses et par pirogues pose d'énormes défis en termes de connaissances vu qu'il est relativement peu documenté.

La présente étude vise à contribuer à une meilleure connaissance du profil socio-démographique des animateurs du transport lagunaire par pinasses et par pirogues en mettant en exergue l'origine géoculturelle et le statut socio-professionnel des animateurs. La démarche méthodologique adoptée repose sur une synthèse de la littérature consacrée au transport lagunaire, complétée par des visites de terrain et des entretiens. Notre étude révèle qu'ivoiriens et étrangers ouest-africains sont les animateurs du transport lagunaire par pinasses et par pirogues à Abidjan. Chaque jour, employeurs, employés et responsables syndicaux s'attèlent à satisfaire les usagers. En plus de l'inexistence de l'embauche dans le secteur, les employés sont exposés à des risques sécuritaires.

Mots-clés : Abidjan - Profil socio-démographique - Animateurs- Pinasses - Pirogues -Transport lagunaire

Abstract

The growth of the population of the city of Abidjan is remarkable. From 951.216 inhabitants in 1975 (RGP, 1975), the population of Abidjan passed successively to 1.929.079 inhabitants in 1988 (RGPH, 1988), then to 2.877.948 in 1998 (RGPH, 1998) and to 4.395.243 inhabitants in 2014 (RGPH, 2014). Face of démographic pressure to which are added the indscipline and the incivism of the road users, it becomes more and more difficult to move in Abidjan. Lagoon transport is offered as an alternative to unclog the road infrastruture and meet the need for mobility of Abidjan populations. In addition to official company boats (Sotra, STL, Citrans), pinasses and canoes are present on the lagoon.

The lagoon tranport by pinasses and canoes poses enormous challenges in terms of knowledge as it is relatively little documented. The present study aims to contribute to a better knowledge of the socio-demographic profile of lagoon transport animators by pinasses and canoes by highlighting the geo-cultural origin and the socio-professional status of the animators. The methodological approach adopted is based on a synthesis of the literature on lagoon transport, supplemented by field visits and interviews. Our study reveals that Ivorians and West African foreigners are the animators of lagoon transport by pinasses and by canoes in Abidjan. Every day, employers, employees and union leaders work to satisfy users. In addition to the lack of hiring in the sector, employees are exposed to security risks.

Keywords : Abidjan - Socio-démographic profile - Animators - Pinasses - Canoes – Lagoon transport.

Introduction

Les années 1980 marquent le début de la crise économique et la mise du continent africain sous administration du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale. L'adoption et la mise en œuvre des politiques d'ajustement structurel, avec en corolaire la réduction des salaires, la diminution des effectifs de la Fonction publique, la privatisation des entreprises d'Etat, etc., ont contribué à la dévalorisation du secteur public et au gonflement du nombre d'acteurs du secteur informel en Afrique.

Le secteur informel est devenu très visible en Côte d'Ivoire pour être ignoré. Sur le plan d'eau lagunaire, l'insuffisance des ‘'bateaux-bus'' de la société de transport abidjanais (SOTRA) pour faire face à la demande de mobilité des populations a conduit au développement du transport lagunaire informel. Des milliers d'Abidjanais, qu'ils soient fonctionnaires, agents de bureau, employés du privé, employés de maisons, commerçants, vendeuses de fruits et de poissons fumées, mécaniciens, élèves, étudiants ou ménagères, empruntent chaque jour les pinasses pour vaquer à leurs occupations. Un réseau de transport lagunaire par pinasses et par pirogues dessert les communes d'Attécoubé, Cocody, Bingerville, Koumassi, Marcory, Plateau, Port Bouët et Treichville.

Cependant, force est de constater la rareté des informations et des ressources scientifiques sur la question du transport lagunaire par pinasses et par pirogues à Abidjan, encore moins sur le profil socio-démographique des animateurs. De ce fait, le transport lagunaire par pinasses et par pirogues est une préoccupation majeure qui suscite la question suivante : quel est le profil socio-démographique des animateurs du transport lagunaire par pinasses et par pirogues à Abidjan ? La présente étude vise à contribuer à une meilleure connaissance du profil socio-démographique des animateurs du transport lagunaire par pinasses et par pirogues à Abidjan en mettant en exergue l'origine géoculturelle et le statut socio-professionnel des animateurs.

I. Méthode

I.1. Le cadre géographique de l'étude

Capitale économique de la Côte d'Ivoire, Abidjan est située au sud du pays. Un réseau de transport lagunaire par pinasses et par pirogues dessert les communes d'Attécoubé, Cocody, Bingerville, Koumassi, Marcory, Plateau et Treichville (Cf. figure 1 et tableau 1).

Figure 1 : Les quais de pinasses sur le plan d'eau lagunaire d'Abidjan

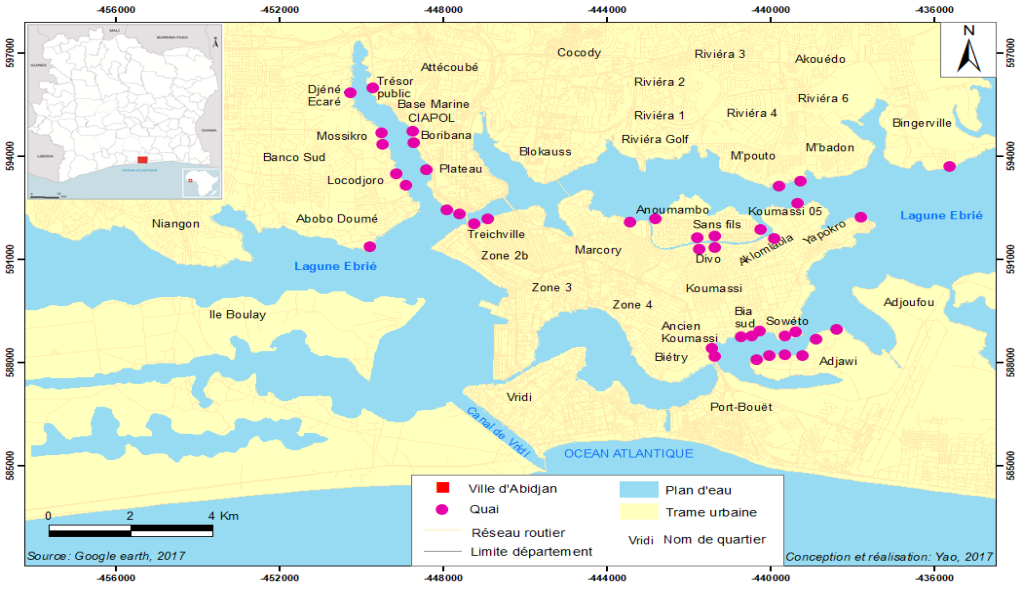

Sur le plan d'eau qui longe Abobodoumé, Locodjro, Plateau et Treichville, il existe 5 lignes de pinasses à savoir la ligne Djéné Ecaré – Attécoubé, la ligne Boribana – Mossikro, la ligne Locodjro – Carena, la ligne Locodjro - Treichville - Plateau et la ligne Abobodoumé – Trechville – Plateau. Sur le plan d'eau qui longe Cocody, ancien Koumassi et Adjawi, nous avons dénombré 8 lignes de pinasses dont la ligne M'pouto – Koumasssi 05, la ligne M'pouto – Koumassi Yapokro, la ligne Bingerville – Adjawi, la ligne Soweto – Adjawi, les deux lignes qui relient Bia sud à Adjawi, la ligne Ancien Koumassi – Adjawi et la ligne Ancien Koumassi – Bia Sud. On retrouve des pirogues sur le plan d'eau qui longe les quartiers Marcory-Remblais, Sans fils, Anoumabo, quartier Divo et Sowéto. Les 7 lignes de pirogues à cordes que nous avons dénombrées sont réparties sur 3 axes à savoir l'axe Marcory remblais - Marcory Anoumabo (02 lignes), l'axe quartier Divo - Marcory sans fil (03 lignes) et l'axe Aklomiabla - Marcory sans fil (02 lignes). La seule ligne de pirogues à pagaies relie Soweto à Adjawi (Cf. figure 1 et tableau 1).

Tableau 1 : L'intensité du trafic sur les lignes de desserte des pinasses et des pirogues

Lignes de pinasses		Nombre moyen de passagers par pinasse		Nombre total de pinasses	Nombre de voyages aller-retour par pinasse par jour
		Heures creuses	Heures de pointe		
Locodjro-Carena		40	120	**2**	20
Locodjro-Treichville		50	120	**4**	10
Mossikro-Boribana	Ligne 1	30	70	**2**	24
	Ligne 2	60	120		24
Djéné Ecaré - Attécoubé impôt		20	60	**2**	20
Abobodoumé-Treichville-Plateau		70	120	**22**	10
Sowéto-Adjawi	Ligne 1	40	90	**5**	20
	Ligne 2	40	90	**2**	20
Bia sud –Adjawi	Ligne 1	40	90	**7**	20
	Ligne 2	40	90	**6**	20
Bingerville-Adjawi		50	120	**6**	10
Ancien Koumassi-Adjawi	Ligne 1	40	90	**11**	20
	Ligne 2	40	90		20
Ancien Koumassi-Bia sud		30	90		20
M'pouto-Koumassi 05		60	120	**4**	10
M'pouto-Koumassi Akwaba		60	120	**4**	20
Aklomiabla-Sans fil	Ligne 1	10	30	**1**	30
	Ligne 2	10	30	**1**	30
Quartier Divo-Sans fil	Ligne 1	10	30	**1**	30
	Ligne 2	10	30	**1**	30
	Ligne 3	10	30	**1**	30
Remblais-Anoumabo	Ligne 1	10	30	**1**	30
	Ligne 2	10	30	**1**	30

Source : Notre enquête, 2017

Ensemble, les 22 pinasses qui sont mises en circulation sur le quai d'Abobodoumé emploient 83 personnes, 36 personnes sont employées sur le quai de Bia sud, 34 sur le quai d'Adjawi, 30 sur le quai d'ancien Koumassi, 28 sur celui de Locodjro, etc. (Cf. tableau 3). Aux heures de pointe (6 h à 9 h le matin, et 16 h 30 à 19 h le soir), les pinasses qui circulent sur les lignes d'Adjawi et ancien Koumassi peuvent

transporter 90 passagers par voyage, celles des lignes d'Abobodoumé, Locodjro et Mossikro jusqu'à 120 passagers. A côté des pinasses, prospère également le transport lagunaire par pirogues à Aklomiabla, Anoumambo, Sans fil et à Soweto. Les pinasses du quai de Mossikro font chacune 24 voyages en aller-retour par jour ; celles des quais d'Adjawi, ancien Koumassi et Locodjro jusqu'à 20 voyages en aller-retour chacune, par jour.

Les 22 pinasses du quai d'Abobodoumé font chacune 10 voyages en aller-retour par jour. Les pirogues font chacune 30 voyages en aller-retour par jour (Cf. tableau 1). Notre choix s'est porté sur l'ensemble des lignes de desserte même si l'étude approfondie a été faite sur les quais d'Abobodoumé, Locodjro, Mossikro (commune d'Attécoubé), d'ancien Koumassi (commune de Koumassi), de Marcory-Sans-fil (commune de Marcory) et d'Adjawi (commune de Port-Bouët) relativement au nombre élevé d'animateurs sur ces quais, l'intensité du trafic et les matériaux utilisés pour construire les pinasses et les pirogues qui y sont mises en circulation.

II.2. La méthode de collecte des données

Pour atteindre notre objectif, la méthode de collecte des données adoptée repose d'abord sur une synthèse de la littérature consacrée au transport lagunaire en général, au profil socio-démographique des animateurs du transport lagunaire par pinasse en particulier, et toutes autres thématiques qui se rapprochent de notre sujet. Les écrits de MESKINE A. (2004), LOMBARD J. (2006), KASSI I. (2007) et de MAHAMAT H. H. (2015) que nous avons consultés et l'étude réalisée par l'agence de promotion de l'emploi (AGEPE, 2009) nous ont permis d'orienter notre recherche. Ensuite, cette méthodologie a été enrichie par des entretiens avec 12 gestionnaires d'entreprises de pinasse et de pirogues sur les quais d'Abobodoumé, ancien Koumassi, Locodjro et Marcory-Sans fil, en raison d'un employeur, un superviseur et un contrôleur par quai. Nous nous sommes également entretenus avec le secrétaire général du syndicat des propriétaires de pinasses d'Abobodoumé.

Les témoignages et les informations collectés auprès de ces personnes ressources nous ont permis de connaître l'origine géo-culturelle et le statut professionnel des animateurs du transport lagunaire par pinasses et par pirogues. L'enquête par questionnaire s'est déroulée de Février 2017 à Mars 2017 sur les quais d'Abobodoumé, Locodjro, Mossikro, ancien Koumassi, Marcory-Sans-fil et Adjawi. Un questionnaire a été administré à 36 employés choisis au hasard à raison de 6 personnes par quai dont 2 bateliers, 2 caissiers ou encaisseurs, c'est selon, et 2 apprentis. Les informations recueillies nous ont permis de connaître les risques sécuritaires liés à leur métier. Enfin, l'observation de terrain traduite par la visite des quais nous a permis d'apprécier les types de pinasses et les matériaux de construction utilisés.

Nous avons procédé à un traitement informatique et cartographique des informations collectées. Les données quantitatives ont fait l'objet de traitement statistique. Les logiciels Word et Excel nous ont permis de concevoir nos tableaux et nos figures quand le logiciel Adobe Illustrator nous a permis de réaliser notre carte.

II. Résultats

Les résultats de notre recherche sont présentés successivement à travers les raisons de l'émergence des pinasses, le statut socio-professionnel des animateurs, leurs origines géo-culturelles et les problèmes liés au transport lagunaire par pinasses et par pirogues.

II.1. Les raisons du développement des entreprises de pinasses et de pirogues

Le développement du transport lagunaire par pinasses et par pirogues à Abidjan est le fait de la crise économique et la perpétuation de traditions artisanales. Aussi, ce mode de transport remédie-t-il à la défaillance des bateaux bus.

II.1.1. La crise économique et la perpétuation de traditions artisanales

Les motifs qui conduisent des particuliers, hommes ou femmes, à s'engager dans le transport lagunaire par pinasses et par pirogues sont le chômage, le développement des stratégies de survie, le désir d'indépendance, l'espérance de gains élevés et la perpétuation de traditions artisanales. Le développement du chômage urbain, conséquence logique de la crise économique, s'est accompagné de l'émergence et de l'essor du secteur informel. C'est une question de survie des populations refusées par le secteur formel. En effet, aucune qualification n'est exigée pour être employé comme apprenti, matelot, caissier ou batelier. Il suffit seulement d'avoir des prédispositions, savoir lire et écrire ou avoir exercé en tant qu'apprenti pendant un certain temps, auprès d'un pilote.

Initialement, la fabrication des pinasses à moteur était l'affaire des ghanéens, et le transport lagunaire, leur activité exclusive. En effet, habitués à la pêche artisanale, les ghanéens se sont approprié l'art de la fabrication des pinasses. Vers 1970, les pécheurs d'origine ghanéenne qui sont venus s'installer en Côte d'Ivoire ont choisi d'habiter en bordure de l'océan atlantique, à Vridi, à Port bouët ou à Sibissa, dans le secteur d'Abobodoumé, où ils ont créé des poches d'habitats sommaires (Notre enquête, mars 2017). Pour se déplacer d'une poche d'habitats à une autre, les pêcheurs ghanéens se servent de leurs pinasses.

À partir de 1980, certains se sont convertis en transporteurs et ont introduit les pinasses à moteur dans le transport lagunaire. La présence remarquée des ghanéens dans le secteur illustre fort bien cela. Les ghanéens représentent 90% des propriétaires de pinasses qui exercent sur le quai d'Abobodoumé et 100% des opérateurs sur les lignes de Koumassi (Adjawi, Ancien Koumassi, Bia sud et Sowéto) (Notre enquête, 2017). Quant aux peuples lagunaires riverains (Ahizi, Ebrié, etc.), on les trouve en grand nombre dans la main-d'œuvre : ils sont soit bateliers, soit apprentis ou encaisseurs des titres de transport.

Les peuples lagunaires représentent 70% du personnel qui exerce dans les entreprises de pinasses d'Abobodoumé. Les propriétaires nationaux qu'on dénombre dans le secteur exercent sur les lignes de Koumassi-Aklomiabla, Marcory-Remblais et Sans fil où ils ont mis des pirogues à cordes en circulation (Notre enquête, mars 2017). En effet, on distingue, d'une part, les pinasses à moteur et les pirogues selon que les pinasses sont équipées d'un moteur ou non et d'autre part, les pinasses en fer et les pinasses en bois relativement aux matériaux de construction utilisés (Confère photos 1, 2, 3 et 4).

Photo 1 : Une pinasse construite avec du métal, sur le quai de Locodjro
(Cliché : YAO, 2017)

Photo2: Une pinasse en bois, équipée d'un moteur hors-bord, sur le quai d'Abobodoumé
(Cliché : YAO, 2017)

Photo 3 : Pilote tirant la corde pour permettre la traversée
(Cliché : YAO, 2017)

Photo 4 : L'un des points d'attache de la corde servant à la traversée
(Cliché : YAO, 2017)

2.1.2. La concurrence déloyale faite aux bateaux bus des compagnies officielles

En plus de la Sotra qui est présente sur le plan d'eau lagunaire depuis 1980, trois autres compagnies officielles, à savoir la société de transport lagunaire (STL), la Compagnie ivoirienne des transports (Citrans) et la compagnie Aqualines, ont fait leur entrée dans le secteur en 2016, avec des bateaux bus modernes qui offrent plus de garantie de sécurité. Malgré le confort, beaucoup d'usagers préfèrent la traversée par pinasses même s'il y a beaucoup à faire encore dans le secteur pour sortir de l'informel. Comme le dit S.A, un usager fidèle : « Les bateaux bus des compagnies officielles sont solides certes, mais, ils ne sont pas réguliers comme les pinasses sans oublier le long rang dans lequel on doit patienter avant d'avoir accès à bord. Alors qu'avec la pinasse, ça passe vite ». « C'est la rapidité des pinasses qui attire les clients au lieu qu'ils aillent à la gare Sotra située juste à côté. Une fois chargée, la pinasse démarre. Il y a aussi le fait que les pinasses sont en nombre suffisant. Vu la concurrence, chaque propriétaire fait tout pour rendre sa pinasse performante », nous a confié K.I., un autre usager.

L'optimisme des propriétaires de pinasses réside également, en ce qu'à la différence de la voie routière, il n'y a pas de circuit linéaire sur le plan d'eau. Chaque exploitant créé sa ligne de transport et son quai à sa convenance. Loin de se concurrencer, chacune des entreprises de pinasses installées au bord du plan d'eau qui longe Abobodoumé, Locodjro, Attécoubé et Plateau, distantes d'à peine 1 km les unes des autres, exploite une ligne précise. Aussi, l'auto-réglementation du transport lagunaire par pinasses et par pirogues est telle que plusieurs concessionnaires peuvent exploiter aisément la même ligne, à l'image de celle d'Abobodoumé parcourue par 22 pinasses appartenant à des opérateurs différents. De plus, les bateaux bus ne peuvent pas exercer sur certains plans d'eau, comme c'est le cas dans les secteurs de Marcory et de Koumassi ; à Sans fil, Aklomiabla, Bia sud, Sowéto et à Yapokro notamment. Jusque-là, les compagnies officielles ne sont présentes que sur le plan d'eau qui borde Abobodoumé et les communes de Cocody, Plateau et Treichville.

Il ressort de ce qui précède que les entreprises formelles sont exposées à une perte économique énorme. Les pinasses et les pirogues qui se contentent, bien souvent, d'arrangements pour éviter de payer des taxes chères, les concurrencent fortement. Face à la concurrence déloyale[272] que leur livrent les pinasses, les compagnies officielles sont obligées de redoubler d'effort et rester compétitives. La concurrence s'annonce rude sur le plan d'eau lagunaire à Abidjan. ‘'Bientôt, il aura un embouteillage sur

[272] Que ce soit à Abobodoumé, à Treichville comme au Plateau, les quais de pinasses ne sont situés qu'à une dizaine de mètre des quais de bateaux bus de la Sotra.

la lagunaire Ebrié'', s'est exprimé en ces termes M.P., un usager que nous avons interrogé sur le quai d'Abobodoumé.

2.2. Le statut socio-professionnel des animateurs du transport lagunaire par pinasses

L'entreprise de pinasse est dirigée par le propriétaire de la pinasse qui emploie comptable, superviseur, contrôleurs, caissiers, pilotes et apprentis en fonction des besoins de l'entreprise (Cf. tableau 1).

Tableau 2 : Organisation administrative et fonctionnelle des entreprises de pinasses

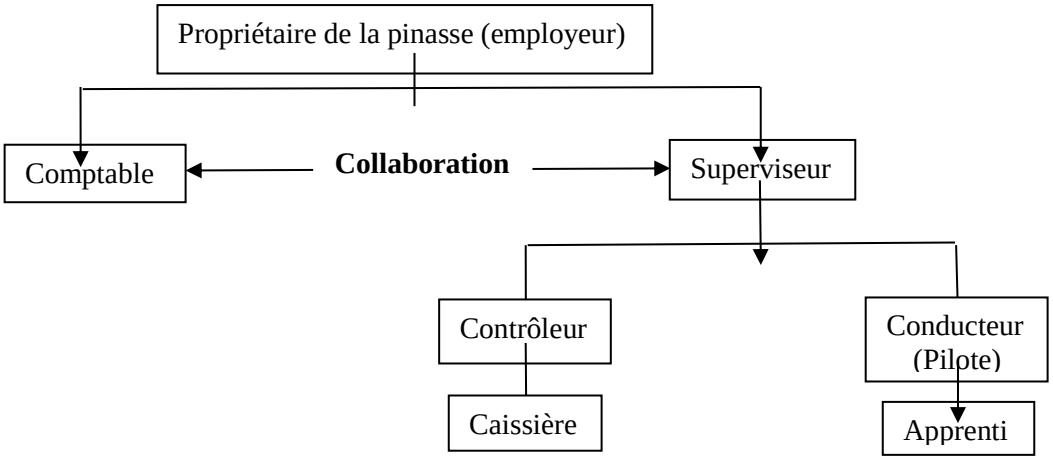

Source : Notre enquête, 2017

Les animateurs du transport lagunaire par pinasses et par pirogues se répartissent en 3 groupes, à savoir les employeurs, les employés et les syndicats.

II.2.1. L'employeur

Les pinasses qui circulent sur le plan d'eau lagunaire appartiennent à des opérateurs différents. Chaque concessionnaire qui met une ou plusieurs pinasses en circulation est le patron de l'entreprise qu'il a ainsi créée. Il arrive que plusieurs opérateurs exploitent le même quai. Dans ce cas, ils s'entendent pour créer une structure informelle pour gérer les embarquements et les débarquements afin d'éviter le désordre.

C'est ce qui est constaté sur le quai d'Abobodoumé où il est créé le syndicat des propriétaires de pinasses pour réglementer le secteur. Les propriétaires de pinasses recrutent qui ils veulent relativement au besoin en personnel de leurs entreprises. Le recrutement du personnel se fait à la porte. Chaque jour, l'employeur met à la disposition du superviseur la quantité de carburant nécessaire, pour le jour, pour approvisionner les pinasses afin d'éviter les pannes sèches, surtout en pleine traversée.

II.2.2. Les employés

Superviseurs, comptables, contrôleurs, bateliers, caissiers ou encaisseurs, les apprentis et les matelots sont les employés des entreprises de pinasses et de pirogues.

Le superviseur est le représentant du concessionnaire, propriétaire des pinasses, sur le terrain où il est appelé abusivement ''patron''. Le superviseur gère le carburant à lui confié pour le jour, veille à la bonne marche de l'entreprise et rend compte à l'employeur. Lorsqu'une panne sèche est constatée sur le quai ou survient en pleine traversée, le superviseur s'attèle aussitôt à approvisionner la pinasse en carburant. Il y a un contrôleur de part et d'autre de la rive, mais un seul superviseur qui fait la navette entre les quais. Sur la ligne d'Adjawi par exemple, le superviseur dispose d'une pirogue à moteur pour faire la navette entre les deux quais. Quelques opérateurs emploient des comptables pour la gestion financière de leur

entreprise. Le contrat qui lie le comptable à l'entreprise n'oblige pas celui-ci à travailler exclusivement pour l'entreprise. Expert externe à l'entreprise, le comptable n'est pas connu des employés ; seuls l'employeur et le superviseur sont en contact avec lui.

Le comptable reçoit les instructions de l'employeur à qui il rend compte en fonction du rapport du Superviseur. Directeur financier de l'entreprise, le comptable n'est pas au-dessus du superviseur même si c'est à lui que le superviseur remet la recette journalière. A son tour, le comptable fait le versement au propriétaire de l'entreprise. Au vu du rapport technique du superviseur, relativement aux heures de travail qu'il a comptabilisées, le comptable calcule et remet, sous plis, le salaire de chaque employé au Superviseur pour la paye. Le comptable et le superviseur collaborent en bonne intelligence au profit de l'entreprise.

Sur les lignes de Locodjro et d'Adjawi par exemple, les passagers remettent leurs tickets au contrôleur avant d'avoir accès au hangar qui sert de lieu d'attente. A la descente de chaque caissière, le contrôleur compte, avec elle, le nombre de tickets réceptionnés (donc 2 fois avant de descendre à son tour à 20 h ou 21 h). La caissière lui verse la somme d'argent correspondant au nombre de tickets reçus pour ensuite faire le compte rendu financier au superviseur qui, à son tour, fait le versement au comptable. A la différence des quais de Locodjro et d'Adjawi où les caissières vendent les tickets dans des guichets, sur la ligne d'Abobodoumé, notamment sur les quais d'Abobodoumé, de la police maritime et du plateau, il n'existe pas de guichets et aucun ticket n'est donné aux passagers.

Les titres de transport sont payés au moment de l'embarquement, quelques fois, pendant la traversée. Ainsi, comme le dit Y.A., l'un des pilotes qui exercent sur la ligne, « lorsque c'est ton tour, tu te positionnes pour encaisser les passagers et les embarquer. Une fois chargée, les matelots détachent la corde pour permettre au pilote de sortir la pinasse et céder la place à la suivante ». Par moments, « nous faisons du social en permettant à des gens qui n'ont pas le titre de transport de traverser avec nous », a-t-il ajouté. A Mossikro, sur la ligne Déhi déhi – Boribana, l'encaissement des titres de transport se fait pendant la traversée.

Les bateliers sont les conducteurs des pinasses. Les conducteurs de pirogues sont appelés des pagailleurs. La corde utilisée pour faire avancer la pirogue est la forme modernisée de la pagaie afin de souffrir moins. Les apprentis et les matelots sont chargés de veiller sur le moteur pendant la traversée. Ce sont les apprentis qui installent les passagers, sur les bancs, à mesure qu'ils embarquent, en raison de 5 à 6 personnes par banc. Il n'y a pas de matelots dans les pinasses en fer. Dans les pinasses en bois, chaque batelier peut avoir 2 à 3 apprentis. Les gestionnaires des entreprises de pinasses (contrôleurs et superviseurs) sont moins nombreux que les autres employés mis ensemble. Par exemple, sur 34 employés que nous avons dénombrés sur les lignes d'Adjawi où 7 pinasses sont mises en circulation, il n'y a qu'un superviseur et deux contrôleurs représentant seulement 08,82% du nombre total.

II.2.3. Les syndicats

Structures externes à l'entreprise, les syndicats ne sont pas tenus compte dans l'organigramme de l'entreprise. Les syndicats exercent leurs activités sur la base de cotisations de leurs membres. A Abobodoumé où existe un syndicat des propriétaires de pinasses, les représentants syndicaux organisent l'embarquement afin d'éviter le désordre et le trop plein de passagers.

En retour, un droit est versé à la structure syndicale, à travers son représentant du jour, avant le démarrage de la pinasse. Sur d'autres quais, comme sur celui de Sowéto, les représentants syndicaux sont chargés de contrôler les tickets avant la montée. Leurs droits leur sont versés également avant le démarrage de la pinasse. A Adjawi par contre, suite à un compromis entre propriétaires de pinasse et les syndicats, ce sont les représentants syndicaux qui fixent le prix des bagages, encaissent et empochent la somme d'argent collectée. Les propriétaires de pinasses ont accepté ce compromis pour éviter de payer des taxes aux syndicats.

Cependant, les organisations syndicales n'existent pas sur tous les quais. Par exemple, sur les lignes de Locodjro, Mossikro et sur celles situées entre M'pouto et ancien Koumassi, il n'y a ni syndicat de propriétaires ni syndicat de travailleurs. « Dès que tu revendiques, le ''patron'' te renvoie. Ceux qu'on

appelle syndicalistes ici, ce sont les encaisseurs du prix des bagages. L'argent collecté sert à alimenter leurs caisses ou faire fonctionner leur syndicat et/ou organisation », nous a confié T.A., l'un des apprentis sur la ligne Bia sud-Adjawi.

II.3. L'origine géo-culturelle des animateurs

Les animateurs du transport lagunaire par pinasses et par pirogues sont d'origine géoculturelle diverse et variée. Il existe aussi bien des ivoiriens que des étrangers ouest-africains ; Burkinabés, Ghanéens, Guinéens et Maliens (Cf. figure 2).

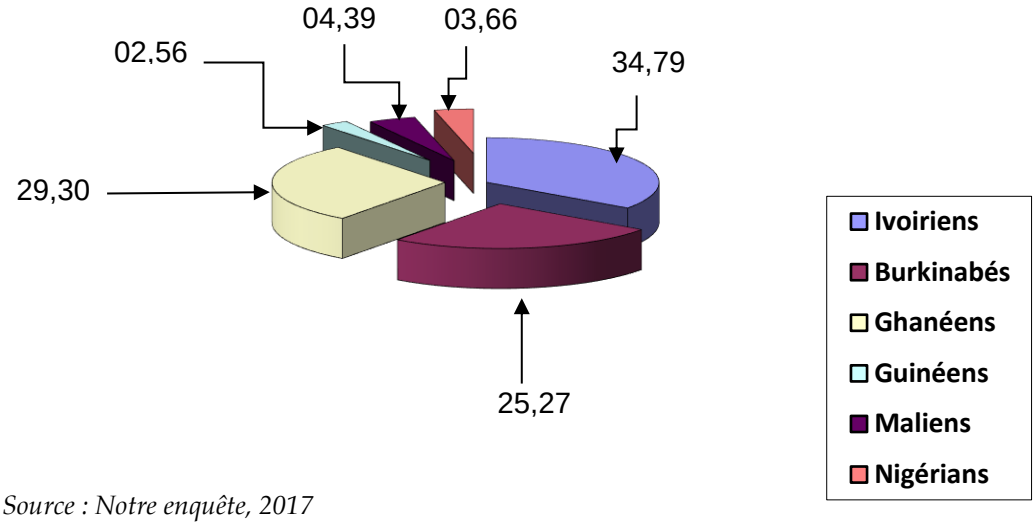

Source : Notre enquête, 2017

Figure 2 : Répartition des animateurs du transport par pinasses selon leur origine

Notre enquête révèle un taux élevé d'ivoiriens : ils représentent 34,79% du nombre total d'animateurs recensés. Suivent les ghanéens (29,30%) et les Burkinabés (25,27%). Maliens, Nigérians et Guinéens ne représentent respectivement que 04,39% ; 03,66% et 02,56% du total.

En effet, les animateurs du transport lagunaire par pinasses et par pirogues sont constitués essentiellement d'employés. Les concessionnaires qu'on y dénombre sont des ghanéens et quelques opérateurs privés Ivoiriens et Burkinabés. Or, le personnel se recrute prioritairement et majoritairement au sein de la population riveraine. D'où le nombre relativement élevé d'ivoiriens dans le secteur.

Les ghanéens sont généralement les propriétaires des pinasses en bois mises en circulation sur les lignes d'Abobodoumé et de Koumassi (Aklomiabla, ancien Koumassi, Bia sud, Koumassi 05 (Yapokro) et Sowéto). Selon le besoin en personnel, les concessionnaires ghanéens emploient aussi bien des ivoiriens que des étrangers ouest-africains, prioritairement au sein de la population riveraine. Sur le quai d'Abobodoumé par exemple, le nombre d'Ebrié dans la main-d'œuvre totale supplante celui des autres ethnies et des autres nationalités qui y sont représentées. Le taux relativement faible de ghanéens (29,30% du total ; employeurs et salariés y compris) est lié au nombre de pinasses mises en circulation. Pour faire fonctionner une pinasse en bois, le concessionnaire met au moins 4 personnes à contribution dont un pilote, un encaisseur, un matelot et un apprenti.

Sur les lignes de Djéné Ecaré, Locodjro et Mossikro par contre, les propriétaires des pinasses sont de la nationalité Burkinabé. Les habitants des quartiers riverains (Boribana, Djéné Ecaré, Locodjro et Mossikro) également, sont majoritairement des Burkinabé. D'où le nombre élevé de Burkinabé dans la main-d'œuvre totale, en ces lieux. Par exemple, sur le quai de Mossikro, les 6 employés qui exercent

dans l'entreprise de pinasse en bois sont tous de la nationalité Burkinabé. Dans l'entreprise de pinasse en fer, on dénombre 3 Burkinabé contre 1 ivoirien. Sur l'ensemble des 28 animateurs qu'on dénombre sur les deux lignes de Locodjro, il y a 18 Burkinabé représentant 64,29% du total (Cf. tableau 3) :

Tableau 3 : Répartition des animateurs du transport lagunaire informel par nationalité

Quais	Ivoiriens	Burkinabés	Ghanéens	Guinéens	Maliens	Nigérians	Total
Abobodoumé	30	10	40	0	3	0	83
Locodjro 1	2	8	0	0	0	0	10
Locodjro 2	6	10	0	0	2	0	18
Mossikro	1	9	0	0	0	0	10
Djéné Ecaré	2	4	0	0	0	0	6
Ancien Koumassi	8	4	12	3	2	1	30
Sowéto	8	4	6	0	0	2	20
Bia sud	12	7	8	2	3	4	36
Adjawi	16	5	6	2	2	3	34
Marcory sans fil	2	4	0	0	0	0	6
Koumassi 05	4	2	4	0	0	0	10
Koumassi 32	4	2	4	0	0	0	10
Total	95	69	80	7	12	10	273
Pourcentage (%)	34,79	25,27	29,30	02,56	04,39	03,66	100

Source : Notre enquête, 2017

En dehors des concessionnaires ghanéens et quelques opérateurs Burkinabés et ivoiriens qui sont présents dans le secteur, ivoiriens et burkinabés sont fortement représentés dans la main-d'œuvre. ''En attendant de trouver mieux ou valoriser le diplôme ailleurs'', comme le dit l'ivoirien K.K., titulaire du brevet de technicien supérieur (BTS) et obligé de lutter pour survivre ou ''l'impossibilité de trouver un emploi salarié quand on est aventurier'', selon les propos de O.S., ivoiriens et étrangers ouest-africains sont tentés par l'aventure du transport lagunaire par pinasses en tant que manœuvres. Aussi, à cause du salaire insignifiant, les employés et les rares personnes recrutées en fonction de leurs qualifications (pilotes, superviseurs) sont-ils contraints d'habiter les quartiers sommaires ou les villages-quartiers environnants : à Abobodoumé, Koweit, Jérusalem et Yopougon-santé pour ceux qui travaillent sur le quai d'Abobodoumé ; à Djéné Ecaré, Locodjro et Mossikro pour ceux qui travaillent sur les lignes des mêmes noms ou à Adjawi, Aklomiabla, Bia sud, Koumassi 05 (Yapokro), Sans fil et à Sowéto.

II.4. Les caractéristiques des animateurs selon l'âge, le sexe et le niveau d'instruction

Outre les variables sociodémographiques ethnie et nationalité, les caractéristiques des animateurs du transport lagunaire par pinasses et par pirogues se dégagent également en fonction de l'âge, le sexe et le niveau d'instruction.

II.4.1. Caractéristiques selon l'âge

Sur 273 animateurs que nous avons dénombrés sur l'ensemble des quais de pinasses et de pirogues dans la ville d'Abidjan, concessionnaires et employés y compris, notre enquête révèle un taux élevé d'animateurs âgés de 30 à 50 ans : ils représentent 56,78% du total. Suivent les personnes âgées de 20 à 30 ans (38,09%). Les animateurs âgés de plus de 50 ans constituent le groupe minoritaire : ils ne représentent que 05,13% du total. Il s'agit généralement des propriétaires-employeurs, lesquels sont très souvent absents sur les quais vu l'âge avancé. D'où le faible taux enregistré. Nous n'avons dénombré aucune personne âgée de moins de 20 ans qui travaille dans le secteur. (Cf. figure 3).

En effet, à cause des risques sécuritaires liés au transport lagunaire par pinasses et par pirogues, l'aventure dans le secteur est une imprudence. Les chefs d'entreprises de pinasses ne prennent donc pas le risque d'employer des personnes âgées de moins de 20 ans. Le manque d'emploi salarié oblige bien souvent la population en quête d'emploi à s'y engager. D'où le nombre élevé d'animateurs âgés de 30 à 50 ans (56,78% du total).

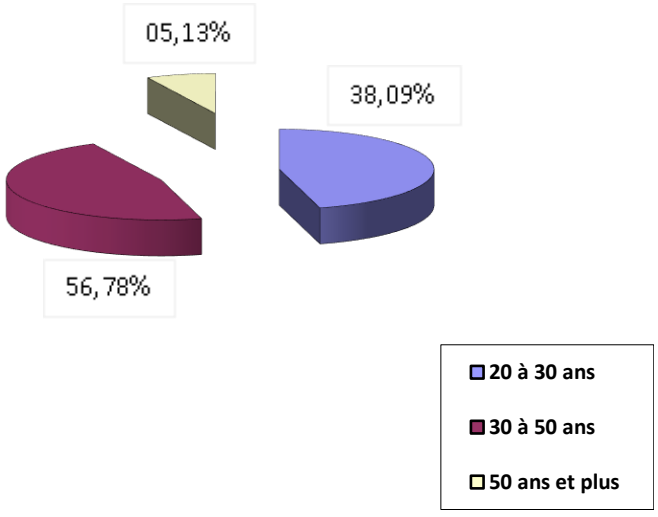

Source : Notre enquête, 2017

Figure 3 : Répartition des animateurs selon l'âge

II.4.2. Caractéristiques selon le sexe

Les hommes sont surreprésentés dans le transport lagunaire par pinasses et par pirogues. Sur 273 animateurs dénombrés dans le secteur, il y a 228 hommes contre 45 femmes représentant respectivement 83,52% et 16,48% du total. La répartition, par quai, des animateurs du transport lagunaire par pinasses et par pirogues, selon le sexe, est confinée dans le tableau 4 ci-dessous.

Tableau 4 : Répartition des animateurs du transport par pinasses selon le sexe

Quais	Sexe		Taux (%)		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Abobodoumé	80	3	96,39	03,61	100
Locodjro 1	6	4	60	40	100
Locodjro 2	14	4	77,78	22,22	100
Mossikro	6	4	60	40	100
Djéné Ecaré	4	2	66,67	33,33	100
Ancien Koumassi	22	8	73,33	26,67	100
Sowéto	14	6	70	30	100
Bia sud	30	6	83,33	16,67	100
Adjawi	28	6	82,35	17,65	100
Marcory sans fil	6	0	100	00,00	100
Koumassi 05	8	2	80	20	100
Koumassi 32	10	0	100	00,00	100
Total	228	45	83,52	16,48	100

Source : Notre enquête, 2017

L'analyse du tableau révèle que les femmes sont faiblement représentées dans le secteur. Par exemple, sur 83 animateurs dénombrés sur la ligne d'Abobodoumé, les femmes ne constituent que 03,61%. La faible proportion de femmes s'explique par le manque d'intérêt pour cet emploi vu les risques sécuritaires liés à la traversée par pinasse. Notre enquête révèle que les femmes sont généralement employées comme caissières. Par exemple, les 4 encaisseurs des lignes de Mossikro et les 8 qui exercent sur les lignes de Locodjro sont des femmes.

Il en est de même sur les lignes d'Adjawi, ancien Koumassi, Bia sud et Sowéto où ce sont les femmes qui sont à la caisse. Les autres secteurs d'activités (pilotage, mécanique, apprentissage) qui nécessitent beaucoup d'énergie ne tentent pas les femmes même si elles pensent qu'elles peuvent le faire comme le dit T.M, l'une des caissières de la ligne Déhi déhi – Boribana : « Le métier de pilote n'est pas réservé exclusivement aux hommes même si, pour l'heure, les femmes qui exercent ici sont des caissières. Si les femmes s'intéressent à la conduite et apprennent à conduire, elles peuvent conduire sans difficulté».

II.4.3. Le niveau d'instruction des animateurs

Sur 273 animateurs dénombrés dans le secteur, notre enquête révèle que 133 d'entre eux (48,72%) ont le niveau d'étude secondaire. Suivent ceux qui ont le niveau d'étude primaire : ils constituent 35,89% du total. Au nombre de 26, les illettrés et/ou analphabètes qu'on dénombre dans le secteur représentent 09,82% du total. Ils sont soit apprentis soit pilotes ou employeurs. Seulement 05,86% des animateurs ont le niveau d'étude supérieur (figure 4). Ces derniers sont utilisés comme superviseurs, contrôleurs ou comme caissiers (Notre enquête, 2017).

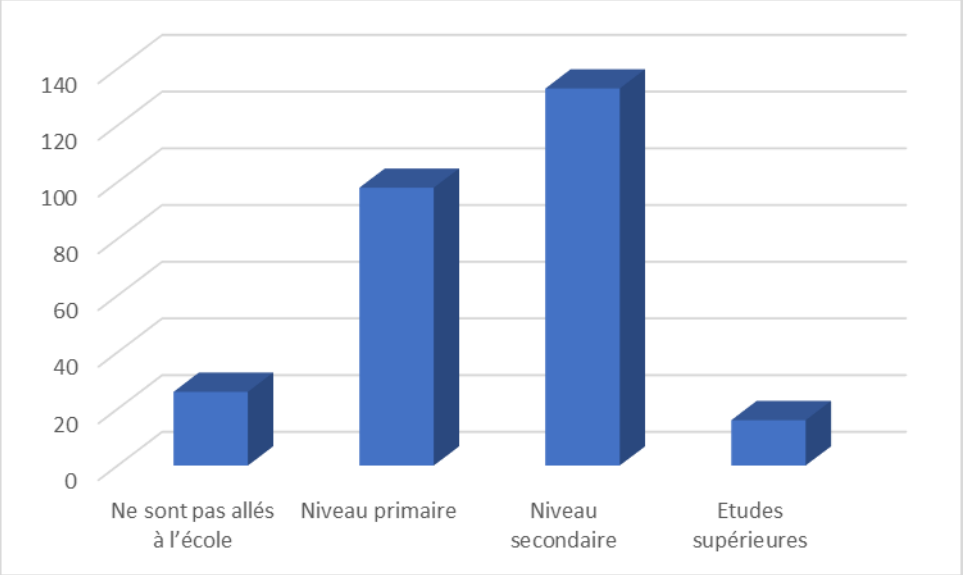

Figure 4 : Répartition des animateurs selon leur niveau d'instruction

Notre enquête révèle également que les personnes les moins instruites sont les plus représentées dans la population des propriétaires de pinasses ou d'employés mal lotis (apprentis, matelots…). En effet, il devient de plus en plus difficile de trouver un emploi public salarié à Abidjan. Pour contourner cette difficulté, les jeunes diplômés n'hésitent pas à exercer les métiers les moins enviés ou à s'aventurer dans le secteur informel. La présence de bacheliers et de titulaires de masters ou du Brevet de Technicien Supérieur dans le secteur informel relève de cela.

Si certains arrivent à trouver mieux ailleurs, il n'en est pas de même de la multitude qui est obligée de faire avec pour éviter le ridicule. Combien à plus forte raison les non diplômés ne s'intéresseraient-ils pas à ces métiers exercés jusque-là par les ressortissants de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ? Aussi, on n'a ni besoin d'être intellectuel ni besoin d'être diplômé pour être propriétaire d'entreprise de pinasses. Pour être concessionnaire, il suffit simplement d'avoir l'argent nécessaire pour l'achat d'une ou plusieurs pinasses et satisfaire aux exigences étatiques par le paiement des droits afférents.

Un niveau intellectuel élevé n'est pas non plus nécessaire pour conduire une pinasse, encore moins pour être engagé comme apprenti : le savoir-faire du postulant et la confiance de l'opérateur privé suffisent. Aussi, à mesure que le parc s'agrandit, le besoin d'un personnel en nombre suffisant pour répondre à la sollicitation des usagers s'impose –t-il. Les opérateurs privés n'ont que faire du personnel qualifié au risque de payer des salaires règlementaires. Il s'agit également pour eux d'exploiter le plan d'eau sans bruits ni troubles dus aux revendications. De ce fait, les postulants moins instruits sont préférables aux intellectuels, sauf pour les emplois qui nécessitent une qualification, la comptabilité par exemple.

II.5. Les problèmes liés au transport lagunaire par pinasses et par pirogues

La mobilisation du capital, le mode de financement, le type de comptabilité, l'embauche et les risques sécuritaires sont autant de difficultés auxquels sont confrontés les animateurs du transport lagunaire par pinasses et par pirogues.

II.5.1. Capital, financement et type de comptabilité

Des menaces pèsent sur le développement du transport lagunaire par pinasses et par pirogues. La concurrence (61,1% des propriétaires de pinasses interrogés l'attestent), le manque de liquidités pour renouveler le parc eu regard à la cherté des matériaux de construction et la cherté du moteur (selon 23,5% des propriétaires interrogés) et le manque de matières premières de bonnes qualités (15,4%) sont énumérées par les propriétaires de pinasses comme les principaux obstacles qui empêchent le développement des activités du secteur et qui risquent de faire disparaître leurs entreprises (Notre enquête, 2017).

Notre enquête révèle que le niveau du capital est très faible dans le secteur. Peu d'opérateurs privés sont en mesure de mobiliser le capital nécessaire pour acquérir des pinasses en bois, à plus forte raison celles construites avec du métal. Or, l'entreprise de pinasses appartient à une personne, rarement à un groupe d'amis ou à une famille. En effet, l'achat de la pinasse n'est pas à la portée de toutes les bourses. Hormis le moteur qu'on ne trouve qu'au Ghana, les pinasses sont construites par des opérateurs privés basés à Grand Bassam et à Noé (Côte d'Ivoire) ou au Ghana pour être acheminées en Côte d'Ivoire, par voie lagunaire. Les réparations sont faites par des charpentiers basés à Locodjoro, à Abobodoumé et à Vridi.

La construction d'une pinasse peut durer entre 03 mois et 01 an. Lorsque les matériaux de construction sont mobilisés et l'argent mis à disposition, à temps, par le concessionnaire, 03 à 06 mois suffisent pour construire une pinasse. Le coût de la construction d'une pinasse varie entre trois millions et dix millions FCFA relativement à la capacité de la pinasse et les matériaux de construction utilisés. K.A., un opérateur du secteur, précise qu'« une pinasse de grande capacité, fabriquée avec du bois spécial, de bonne qualité, peut coûter 8 millions de francs CFA, dont 3 millions pour l'achat du moteur hors-bord. Ceux de taille moyenne valent environ 3 millions, soit 1 million pour la coque et 2 millions pour le moteur ». L'étude menée par l'AGEPE sur le financement des activités informelles révèle qu'une part faible (11%) des chefs d'unités emprunte de l'argent pour faire fonctionner leur établissement.

Les prêts sont principalement obtenus auprès de la famille ou des amis (70,6%). Un nombre non négligeable d'entre les chefs d'unités informelles obtiennent des prêts auprès des fournisseurs (13,4%).

La part des prêts obtenus auprès des banques et institutions de microcrédit est très faible (seulement 3,4% du total), (AGEPE, 2009). Pour ce qui est du type de comptabilité, très peu d'entre les entreprises de transport lagunaire par pinasses et par pirogues tiennent une comptabilité écrite formelle. La caissière collecte les titres de transport qu'elle remet au superviseur, à la descente, après avoir fait l'état des entrées d'espèces avec le contrôleur, relativement au nombre de ticket qu'il a réceptionné.

Chaque soir, le superviseur fait le versement à l'employeur, ou très tôt, le lendemain matin, main à main et non sur le compte bancaire de l'employeur. Quelques entreprises de pinasses engagent des comptables. Dans ce cas, c'est à lui que le superviseur fait le versement journalier. Le comptable, agissant en qualité de Directeur financier de l'entreprise, rend compte à l'employeur au jour le jour. C'est donc une gestion traditionnelle où l'employeur peut avoir ''son argent'' à disposition, à tout moment. Les propos de K. A., chef d'entreprise de pinasses sur le quai de Sowéto l'atteste fort bien : ''Pour nous qui n'avons pas un niveau d'étude poussé, c'est compliqué de remplir les formalités administratives. Il faut toujours se faire aider chaque fois qu'on doit faire des dépôts ou des retraits d'espèces. Et puis, l'attente est longue''.

II.5.2. La faiblesse des perspectives d'embauche

Les perspectives d'embauche sont faibles, sinon inexistantes dans le secteur du transport lagunaire par pinasses et par pirogues. Cependant, on note la présence de travailleurs permanents dans le secteur vu le besoin de personnes qualifiées pour accomplir certaines tâches. Par exemple, il faut avoir l'autorisation ou le permis de conduire une pinasse pour être employé comme pilote. Ainsi, à la différence des apprentis, des caissiers et des encaisseurs qui peuvent être remerciés à tout moment, les pilotes sont des travailleurs permanents ou traités comme tels. Les employés n'osent pas revendiquer une hypothétique embauche non plus.

D'ailleurs, ''il n'est pas question de revendications dans le secteur au risque d'être remercié par l'employeur. Les organisations syndicales de défense des intérêts moraux et financiers des employés ne sont pas les bienvenus dans le secteur. Sur les quais d'Abobodoumé, Adjawi et Koumassi-sowéto où ils existent, les syndicats sont chargés de la règlementation des lignes ou de la tarification des bagages. Sur le quai de Sowéto par exemple, les représentants syndicaux sont chargés de contrôler les tickets avant la montée. A Adjawi par contre, ce sont les représentants syndicaux qui fixent le prix des bagages, encaissent et empochent la somme d'argent collectée. A Abobodoumé, il s'agit plutôt d'une association des propriétaires de pinasses'', nous a confié A.S, batelier sur la ligne Abobodoumé-Treichville. Eu égard à la précarité de l'emploi, le travail dans le secteur est un tremplin pour bon nombre d'employés. N'empêche que quelques personnes y passent plusieurs années vu l'incertitude de trouver mieux ailleurs.

II.5.3. Des risques sécuritaires et sanitaires

Le chargement des pinasses se fait sans tenir compte de leurs capacités. Le taux de charge aux heures de pointe (6h-9h la matinée, 16 h à 19 h la soirée) atteint 150 % de la charge utile. Sur cette base, une pinasse dont la charge utile ne peut excéder 60 passagers, peut charger jusqu'à 90 passagers aux heures de pointe (Cf. tableau 1). Pourtant, sur les lignes de transport, ce sont essentiellement des pneus usés qui servent de bouée de sauvetage en cas de naufrage, rarement du matériel approprié. Bernard K., pilote de pinasse sur le trajet Koumassi - M'Pouto, soutient qu'en cas de danger, une bouée peut servir pour secourir quatre personnes. Or, il n'y a pas plus de 10 bouées par pinasses.

Si une bouée peut secourir 4 personnes, comme le pilote le dit, 10 bouées ne pourraient secourir plus de 40 personnes. Les pinasses embarquent pourtant 70 à 100 personnes aux heures de pointes. Aujourd'hui, à Abidjan, sous le regard du ministère du transport, les pinasses rivalisent d'ardeur avec les bateaux-bus. Sans fenêtres, ni tableau de bord, ces engins flottants ne détiennent aucune assurance. Le tableau de bord, quand il existe, il est de type artisanal et ne rassure pas les passagers. Chaque jour, les

employés et des milliers d'usagers bravent le danger, pour traverser la lagune Ebrié à bord de ces pinasses. La question du contrôle technique des pinasses se pose avec acuité.

Les travailleurs des entreprises de pinasses et de pirogues sont également exposés à des risques sanitaires du fait de la pollution de la lagune. En effet, la mauvaise odeur des ordures jetées dans la lagune porte atteinte à la santé des travailleurs et des usagers et les expose à des risques de fièvre typhoïde, de méningite, de paludisme, etc. Si la situation est moins préoccupante dans les secteurs d'Abobodoumé, Plateau, Locodjro et ancien Koumassi, il n'en est pas de même à Boribana, Sans fil, quartier Divo et Aklomiabla où excréments et déchets ménagers sont déversés à longueur de journée dans les plans d'eau qui les longent. Les heures d'attente sont pénibles vu l'odeur nauséabonde qui s'y dégage. Sur 24 employés que nous avons interrogés sur les quais de Boribana, Sans fil, quartier Divo et Aklomiabla, à raison de 6 personnes par quai, 62,5% attestent souffrir régulièrement de la fièvre typhoïde, 20,83% ont été hospitalisés pour cause de méningite, 41,67% souffrent constamment du paludisme (Notre enquête, 2017).

III. Discussion

Le transport collectif dans les villes subsahariennes et le développement du transport artisanal

La question des transports dans les grandes villes subsahariennes est d'un intérêt certain. Les travaux des chercheurs et des institutions internationales qui y ont été consacrés témoignent de l'importance accordée à cette problématique. GODARD (1992, 2002), LOMME (2004), BUGNICOURT (1981), COING (1981) et MBASSI (1981) ont développé des réflexions sur les formes des transports, notamment l'intégration du secteur populaire aux systèmes de transport urbain. La Banque mondiale a axé sa recherche sur l'organisation, le financement mais aussi la rentabilité de ces transports.

En Côte d'Ivoire, les études ont longtemps été portées sur le secteur formel des transports collectifs, particulièrement sur le mode routier, très rarement sur le mode lagunaire, encore moins sur le transport lagunaire par pinasses et par pirogues. DEMUR (1969) s'est intéressé à l'offre des transports collectifs et surtout à leur organisation et leur fonctionnement dans la capitale ivoirienne. La SOTRA assurait le transport collectif à travers toute la ville avec un complément des services artisanaux (les « gbakas ») à la périphérie (Yopougon et Abobo). Les travaux menés par ALOKO (1996,1999, 2001) à Cocody, à Adjamé et à Bouaké sur les taxis collectifs « woro-woros » indiquent les facteurs expliquant le développement des taxis collectifs dans la desserte des espaces et analysent les choix qui président à la localisation des gares ou nœuds spontanés des transports populaires. Prenant l'exemple de N'Djamena, MAHAMAT H. H. (2015) explique que les crises multiformes que vivent les transports publics font que l'offre de transport est demeurée artisanale.

Le secteur artisanal du transport en Afrique s'est d'abord développé de manière plus ou moins spontanée, pour répondre à une demande non satisfaite, y compris pendant la période faste des entreprises publiques (GODARD, 1994). « A Abidjan, l'utilité du transport artisanal est reconnue de tous. Il joue un rôle primordial dans la desserte des espaces et constitue le complément indispensable de la SOTRA aussi bien dans les quartiers périphériques que dans les quartiers centraux » (KASSI I., 2007). Dans le contexte actuel du transport urbain à Abidjan dominé par le mode routier, les pinasses et les pirogues donnent accès à plusieurs communes d'Abidjan, notamment Attécoubé, Bingerville, Cocody, Koumassi, Marcory, Plateau, Port-bouët, Treichville et Yopougon, alors que les bateaux bus des compagnies officielles (SOTRA, STL, Aqualines) ne jouent pleinement leur rôle que dans les quartiers centraux (Abobodoumé, Bingerville, Cocody, Plateau et Treichville

Le profil socio-démographique des animateurs du transport lagunaire informel

Dans son étude sur le profil socio-démographique et économique de la main-d'œuvre salariée des scieries installées à Daloa, YAO (2007) explique que ces unités de transformation du bois emploient une main-d'œuvre abondante dans leur ensemble, d'origine géo-culturelle diverse et variée, majoritairement

sans qualification, qui se recrute à la porte et sur les périmètres d'exploitation. La faiblesse du niveau de qualification expose la main-d'œuvre à des abus : traitement salarial insignifiant, renonciation au repos, etc. C'est ce qui est constaté dans les entreprises de pinasses et de pirogues où le recrutement se fait sur la recommandation d'un proche ou sur la base de relations personnelles avec l'employeur. Il s'agit pour l'opérateur privé d'avoir des employés à sa solde et contourner les revendications éventuelles.

Dans ces entreprises informelles de transport lagunaire, il n'existe pas de contrat d'embauche : les employés sont considérés comme des journaliers ou des travailleurs occasionnels et traités comme tels. C'est pour cela d'ailleurs qu'ils sont payés à la tâche. Aussi, les animateurs des entreprises de pinasses et de pirogues les moins instruits sont-ils les plus représentés dans la population des propriétaires ou d'employés mal lotis (apprentis, matelots), confirmant l'étude réalisée par l'agence de promotion de l'emploi (AGEPE) : *''Les personnes les moins instruites sont les plus représentées dans la population de chefs d'unités de production informelles.*

La main-d'œuvre du secteur informel a un niveau d'instruction très faible avec 18,1% de la main-d'œuvre recrutés par les relations personnelles. C'est d'ailleurs le mode de recrutement dominant. Celle-ci est rémunérée pour une grande part à la tâche (AGEPE, 2009) confirmant (BIT, 1993) : *''Dans le secteur informel, les relations de travail, lorsqu'elles existent, sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les relations de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme''*. Le mode de recrutement et de paye dans les entreprises de pinasses l'atteste fort bien. En effet, le recrutement dans les entreprises de pinasses se fait sur la recommandation d'un proche ou sur la base de relations personnelles avec l'employeur.

Il s'agit pour l'opérateur privé d'avoir des employés à sa solde et contourner les revendications éventuelles. Il n'existe pas de contrat d'embauche : les employés sont considérés comme des journaliers ou des travailleurs occasionnels et traités comme tels. C'est pour cela d'ailleurs qu'ils sont payés à la tâche. Eu égard au salaire insignifiant pour faire face à leurs besoins personnels et répondre aux nombreuses sollicitations dont parle GNABELI (1994) : « la participation aux cérémonies publiques et aux réseaux de sociabilité, les négociations statutaires dans les familles, la participation aux funérailles, la participation aux associations d'originaires », les employés des entreprises de pinasses et de pirogues ont développé l'économie informelle à travers la tontine confirmant (YAO, 2007 et 2014) : « Face aux difficultés inhérentes à la vie, les salariés des unités de bois de Daloa développent des structures d'entraides au sein desquelles ils se cotisent pour se partager à tour de rôle (tontine) ou pour aider l'un des leurs en difficultés ».

Conclusion

Le transport lagunaire par pinasses et par pirogues joue un rôle essentiel et nécessaire dans le quotidien des populations vivant à Abidjan. Ce secteur est un maillon important dans l'épanouissement financier et moral des animateurs. Les actifs occupés par le secteur sont employés comme pilotes, apprentis, matelots, caissiers ou encaisseurs, contrôleurs et comme superviseurs. Il serait important que ce secteur connaisse une meilleure organisation pour le bonheur des employés et celui des populations qui n'ont que ce seul moyen de déplacement pour sortir de leurs quartiers. Il faille que l'Etat soit regardant et que des mesures soient prises afin que des dispositions soient mises en place pour la sécurité des passagers.

Les concessionnaires doivent mettre en place des structures de protection sociale des employés. Il importe que les travailleurs soient déclarés à la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS) pour la sécurité sociale de leurs familles et qu'ils aient droit aux prêts pour éviter le ridicule en cas de besoin. Aussi, au regard du travail qui y est pénible, les heures supplémentaires doivent-elles être rémunérées.

Références bibliographiques

AGEPE, 2009 : ''Etude sur le Secteur informel à Abidjan en 2008, Caractéristiques des Unités de Productions Informelles à Abidjan en 2008'', CIV-AGEPE-ESIA 2008, Ministère de la Fonction Publique et de la réforme administrative. Consulté le 14 septembre 2017 http://www.ins.ci/nada1/ddibrowser/?id=9,

AKA K. A., 1988, L'organisation des transports collectifs à Abidjan, Thèse de doctorat de l'université de Paris X – Nanterre (Géographie Humaine), 333 p.

ALOKO-NGUESSAN J., 2001, Cocody et les taxis communaux : logiques de fonctionnement des réseaux, Revue Ivoirienne des lettres et Sciences Humaines, P 117-132.

ALOKO N'GUESSAN J., 1999, Les taxis communaux ou « woro-woro » et l'environnement des transports urbains collectifs à Adjamé, Abidjan, Côte d'Ivoire, In Géo-Eco-Trop, n°23, p. 143-159.

ALOKO N'GUESSAN J., AKA KOUADIO A., 1996, Essai d'analyse géographique des facteurs d'émergence des taxis-villes ou « woro-woros » à Abidjan-Cocody, Revue tunisienne de géographie, n°29, p. 41-64.

BANQUE MONDIALE et Commission économique pour l'Afrique. Programme de politiques de transport en Afrique subsaharienne. Document de travail SSATP n°58F, 2001, Gestion des transports urbains. Abidjan, du 3 au 14 juillet 2000, 222 p, [en ligne] réf. du 09 – 05 – 2007, disponible sur http://www4.woldbank.org/afr/ssatp/ressources/ss

BANQUE MONDIALE, 1975, transports urbains : politique sectorielle, Washington, Banque Mondiale, 118 p.

BIT, 1993 : Statistiques de l'emploi dans le secteur informel, Rapport pour la XV^{ème} Conférence Internationale des Statisticiens du Travail, Genève, 19-28 Janvier 1993, BIT.

BUGNICOURT J., 1981, Transports « informels » ou « transitionnels » dans les villes du tiers monde : les remplacer ou les promouvoir ? In BUGNICOURT J. et al. Transports en sursis ? Quelles politique des « petits transports » urbains dans le tiers monde ? Environnement africain, Dakar/Londres, ENDA/IAI, p. 103-120.

COING H., 1981, Crise des transports urbains et transports « non conventionnels », In BUGNICOURT J. et al. Transports en sursis ? Quelles politique des « petits transports » urbains dans le tiers monde ? Environnement africain. Dakar/Londres, ENDA/IAI, p 5-13.

DEMUR C., 1969, Les transports urbains à Abidjan, Paris, Mémoire de maîtrise, 44 p.

Enquête express, 2012 : Transport lagunaire : Les pinasses, des cercueils flottants, N° 71, Boigny Express, publié le jeudi 14 juin 2012.

GNABELI R.Y., 1994, ''Les enjeux des dépenses sociales dans quelques industries du bois du Centre Ouest Ivoirien'', ORSTOM, GIDIS-CI, Centre de petit Bassam, Abidjan,42p.

GODARD X. (Dir), 2002, Les transports et la ville en Afrique au Sud du Sahara, Paris, karthala/INRETS, 408 p.

GODARD X. (Dir), 1994, Les transports dans les villes du Sud : la recherche de solutions durables, Paris, éditions Karthala, 358 p.

GODARD X., TEURNIER P., 1992, Les transports urbains en Afrique à l'heure de l'ajustement, Paris, édition Karthala-INRETS, 243 p.

GODARD X. (Dir), 1992, Mobilité et transports dans les villes en développement, transfert de modèles et échanges économiques Nord-Sud, CODATU Sao Paulo 1990, Paris, L'harmattan, 232p.

LOMBARD J., 2006, « Enjeux privés dans le transport public d'Abidjan et de Dakar », Géocarrefour, Vol. 81, n°2, pp. 167-174, mis en ligne le 01 décembre 2009, consulté le 15 novembre 2017. URL : http://geocarrefour.revues.org/1913 ; DOI : 10.4000/geocarrefour.1913

LOMME R., 2004, La réforme des transports publics urbains à l'épreuve de l'intégration du secteur informel, In GAULME F. (éd.), VIRCOULON T. (introd.), Afrique contemporaine, Dossier Afrique du Sud, Eté 2004, Paris, Agence Française de Développement, n°210, p 79-93.

KASSI I., 2007, Régulations des transports populaires et recomposition du territoire urbain d'Abidjan, Thèse de Doctorat, Université de Bordeaux 3, Université d'Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire, 311 p.

MAHAMAT H. H., 2015 : *Mobilités urbaines et planification : Le cas de N'Djamena,* thèse de doctorat en aménagement de l'espace et urbanisme, Université Bordeaux Montaigne, École Doctorale Montaigne - Humanités (ED 480), 475 p (pp 65-66)

MBASSI E., 1981, L'offre de transport par le secteur informel des villes du tiers monde, in BUGNICOURT J. et al., Transports en sursis ? Quelle politique des « petits transports » urbains dans le tiers monde ? Environnement africain, Dakar/Londres, ENDA/IAI, pp. 25-41.

MESKINE A., 2004 : Le transport urbain à Casablanca : Diagnostic et problèmes, www.memoireonline.com/10/08. (Consulté le 20 septembre 2017).

YAO K. E., 2014 : L'impact des unités industrielles de transformation du bois sur le développement urbain à Daloa. Thèse unique de doctorat de géographie, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan-Cocody, IGT, 291 p.

YAO K. E., 2007 : Le profil socio-démographique et économique de la main-d'œuvre salariée des usines de bois de Daloa : le cas de la STBO. Mémoire de maîtrise de géographie, Université de Bouaké, 129 p.

Résilience, production agricole et commercialisation pour une autosuffisance alimentaire dans le Sud-ouest ivoirien

Zananhi Florian Joël TCHEHI[1], Gogui Albert DIGBO[1], N'DA KOUASSI PÉKAOH
1. Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa (Côte d'Ivoire)

Résumé

La sécurité alimentaire d'une population meurtrie par la guerre, en phase de resocialisation et de reconstruction contribue à la cohésion sociale. Cette quiétude sociale constitue l'entame du développement durable. Dans cette perspective, plusieurs organisations mixtes de Tabou seront appuyées par des ONG en vue de renforcer leurs capacités de résilience et d'auto-prise en charge des rapatriés et des communautés hôtes de sorte à prévenir l'insécurité alimentaire par une autosuffisance alimentaire, à travers une approche communautaire participative. La constitution des groupements, la production agricole de ceux-ci et la commercialisation des surplus de production, jusque-là sans difficultés majeures vont finalement être confrontées aux frictions politiques, religieuses, culturelles et sociales.

Ce jeu de rapports sociaux et de recompositions sociales dépeint dès lors les difficultés d'écoulement des produits, d'où, la concentration de certains dans des localités dites névralgiques et leur raréfaction, ailleurs. L'étude met en évidence l'importance de la connaissance du circuit alimentaire pour maîtriser le marché et utiliser les informations des chaînes de valeur afin d'analyser la faisabilité, l'efficacité et la rentabilité des AGR envisagées par les groupements bénéficiaires.

Cela a permis de comprendre les systèmes des marchés de Gnato, Néro-village, Olodio, Para, Prollo et Yéouli, pour vulgariser les types d'activités rentables à partir des circuits identifiés dans la zone de Tabou pour une autosuffisance alimentaire.

L'étude a été réalisée à partir de la recherche documentaire, de l'enquête et de l'observation directe et d'entretiens avec des producteurs et des commerçants optant pour la méthode mixte**.**

Cet article attire l'attention des populations et des décideurs sur la nécessité d'une cohésion sociale à travers la mise en relation producteurs-acheteurs dans des programmes de développement économique dans le département de Tabou.

Mots- clés : Résilience - cohésion sociale- autosuffisance alimentaire- production- commercialisation

Abstract

The food security of a population ravaged by war, in the process of resocialization and reconstruction contributes to social cohesion. This social tranquility is the beginning of sustainable development. In this perspective, several joint Tabou organizations will be supported by NGOs to strengthen their resilience and self-reliance capacities of returnees and host communities to prevent food insecurity through food self-sufficiency. through a participatory community approach. The constitution of the groupings, the agricultural production of these and the commercialization of surplus production, hitherto without major difficulties, will finally be confronted with political, religious, cultural and social friction.

This game of social relations and social recompositions then depicts the difficulties of product flow, hence the concentration of some in so-called neuralgic localities and their scarcity elsewhere.

The study highlights the importance of knowledge of the food web to control the market and use value chain information to analyze the feasibility, effectiveness and cost-effectiveness of IGAs envisioned by beneficiary groups.

This made it possible to understand the market systems of Gnato, Nero-village, Olodio, Para, Prollo and Yeouli, to popularize the types of profitable activities from the circuits identified in the Tabou area for food

self-sufficiency.
The study was based on documentary research, survey and direct observation and interviews with producers and traders opting for the mixed method.
This article draws the attention of populations and decision-makers to the need for social cohesion through the linking of producer-buyers in economic development programs in the department of Tabou.
Keywords: Resilience-social cohesion-food self sufficiency-production- commercialization

Introduction

Lorsque l'on cherche à améliorer les conditions socioéconomiques d'une population meurtrie par la guerre, la question de l'acquisition des capacités, c'est-à-dire les « capabilités » au sens de Sen (1999), nécessaires pour l'autonomisation des individus et des associations vulnérables, s'avère fondamentale. En effet, les actions d'appui des ONG aux groupements mixtes dans la localité de Tabou se devaient dès lors, d'augmenter la capacité de ces acteurs à maîtriser les dynamiques d'évolution qui les concernent aux échelles locales et globales (Lardon et al, 2001). Il était donc nécessaire d'influencer ces groupements et les différentes communautés de la localité afin d'améliorer les rapports entre eux de façon à rendre possible l'utilisation des capacités acquises collectivement (Coudel ,2009). La poursuite de cet objectif d'inclusion sociale répondait au développement communautaire, voire, la cohésion sociale (Tremblay, Klein et Fontan, 2009 ; Ndiaye, 2011; Caillouette, Roos et Aubin, 2013).

La constitution des groupements, la production agricole de ceux-ci et la commercialisation des surplus de production, jusque-là sans difficultés majeures et sensées appuyer la résilience, vont finalement, être confrontées aux frictions politiques, religieuses, culturelles et sociales de ces acteurs. L'absence d'un système d'information sur les prix et la faible performance des productions liées aux rendements contribuent à limiter la mise en marché des produits (Duteurtre, 2001). Aussi, Le faible niveau de structuration des organisations de producteurs constitue un facteur limitant leur accès aux marchés.

Ce jeu de rapports sociaux et de recompositions sociales dépeint dès lors les difficultés d'écoulement des produits d'où, la concentration de certains dans des localités dites névralgiques et leur raréfaction ailleurs.

C'est dans cette optique que ce travail est mené, en vue d'analyser les stratégies de repositionnement des nouveaux acteurs dans ce système de production et de commercialisation pour une autosuffisance alimentaire dans le sud-ouest ivoirien.

Pour ce faire, il importe au préalable de décrire la méthodologie et les fondements théoriques de notre réflexion avant de présenter nos résultats.

Méthodologie

Notre travail sur : « Résilience, production agricole et commercialisation pour une autosuffisance alimentaire dans le Sud-ouest ivoirien » comme fait social, suit une méthodologie qui prend son ancrage dans un certain nombre de considérations théoriques qu'il importe d'élucider avant de progresser dans notre analyse.

Collecte des données

Techniques de collectes de données

Selon Paul N'da (2015), les techniques ou instruments de collectes des données sont « *des procédés opératoires définis, transmissibles, successibles d'être appliqués dans les même conditions adaptés au genre de problème et de phénomène en cause* ».

Les techniques évoquent plusieurs mécanismes pour aboutir aux résultats attendus. Ce travail de recherche s'inscrivant dans une approche mixte (qualitative et quantitative), les techniques auxquelles nous avons eu recours sont : la recherche documentaire, l'observation directe, les questionnaires et les entretiens individuels.

Outils de collecte de données

Les techniques de recherche qualitative et quantitatives utilisées dans cette étude ont mobilisé les outils suivants : une grille de lecture, une grille d'observation, des questionnaires et des guides d'entretiens.

Technique d'échantillonnage

Pour cet travail, nous avons opté pour l'échantillonnage par convenance qui est une technique d'échantillonnage non probabiliste consistant à choisir des commerçants selon leur disponibilité ou accessibilité dans un milieu déterminé et à un moment précis. Ils ont été choisis au fur et à mesure qu'ils se présentaient. Nous avons poursuivi le processus jusqu'à la taille de 60 commerçants, 30 producteurs et 10 pêcheurs souhaités. Le choix de cette technique d'échantillonnage se justifie par l'inexistence de données exactes sur le nombre et la composition des commerçants dans le département de Tabou.

Ainsi, le critère d'inclusion et d'exclusion a consisté à choisir tout commerçant de gros ou de détail et tout pêcheur ou producteur de vivrier. Sur cette population, nous avons pu interroger 10 commerçants de gros et 50 de détaillants en fonction de leur disponibilité qui ont répondu à notre guide d'entretien et à notre questionnaire. L'application de cette méthode nous a permis de collecter chez ces mêmes acteurs, des données qualitatives et quantitatives.

Exploitation des données recueillies

Traitement des données

Les données recueillies ont subi un traitement informatique avec le logiciel Sphinx 5.1
Les informations ainsi traitées ont permis d'élaborer le présent document.

Les fondements théoriques d'analyse des données

Notre réflexion sur la résilience de la population de Tabou et l'autosuffisance alimentaire s'inscrit dans la perspective historique de Lévis Strauss permettant d'évaluer dans leurs rapports respectifs les éléments du présent en rapport avec leur passé, ceci en assurant une continuité, aux évènements. En nous permettant de comprendre le vécu antérieur de cette population juste avant la crise, cette historicité nous permet par la suite de dégager les implications sociales sur les nouveaux rapports de production et de commercialisation de sorte à faire une analyse s'il y a évolution ou régression dans la vie sociale de cette population. Mais l'essentiel n'étant pas de retracer le vécu de cette population en phase de la reconstruction, il importe aussi de comprendre leurs actions afin d'en dégager leur capacité de production et de maîtrise du circuit de commercialisation.

La sociologie compréhensive wébérienne sur l'échange, l'une des versions de la microsociologie qui explique la complexité de l'action sociale nous rapproche de notre objectif. La théorie de l'échange est reconnue dans le champ de la sociologie grâce aux travaux de Georges Homans **(**1958) : cette théorie interprète les comportements sociaux et les interactions humaines sur le modèle de l'échange économique. En d'autres termes, pour cette théorie, il faut analyser des interactions entre individus et entre groupes d'acteurs en termes de coût et d'avantages.

Dans notre réflexion, à la lecture de cette théorie, nous essayons de voir les actions menées par cette population pour se reconstruire et se repositionner socialement. Cette posture nous permet de

savoir si les retournés d'exils, allogènes et allochtones pourront s'accepter mutuellement dans ce processus de reconstruction et repositionnement. Mais, il urge aussi de comprendre avec Von Neumann et O. Morgenstern (2012) que la vie s'inspire du jeu social dont il faut comprendre les logiques d'interactions entre individus ou groupes d'acteurs.

Dans cette optique, l'analyse dans cette perspective tentera de rendre compte de la rencontre de différentes logiques d'acteurs. La théorie des jeux ainsi libellée montre que le choix d'un individu ou d'un groupe d'individus et les conséquences de son action interfèrent avec ceux d'un individu ou d'un groupe d'individus. En fait, les calculs rationnels des individus peuvent être source d'effets pervers s'ils rencontrent ceux d'autres individus. Nous nous sommes appuyés sur cette théorie pour montrer comment les stratégies des acteurs, les ONG et les acteurs du développement contribuent à la reconstruction et repositionnement social de cette population de Tabou dans cette dynamique d'autosuffisance alimentaire. Les théories mobilisées jusqu'ici placent la rationalité, la résilience et l'intérêt au centre de l'action de l'individu. Elles laissent de côté les habitudes, les discours, or tous ces éléments participent à la construction de l'action individuelle.

C'est pour analyser tous ces éléments que nous faisons appel à l'interactionnisme symbolique. L'expression « interaction symbolique » est l'œuvre d'Herbert Blumer (1969). L'interactionnisme symbolique prend ses véritables sources dans les thèses des sociologues de la « seconde école » de Chicago. A l'instar de l'individualisme méthodologique, l'interactionnisme symbolique postule que l'individu constitue l'instance où s'exprime le sens pour l'analyse sociologique. Ainsi, à l'inverse des positivistes, les interactionnistes soutiennent que les individus ne subissent pas les faits sociaux, mais ils les produisent.

En fait, les acteurs construisent leurs actions en fonction de leur situation. En revanche, ces actions n'ont pas forcément un caractère rationnel. C'est en effet dans cette problématique que la vie de groupe prend tout son sens, car grâce à une interaction préalable, les individus acquièrent un même niveau de compréhension de leur situation. C'est pourquoi pour Blumer (1969), les discours et les représentations des individus constituent l'objet même de la sociologie. Pour se faire, le sociologue doit prêter attention aux actes, aux langages de la vie quotidienne, même les plus banals.

Comme le soulignent les interactionnistes, nous avons procédé à une analyse minutieuse de nos enquêtés. De même, nous avons prêté une attention particulière à leurs comportements. En sommes, nous avons examiné à travers les discours et les comportements la manière dont les retournés d'exil apprécient leur capacité de résilience sociale pour une autosuffisance alimentaire.

Résultats et discussions

Les acteurs du système de production et de commercialisation avant la crise militaro-politique de 2010

Le département de Tabou est l'une des zones de forte migration, qui selon Omar Merabet (2006) est un facteur de développement en Côte d'Ivoire. Cette politique a favorisé l'arrivée de plusieurs milliers de ressortissants des pays de la CEDEAO notamment des Burkinabés, des Maliens, des Nigériens, des Béninois, des Guinéens (…), qui ont été attirés par l'économie de plantation (Silvère Yao, 2009). Tous ces migrants ont contribué à l'accroissement de l'activité agricole et partant l'accroissement de l'économie du pays. D'un côté, ces migrants se sont orientés vers des secteurs d'activités autres que l'agriculture qui constitue l'objectif principal de la migration (Nassa Dabié, 2009), et de l'autre, la critique à l'endroit de la politique migratoire ivoirienne. Dans le premier cas, les migrants ont diversifié leurs activités en intégrant des secteurs majeurs comme le transport, l'élevage et le commerce.

Le commerce représentant un secteur clé après l'agriculture, cet élan de diversification a favorisé le développement très accru du commerce des denrées alimentaires par les migrants externes et internes en Côte d'Ivoire et particulièrement à Tabou. Cette intégration soulève à la fois le problème de la surexploitation de la forêt qui est déjà rare et une compétition entre autochtones, allochtones et allogènes.

Depuis son indépendance, la politique migratoire de la Côte d'Ivoire lui a forgé une réputation de terre d'hospitalité. « *Dans les espaces ruraux, on accueillait facilement l'étranger, parce que cela faisait partie des traditions locales d'hospitalité* » (Nassa Dabié, 2009). Cependant, la croissance démographique et les crises économiques et politiques qui se sont succédées ont modifié la perception que les populations ivoiriennes avaient du migrant de même que les rapports. *« Les représentations de l'étranger se sont dégradées* » (Nassa Dabié, 2009). Il justifie cela par le fait que « *l'étranger, le migrant ont été perçus de plus en plus comme des concurrents(…) pour l'accès à la terre* ».

Cette politique migratoire d'antan permet dès lors de présenter les acteurs du système de production et de commercialisation de Tabou comme une population CEDEAO et une Côte d'Ivoire miniaturée.

Les produits

Tableau 1 : Produits locaux et leurs localités de production

Produits locaux et zones de production									
Manioc	Riz	Ignam e	Banan e	Maïs	Aubergi ne	Pimen t frais	Gombo	Poisso n	Poule t
Néro-cité, V2, Yonaké Ranouin ké Gnato Para	Ranouinké Gnato djouroutou Para	Olodio Néro-cité Prollo Para	Sékrék é, Ménèk ré V2 Para	Olodio , Tabou Néro-cité V2 Para	V2, Olodio, Prollo Gnato Para	V2, Olodi o, Prollo, Yéouli , Soubl aké Gnato Para	Olodio, V2 Néro-cité Sékéré ké Ménéké	Soubla ké, Gôzon Tabou	Tabo u

Source : Notre enquête 2016

Les produits locaux sont ceux qui ont été trouvés dans le département de Tabou. Les localités de production sont les lieux où sont cultivées ces denrées. Tous les produits contenus dans le tableau tels que le manioc, l'igname, la banane, le maïs, l'aubergine, le piment et le gombo sont présents dans toutes les localités de Tabou. Sauf le riz, le poisson et le poulet qui sont observables dans quelques localités. Ce qui justifie leur importation.

Disposition des produits au marché de Para. (Source : notre enquête 2016)

Tableau 2 : Produits et leurs localités d'importation

Produits	Chou	Tomate	Maïs grain	Piment sec	Poisson	Viande de porc	Haricot
Localités	San-Pedro Abidjan	Abidjan Bouaké	San-Pedro	Bouaflé Abengourou Bouaké	San-Pedro	San-Pedro	San-Pedro

Source : Notre enquête 2016

Comparativement au tableau 1, le maïs, le poisson et le piment bien que produits à Tabou, sont aussi importés de San-pédro, Bouaflé, Bouaké et Abengourou, en plus des denrées comme la tomate, la viande de porc et le haricot qui sont directement importés.

Analyse des forces, faiblesses, opportunités et risques des AGR (Sens)

L'analyse SWOT des produits de la localité de Tabou permet de dégager les forces, les opportunités et les risques que chaque produit présente afin d'en déduire son impact socioéconomique dans ce processus de résilience de cette population.

Le piment

Tableau 3 : Analyse SWOT du piment

Forces	Opportunités	Fonctions	Faiblesses	Menaces	Recommandations
-Les prix compétitifs du piment produit localement par rapport au piment importé. -Bonne qualité	-Forte demande -Fort potentiel d'augmentation de revenu -Fort potentiel de génération d'emploi -Les opportunités d'accroître la production pour accéder au marché d'importation à travers le lien entre les producteurs et les agents de marché.	Vente en gros Vente au détail	-Denrée facilement périssable et manque de lieu de conservation (piment frais) -Marché non régulé	-La participation limitée des producteurs dans le circuit de commercialisation et faible connexion entre les marchés. -Le coût élevé du transport et offre limitée en transport -Réduction drastique de la rentabilité -Marché non régulé	-Conseiller et former les producteurs et commerçants au système et au réseau commercial -Conseiller à la maîtrise de la balance commerciale de l'offre et de la demande -Former les groupements sur le circuit de production et de commercialisation des denrées -Préparer les producteurs et les commerçants aux avantages et éventuelles difficultés dans l'exercice de ces activités. -Former les groupements sur le leadership.
-Facilement vendable frais comme sec	-Forte de demande de piment sec	Stockage sur place	-Denrée facilement périssable et manque de lieu de conservation	-Avarie et perte d'importants stocks	
-Forte demande -Fort potentiel d'augmentation de revenu -Fort potentiel de génération d'emploi		Production	-Saturation du marché. -Absence de service de soutien	-Baisse de la rentabilité -Baisse de la production	

-Aucun usage de produits phytosanitaires -Disponibilités d'intrants cultivables			- Indisponibilité d'autres variétés -L'absence d'un cadre de contrôle de qualité	-menace sur la qualité du produit	

Source : notre enquête 2016

L'analyse SWOT du piment démontre que bien que le piment soit un facteur économique très important, les risques de pertes liés aux avaries et de transport constituent des contre-coûts auxquels devront se préparer les acteurs qui s'intéresseront à cette AGR.

Le gombo

Tableau 4 : Analyse SWOT du gombo

Forces	Opportunités	Fonctions	Faiblesses	Menaces	Recommandations
-Fort potentiel d'augmentation de revenu -Fort potentiel de génération d'emploi -Facilement vendable	-Forte demande -Fort potentiel de génération d'emploi	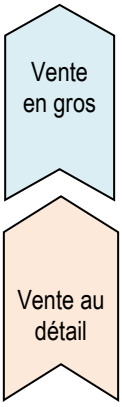	-Faible production - Très peu d'acteurs -Marché non régulé -La participation limitée des producteurs dans le circuit de commercialisation - Faible connexion entre les marchés.	-Réduction drastique de la rentabilité -Marché non-régulé -Baisse de la demande	-Amener les groupements producteurs à communiquer avec d'autres groupements -Amener les groupements à être en contact avec les commerçants grossistes et détaillants -Amener les producteurs et les commerçants à créer des carnets d'adresse -Conseiller les producteurs et les commerçants sur la nécessité de créer la confiance dans ce système
-Difficilement périssable	Vendable sec « Djounglé » en cas de menace d'avarie	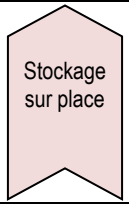	-Manque d'infrastructures de stockage	-Avarie du stock	

-Bonne qualité	-Qualité prisée par la population	Production	-Manque de service de soutien -Très peu d'acteurs -Faible production	-Raréfaction du produit -Fluctuation du prix	-Conseiller à la nécessité de la constance dans ces domaines d'activité -Aider de façon privilégiée les groupements qui veulent se professionnaliser par des appuis techniques et/ou financiers
-Usage d'ancien gombo comme intrant pour la production de l'année suivante	Disponobilité de gombo sec servant d'intrants	Approvisionnement en intrants	Faible quantité d'intrant	-Cherté du produit	

Source : notre enquête 2016

L'analyse SWOT du gombo, démontre que c'est une culture rentable et peu cultivée dans la localité de Tabou, comporte des fluctuations des prix dues à sa raréfaction. Même lorsqu'elle est confrontée à la menace d'avarie, elle peut être séchée et transformée en « djounglé ».[273] Le gombo frais est autant prisé que le gombo sec.

L'aubergine

Tableau 5 : Analyse SWOT de l'aubergine

Forces	opportunités	Fonctions	Faiblesses	Menaces	Recommandations
-Fort potentiel d'augmentation de revenu -Fort potentiel de génération d'emploi -Prix acceptable	-Prisée par la population	Vente en gros Vente au détail	-Denrée facilement périssable et manque de lieu de conservation -Marché non régulé -Marché trop saturé	-Réduction drastique de la rentabilité	-Amener les groupements producteurs à communiquer avec d'autres groupements -Amener les groupements à être en contact avec les commerçants grossistes et détaillants -Amener les producteurs et les commerçants à créer des carnets d'adresse -Conseiller les producteurs et les commerçants sur la nécessité de créer la confiance dans ce système -Conseiller à la nécessité de la constance dans ces domaines d'activité
-Facilement vendable		Stockage sur place	Denrée facilement périssable et manque de lieu de conservation	-Avarie du stock de produit	

[273] Djounglé : poudre de gombo séchée, consommée en Côte d'Ivoire beaucoup plus chez les Akan. Avec le brassage culturel, sa consommation est généralisée.

					-Aider de façon privilégiée les groupements qui veulent se professionnaliser par des appuis techniques et/ou financiers
-Forte production -Bonne qualité -Facilement cultivée	-Zone favorable à la production	Production	-Manque de service de soutien	-Mauvaise qualité	
-Usage des grains d'anciennes aubergines		Approvisionnement en intrants	-Faible quantité d'intrant	-Baisse de la production	

Source : notre enquête 2016

L'analyse SWOT de l'aubergine présente l'activité de ce produit comme prisé par la population. L'aubergine est une force potentielle économique et facilement vendable. Toutes ses potentialités sont confrontées aux menaces de saturation du marché, du manque de magasin de stockage et d'avarie.

Le riz

Tableau 6 : Analyse SWOT du riz

Forces	Opportunités	Fonctions	Faiblesses	Menaces	Recommandations
-Les prix compétitifs du riz produit localement par rapport au piment importé. -Fort potentiel d'augmentation de revenu -Fort potentiel de génération d'emploi	-Forte demande en riz -Forte consommation du riz dans la localité	Vente en gros Vente au détail	-Faible quantité de riz local sur le marché -La participation limitée des producteurs dans le circuit de commercialisation et faible connexion entre les marchés.	Dépendance du marché -Cherté du riz importé	-Amener les groupements producteurs à communiquer avec d'autres groupements -Amener les groupements à être en contact avec les commerçants grossistes et détaillants -Amener les producteurs et les commerçants à créer des carnets d'adresse -Conseiller les producteurs et les commerçants sur la nécessité de créer la confiance dans ce système -Conseiller à la nécessité de la constance dans ces domaines d'activité
-Les conditions de stockage favorables	-Difficilement périssable	Stockage sur place	-Temps de stockage limité		

-L'existence de certaines volontés dans la culture du riz -Forte capacité de production des zones du nord de Grabo comparée à celle des autres lieux de production du sud	-Zone favorable à la production	Production	-Faible quantité de production -Manque de professionnalisme -Production (en grande quantité) localisée -Prduit non exporté	-Famine -Aucune production de riz local -Dépendance du riz importé	-Aider de façon privilégiée les groupements qui veulent se professionnaliser par des appuis techniques et/ou financiers
-La disponibilité de semi pour l'année suivante	-Don de semence par DRC aux groupements	Approvisionnement en intrants	-Indisponibilité des outils de qualité -Production traditionnelle	Limitation de la production à la consommation familiale	

Source : notre enquête 2016

L'analyse SWOT du riz présente ce produit comme fort prisé à forte augmentation économique. Sa production dans la localité reste très limitée et dépasse rarement le cadre familial. Ce qui rend la population de Tabou fortement dépendante du marché. Cette dépendance rend le prix cher d'où l'intérêt des groupements à professionnaliser ce secteur.

Le manioc

Tableau 7: Analyse SWOT du manioc

Forces	Opportunités	Fonctions	Faiblesses	Menaces	Recommandations
-Fort potentiel d'augmentation de revenus -Prise en compte du genre -Fort potentiel de génération d'emploi	-Forte demande -Forte consommation par la population	Vente en gros Vente au détail	-Marché saturé -Variation des prix du manioc	-Diminution de la rentabilité -Surabondance du produit sur le marché -Découragement des commerçants à la commercialisation	-Amener les groupements producteurs à communiquer avec d'autres groupements -Amener les groupements à être en contact avec les commerçants grossistes et détaillants -Amener les producteurs et les commerçants à créer des carnets d'adresse

-Les conditions de stockage sont favorables			-Temps de stockage très court	-Avarie de la production si non vendue	-Conseiller les producteurs et les commerçants sur la nécessité de créer la confiance dans ce système -Conseiller à la nécessité de la constance dans ces domaines d'activité -Aider de façon privilégiée les groupements qui veulent se professionnaliser par des appuis techniques et/ou financiers
-production locale -moins dispendieux -soumis à aucune taxe ou transport		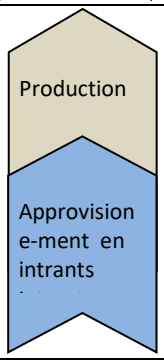	-Production (en grande quantité) localisée -Produit non exporté	-Baisse de la production	
-La disponibilité de boutures			-Insuffisance de boutures	-Raréfaction de la bonne qualité	

Source : notre enquête 2016

L'analyse SWOT du manioc montre que ce produit à forte génération de revenu, est beaucoup prisé par la population. Il prend en compte la notion du genre dans son activité et est beaucoup consommé dans la localité. Toutes ses forces sont confrontées aux menaces de saturation du marché, d'avarie et de surproduction. Cela impacte dès lors la génération de revenu du manioc. Il a l'avantage d'être transformé en « attiéké »[274]. Cette transformation concerne le manioc destiné à la fabrication de « l'attiéké ou du « placali »[275].

[274] L'attiéké : est une semoule de manioc, issu d'une transformation artisanale. Beaucoup consommé chez les peuples lagunaires. Sa consommation a touché tous les autres peuples de la Côte d'Ivoire et d'Afrique.

[275] Le placali : est une patte de manioc pilé qui se consomme après cuisson chez la plupart des peuples akan. Sa consommation est de plus en plus généralisée chez tous les peuples de la Côte d'Ivoire.

La banane

Tableau 8 : Analyse SWOT de la banane

Forces	Opportunités	Fonctions	Faiblesses	Menaces	Recommandations
-Forte demande non-satisfaite -Fort potentiel d'augmentation de revenu -Fort potentiel de génération d'emploi - production locale -moins dispendieux -soumis à aucune taxe ou transport	-Forte demande non-satisfaite -Fort potentiel d'augmentation de revenu -Prise en compte du genre -Fort potentiel de génération d'emploi	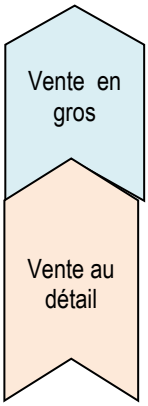	-Zone nord de production peu fréquentée par les grossistes	-Le coût élevé du transport et offre limitée en transport -Saturation du marché -Diminution de la rentabilité -Manque d'acheteurs	-Amener les groupements producteurs à communiquer avec d'autres groupements -Amener les groupements à être en contact avec les commerçants grossistes et détaillants -Amener les producteurs et les commerçants à créer des carnets d'adresse -Conseiller les producteurs et les commerçants sur la nécessité de créer la confiance dans ce système -Conseiller à la nécessité de la constance dans ces domaines d'activité -Aider de façon privilégiée les groupements qui veulent se professionnaliser par des appuis techniques et/ou financiers
-Les conditions de stockage sont favorables			-Les pertes excessives dues aux conditions de stockage inadéquates	-Les pertes sur le marché dues à la mauvaise conservation	
-L'existence de producteurs volontaires de banane -Forte capacité de production des zones du nord de Grabo comparée à celle des autres lieux du sud -Prise en compte du genre		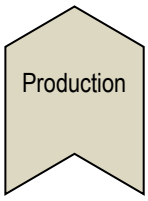	-Production (en grande quantité) localisée -Zone nord de production peu fréquentée par les grossistes	-Baisse drastique de la production si produit pas vendu	

-La disponibilité d'anciens drageons	-Don d'intrants de DRC	Approvisionnement en intrants	-Insuffisance de drageons	Baisse de la production	

Source : notre enquête 2016

L'analyse SWOT de la banane présente une forte culture prisée par la population. Cette forte demande augmente le revenu. Sa production sectorielle est une menace à laquelle s'ajoute le manque de magasin de stockage, d'où l'avarie du produit.

Le poisson

Tableau 9 : Analyse SWOT du poisson

Forces	**Opportunités**	**Fonctions**	**Faiblesses**	**Menaces**	**Recommandations**
-Forte demande non-satisfaite en poisson -Fort potentiel d'augmentation de revenu -Poisson facilement vendable -Poisson facilement vendable -Clients connus d'avance	-Forte demande non-satisfaite en poisson -Fort potentiel d'augmentation de revenu -Prise en compte du genre -Fort potentiel de génération d'emploi	Vente en gros Vente au détail	-Manque de professionnalisme -Cherté du poisson sur le marché	-Dépendance du marché extérieur -Perte de la clientèle due à la raréfaction du poisson et à la pêche peu fournie -Manque d'acheteurs	-Amener les groupements pêcheurs à communiquer avec d'autres groupements -Amener les groupements à être en contact avec les commerçants de poissons -Conseiller à la nécessité de la constance dans ces domaines d'activité -Aider de façon privilégiée les groupements qui veulent se professionnaliser par des appuis matériels/ou financiers
-Existence de lieu de stockage		Stockage sur place	-Insuffisance de lieu de stockage -Lieu de stockage distant de la plupart des lieux de pêche de certaines localités	-Manque de poisson dans la localité	

-Facilité de navigation -Capacité d'aller plus loin -Prise en compte du genre -Fort potentiel de génération d'emploi	-Soutien de DRC	Pêche	-Manque de professionnalisme -Faible quantité de pêche	-Dépendance totale de l'importation	
-Existence de moyen d'équipement en pêche	Don de DRC		-Insuffisance d'équipements de pêche en haute mer -Equipements peu modernes	-Absence de pêcheurs -Dépendance totale de l'importation	

Source : notre enquête 2016

L'analyse SWOT du poisson montre qu'il a une forte potentialité d'augmenter le revenu. Il est peu produit dans la localité et les marchés sont sous-fournis, ce qui crée la dépendance de la population de Tabou des exportations de San-Pedro.

Les circuits de production et de commercialisation et d'approvisionnement

Le circuit de production des denrées alimentaires dans le département de Tabou est dynamique. Le sens demeure inchangé. Il part des producteurs aux commerçants dans toute leur diversité. Il y a à ce niveau deux catégories de producteurs : les producteurs commerçants et les producteurs occasionnels. Le circuit de production décrit souvent le schéma des producteurs aux commerçants grossistes et des ces derniers aux commerçants détaillants, quelques fois les deux à la fois. Les denrées comme le piment sec, le maïs en grain, le haricot, le poisson la viande de porc sont importées par des grossistes qui à leur tour les redistribuent aux commerçants détaillants qui approvisionnent les marchés.

Produits locaux

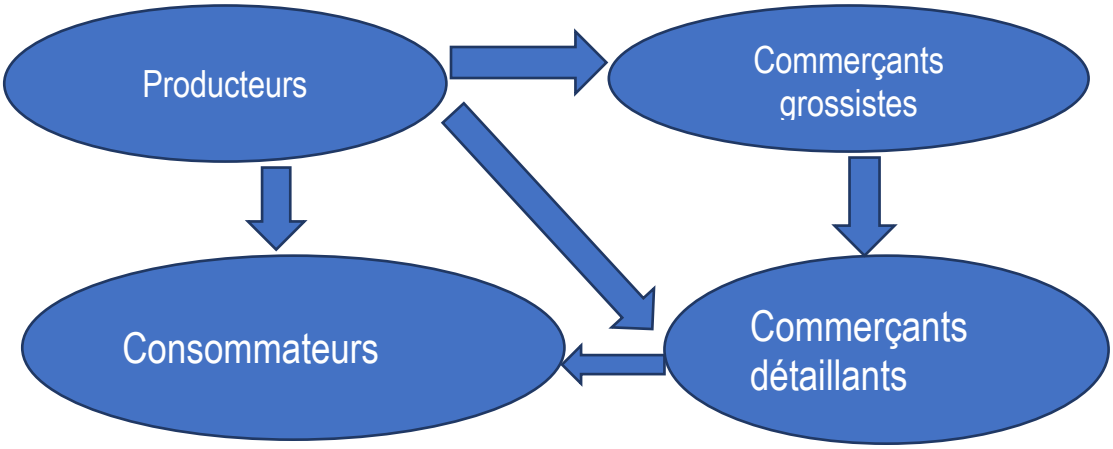

Produits importés

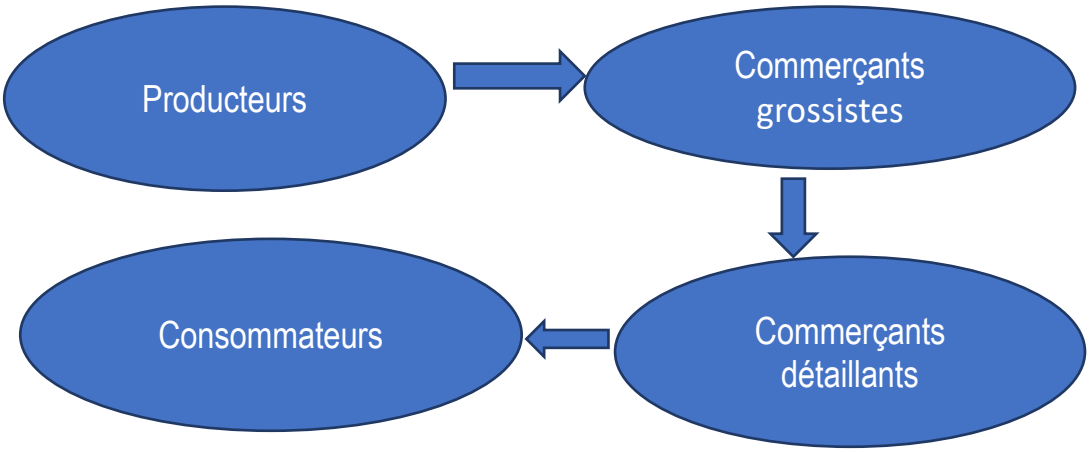

Le système de production et de commercialisation avant la crise

Le système de production et de commercialisation dépeint l'interconnexion des individus et des groupes de sorte à présenter un tableau de dépendance structurelle. En effet, les acteurs de production des denrées comme le gombo, l'aubergine et le riz sont pour la plupart des immigrants externes et internes. Les contacts avec leurs pairs immigrants sont plus accentués et priorisés dans les échanges commerciaux. Les rares commerçants autochtones qui commercent avec ces producteurs sont ceux avec lesquels ils partagent les mêmes idéaux politiques. Les autres bénéficiaient difficilement de ces contacts et ces derniers mobilisaient l'intervention de leurs frères en contact direct avec ces producteurs pour intégrer le système. La moindre mésentente les y éjectait.

Le nouveau système de production et de commercialisation

A l'issue des enquêtes menées sur les différents marchés du département de Tabou, il ressort que certains acteurs (producteurs, commerçants, manufacturiers, et artisans) sont animés d'une volonté manifeste de travailler. Cependant, la non régulation du marché, la raréfaction de certains produits, la distance d'accès aux produits et la qualité du sol influent sur les activités de la zone. C'est à juste titre qu'Hermann Dagou (2009) affirme qu'obtenir une production vivrière dépend des possibilités qu'offre la nature mais aussi et surtout de la vigueur des hommes qui transforment ce lieu. Certains migrants s'adonnent au maraichage qui est une activité très rentable comme le souligne Kaboré. B, « *les secteurs d'activité du maraîcher sont très rentables avec les cultures du gombo, d'aubergine et du piment* ». Sans omettre d'affirmer que le piment sec est importé de Bouaflé et de Bouaké compte tenu de la faible production dans la zone.

Au niveau des produits céréaliers, le riz, bien que le plus consommé, a une production localisée (Ranouinké, et les localités qui partent de Gnato jusqu'à Para). Le maïs est produit dans tous les localités, mais beaucoup plus à partir des localités de Gnato jusqu'à Para. Le manioc est le deuxième produit le plus consommé et le premier produit en termes de production de toutes les localités étudiées, ainsi que la banane qui est plus produite à Ménéké, Sékréké et toutes les localités à partir de Gnato jusqu'à Para. L'élevage bien que rentable est peu développé dans le département de Tabou. Seulement, quelques groupements d'éleveurs de poulets, de lapins et de porcs financés et conseillés par s'adonnent à cette

activité. Le poisson est très prisé dans cette localité, mais sa rarété rend son prix dispendieux. Il y a peu de pêcheurs pour ravitailler les marchés et les consommateurs. Face à cette insuffisance, le poisson est importé de San-Pedro. Au niveau de l'artisanat, en dépit de la forte rentabilité de la menuiserie, s'impose le manque de bois sciés dus à l'absence de scierie dans le département de Tabou. La mécanique est une activité bien rentable dans la zone en dépit des difficultés d'acquisition des pièces des engins. Seule la couture des sous-secteurs de l'artisanat est difficilement rentable. Même si rentabilité il y a, elle est périodique et les acteurs se reconvertissent en agriculteurs afin de subvenir aux charges régaliennes.

Economie du marché

Sur le plan économique les marchés de la zone sud de Grabo sont onéreux. La population est grande consommatrice de poisson, de riz, de gombo, de manioc et d'aubergine, or, la production de ces produits est faible. Alors que les produits de la zone nord sont comparativement moins chers. Cela entraine une ruée de la population du sud de Grabo vers la zone nord pour des provisions. Ce flux migratoire de la population du sud vers le nord, les jours du marché entraine la hausse les prix. Cette ruée de la population influence la quantité des produits prisés de même que leurs prix qui sont systématiquement influencé par la loi de l'offre et de la demande. Plus la demande est forte et le produit est rare, le prix augmente. C'est ce qui justifie la cherté des produits du poisson, du riz et de tous les autres produits prisés et exportés pour la plupart ou dont la production est de faible quantité dans les différentes localités de Tabou.

Effort de production

La population au sud de Grabo cultive plus le manioc et la banane plantain de même que le gombo et l'aubergine qui constituent leur régime alimentaire. Le travail du riz demande beaucoup d'efforts et de temps, or il est vendu en boutique, selon les populations. Donc, celles qui ont la possibilité d'avoir un pouvoir d'achat à partir de leurs champs de palmier à huile ou d'hévéa ou des contrats de ramassage de graines, de nettoyage et ou autres services à la palm-industrie préfèrent acheter du riz en boutique. Ainsi, la possibilité d'acheter le riz en boutique et tout autre produit quérable sur le marché local explique leur faible production dans la zone sud de Grabo.

Les zones où le riz est abondamment cultivé, sont les zones d'accès difficiles pour ce produit, ou le transport rend ce produit cher. Le manque d'espaces cultivables est réel, mais contrastée par la disponibilité d'espaces cultivables pour le manioc et autres produits maraîchers. En effet, pour ces populations, il y a toujours de l'espace pour les cultures autres que le riz, parce que ce sont des aliments de soutien dans des moments de soudure. Elles s'arrangent à dégager un espace pour ces produits qui relèvent du travail des femmes. Dès lors, l'hypothèse stipulant que le riz exige beaucoup d'efforts par rapport au manioc, à la banane plantain et autres produits, fonde la faible production de ce produit dans la zone sud de Grabo.

Les femmes ne pouvant le faire toutes seules, parce que les hommes sont occupés par leurs travaux des cultures d'hévéa et/ou de palmier à huile ou en contrat dans les plantations de la Palm-industrie. La raréfaction du riz dans la zone sud de Grabo explique sa cherté sur les marchés et moins dispendieux au nord de Grabo où il est abondamment produit. De façon générale, certaines femmes et la plupart des hommes au sud de Grabo s'intéressent plus à la culture de l'hévéa et de palmier à huile et sont très souvent des contractuels à la Palm-industrie ce qui explique la faible production des produits alimentaires dans cette zone d'où leur cherté comparativement à la zone nord de Grabo.

Le défi de commercialisation

Sur le plan commercial, la distance et l'importation des produits peu cultivés ou pas du tout cultivés dans le département de Tabou, fonde la cherté du transport et de ceux-ci sur les différents marchés du département de Tabou. En effet, les commerçants cherchent toujours à maximiser leur profit. Ils majorent les prix pour retirer les dépenses de transport de la marchandise. Le transport des produits génère des

couts supplémentaires. Les produits vendus bord-champ ou dont la commercialisation ne nécessite pas de transport sont vendus moins chers par rapport aux produits déplacés. Aussi, la non régulation du marché explique la variation des prix de produits d'un commerçant à un autre. En effet, l'association des commerçants et celle des consommateurs de Côte d'Ivoire en relation avec le ministère du commerce, s'attèlent à homologuer les prix des denrées alimentaires.

Certains commerçants justifient la cherté de leurs produits par rapport à la marge du transport ajoutée au prix d'achat qu'ils y mettent. Cela génère une concurrence déloyale au niveau des prix des denrées. Les producteurs-commerçants qui ne paient ni transport ni somme pour acquérir les produits, fixent les prix selon les périodes, ou en fonction de la raréfaction du produit ou encore, selon la capacité financière des consommateurs. Le constat est net : plus les produits sont abondants sur les marchés, moins les commerçants gagnent de bénéfices et moins chers sont les prix des denrées. Moins les produits sont abondants sur les marchés, plus les commerçants gagnent et plus chers sont vendus les produits. Le dédi de commercialisation obéit ainsi à la loi de l'économie du marché.

La professionnalisation du secteur

Sur le plan professionnel, la périodicité des produits et leur fluctuation sur les marchés, voire leur présence saltatoire amène les commerçants grossistes à importer les produits d'Abidjan, de San-Pedro, Bouaké, Bouaflé ou ailleurs, où la régulation du système de commercialisation est avérée et la régularité des produits semble réglée. Très peu sont les commerçants ou les producteurs qui professionnalisent leur activité. C'est-à-dire le professionnel dans le commerce ou dans l'agriculture, c'est celui qui fait de ces activités son métier. Pour ce faire, il s'imprègne du système et s'impose par sa constance et sa compétence et sa pro-activité. Or nombreux sont les amateurs qui exercent cette activité à temps partiel. Cela décourage les commerçants ou acheteurs grossistes qui préfèrent s'attacher à des marchés pour espérer être ravitaillés même en temps de pénurie. Le marché obéit à un système d'interconnexion, d'où l'on peut en sortir à temps voulu, mais ne peut y entrer facilement. C'est le système de réseautage basé sur le triptyque : Relation-confiance-professionnalisme. En effet, le commerçant a ses clients et les producteurs qui lui livrent les denrées cash ou à crédit selon les rapports qu'ils ont construits sur la base soit du respect des engagements, soit de la confiance ou de la durée des échanges sur une période relativement longue.

Les stratégies de repositionnement des acteurs

Les allogènes (CEDEAO), les allochtones (malinkés, baoulés, sénoufos…) et les autochtones (Kroumen) vivaient en harmonie pendant la période anté-crise. Les rapports, suivant cette trilogie sociale étaient conviviaux et sans à priori. Les systèmes de commercialisation, de production et de sociétalisation étaient guidés par le capital financier. Ce paysage pacifique et convivial se dépeignait sur les activités commerciales et agricoles, en dépit des différences, ethnique, politique, culturelle, sociale et religieuse. Ce dispositif mosaïque et socialement admis sera désagrégé pendant et après la crise de 2010.

Des frictions anodines ou des conflits fonciers se tramaient dans l'ombre fragilisant les rapports trilogiques de ces acteurs. Ces frictions ont créé le binôme allogènes-allochtones au détriment des autochtones kroumens qui subissent désormais la loi du marché. Ce fait est signalé par un autochtone Kroumen Gnimy B. en ces termes : « *les Baoulé et les Burkinabé se sont mis d'accord contre nous et nous vendent cher tout ce qu'on acète avec eux* ».

Eu égard à cette complexification des rapports entre Kroumens et les étrangers (allochtones et allogènes), la redéfinition et le renforcement du capital social s'impose. Aussi, faudra-t-il renégocier les contrats sociaux et les liens de sorte à se repositionner.

Ce principe de repositionnement, fait appel à la mobilisation de la dimension identitaire pour faciliter l'intégration. Aussi, la mobilisation de la dimension religieuse, de même que des ressources politiques

ont contribué au redimensionnement des liens sociaux dans ce processus de resocialisation, voire de résilience des acteurs en période post-crise.

Conclusion

Au regard de l'analyse des données de l'enquête de marché sur le projet « Autoprotection et Résilience Communautaire : Des solutions durables pour la réintégration des rapatriés ivoiriens», le marché est un système dans lequel la défaillance d'un élément met en mal tout le système.
En effet, lorsque la quantité de la production baisse, les produits se raréfient et les prix grimpent. Lorsque le coût du transport aussi augmente, cela se répercute sur les produits importés qui deviennent par la suite onéreux.

Dans les circonstances qui se prêtent au département de Tabou, le riz n'est pas rare, seulement sa production est faible et, les besoins sont compensés par l'importation. La population au sud de Grabo consomme beaucoup le riz et le poisson et en produit très peu. Elle subit la loi du marché sans pouvoir l'influencer au rabais. Cette dépendance du marché est susceptible de modifier son régime alimentaire lorsque le marché n'est pas fourni en riz ou en poisson ou lorsque les produits sont chers pour les consommateurs. La rentabilité du gombo, de l'aubergine, de la banane et du manioc, s'explique par leur forte consommation.

Cependant, face au monopole du marché et de la production agricole détenus par les allochtones et allogènes, face aux velléités de tensions foncières, qu'adviendra-t-il lorsque les allochtones et allogènes retourneront dans leurs zones natales ?

Bibliographie

AJZEN I. (2005). Attitudes, personality and *Behaviour*. 2nd Éd. Milton-Keynes, England: Open University Press (McGraw-Hill).

AJZEN I.et FISHBEIN M. (2010). *Predicting And Changing Behaviour*: The Reasoned Action Approach. New York: Psychology Press (Taylor and Francis).

BARRIERE O. et ROCHEGUDE A. - dir. (2009), « Foncier et environnement en Afrique : des acteurs au(x) droit(s) ». In Cahiers d'anthropologie du droit, Paris : Ed. Karthala.

BARTCZAK S.(2013), « Henry de Laulanié révolutionne la culture du riz » Plantes & Santé,n°140,p.56-57.

BECKER G.(2013).*Les choix rationnels*. Sciences humaines. Grand Dossier No 30.

BOUCHARD R. (2002). « Plaidoyer pour une agriculture paysanne ». Montréal : Editions Ecosociété.

CAILLOUETTE, J., ROOS, J.-F. ET J.-F. AUBIN, Dirs (2013) *Les enjeux de l'intervention sociale territoriale*. Nouvelles pratiques sociales, numéro thématique, Vol. 26, Num. 1, 286 p.
CASTELR. (2011). La gestion des risques. Édition Minuit.

CHATAIGNER (2014). Fragilité et résilience : les frontières de la mondialisation

COUDEL E., DEVAUTOUR H. et al. (2012) « Apprendre à innover dans un monde incertain. Concevoir les futurs de l'agriculture et de l'alimentation ». Versailles : Editions Quae.

DAGOU H. D. (2009), Méagui, une zone de production et de commercialisation des produits vivriers,

Université de Cocody/Abidjan - Institut de Géographie Tropicale - Maitrise de Géographie.

DOZON J.P (2011), Les clés de la crise ivoirienne, Editions Karthala

DUFUMIER M. (2012). « Famine au Sud, malbouffe au Nord. Comment le bio peut nous sauver». Paris, NiL éditions.

DURKHEIM E. (2010), Les règles de la méthode sociologique. Nouvelle édition.

EMILIE COUDEL. (2009). Formation et apprentissages pour le développement territorial : regards croisés entre économie de la connaissance et sciences de gestion. AGROM

GIRI J. (1983). « Le Sahel demain. Catastrophe ou renaissance ? ». Paris : Ed. Karthala.

GRAWITZ M. (2004), Lexique des sciences sociales 8e édition, Paris, DALLOZ, 421 P

GRIFFON M. (2006). « Nourrir la planète ». Paris : Editions Odile Jacob.

GUILLAUME DUTEURTRE, MBENE DIEYE FAYE et PAPA NOUHINE DIEYE (2001). L'agriculture sénégalaise à l'épreuve du marché, Editions Karthala.

KLEIN, J.-L. (2011) Économie sociale et territoire en contexte de mondialisation. Le développement par l'initiative locale. Dans Bellemare, G. et J.-L.

KLEIN (Dirs.)Innovation sociale et territoire. Québec : Presses de l'Université du Québec. Collection Innovation sociale, pp :175-194

KLEIN, J.-L. et C. Champagne, Dirs (2011), Initiatives locales et lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Québec : Presses de l'Université du Québec. Collection Innovation sociale, 328 p

KLEIN, J.-L. et D. HARRISSON (2007) L'innovation sociale, Sainte-Foy, Qc. Presses de l'Université du Québec. DOI : 10.3917/eres.moula.2014.01

KLEIN, J.-L. et MORRISSETTE (2013) Le développement économique communautaire et la cohésion sociale à Montréal : une recherche partenariale sur l'apport des CDEC, Montréal, CRISES, Cahiers du CRISES.

KLEIN, J.-L. et P.-A. TREMBLAY (2013) The Social Economy: A Springboard for Local Development Projects? Dans Bouchard, M. (Dir.) Innovation and the Social Economy: The Québec Experience. Toronto, University of Toronto Press, pp : 229-259.

KLEIN, J.-L., FONTAN, J.-M. HARRISSON, D. et B. LEVESQUE (2014) L'innovation sociale au Québec : un système d'innovation fondé sur la concertation. Dans

KLEIN, J.-L., LAVILLE, J.-L. et F. MOULAERT (Dirs) L'innovation sociale, Toulouse, ÉRÈS, pp : 193-246

KLEIN, J.-L., LAVILLE, J.-L. et F. MOULAErt, Dirs (2014) L'innovation sociale, Toulouse, ÉRÈS

LALLEMENT M. (2015). L'Âge du faire. Hacking, travail, anarchie, Paris, Le Seuil, collection « La couleur des idées ».

LARDON S., MAUREL P., PIVETEAU V., 2001, Représentations spatiales et développement territorial, Éditions Hermès Sciences, 464 p

LARDON S., TONNEAU J.P., RAYMOND R., CHIA E., CARON (2008) Dispositifs de gouvernance territoriale durable en agriculture. Analyse de trois situations en France et au Brésil. Revue Norois, 209, pp : 17-36

N'DA P. (2015). Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines : réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel, et son article. Edition l'Harmattan.

NDIAYE, A. (2011) *Économie sociale et solidaire : animation et dynamique des territoires*, Paris, l'Harmattan

RABHI P. (2011). « Eloge du génie créateur de la société civile », Arles : Actes Sud.

L'union du fleuve Mano : l'impossible intégration économique? :1973-2008

Bamba Abdoulaye, Enseignant Chercheur
Université Félix Houphouët Boigny
Département Histoire

Bambaabdoulaye@yahoo.fr

Résumé

A l'instar de plusieurs autres organisations sous régionales en Afrique de l'ouest dont la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA), l'Union du Fleuve Mano (UFM) est née d'une ambition : favoriser l'intégration économique de ses Etats membres. L'UFM, contrairement aux organisations sœurs, reste encore méconnue de la majeure partie des populations à cause des longues années de crise qui ont perturbé son fonctionnement. Et pourtant, elle s'est dotée d'instruments juridiques et d'organes structurels pour parvenir à ses fins. Après quelques lueurs d'espoir marquées par certaines actions de développement et d'intégration, conformément à ses ambitions, l'organisation sombre dans une léthargie avec comme conséquence, la paralysie de ses organes au point où l'on se demande si elle pourra un jour réaliser ses vœux d'intégration et de consolidation des relations entre les Etats membres.
Mots- clés : Union-Guerre-Intégration économique- Paralysie -Développement.

Abstract

After the fashion of many other sub-regional organisations in West Africa of which the Economic Community of West African States (ECOWAS), the Economic and Monetary Union of West African (EMUWA), the Union of River Mano (URM) was born of an ambition: to favour the economic integration of its membre states. The URM, unlike the other organisations, still stays unknown of the major part of the populations because of the long years of crisis which have disturbed its running. And yet, it has given a grant to juridical instruments and structural organs to achieve its ends. After few glimmer of hope marked by some actions of development and integration, in accordance with its ambitions, the organisation sinks into a lethargy as a result, the paralysis of its organs at the point that people ask whether it can one day achieve its wishes of integration and of the consolidation of relationships between the member States.

Keywords: Union- War,-Economic Integration- Paralysis, Development

Introduction

Les deux pays à l'origine de la création de l'Union du Fleuve Mano River en 1973, que sont la Sierra Leone et le Liberia avaient pour ambition de renforcer leur coopération et faciliter leur intégration économique. Les textes de l'organisation n'excluaient pas d'éventuelles adhésions. Ce qui explique les arrivées de la Guinée et de la Côte d'Ivoire respectivement en 1980 et 2008 au sein de l'institution. Si à l'origine, cette organisation nourrissait l'ambition de n'être qu'une simple Union douanière, en raison des difficultés économiques de ses membres, elle étend, dès 1980, ses compétences à tous les secteurs d'activités de la vie économique des États membres : c'est le passage d'une Union douanière à une Union de coopération et de développement dans tous les domaines économiques. Malgré cette nouvelle

orientation, l'Union a connu une longue période de traversée du désert due en partie aux troubles au sein des États membres. À partir des années 1990, un cycle de violences s'installe dans cette partie de l'Afrique de l'Ouest et les pays membres sont confrontés à des conflits fratricides mettant à mal les fondamentaux de l'organisation et même son existence au point où l'on se demande si elle est encore à même de réaliser les objectifs à lui confiés ?

La présente réflexion se veut une contribution pour tenter de comprendre le profond malais qui ronge cette organisation durant la période 1973-2008, au point de paraitre pour une organisation mort-née. Les sources à notre disposition sont rares et les écrits sur cette organisation ne sont pas nombreux. Pour ce qui est des sources, Il s'agit notamment de la matrix des programmes et projets de l'UFM avant 1990, de document de synthèse, de rapports des activités produits par l'Union du Fleuve Mano, d'articles de journaux et de revue. Leur confrontation vise à faire ressortir les raisons du doute qui plane sur les capacités de l'organisation à atteindre ses objectifs. Le plan de l'étude repose sur trois centres d'intérêts que sont : Les ambitions nobles d'une organisation qui s'étoffe (I) ; des actions de développement et d'intégration économique louables (II) ; l'instabilité au sein des Etats membres et les dysfonctionnements de l'Union remettent en cause les objectifs d'intégration économique(III).

I-Les ambitions nobles d'une organisation qui s'étoffe

I-1 Des ambitions en constante évolution

Réunis le 03 octobre 1973 à Malema[276] à l'Est de la Sierra-Léone, les Présidents William R. Tolbert JR. du Libéria et Siaka Stevens de la Sierra-Léone procèdent à la mise en place d'une Union douanière dénommée : Union du Fleuve Mano (UFM). Pour les chefs d'Etat, cette organisation devra permettre d'accélérer la croissance économique, le progrès social et culturel de leurs différents pays. C'est pourquoi dès sa création, l'organisation s'est assignée comme principal objectif l'accroissement des échanges par la suppression des obstacles aux échanges mutuels et l'assurance d'une équitable répartition des avantages tirés de la coopération économique. L'acte de déclaration de l'Union du Fleuve Mano signé le 03 octobre comprend neuf (09) grands points[277] . L`on note une réelle volonté des présidents libérien et sierra-léonais d`apporter un nouveau souffle dans la vie de leurs nations respectives mais surtout de renforcer leur coopération. C'est pourquoi, ils décident de la levée des barrières douanières sur les marchandises produites par eux, la création d`une école de douane. Ainsi, pour s`assurer du bon

[276] Malema est une ville située à l'Est de la Sierra-Leone, à la frontière avec le Liberia. Le choix de cette ville pour abriter la signature de l'acte de la naissance de l'Union est en partie dû à sa position géographique car rappelons que le Mano s'étend sur la frontière entre ces deux pays.

[277] - crée une Union douanière entre la Sierra-Léone et le Libéria tout en définissant le nom de la nouvelle organisation ;
- définit les buts de l'Union qui sont : Accroître les échanges en supprimant tous les obstacles aux échanges mutuels et assurer une répartition équitable des bénéfices issus des échanges commerciaux;
- aborde les deux phases d'établissement de l'Union et stipule que la première phase devra s'achever au plus tard le 1er janvier 1977;
- mentionne que la première phase de l'établissement de l'Union consistera à libéraliser les échanges mutuels de marchandises d'origine locale grâce à l'élimination des barrières tarifaires, à harmoniser les droits d'entrée et autres stimulants fiscaux applicables aux marchandises d'origine locale et en cas de nécessité, à adopter des mesures complémentaires pour le développement de la coopération touchant la production agricoles et d'autres produits manufacturés d'origine locale;
- décide de la création du secrétariat commun de l'union à Freetown au plus tard le 1er janvier 1974 ;
- projette de créer une école douanière à Monrovia dès que possible pour atteindre les buts et objectifs de l'Union ;
- annonce que le comité ministériel commun pour la coopération économique entre les deux pays pourra faire d'autres propositions nécessaires en vue de permettre d'atteindre les buts et objectifs assignés à l'organisation. Ces propositions seront alors approuvées sous forme de protocoles à la Déclaration de l'Union ;
- l'acte conclut, à l'article neuf, que l'Union sera ouverte à la participation de tous les Etats de la sous-région qui souscrivent aux buts et objectifs de celle-ci.

fonctionnement de ses nouvelles mesures dans leur relation, un secrétariat commun est établi. C'est convaincus de l'utilité de cette organisation pour l`Afrique de l`Ouest, que les deux pays fondateurs élargissent son champ d'action.

En effet, réunis en sommet ordinaire le 25 octobre 1980, les Chefs d'Etats et de gouvernement décident d'en faire un véritable outil d'intégration au service du développement économique de la sous-région. Les buts fixés à l'organisation vont évoluer conformément à l'esprit de la déclaration du Fleuve Mano et aux protocoles y afférents. Ceci dans le cadre de la promotion d'une intégration économique, sociale et culturelle toujours grandissante parmi les pays de la région et tenant compte des décisions du Conseil des Ministres tenu à Freetown du 24 au 26 mars 1980 et à Monrovia du 15 au 16 septembre de la même année. Désormais, le but principal de l'Union est la promotion de la coopération et du développement dans tous les domaines de l'activité économique. Un accent particulier est mis sur le commerce, l'industrie, les transports et communications, l'agriculture, les ressources naturelles, les affaires monétaires et financières comme dans le domaine des affaires sociales et culturelles. La coopération devant conduire à une intégration sous régionale dans ces différents domaines. Au vue de l`extension des compétences de l`UFM, les Chefs d`Etat aspirent à une coopération plus avancée, voire une intégration totale avec une monnaie commune, des moyens de transports et de communication communs, des politiques d`investissements communes.

En plus de la nouvelle orientation donnée à l'organisation, le sommet du 25 octobre 1980 marque l'ouverture de l'organisation à d'autres pays avec notamment l'adhésion de la Guinée et plus tard de la Côte d'Ivoire.

I-2 L'extension de l'Union à d'autres Etats, symbole d'une volonté d'intégration la plus large possible

Le Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernement du 25 octobre 1980 symbolise une certaine ouverture dans la politique de l'Union. L'élargissement se justifie par le contexte socio-économique et même politique qui prévaut tant dans les Etats fondateurs que chez les nouveaux adhérents.

A l'aube des années 80, la Sierra-Léone et le Libéria, pays fondateurs de l'UFM subissent les conséquences de la crise économique mondiale[278] matérialisée par l'augmentation de la dette extérieure (30% pour le Libéria et une forte dépendance des aides extérieures pour la Sierra-Léone). Ceci oblige les Etats à se tourner vers l'importation de denrées alimentaires principalement le riz[279]. Cette situation suscite le mécontentement des populations du Libéria qui se manifeste par l'explosion populaire du 14 Avril 1979[280].

En Sierra-Léone, la détérioration de l'économie entraîne l'intensification des troubles sociaux obligeant la tenue d'élections anticipées qui permettent au Sierra-Léone People's Party (S.L.P.P.) d'obtenir 15 sièges au parlement. A partir de 1978, le flambeau de la contestation est repris par les forces syndicales. Traversant cette période difficile, le Liberia et la Sierra-Léone se tournent vers l'UFM. Par ce choix, ces pays veulent élargir l'action de l'Union à tous les secteurs d'activités économiques et à d'autres Etats en vue de permettre le redressement de leur économie. (J.K.ZERBO.1978.93)

Le premier pays à intégrer l'Union fut la Guinée. Après la séparation avec la France en 1958, la Guinée victime de plusieurs complots est de plus en plus isolée. Ensuite, la tentative de reconquête impériale lancée le 22 novembre 1970, par des mercenaires portugais et des expatriés guinéens eut pour conséquence la détérioration des relations avec le Sénégal et la Côte d'Ivoire accusés d'être impliqués

[278] L'économie de ses pays repose essentiellement sur l'exploitation et l'exportation des produits miniers. Avec la crise économique mondiale caractérisée par la crise du pétrole, on assiste à la baisse du dollar et du prix des produits d'exportation comme le fer.

[279] Le Libéria importe en 1977, 55 800 tonnes de riz des Etats-Unis.

[280] La répression qui s'en suit cause la mort de centaines de personnes, fait de nombreux et entraine la destruction de plusieurs infrastructures. Cette situation de crise a largement contribué à la prise du pouvoir le 12 Avril 1980 par le sergent DOE Kanyon Samuel.

dans ce complot[281]. Cette donne favorise, en revanche, un rapprochement de la Guinée de Sékou Touré avec la Sierra-Léone du président Siaka Stevens qui aboutit à la signature en mars 1971 d'un accord de défense.

C'est donc dans le cadre de son retour sur la scène internationale et sous régionale et dans l'espoir d'une situation économique meilleure, que la Guinée intègre, le 25 octobre 1980, l'Union du Fleuve Mano. En proie à des difficultés politiques, économiques et sociales, le pays considère son intégration à l'Union du Fleuve Mano comme une éventuelle chance de redressement. Ainsi, conformément à l'article neuf (09) de la déclaration de l'Union du Fleuve Mano et tenant compte de la déclaration favorable du Conseil des Ministres de l'Union, les chefs d'Etats et de Gouvernement réunis au sommet du 25 octobre 1980 adoptent à l'unanimité l'adhésion de la Guinée comme troisième membre à part entière de l'organisation. L'entrée de la Guinée consacre l'anglais et le français comme langues officielles de l'organisation.

Suivant l'exemple de la Guinée, la Côte d'Ivoire intègre l'union en 2008. Mais, à la différence de la Guinée, son adhésion a connu deux étapes. L'adhésion de la Côte d'Ivoire à l'UFM intervient également dans un contexte de crise dans ce pays. Plongé dans une crise armée depuis le 19 septembre 2002, le pays se retrouve partagé entre le pouvoir légal au Sud et la moitié Nord occupé par les forces rebelles. Convaincu également que l'ampleur du conflit à l'Ouest est la conséquence des crises libérienne, sierra-léonaise et guinéenne, Laurent Gbagbo se rapproche davantage de son homologue guinéen Lassana Conté qui, selon lui, reste le seul voisin frontalier francophone à marquer sa neutralité dans la crise. C'est même le chef de l'Etat guinéen, président en exercice de l'UFM, qui invite la Côte d'Ivoire au sommet du 20 mai 2004 à Conakry. Le président ivoirien saisit cette opportunité pour afficher sa volonté de collaborer avec ses voisins de l'Ouest et donc d'intégrer l'Union. Il le traduit dans le discours qu'il tient à la cérémonie de clôture par ces propos : « Merci de nous avoir accepté à cette table que la Côte d'Ivoire ne quittera plus »[282]. Quatre ans plus tard, lors du sommet de l'Union, le représentant du président de la Côte d'Ivoire, Laurent Dona Fologo, Président du Conseil Economique et Social annonce :

> « La Côte d'Ivoire est venue prendre la place qui est la sienne dans l'Union du Fleuve Mano, ensemble nous allons lutter contre la prolifération des armes légères dans la sous-région, lutter pour la sécurisation et la paix. Nous allons conjuguer nos efforts pour lutter contre la crise alimentaire, renforcer notre solidarité pour aller de l'avant »[283]

Ainsi le 15 mai 2008, la Côte d'Ivoire devient membre de l'Union du Fleuve Mano. L'acte d'adhésion de l'Etat ivoirien a été signé par Monsieur Laurent Dona Fologo. Il a été transmis en juillet 2009 au Parlement ivoirien afin d'obtenir son approbation; ensuite le président Laurent Gbagbo signe le document le 30 novembre de la même année avant de le transmettre en janvier 2010 au secrétariat général de l'Union. Celle-ci se trouve ainsi renforcée par un pays qui pèse énormément dans la sous-région au plan économique. Car, bien qu'elle soit en situation de crise, la Côte d'Ivoire demeure un poids économique dans la région (environ 40% à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest). Ce pays offre également à la structure d'intégration un marché de consommation plus vaste avec une population additionnelle de plus de 20 millions d'habitants.

L'esprit d'ouverture des membres fondateurs de l'Union a permis l'extension de son champ d'action et l'entrée de deux Etats voisins aux potentiels énormes. C'est déjà un acte d'intégration. C'est fort de ces acquis, que l'Union pose des actions allant dans le sens du développement plus accru des Etats membres et surtout favoriser l'intégration économique.

---

[281] Pour de plus amples développements sur la question, voir KEITA (K -S), 2002, Des complots contre la Guinée de Sékou Touré (1958-1984), Conakry, Les classiques guinéennes, 235 p.

[282] KOUASSI Emmanuel : ¨Le sommet de l'UFM à Monrovia¨, Fraternité Matin, N°13054, 17-18 mai 2008, p9.

[283] Ibid

II-Des actions de développement et d'intégration économique louables

L'Union a posé plusieurs actions louables allant de la réalisation d`études dans le domaine agricole, des ressources naturelles et énergétiques et la création d`infrastructure, à l'intégration des pays membres.

II-1-De multiples actions de développement

Ces actions concernent plusieurs secteurs d'activités. Pour ce qui du secteur de l'agriculture, plusieurs initiatives ont été menées pour accroitre la productivité dans les Etats de l'UFM. Ainsi, des inspecteurs, des examinateurs de produits et des agriculteurs ont été formés par l'entremise de nombreux séminaires initiés par la Food Agriculture Organisation (FAO)[284]. Pour optimiser la productivité et réduire les pertes post-récoltes, la Banque Islamique de Développement a élaboré un programme complet pour la fabrication et l'utilisation de technologies beaucoup plus appropriées.

S'agissant du développement du bétail, les efforts ont été dirigés vers les petits ruminants, la production et le développement de l'espèce bovine. Ainsi, l'Union en partenariat avec le Centre International du Bétail pour l'Afrique (CIBA) basé en Ethiopie, la FAO, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), a mené des études qui ont déterminé la viabilité technique et économique pour la sélection et la multiplication du bétail. Mais les guerres qui ont éclaté dans la sous-région à partir de 1990, ont empêché le programme d'être pleinement mis en œuvre. Des formations pour le renforcement des capacités des éleveurs de bétail ont également été entreprises.

Afin d'obtenir le développement forestier par l'harmonisation des politiques et activités forestières des Etats membres, le PNUD et la FAO ont aidé l'UFM à se doter de deux (02) Instituts forestiers dont un (01) à Kenema en Sierra-Léone et un (01) autre à Bomi Hills au Libéria[285].

Toujours dans le domaine agricole, l'Union a engagé plusieurs projets. Pour déterminer l'aptitude des terres, la capacité des sols de la zone de l'Union et permettre une bonne planification agricole régionale, une étude détaillée de la région de la rivière Mano a été réalisée. Celle-ci a été rendue possible grâce au financement du PNUD et du gouvernement allemand pour un montant de quatre millions cinquante-six mille six cent quatre-vingt-treize dollar US[286]. Plusieurs études ont été également conduites dans le domaine de l'énergie et des ressources naturelles. En effet, pour évaluer la faisabilité technique, la viabilité économique et la pertinence du bassin de l'UFM, des études de préfaisabilité et de faisabilité ont débuté en 1976 pour s'achever en 1980. La première phase du projet entièrement financée par le PNUD a coûté quatre cent trente-neuf milles cinq cent cinquante-cinq dollars US[287]. La seconde phase a, quant elle, connu un financement de deux millions trois cent soixante-huit euros[288] par le biais de la collaboration avec la CEE.

Le domaine alimentaire n'est pas resté en marge du développement industriel de l'Union. En effet, une industrie de transformation alimentaire dénommée la MABOLE FRUIT COMPANY[289] financée par la CEE, le gouvernement des Pays-Bas et l'Etat sierra-léonais, a été créée. Au plan routier, on enregistre pour la première décennie la construction du pont de l`UFM entre le Liberia et la sierra-Léone inauguré en 1976. Les actions posées par l'Union allèrent également dans le sens de la formation des ressources humaines dans plusieurs spécialités.

Ainsi, l'Institut de Formation Forestière financée par les gouvernements du Libéria, de la République Fédérale d'Allemagne, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et des Etats-Unis pour un coût de 212.000 de dollars[290] a été mis en place à Bomi Hills au Libéria. L'objectif principal de la création de cet Institut est

[284] En français, il s'agit de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation
[285] Union du Fleuve Mano La matrix des programmes et projets de l'UFM avant 1990, p7
[286] Ibid
[287] Idem, p17
[288] Ibid
[289] Idem, P5
[290] La matrix des programmes et projets de l'UFM avant 1990, p9.

de fournir une base solide au développement et à l'utilisation des ressources forestières dans les Etats membres de l'UFM. De sa création jusqu'en 1985, il a permis de former 131 rangers et 262 travailleurs forestiers[291]. Pour assurer le suivi et le bon fonctionnement de l'établissement, un projet d'assistance financé par le Fonds des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à hauteur de 2.935.000 dollars [292] a été mis sur pied.

Parallèlement, un Institut de Formation des Télécommunications a été créé en Sierra-Léone avec comme but l'amélioration et l'expansion des télécommunications des industries. La création de cet Institut a été possible grâce au soutien financier de la République fédérale d'Allemagne et du gouvernement sierra-léonais. Il a contribué à la formation de 112 personnes. Pour satisfaire la demande croissante dans les télécommunications et le secteur de la poste, la Communauté Economique Européenne a financé la création d'un réseau de télécommunication, d'un Institut de Formation Postale et la mise à disposition d'une assistance d'experts pour un montant global estimé à quatre (04) millions d'euros[293]. Dans la même dynamique, et pour une meilleure gestion de l'espace maritime couvert par l'UFM, le Secrétariat Général substitué au gouvernement du Libéria a créé l'Institut de Formation Maritime dont le siège est établi au Libéria. Au total, 55 étudiants libériens, guinéens et sierra-léonais ont été formés dans cet établissement[294]. Toujours dans le cadre de l'amélioration de la qualité des services et le renforcement de la compétence des agents, 99 agents des douanes ont été formés à l'administration douanière et à la valorisation des statistiques du commerce, de même que 154 étudiants aux diverses disciplines postales[295].

Par ailleurs, des échanges entre étudiants dans les domaines de la médecine, de l'ingénierie, de l'agriculture, de l'éducation et des langues modernes ont été effectués et financés par l'UFM, les universités sierra-léonaises et libériennes. Ce sont 47 étudiants admis dans les établissements d'enseignement supérieur qui ont bénéficiés de ce projet[296]. Concernant la prise en charge dans le domaine de l'éducation et de la formation, des bourses d'études ont été octroyées à sept (07) membres du personnel de l'Union et onze personnes en provenance de pays membres[297]. Ces bourses obtenues par le biais d'une collaboration entre l'UFM, l'Allemagne de l'Est et la France, ont permis aux bénéficiaires de recevoir une formation dans les domaines du génie civil, de la médecine, de l'agriculture et de l'éducation en langue moderne.

Avant l'adhésion des pays francophones, une harmonisation des programmes des pays membres en matière de sciences, de mathématiques, de l'enseignement technique et professionnel ; par ailleurs des manuscrits ont été produits et mis à disposition dans les domaines de l'éducation industrielle, de l'anglais, des techniques professionnelles et d'économie. Plusieurs initiatives sont menées par l'Union en vue de faciliter les échanges entre ses membres.

II-2 Une réelle volonté d'intégration économique au sein de l'Union

Animé par le souci de créer une effective union douanière, le Secrétariat Général de l'Union a procédé au financement de la rédaction et la mise en œuvre des régimes douaniers. Ce projet se fixe comme objectif, la définition des tarifs extérieurs commun, la réglementation tarifaire, l'harmonisation des lois sur les douanes, l'administration et les procédures d'accise… En plus de ces mesures, le Secrétariat Général mit sur pied en 1984 le Bureau d'Union des Normes. Ce bureau entendait fixer des normes communes pour les biens et produits fabriqués par les pays de l'UFM. Pour partager des informations et des données sur les possibilités offertes dans les Etats membres de l'UFM, l'on institua la foire de

[291] Ibid.
[292] La matrix des programmes et projets de l'UFM avant 1990, p10.
[293] Idem, pp10-11.
[294]Ibid p11.
[295] Idem, p18.
[296] Ibid.
[297] Idem, p19.

promotion de l'Union financée par la Communauté Economique Européenne (CEE). Grâce à cette foire, une étude de faisabilité aboutissant à la production du guide de l'investisseur de l'UFM, a été réalisée en 1983.

Plusieurs projets et programmes ont été menés dans le domaine industriel pour la période susnommée. Ainsi, pour améliorer la méthode traditionnelle d'extraction d'huile de palme des Etats membres, un projet de développement de moulin d'huile de palme réalisé par la Banque Africaine de Développement pour un coût global de 1 279 800 dollars US a vu le jour en Guinée et en Sierra-Léone[298]. Ce sont, au total, huit moulins dont quatre (04) en Guinée et quatre (04) autres en Sierra-Leone qui ont été installés et mis en exploitation.

Aussi, pour assurer une parfaite coordination des activités de développement industriel, la fourniture d'études industrielles, la promotion et la formation du personnel local, il fut procédé à la mise en place d'une unité de développement industriel au sein du secrétariat de l'Union. Cette unité a été installée en deux phases. La première phase s'est achevée en 1981 et la seconde phase initialement prévue pour prendre fin en 1982 a été prolongée jusqu'en 1987. Ce projet a vu le jour grâce au financement de la CEE à hauteur de 3,4 millions d'euros[299]. Le développement industriel a bénéficié aussi du concours de la FAO qui a doté l'Union d'une industrie de production de charbon de bois au Libéria, en Guinée et en Sierra Leone.

Pour assurer l'accès aux soins de toutes les populations regroupées sur son territoire, l'UFM s'est dotée, grâce au financement de la CEE, d'une industrie pharmaceutique. Celle-ci devait de fabriquer des médicaments abordables et accessibles à toutes les couches sociales et promouvoir les plantes médicinales locales. C'est dans ce contexte que sont mis sur pied en Guinée, les projets SEQUINA de fabrication de médicaments à Seredou et IRBANC de vaccination à Kindia.

Au plan de la communication, il convient de retenir qu'afin de permettre une interconnexion entre les pays de l'Union, le projet de création d'un réseau panafricain de télécommunication dénommé le PANAFTEL a été lancé. Pour concrétiser ce projet, la compagnie de télécommunication de la Sierra-Leone entreprit tous les préparatifs internes nécessaires afin de relier son réseau à ceux de la Guinée et de la Sierra-Leone.

Enfin dans le secteur du transport, l'Union a engagé la construction de deux (02) autoroutes : Monrovia-Freetown et Freetown-Conakry. Prévue sur une distance de 121 kilomètres, cette première autoroute avait pour objectif de relier Monrovia à Freetown par la route. Estimé à cent seize millions deux cent soixante milles US (116.260.000), ce projet selon les prévisions fournis par la BAD devait être financé à hauteur de quatre-vingt-huit millions quatre-vingt-sept milles (88.87.000) par l'aide étrangère et les vingt-sept millions trente-neuf milles 27.39.000 restant reviendrais à l'Union elle-même[300]. La seconde autoroute visait la connexion de Freetown à Conakry afin de faciliter la libre circulation des biens et des personnes entre les deux pays.

Dans le domaine de l'aviation, les Etats membres en collaboration avec la compagnie d'aviation Robert Information décident de créer Air Mano. Toutes les dispositions nécessaires à la réalisation du projet ont été prises. Les droits de trafic à huit (08) pays d'Afrique occidentale ont été approuvés par la direction de l'aviation civile de ces Etats. Le versement par les Etats membres de deux cent mille dollars [301] a été partiellement atteint, un mémorandum d'entente et le cadre juridique de l'association air Mano a été signé par l'ensemble des Ministres des transports de l'Union. Le projet était à seulement un mois de son lancement en 1990, lorsque la guerre civile a éclaté au Liberia[302].

Ces actions de l'Union pendant la décennie 80-90, ont renforcé la conviction d'une possible intégration des Etats membres. Mais cette lueur d'espoir va s'éteindre progressivement car l'instabilité

[298] La matrix des programmes et projets de l'UFM avant 1990, p9.

[299] Ibid.

[300] Idem, p13.

[301] Ibid.

[302] Depuis le 30avril 2013, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UFM ont décidé d'accélérer les études de faisabilités relatives au projet Air Mano.

au sein des Etats membres et les dysfonctionnements de l'Union créent un doute sérieux sur sa capacité à atteindre la mission d'intégration.

II-3. L'instabilité au sein des Etats membres et les dysfonctionnements de l'Union remettent en cause les objectifs d'intégration économique

L'Union est confrontée à partir des années 90 à une vague de violence destructrice qui met à mal son fonctionnement et hypothèque par la même occasion les objectifs d'intégration économique

.

II- 3.1 . L'instabilité générale dans la zone : une source de paralysie de l'Union

Pour réaliser les objectifs à lui assignés, l'Union du fleuve Mano avait besoin de stabilité gage de coopération entre les Etats membres. Mais à partir 1990, une frénésie s'empare de l'Union rendant caduc son fonctionnement et paralysant ses organes. Tous les projets entamés ou en phase de réalisation sont stoppés.

C'est le Libéria est le premier à expérimenter ce cycle de violences à partir du 24 décembre 1989. À cette date, le Libéria est gagné par une insurrection armée. Le déclenchement de la guerre civile marque le début d'une période d'instabilité dans le bassin du fleuve Mano. Cette crise va, au fil du temps, s'étendre d'abord à la Sierra- Léone puis à la Guinée. La situation de crise que connaissent ces pays eut un impact négatif sur la vitalité de l'Union.

Le conflit libérien apparait lorsque Charles Taylor[303] , à la tête d'un groupe de combattants, attaque un poste frontalier entre la Côte d'Ivoire et le Libéria. Les tentatives de solutions pacifiques de la CEDEAO[304] et l'intervention de l'ECOMOG[305], n'ont pu empêcher le Libéria de sombrer dans un chaos suite à la mort de Samuel DOE,[306] le 9 septembre 1990. L'enlisement de la situation favorise l'émergence en 1991, du Mouvement Unis pour la Liberté et la Démocratie au Libéria (ULIMO) venu de la Sierra-Léone. La guerre de factions se poursuit jusqu'à l'élection de Charles Taylor à la présidence de la République, en 1997, qui ne met pas fin pour autant à la guerre civile au Libéria. On assiste à l'émergence de nouveaux mouvements rebelles tels que les Libériens Unis pour la Réconciliation et la Démocratie (LURD) et le Mouvement Unis pour la Liberté et la Démocratie au Libéria (MODEL), hostiles au nouveau régime. En 2003, débutent à Accra des négociations de paix qui débouchent sur la signature d'un cessez-le-feu prévoyant un gouvernement de transition sans Taylor. Mais, ce cessez-le-feu n'est pas respecté et l'avancée des opérations rebelles oblige Charles Taylor à quitter le pouvoir, le 11 août 2003, pour l'exil au Nigéria. La guerre civile libérienne s'étend progressivement en Sierra-Léone puis en Guinée.

La Sierra-Léone est le premier pays à subir les conséquences de la guerre du Libéria. La crise sierra-léonaise débute le 23 mars 1991, avec l'attaque du poste frontalier de Bomaru, une localité du Kailahun située la frontière avec le Libéria, par le Front Révolutionnaire Uni (RUF), mouvement rebelle soutenu par Taylor. En agissant ainsi, le chef du NPFL entendait déstabiliser le régime sierra-léonais du Général Joseph Momoh[307] pour son soutien à Samuel Doe mais aussi à cause de l'appui de celui-ci à l'ECOMOG dont les interventions ont fortement entravé la victoire de Taylor. Il faut dire qu'au-delà des considérations politiques, l'assistance libérienne au RUF obéissait à une logique économique et stratégique. Celle d'étendre son influence, de contrôler les richesses diamantifères de la Sierra-Leone afin de consolider

[303]Charles Ghankay TAYLOR est un homme politique libérien et chef du NPFL. Elu président du Libéria en 1997 et réélu en 2001, il dut s`exiler en 2003. Il est depuis 2006 à la TPI pour crime contre l`humanité.

[304] Communauté Economique des Etats de l`Afrique de l`Ouest.

[305] Economic Community of West African States Cease-Fire Montoring Group.

[306] Président et chef du gouvernement à la suite du coup d`état d`avril 1980, Samuel DOE est élu président en 1985. Il est exécuté en septembre 1990 par l'INPFL de prince JONHSON.

[307] Il accède au pouvoir en novembre 1985, suite au retrait du président SIAKA Stevens du pouvoir après une poussée d`agitation ouvrière et étudiante.

son pouvoir. Le bilan de cette guerre est lourd : plus de cent milles (100.000) morts et environ 1.2 millions de déplacés[308].

A l'instar de la Sierra-Léone, la Guinée fit les frais de l'instabilité libérienne. Charles Taylor œuvra à la déstabilisation de la Guinée qu'il accusa d'avoir soutenu ses adversaires dans la conquête du pouvoir. Ainsi, en septembre 2000, les membres du Rassemblement des Forces Démocratique de la Guinée (RFDG) soutenus par le RUF attaquent la zone forestière guinéenne, plus précisément les régions de Gueckedou et de Kissidougou. En riposte à cette attaque, le président guinéen Lassana CONTE[309] apporta son soutien au LURD pendant la deuxième guerre du Libéria. La Guinée devint alors le théâtre d'une guerre entre d'une part, le RUF et des dissidents du RFDG, soutenus par Taylor et d'autre part, le LURD qui fut appuyé par le Président guinéen. Au total, les affrontements entre les mouvements rebelles en Guinée ont occasionné le déplacement interne de milliers de personnes, causé la mort de plusieurs autres et la destruction des infrastructures. Les crises traversées par ces pays impactait négativement le fonctionnement de l'Union qui se traduit par la paralysie de ses organes.

II-3-2. La paralysie des activités de l'Union

Les crises armées de la zone de l'UFM notamment celles du Libéria et de la Sierra-Léone ont fortement contribué à la fragilisation de l'Union. En effet, l'UFM a été créé par ces deux Etats, par conséquent l'essentiel des infrastructures et de la logistique y sont installées. Ainsi, le Secrétariat Général situé à Freetown, capitale de la Sierra-Léone a été saccagé au cours de la guerre sierra-léonaise. En plus des locaux, la guerre a coûté au Secrétariat Général ses capacités logistiques, techniques, humaines et administratives.

Aussi, faut-il rappeler que la décennie 1980-1990, a été mise à profit par l'Union pour réaliser une bonne partie de ces programmes et projets dans les domaines de l`agriculture, du transport, de l`industrie, de l`éducation, des télécommunications, de la médecine, de l`élevage, de la douane, de la communication des ressources naturelles et maritime. Malheureusement, avec la guerre tous les centres de formations, les usines, les projets d'industrialisation, les foires … ont été détruits, plongeant ainsi l'organisation dans une période de descente aux enfers. En plus de la destruction des infrastructures de l'Union, la guerre a empêché la tenue des réunions des différents organes, freiné la réalisation des projets et rendant inopérante l'institution.

L'Union du Fleuve Mano, est une structure avec un mode de fonctionnement particulier. Les décisions majeures sont discutées par le Conseil des Ministres et requièrent obligatoirement l'approbation des chefs d'Etats avant d'entrer en vigueur. Or, avec la guerre, la tenue des sommets des Chefs d'État a été quasiment impossible.

De 1991 à 1993, aucun sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernement n'a pu se tenir. Par la suite, se tient un sommet à Conakry en 1994 et il faut attendre l'année 2002 pour assister à une des rares rencontre entre les Chefs d'Etats, cette fois, à Rabat au Maroc. Ensuite le 20 Mai 2004 se déroule le sommet de Conakry qui tente de faire renaitre l'union. Lors du sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenu à Monrovia, le 15 mai 2008, et dont les débats se sont poursuivis au mini-sommet de Freetown le 10 décembre de la même année, la Côte d'Ivoire fit son entrée.

A l'instar du Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernement, tous les organes de l'Union tels que le Conseil des Ministres de l`Union et les différentes commissions techniques n'arrivaient plus à fonctionner régulièrement. Dans ces conditions, il devient difficile de discuter et d'envisager la réalisation de projet d'intégration.

[308]Daniel H., Marianne F., combattant irrégulier et discours international des droits de l'homme dans les guerres civiles africaines, politique africaine, n°88, décembre 2002, p.47

[309] Arrivé à la tête de l'Etat en 1984 quelques temps après la mort du président Sékou TOURE, Lassana CONTE s'y maintient jusqu' à sa mort en 2008.

Par ailleurs, l'existence de l'UFM dans une zone où cohabitent d'autres organisations sous régionales aux objectifs identiques constitue à priori un premier signe de chevauchement. En effet les buts de l'Union qui sont entre autres, accroître les échanges en supprimant tous les obstacles aux échanges mutuels et assurer une répartition équitable des bénéfices issus des échanges commerciaux[310], sont quasiment identiques à ceux de la CEDEAO dont l'objectif principal est de :

> « promouvoir la coopération et l'intégration dans la perspective d'une Union économique de l'Afrique de l'Ouest en vue d'élever le niveau de vie de ses peuples, de maintenir et d'accroître la stabilité économique, de renforcer les relations entre les Etats Membres et de contribuer au progrès et au développement du continent africain[311] ».

Bien que créée avant la CEDEAO, elle comporte moins de membres et naturellement, dispose de moins de moyens financiers. Pire, ces deux organisations ont les mêmes mandats, ce qui entraine un chevauchement inutile d'efforts et jette un flou sur les objectifs d'intégration et de favorise une concurrence contre-productive. Les chevauchements alourdissent les charges des Etats membres notamment au niveau des cotisations, de la présence effective aux différents sommets. Sur le plan administratif, les agents de douane ont fort à faire avec les différentes législations de chaque organisation, aux documents commerciaux, aux taux de réduction tarifaires. Ces nombreuses formalités exigées alourdissent les procédures douanières et les démarches administratives. Un autre élément est à prendre en compte dans l'analyse de la paralysie de l'Union : c'est le poids trop écrasant de la CEDEAO. A ce titre c'est en 1991, lors de la réunion des chefs d'états de cette organisation, que le communiqué final sanctionnant cette rencontre déclarait que « l'autorité désignait la CEDEAO comme la seule communauté économique d'Afrique de l'ouest pour tout ce qui concernait l'intégration régionale ». Cela signifie, en d'autres termes, que la CEDEAO détenait à elle seule la légitimité en tant qu'organisation intergouvernementale.

Sur un tout autre plan, les conflits au sein de l'UFM avaient des répercussions au sein de la CEDEAO. C'est à l'ECOMOG que revenait le soin d'intervenir dans ces conflits alors que l'union était inexistante. D'ailleurs, la résolution de ces crises doit son salut à la mobilisation des membres de la CEDEAO.

Au plan financier, la quasi-totalité des projets lancés par l 'Union étaient réalisés grâce aux concours financier de pays étrangers notamment européens. L'institution est restée longtemps reléguée aux calendes grecques pour ces différentes raisons. L'arrivée de la Côte d'Ivoire apparait comme un second souffle vu le poids économique de ce pays au sein de l'UEMOA.

Conclusion

Créée à l'origine par deux Etats dans l'optique de favoriser l'intégration économique entre ses membres, l'Union du Fleuve Mano s'est étendue à d'autres pays notamment la Guinée et la Côte d'Ivoire. Des ambitions de plus en plus grandes et des domaines de compétences élargies montrèrent ainsi la détermination des Etats membres de créer les conditions d'une intégration véritable. L'organisation fut cependant confrontée à de multiples difficultés dont l'instabilité politique des États membres et surtout la régionalisation des conflits armés dans le bassin du fleuve générant systématiquement un état d'insécurité général. La lutte pour la survie des Etats a pris le dessus sur les ambitions communes qui avaient suscité beaucoup d'espoir dès sa création de même que l'adhésion d'autres membres. Pendant trente-cinq ans, l'incapacité de l'Union à relever les défis qui se sont dressés sur son chemin a eu raison de ses nobles ambitions. C'est une organisation qui n'existait que par la tenue de quelques sommets dont les résultats étaient loin d'être en adéquation avec ses ambitions. L'adhésion de la Côte d'Ivoire en 2008 se présente comme une seconde renaissance car l'intégration demeure la finalité pour créer une citoyenneté régionale avec des ambitions plus grandes.

---

[310] Acte de déclaration de l'Union du Fleuve Mano signé le 03 octobre

[311] Voir http://www.ecowas.int, pour tous les détails sur les objectifs de la CEDEAO.

Références bibliographiques

Sources

Union du fleuve Mano, Rapport de l'Union du Fleuve Mano : Déclaration de l'union du fleuve Mano et les protocoles consolidés

Union Du Fleuve Mano, Matrix des programmes et projets de l'Union du fleuve Mano avant 1990.

Union du Fleuve Mano, Synthèse sur les opportunités pour la Côte d'Ivoire du fait de son adhésion à l'Union

Bibliographie

ZERBO Joseph Ki, 1978, Histoire de l`Afrique noire, Paris, Hatier, 733 p.

KOUASSI Emmanuel : ''Le sommet de l'UFM à Monrovia'', *Fraternité Matin*, N°13054, 17-18 mai 2008, p13.

RENO William, ''La salle petite guerre du Libéria'', *politique africaine*, n°88, décembre 2002, p82.

Daniel HOFFMAN, Marianne FERME, ''Combattant irrégulier et discours international des droits de l'homme dans les guerres civiles africaines'', *politique africaine*, n°88, décembre 2002, p47.

KOUASSI Emmanuel : ''Le sommet de l'UFM à Monrovia'', *Fraternité Matin*, N°13054, 17-18 mai 2008, p13.

KUYO Augustin : ''Le sommet de la renaissance à Conakry'', *Notre voie,* N°1791, 21 mai 2004, p8.